

Les communistes doutent de leur identité et débattent de leur avenir

ROBERT HUE devait annoncer, mardi 15 février, lors du comité national du Parti communiste, les résultats de la consultation organisée auprès des adhérents du PCF sur les orientations du congrès de Martigues, prévu du 23 au 26 mars. Ce scrutin est encourageant pour le secrétaire national puisque près de 80 % des communistes sont favorables à la « mutation » qu'il a engagée. Mais il traduit aussi le profond malaise qui traverse le parti. A peine plus du quart des adhérents ont participé aux débats. En outre, leur soutien à la direction est loin d'effacer leurs interrogations et leurs doutes sur l'identité, l'organisation et l'avenir du PCF. Les tribunes de discussion publiées depuis janvier par le quotidien communiste *L'Humanité* témoignent du même désenchantement.

Lire page 8

« Pacser » les sciences

TROP longtemps séparées, les sciences de l'homme et de la nature s'approprient aujourd'hui à mener vie commune. La mise en place au CNRS d'un programme interdisciplinaire consacré aux « systèmes écologiques et actions de l'homme » devrait permettre à ces deux domaines de confronter leurs idées pour mieux comprendre les relations entre sphère naturelle et sphère sociale. Les scientifiques concernés espèrent la mise en place d'observatoires de longue durée au sein d'un réseau international associant dix-neuf pays. De ce point de vue, l'Antarctique, avec ses quatre bases françaises, offrirait un observatoire unique pour étudier le devenir à long terme des ces « anthroposystèmes ».

Lire page 23

Réveiller Unilever



ANTONY BURGMANS

SANCTIONNÉ par une baisse de plus de 40 % de son cours de Bourse en six mois, Unilever veut s'adapter à la nouvelle économie. Coprésident néerlandais du groupe, Antony Burgmans explique au *Monde* comment le géant mondial des produits de grande consommation entend renouer avec la croissance.

Lire page 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 216 - 7,50 F



Cette affaire qui accuse la justice française

- La France a été condamnée en 1997 par la Cour européenne des droits de l'homme pour procès inéquitable
- Elle refuse pourtant de rejouer un homme condamné à perpétuité en son absence et sans avocat
- Ce dossier conduit les députés à adopter un amendement afin de réparer cette injustice

CONDAMNÉE par la Cour européenne des droits de l'homme, en 1997, pour n'avoir pas respecté les droits de la défense dans un procès criminel, la France refuse de se conformer aux exigences de Strasbourg. Depuis bientôt trois ans, elle écarte la demande de réouverture du dossier d'Abdelhamid Hakkar, condamné en 1989 à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre d'un policier, au motif que le droit français ne le permet pas. Tristement exemplaire, cette affaire illustre les graves dysfonctionnements de la justice française.

Après cinq ans de détention provisoire, c'est-à-dire d'emprisonnement sans jugement, cet Algérien de quarante-quatre ans fut condamné en son absence et sans avocat alors qu'il nie les faits qui lui sont reprochés. N'ayant pu bénéficier de la présence de l'avocat de son choix, il avait refusé d'assister à l'audience. La Cour de cassation n'y avait rien trouvé à redire. Depuis lors, ce détenu « particulièrement surveillé », qui se dit innocent, est passé de prison en prison, restant



huit ans à l'isolement. Saisi par M. Hakkar, la Cour européenne a estimé que « sa défense n'[avait] pas été assurée d'une manière suffisante et effective », comme l'exige la Convention européenne des droits de l'homme.

Ce dossier vaut à la France de figurer en bonne place sur le banc des mauvais élèves du Conseil de l'Europe. Seule la Turquie refuse, comme elle, de se conformer aux décisions de la Cour européenne lorsque celles-ci imposent la tenue d'un nouveau procès. Dans plusieurs pays européens, le réexamen de certains dossiers a pourtant permis d'éviter des erreurs judiciaires. Cependant la France semble s'approprier à tirer les conséquences de cette affaire. Sur proposition de Jack Lang, un amendement, adopté à l'unanimité, jeudi 10 février, par l'Assemblée nationale devrait permettre la réouverture d'un procès en cas de condamnation de la France pour procès inéquitable.

Lire page 10
et notre éditorial page 15

ÉCOLOGIE

Triste Danube

Les eaux polluées au cyanure ont dépassé Belgrade. Elles descendent le Danube, où elles devraient se diluer. L'impact écologique de l'accident dans la mine d'or roumaine, à plus de 800 kilomètres en amont, devrait être limité sur le Danube. Mais la Tisza, principale rivière de Hongrie, semble « totalement stérilisée » (photo). L'Union européenne va intervenir. La société australienne d'exploitation de la mine, Esmeralda Exploration, rejette toute responsabilité. p. 4

Yang Li, « roi de la dette » à barbiche, héros du civisme fiscal chinois

PÉKIN
de notre correspondant

Par les temps qui courent en Chine, ce métier-là est devenu éminemment dangereux. Les percepteurs d'impôts ne bénéficient pas encore de prime de risque mais ils pourraient ne plus se déplacer que courbés derrière les Plexiglas de la maréchaussée. La presse chinoise vient d'annoncer que le gouvernement réfléchit à l'idée de mettre sur pied une « police de l'impôt », une force armée dont la mission sera de protéger les quêteurs de dime sur le front chaud de la collecte. Selon les chiffres officiels, une vingtaine de ces fonctionnaires ont été tués et des centaines blessés depuis 1993.

L'heure est grave : l'indiscipline fiscale atteint des proportions inquiétantes dans toute la Chine. Elle peut prendre la forme de révoltes rurales motivées par le féroce racket auxquels se livrent des « chefsillons » aussi prédateurs que corrompus auprès de populations pressurées. Il ne se passe guère de semaines sans que la rumeur en provenance de la Chine profonde rapporte des échos d'atroupements, parfois violents, de villageois

entrés en résistance contre les leveurs de taxes. De nombreux paysans ne veulent plus s'acquitter de la gabelle sachant qu'elle sera détournée par des cadres indécents friands de banquets ou de voitures de luxe. Les incidents les plus graves ont éclaté l'année dernière au cœur de la province du Hunan, non loin du berceau de Mao, un fâcheux symbole. La colère avait explosé au lendemain du suicide au poison d'un paysan écrasé d'impôts.

Beaucoup plus préoccupant encore pour le pouvoir est l'incivisme des puissants du jour. Alors qu'il met déjà difficilement en fiche les nouveaux riches – notamment les vedettes du divertissement et des sports –, le gouvernement peine même à imposer les règles citoyennes aux patrons de l'économie publique. « Les entreprises d'Etat sont la plus grosse source d'évasion fiscale car elles ont des relations haut placées », a récemment déclaré au quotidien *China Daily* Zeng Guoxiang, directeur de l'Institut de la science fiscale. Avec des recettes représentant tout juste le dixième du PIB, la Chine fait à peine mieux que la Russie. Difficulté de lever l'impôt, dérive des dépenses publiques : la crise budgétaire couve

l'empire du Milieu. Le gouvernement serait peut-être bien avisé de s'inspirer des méthodes de Yang Li, un petit homme à la fine barbiche que la presse a baptisé le « roi de la dette ». Installé à son compte à Chengdu, capitale du Sichuan, Yang Li est une sorte de « privé » du recouvrement des créances. Offrant ses services aux entreprises ou aux particuliers cherchant à récupérer leurs sous, il opère rarement sans la complicité de figurants dévoués à sa cause. Une de ses techniques préférées est d'organiser le siège du débiteur par des hordes de faux mendiants, de femmes prétendant enceintes – oreiller glissé sous la robe ou la veste –, ou de très vieilles dames jouant les idiots, tous assaillants difficiles à molester en public par les gros bras des greffiers. De guerre lasse, l'encercle finit souvent par céder.

Yang Li revendique un taux de recouvrement de 80 %. La police fiscale de l'Etat, si elle existe un jour, aura-t-elle autant de succès que les balladins du « roi de la dette » à barbiche ?

Frédéric Bobin



CINÉMA

De « La Plage » au « Dîner »

Une semaine dominée par le succès du 50^e Festival de Berlin. En salles, le film américain de Danny Boyle, *La Plage*, avec Leonardo DiCaprio, *Le Dîner* (photo), d'Ettore Scola, même si l'on n'y retrouve pas le charme du *Bal* ou de *La Famille*, et surtout *License to live*, de Kiyoshi Kurosawa, épopée kafkaïenne qui confirme le talent du jeune prodige du cinéma japonais. p. 28 à 30

La Russie et l'Occident : voir la réalité en face

ON OUBLIE et on recommence comme avant ? On oublie non seulement cette seconde guerre de Tchétchénie qui s'achève ignominieusement, mais on oublie par la même occasion les leçons des six ou sept dernières années ? L'attitude des Occidentaux, et des Européens en

particulier, incite à donner raison au ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov. A une Madeleine Albright qui lui expliquait récemment que l'attitude de son pays à l'égard des Tchétchènes « isolait » la Russie de la communauté internationale, l'excellent diplomate

n'avait-il pas répondu qu'il en doutait fort, et qu'en tout état de cause cet isolement ne pourrait être que « très temporaire » ?

Au même moment, les mercenaires et les conscrits russes paraissent devant les ruines fumantes de Grozny, où se poursuivaient les

sinistres opérations de « nettoyage » des caves, accompagnées d'un cortège d'exactions et de liquidations – suite logique d'une guerre aussi « sale » qu'il est possible.

Mais l'attention, l'indignation internationales étaient désormais ailleurs, concentrant ses feux sur l'Autriche et un personnage certes peu sympathique, mais auquel on peut et on doit essentiellement reprocher quelques inquiétants dérapages verbaux et la menace potentielle qu'il représente. Alors qu'à Grozny et à Moscou il est question de faits très réels, de morts par milliers, d'une violation flagrante des droits de l'homme et des règles internationales, d'un refus presque systématique de laisser passer l'aide aux réfugiés et aux victimes.

La Russie, dira-t-on, n'est pas membre de l'Union européenne. La Yougoslavie de Slobodan Milosevic ne l'était pas non plus. Et la Russie est bien membre d'autres institutions européennes, signataire de multiples conventions, et partenaire reconnu des grandes puissances occidentales dans toutes sortes de cérémonies formels ou informels.

Jan Krauze

Lire la suite page 15
et nos informations page 2

Catherine Clément

JÉSUS AU BÛCHER

Et si Jésus n'était pas mort sur la croix ? Émotion, érudition et drôlerie pour ce vrai roman « à suspense » qui suit allègrement les Évangiles pour mieux les détourner. Et le bûcher là-dedans, direz-vous ? Ah, voilà ! c'est la question.



PORTRAIT

Jörg Haider, une carrière

Le chef de l'extrême droite autrichienne (photo) a atteint son but : on parle de lui dans le monde entier. Mais qui se cache derrière cet homme caméléon, capable de s'adapter à tous les publics ? Un reliquat tardif du passé ? Ou plutôt le parfait politicien du futur ? Un jour yuppier roulant en Porsche, le lendemain macho prolétarien. Avec cependant un fil rouge : la fidélité au père vaincu, militant de la première heure au sein du parti nazi. p. 14

et nos informations p. 3

International	2	Entreprises	18
France	8	Tableau de bord	20
Société	10	Aujourd'hui	23
Carnet	12	Météorologie, jeux	27
Abonnement	12	Culture	28
Régions	13	Guide culturel	30
Horizons	14	Radio-Télévision	31

RUSSIE La guerre se poursuit sans répit en Tchétchénie. Lundi 14 février, l'aviation russe a massivement bombardé les gorges d'Argoun et de Vedeno. Le commandement régional

major a annoncé la fermeture de Grozny aux civils et « invité » ceux qui y restent à partir vers les camps de réfugiés. ● LE BOURG de Katyr-lourt, selon des témoignages recueilli

lis en Ingouchie, a été massivement détruit, les 5 et 6 février, par les forces russes pourchassant les combattants tchétchènes, en fuite après leur abandon de Grozny. ● LE

PORTE-PAROLE du Kremlin a qualifié de « rumeurs » les témoignages sur les exactions russes dans les « camps de filtration », rapportés par des médias occidentaux, sous l'emprise de

la « propagande tchétchène ». ● APRÈS la clôture, lundi, du dépôt des candidatures pour l'élection présidentielle, Vladimir Poutine est donné favori par les sondages.

Katyr-lourt, bourg martyr, rasé pour avoir accueilli des combattants tchétchènes

Après avoir perdu des centaines d'hommes en quittant la capitale tchétchène, des « boeviki » se sont repliés dans cette bourgade à l'ouest de Grozny. Les 5 et 6 février, celle-ci a été détruite à 80 %, la troupe russe se livrant ensuite à des exactions massives et bombardant les réfugiés qui en partaient

SLEPTSOVSKI (Ingouchie)

de notre envoyée spéciale

« Juste avant l'aube, on a été réveillés par les lourds crissements de pas sur la neige. On est sorti, on a vu

REPORTAGE

Ma cousine a vu des formes humaines en feu par terre, qui tentaient de se lever

beaucoup, beaucoup de combattants, vêtus de draps de camouflage blancs. Ils marchaient lentement, en tirant leurs blessés sur des luges. » Ainsi a commencé le drame pour le village de Katyr-lourt, aujourd'hui détruit à 80 %. Ses 9 000 habitants avaient accueilli au moins autant de réfugiés venus des zones bombardées, car ce bourg était considéré comme « pacifié », soumis aux Russes qui y avaient installé un détachement de quelque cent cinquante soldats. Mais Katyr-lourt s'est trouvé sur la route de repli des quelque deux mille défenseurs de Grozny, qui, après quatre mois passés sous des bombardements de plus en plus intenses, ont décroché dans la nuit du 30 au 31 janvier.

A leur première étape, Alkhan-Kala, ils ont dû laisser une centaine de morts et près de trois cents de leurs blessés graves, ceux qui ont sauté sur le champ de mines, leur seule issue possible. Une partie des blessés fut achevée sur place par les soldats russes, une autre dirigée vers un camp de détention. Les troupes restantes traversèrent alors

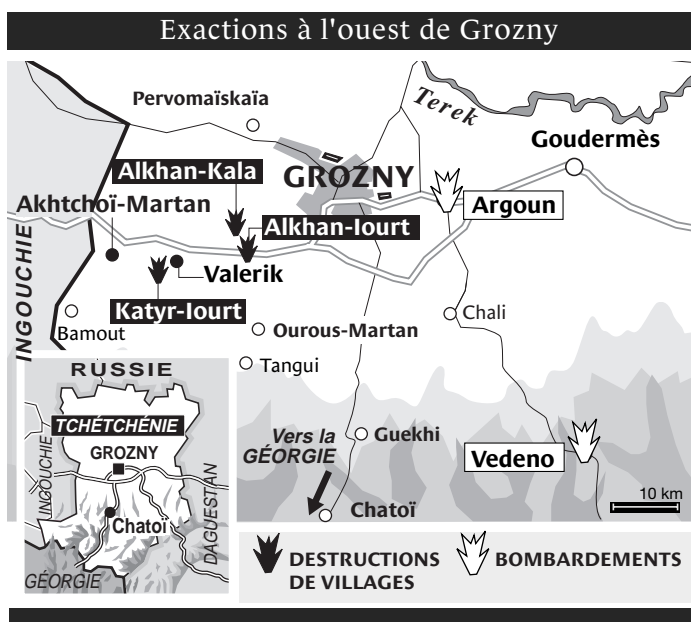
d'autres villages, aussitôt bombardés puis investis par les Russes. A défaut d'y trouver des hommes en armes, ces derniers s'en prirent aux civils. Le 5 février, ce fut le tour de Katyr-lourt.

« Quand on a vu ces colonnes de jeunes, maigres et exténués, qui nous demandaient de leur donner à manger et promettaient de partir aussitôt, on ne pouvait faire autrement que de les laisser entrer », poursuit Idriss, un des rescapés de Katyr-lourt qui ont réussi à se réfugier en Ingouchie. « Mais certains, dès qu'ils se sont trouvés au chaud, après avoir bu une tasse de thé, s'endormirent dans un sommeil si profond qu'ils n'ont même pas entendu les premiers bombardements, vers neuf heures du matin. »

DES CRATÈRES DE 20 MÈTRES

Ceux-ci vont durer quarante-huit heures, presque sans interruption. L'arsenal est complet : tirs d'artillerie, y compris de roquettes multiples de type GRAD, tirs de missiles sol-sol, roquettes tirées d'hélicoptères, bombes laissant des cratères de 20 mètres de large et d'autres qui, selon plusieurs témoins, dont Idriss, « tombent en parachute, explosent au-dessus du sol et se divisent en projectiles de feu partant dans tous les sens ».

Puis les chars russes entrent, les soldats tuent, pillent, brûlent ce qui reste debout. Le résultat, selon des témoignages de plus en plus nombreux et des photos sorties clandestinement de cette zone interdite aux journalistes, c'est un bourg fantôme, avec de vieilles femmes



assises çà et là, dans les gravats de leurs maisons. Les destructions semblent plus importantes encore que celles subies par Samachki, un des villages ayant le plus souffert lors de la guerre de 1994-1996. « On ne saura le nombre total des victimes que lorsque leurs proches se réuniront dans le bourg voisin d'Akhtchoï-Martan, pour se partager l'aide versée traditionnellement aux familles en deuil. Cela remplacera les visites de condoléances faites habituellement dans les maisons. Mais il n'y a plus de maisons et chacun ou presque est en deuil », explique Aminat, une fille de notables de la région. Une semaine après les mas-

sacres, 184 civils ont été enterrés. D'autres le furent dans des villages voisins et il y a encore des morts chaque jour parmi les centaines de blessés, hospitalisés ou non, réfugiés dans les environs.

Quant aux combattants morts sous les bombes ou exécutés sommairement à Katyr-lourt, leur nombre avoisinerait la centaine. Même si rien ne prouve que ce soient leurs corps, et non ceux de simples civils, qui furent « jetés dans deux camions militaires russes qui paraissent lentement, les bâches enlevées, dans le village voisin de Valerik », relève Idriss. Enfin, il y a aussi ces dizaines d'hommes, qui

auraient été emmenés dans un des sinistres « camps de filtration » installés par les Russes en Tchétchénie.

Le but de l'« opération » russe était en effet de ne pas laisser échapper de Katyr-lourt les « hommes de dix à soixante-cinq ans », considérés comme des combattants en puissance auxquels il est interdit de se glisser dans les colonnes de réfugiés qui errent depuis deux semaines entre les villages tour à tour bombardés de l'ouest de la Tchétchénie. Les habitants de Katyr-lourt, qui ont choisi de fuir dès les premiers bombardements, furent donc, eux aussi, visés. « Ma cousine, raconte Aminat, avait pris place avec ses enfants dans une voiture qui en suivait d'autres où se trouvait son frère Rouslan. L'une, touchée par un hélicoptère, a pris feu. Ma cousine a vu des formes humaines en feu par terre, qui tentaient de se lever. Elle a hurlé : « Rouslan ! Rouslan ! » Mais son mari a dit qu'il ne fallait pas s'arrêter pour ne pas risquer la vie des enfants. Ils ont continué en trombe, pour apprendre que la voiture brûlée était celle de leurs plus proches voisins. »

C'est aussi au péril de leurs vies que des habitants d'Akhtchoï-Martan se sont précipités avec des véhicules à la rencontre des premiers réfugiés de Katyr-lourt, pour évacuer les blessés. Vingt-quatre heures plus tard, il y eut une accalmie et des habitants, dont Idriss, sont sortis des caves. « Il y avait des cadavres partout », dit-il. Les chars russes bloquaient les deux sorties du village, ne laissant passer que

femmes et enfants, dans un climat de panique totale. Mais des militaires tchétchènes « pro-russes » sont arrivés d'Akhtchoï-Martan et ont exigé que les hommes arrêtés à un des postes puissent partir avec leurs familles. « Le ton est monté, ils ont menacé de tirer et les Russes ont finalement cédé », raconte Idriss, un quadragénaire marqué par la poliomyélite, qui n'aurait pas pu, sinon, sortir avec ses enfants du village.

« UNE CHANCE DE REVENIR »

Très vite, Katyr-lourt fut à nouveau bombardé, vingt-quatre heures encore. Idriss y reviendra plus tard, pour deux jours, voir sa mère malade et son oncle, restés dans la cave de leur maison dont une seule pièce est encore debout.

Cet invalide, qui participait aux tours de garde organisés en autonomie par le village pour empêcher toute incursion de boevikis (combattants tchétchènes), explique aujourd'hui que « beaucoup de jeunes du village ont accompagné les combattants dans les montagnes et ils ont eu raison : c'est leur seule chance de pouvoir revenir vivre un jour chez eux ». Quant à Aminat, elle constate que les hommes de sa famille, « qui étaient plutôt pro-russes, en sont venus à se demander si même les Wahhabites, qui meurent pour leurs idées et qui eux, au moins, ne tuent pas leurs otages, ne sont finalement pas préférables aux Russes, qui massacrent femmes et enfants ».

Sophie Shihab

Radio Svoboda, une des rares sources d'informations indépendantes en Russie

MOSCOU

correspondance

« L'affaire Babitski » s'inscrit-elle dans une campagne plus largement dirigée contre les médias occidentaux qui travaillent en Russie ? Depuis l'annonce du prétendu « échange » d'Andreï Babitski contre des soldats russes, les officiels s'entêtent à parler de ce journaliste de Radio Svoboda - arrêté près de Grozny par les autorités fédérales le 16 janvier et porté disparu depuis - comme du « correspondant d'une radio américaine »...

Le 4 février dernier, Alexandre Zdanovitch, porte-parole du FSB (ex-KGB), fut le premier à exprimer ses griefs vis-à-vis de Radio Svoboda (l'antenne russophone de Radio Free-Europe/Radio Liberty). « Imaginez que les Russes là-bas (aux Etats-Unis) aient essayé de créer un média à capital 100 % russe et qu'à travers ce média, ils expriment une politique qui diffère de celle du Département d'Etat américain et des Etats-Unis en général. C'est un moment très sérieux et les organes de sécurité ne peuvent, effectivement, pas passer à côté », a-t-il dit.

« PROBLÈMES TECHNIQUES »

Depuis, plusieurs organes de presse russes - parmi ceux, nombreux, qui font preuve d'une totale indifférence quant au sort d'Andreï Babitski - se sont engouffrés dans cette brèche, retrouvant soudain les accents de la guerre froide. « Svoboda est financée par le Congrès des Etats-Unis et elle est sous l'influence de la CIA », écrivait récemment l'hebdomadaire *Argumenty i Fakty* (2,8 millions d'exemplaires). Le 10 février, Vitali Tretiakov, l'influent rédacteur en chef de la *Nezavisimaaia Gazeta*, estimait dans un éditorial que la « position agressive et offensive de Radio Svoboda » (concernant le sort de Babitski) ne représentait pas celle de la communauté journalistique russe. « Pourquoi les dirigeants de cette radio, et certains de ses collaborateurs, se comportent-ils à l'antenne et dans la vie comme des acteurs de la vie politique de la Russie, pays où ils sont pourtant des journa-

listes étrangers ? », écrivait-il. Pourtant, la rédaction de Radio Svoboda est massivement composée de journalistes russes. La veille, M. Tretiakov avait refusé de signer une lettre dans laquelle cinquante et un de ses collègues dénonçaient « le cynisme et l'arbitraire des autorités russes » dans l'affaire Babitski.

Au siège du bureau moscovite de Svoboda, on préfère minimiser l'importance de ces attaques, malgré « d'étranges et réguliers problèmes techniques » survenus, ces derniers temps, lors de la diffusion, sur les ondes moyennes, des programmes consacrés à la Tchétchénie. « Il est trop tôt pour dire si les autorités russes veulent s'en prendre à notre radio, estime Jeff Trimble, le directeur. Mis à part l'affaire Babitski, nous ne ressentons aucune pression particulière. En s'attaquant à nous, M. Zdanovitch (porte-parole du FSB) a simplement cédé aux stéréotypes qui sont attachés à l'histoire de Radio Svoboda », ajoute-t-il.

Créée en 1951, la radio américaine qui diffuse ses programmes dans vingt-trois langues fut, jusqu'à la fin des années 60, une station financée en sous-main par la CIA. Mais, depuis maintenant trente ans, d'abord basée à Munich, puis à Prague à partir de septembre 1995, elle fonctionne comme un organisme indépendant, subventionné par le Congrès américain, via un système de bourses (grants). Pour des générations de Soviétiques, elle fut l'une des rares sources d'information indépendantes. Vocation qu'elle n'a pas perdue, si l'on considère son vaste réseau de correspondants dans les régions et dans les anciennes républiques soviétiques, présent sur tous les terrains, politique, économique, culturel.

En 1991, Boris Eltsine signait un oukase autorisant l'ouverture d'un bureau de Radio Svoboda à Moscou. Plus tard, il remerciait la station américaine pour sa remarquable couverture du putsch d'août 1991, assurée à l'époque par le journaliste Andreï Babitski...

Agathe Duparc

L'armée russe interdit l'accès de Grozny aux civils

L'ACCÈS à la capitale tchétchène Grozny a été interdit aux civils jusqu'au 1^{er} mars, a annoncé, lundi 14 février, le commandement régional russe, cité par l'agence Itar-Tass. Selon le général Viktor Kazantsev, cette mesure vise à empêcher que « des bandits ne s'y infiltrent déguisés en civils, afin d'évacuer des blessés et pour renforcer leurs positions ». Il a ajouté, sur la chaîne russe NTV : « Tant que la ville n'est pas nettoyée des mines et des obus, tant que demeurera le danger de l'écroulement d'un bâtiment, tant que le génie n'aura pas fini son travail, l'entrée de Grozny est interdite. »

Les combattants tchétchènes se sont retirés fin janvier de Grozny pour se replier vers les montagnes, après un mois de résistance face à l'offensive au sol des troupes russes. Celles-ci,

une fois à l'intérieur de la ville, se sont livrées à des exactions contre les habitants. Le représentant du gouvernement russe en Tchétchénie, Nikolai Kochman, a déclaré, lundi, que Grozny devrait « avoir le statut de ville fermée ». Aucun argent n'est prévu dans le budget « pour sa reconstruction », a-t-il ajouté.

Les autorités russes ont annoncé leur intention de faire de Goudermès, deuxième ville de Tchétchénie, la nouvelle capitale. La décision d'interdire aux civils de pénétrer dans Grozny intervient à une dizaine de jours de la date anniversaire de la déportation par Staline du peuple tchétchène, le 23 février 1944, a relevé lundi un correspondant de NTV. Les civils se trouvant encore dans la ville ont été « invités » à se rendre dans des camps de réfugiés, où l'ar-

mée russe fournit de la nourriture et des soins pour les malades, a affirmé Itar-Tass.

Les médias russes ont, par ailleurs, fait état d'une recrudescence des coups de main tchétchènes dans les zones officiellement tenues par les forces russes. Dimanche, NTV rapportait par exemple que des francs-tireurs tiraient la nuit sur la base de Khankala, qui abrite le commandement russe dans des faubourgs de Grozny. Dans les montagnes du sud de la Tchétchénie, l'aviation russe bombardait sans relâche, ces derniers jours, les « positions tchétchènes », annonçant une offensive d'envergure. L'armée russe a affirmé avoir bouclé les gorges d'Argoun et de Vedeno, où quelque 8 000 rebelles se seraient retranchés, mais sans y avoir envoyé des troupes. - (Reuters, AFP)

Moscou qualifie de « propagande » les témoignages sur les exactions

MOSCOU

de notre correspondant

Les atrocités commises par les troupes russes au camp de « filtration » de Tchernokozovo, dans le nord de la Tchétchénie, demeurent étouffées en Russie par la censure et les dénégations des autorités. Dans son édition du 15 février, *Le Monde* a publié un témoignage, recueilli par notre envoyée spéciale en Ingouchie, Sophie Shihab, faisant état de tortures systématiques, de viols, d'exécutions sommaires dans ce camp, où sont rassemblés pour y être « triés » des civils tchétchènes, dont des femmes, des enfants et des vieillards. Le 11 février, *Le Monde* et le quotidien britannique *The Independent* avaient également publié la lettre d'un soldat, bourreau malgré lui, racontant l'horreur au quotidien de ce camp. De son côté, l'association russe de défense des droits de l'homme, Memorial, a recueilli des témoignages concordants.

Interrogé lundi 14 février, Sergueï Iastrjembki, porte-parole du Kremlin sur ce conflit, a réfuté, comme il l'avait fait la semaine dernière, ses récits de tortures. « Cela ne reflète pas la réalité, a-t-il répondu, ce sont des rumeurs et ce thème est activement utilisé par les propagandistes des séparatistes qui connaissent la fibre sensible des Européens sur ces questions. » Accusant les médias occidentaux

d'être sous l'emprise de la « propagande tchétchène », ou de céder à « l'émotivité », Sergueï Iastrjembki s'est néanmoins dit prêt à organiser, mais dans une dizaine de jours seulement, une visite de journalistes dans ce camp.

Le porte-parole a également voulu désamorcer le scandale en annonçant « la visite prochaine d'un représentant de l'Europe » à Tchernokozovo, refusant de donner plus de détails sur ce que pourrait être cette mission. Mardi en fin de matinée, la délégation de l'Union européenne à Moscou et plusieurs chancelleries occidentales disaient ne pas être au courant de l'organisation d'une telle visite dans les camps de « filtration » russes. Seul était évoqué un éventuel voyage à Moscou, à la fin du mois, d'une délégation du Conseil de l'Europe.

RENFORCEMENT DE LA CENSURE

Accusés par des organisations internationales, dont Human Rights Watch, de crimes de guerre à grande échelle contre les populations civiles, les autorités russes complètent le blocus instauré autour de la Tchétchénie. Les organisations humanitaires ne sont toujours pas autorisées à s'y rendre. Les demandes formulées par l'Europe, l'OSCE et les Etats-Unis d'envois d'observateurs internationaux ont été rejetées. Enfin, les journalistes doivent, depuis deux se-

maines, se plier à de nouvelles procédures d'accréditation : ils ne peuvent travailler qu'encadrés par les troupes russes, dans des territoires ou localités tchétchènes choisis par les autorités. En cas de violation de ces règles, ils pourront être détenus jusqu'à dix jours et voir leur autorisation de travail en Russie supprimée.

Ce renforcement de la censure contribue au silence quasi-général des médias russes. Seul le quotidien *Kommersant*, qui reprend dans son édition du 15 février l'article du *Monde*, signale les horreurs commises dans les camps de filtration. Les autres journaux et les télévisions, en particulier les deux chaînes publiques ORT et RTR, n'abordent pas cette question et n'accordent plus qu'une place mineure à « l'affaire Babitski ». La situation dramatique des réfugiés tchétchènes vivant dans des camps en Ingouchie est également tue.

A ce silence des médias répond celui de la quasi-totalité de la classe politique. Pas un responsable n'a interrogé publiquement les autorités sur les camps de « filtration ». Par un vote à une écrasante majorité, les députés de la Douma (chambre basse du parlement) ont repoussé, la semaine dernière, la proposition faite par quelques libéraux de discuter de la situation d'Andreï Babitski. A moins de six semaines de l'élection présidentielle, la Tchétchénie de-

meure absente du débat public, les généraux continuant à détailler sur les télévisions les revers et pertes subies par « les bandits » et les sondages faisant toujours part d'un très fort soutien de l'opinion à cette guerre.

Vladimir Poutine engrange ainsi les bénéfices électoraux de la prise de Grozny, intervenue au début du mois. Le président par interim voit sa cote de popularité progresser encore, un sondage du Centre russe de l'opinion publique le créditant de 57 % des intentions de vote, lui laissant ainsi entrevoir une facile élection, dès le premier tour. « Je ne pense pas qu'il ait besoin de faire des efforts extraordinaires » pour être élu, juge l'influent Anatoli Tchoubaïs.

La voie apparaît totalement dégagée pour le successeur que s'est choisi Boris Eltsine. Le 14 février était le dernier jour de dépôt des candidatures auprès de la Commission électorale, qui doit ensuite les valider. Celle-ci a reçu les dossiers de quinze personnes, dont, bien sûr, celui de Vladimir Poutine. Depuis le retrait de l'ancien premier ministre Evgueni Primakov, aucun des principaux autres candidats (le communiste Guennadi Ziouganov, le libéral Grigori Iavlinski, l'ultra-nationaliste Vladimir Jirinovski) n'est en mesure de menacer le président par interim.

François Bonnet

A Mitrovica, un climat de « pré-guérilla urbaine »

Le chef de la brigade multinationale dans le nord du Kosovo s'inquiète de la « stratégie de l'attentat » adoptée par les extrémistes serbes et albanais

MITROVICA

de notre envoyé spécial

Dès son arrivée, il y a moins de quinze jours, à la tête de la brigade multinationale dans le nord du Kosovo, le général Pierre de Saqui de Senne a eu à affronter des émeutes à Mitrovica. Pour lui, c'est un changement de nature dans la situation entre les deux communautés serbe et albanaise de cette ville, dont le contrôle a été confié aux Français.

« La stratégie adoptée des deux côtés par des franges extrémistes, explique le général de Saqui, est celle de l'attentat qui réveille le sentiment de haine et le potentiel de vengeance qu'on a connus auparavant. » L'un de ses subordonnés directs, le colonel Jean-Philippe Bernard, qui commande les 2 000 hommes de la Force internationale de paix au Kosovo (KFOR) chargés du maintien de la sécurité à Mitrovica, ne dit pas autre chose quand il constate : « on est passé du stade de contrôle d'une zone à celui d'une pré-guérilla urbaine » dans une ville où le couvre-feu a été instauré il y a dix jours et porté à 12 heures (de 18 heures à 6 heures), lundi 14 février.

« Des deux côtés, ce sont des professionnels du combat urbain », observe encore le général de Saqui. « En une seconde on bascule d'une mission de maintien de l'ordre à une mission de guerre », ajoute-t-il, révélant qu'il est arrivé lundi à sa troupe d'intercepter une ambulance, à l'entrée sud de la ville, qui transportait une dizaine de contre-rockettes RPG-7 et plus de 180 grenades à main. « Il est très difficile, commente le responsable de la KFOR, de lutter contre une stratégie de l'attentat. Si cette stratégie devait continuer, je ne suis plus tellement optimiste. »

« POTENTIEL DE HAINE »

Dans la nuit du 3 au 4 février, après l'attaque d'un bus civil du HCR qui fit deux morts serbes, Mitrovica a connu de graves émeutes entre les deux communautés qui ont fait huit morts et vingt et un blessés. Six des tués l'ont été par balles ou jets de grenades dans leurs appartements et quinze des personnes blessées ont été victimes de grenades lancées dans un bar qui est particulièrement fréquenté en zone serbe. Depuis, jets de grenades, de cailloux, et tirs de fusil d'assaut se sont succédés avec, notamment, des affrontements plus sévères encore dans la journée du dimanche 13 février, au cours de laquelle deux jeunes soldats engagés français ont été blessés.

Le général de Saqui constate que, si la majorité de la population ne veut pas la poursuite de ces affrontements, pour autant elle ne souhaite pas vivre ensemble, tant, dit-il, « le potentiel de haine et de traumatisme est important en son sein ». La difficulté, croit pouvoir analyser le général français, tient au fait que

Serbes et Albanais voudraient que « le problème du Kosovo se règle à Mitrovica même », où vivent au nord 12 000 Serbes et 2 100 Albanais, pour 49 000 Albanais et 3 Serbes (un pope et sa famille) dans la partie sud de la ville. Mitrovica devient en quelque sorte un « abcès de fixation ». « Et, dit le commandant de la brigade multinationale, aussi bien au nord et au sud, on est décidé à ne faire aucun cadeau. »

Renforcées par des détachements britanniques et italiens, notamment pour le contrôle du pont ouest de Mitrovica, là où les affrontements sont les plus durs, les unités françaises cherchent à éviter de « véritables massacres » entre les communautés. Elles s'interposent et procèdent à l'évacuation des personnes en danger, notamment des populations albanaises en milieu serbe (près de 900 Albanais ont dû quitter leur logement après la nuit d'émeutes du 3 au 4 février, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR]). « Mais, tient à souligner le général de Saqui, l'évacuation des populations ne relève que du HCR et nous ne faisons que l'aider. »

Pour l'instant, il n'y a pas de changement des règles d'engagement du tir données au contingent français. La brigade multinationale n'agit qu'en situation de légitime défense, surtout dans l'hypothèse où des femmes et des enfants seraient menacés. Mais, avertit le patron du contingent nord de la KFOR, « si l'on tire sur eux, les soldats de la KFOR se défendent », comme ils l'ont fait quand des tireurs isolés armés d'un kalachnikov les ont visés à l'abri d'un immeuble où ils s'étaient embusqués.

Le général de Saqui se défend contre l'accusation adressée aux Français d'être pro-Serbes : « Nous sommes pas capables de reconnaître Serbes et Albanais. » Mais il admet, dans cette ambiance de pré-guérilla urbaine, pour reprendre l'expression du colonel Bernard, que, de son point de vue, ce sont bien les Français de la KFOR qui sont visés. Pourquoi ? « Parce que nous sommes déployés à Mitrovica, conclut le général de Saqui, et que, dans ce pays dont les populations recherchent la partition, nous sommes en quelque sorte les empêchements de tourner en rond. »

Jacques Isnard

■ La KFOR a annoncé, lundi 14 février, avoir procédé à l'arrestation de trente-neuf Albanais et d'un Serbe, au cours de plusieurs perquisitions à Mitrovica. L'administration conjointe du Kosovo a, de son côté, annoncé des mesures de sécurité incluant l'envoi de renforts de 300 policiers dans la zone et la nomination de juges internationaux. - (AFP)

La réforme des institutions européennes est suspendue à la position de l'Autriche

Vienne pourrait répliquer aux Quatorze en faisant de l'obstruction

La constitution, en Autriche, d'un gouvernement de coalition avec l'extrême droite, complique le fonctionnement de l'Union européenne. Vienne,

traditionnellement réticente à l'intégration des pays de l'Est, pourrait bloquer la réforme des institutions communautaires préalable à cet

élargissement. Elle dispose en effet d'un droit de veto contre ces réformes, qui doivent se décider à l'unanimité des quinze Etats membres.

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

L'Europe doit apprendre à vivre avec l'incertitude que crée la situation autrichienne. La réunion des ministres des affaires étrangères, lundi 14 février, consacrée notamment à ce qui va constituer la « grande affaire » de l'Union au cours des prochaines années, à savoir l'élargissement et son corollaire, la réforme des institutions européennes, en a fourni une éloquente illustration. Vienne, ulcérée par le stigmate diplomatique que lui ont infligé les Quatorze, pourrait-elle répliquer en bloquant le fonctionnement de l'Union européenne ? Elle le pourrait, du moins dans un premier temps, puisque, sur ces deux dossiers, elle peut théoriquement user de son droit de veto.

Certes, ses porte-parole multiplient les professions de foi européennes, et certains partenaires de l'Autriche s'en satisfont. Mais, comme l'a souligné lundi Hubert Védrine, un tel occuménisme, sachant que Jörg Haider a fait de la

volte-face un principe politique, ne doit pas « endormir la vigilance des autres Européens ». Une telle méfiance est d'autant plus justifiée que, par le passé, le chef du parti d'extrême droite n'a pas été avare en déclarations anti-européennes. Il n'était pas le seul : avant même la formation de son nouveau gouvernement, l'Autriche ne cachait pas ses profondes réticences à l'égard d'un élargissement ressenti comme le signal de l'arrivée massive d'immigrants est-européens acceptant des bas salaires.

FORTE MÉFIANCE

Vienne ne peut donc qu'éprouver une forte méfiance envers une réforme des institutions qui se propose d'élargir le champ des votes à la majorité qualifiée (au détriment de l'unanimité), et de restreindre l'utilisation du droit de veto, tout en menaçant de remettre en cause ce que tous les pays de l'Union considèrent comme un attribut de souveraineté : le fait de disposer d'un ou de deux commissaires (pour les « grands » pays) au sein de la

Commission européenne. L'Autriche, d'autre part, ne peut que s'irriter des projets avancés ici ou là pour préciser et durcir, à la faveur de la conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme des institutions – ouverte officiellement lundi par les ministres des affaires étrangères –, les dispositions du traité permettant de sanctionner un pays qui se mettrait en contravention avec le respect des valeurs fondatrices de l'Union. Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale et de la CIG, propose ainsi d'instituer un « mécanisme de surveillance démocratique et d'alerte » en complétant l'article 7 du traité européen.

Mais la situation autrichienne n'est pas le seul facteur qui menace le fonctionnement de l'Europe. Les négociations qui s'ouvrent dans le cadre de la CIG promettent d'être ardues et peut-être même de se révéler stériles, du moins à la date-but officiellement retenue : fin de l'année et de la présidence française de l'Union. La principale question est de savoir s'il faut profiter de la

CIG pour toiletter les institutions européennes au-delà des trois questions non résolues par le traité d'Amsterdam : taille et composition de la Commission européenne ; pondération des voix au sein du Conseil des ministres ; extension du vote à la majorité qualifiée.

À 35, la règle de l'unanimité étant synonyme de paralysie, la majorité qualifiée doit devenir la règle. En pratique, c'est presque le cas, puisque quelque 80 % des décisions communautaires sont de facto prises à la majorité qualifiée ou ce qui en tient lieu (souvent un simple consensus). Mais il importe de prévoir que l'usage du droit de veto ne puisse plus être appliqué à certaines matières communautaires essentielles : la Grande-Bretagne donne aujourd'hui un parfait exemple de ce que peut être l'obstruction communautaire avec le dossier de l'harmonisation fiscale.

Les sujets dont la CIG pourrait se saisir ne manquent pas, certains étant étroitement liés aux trois « reliquats » d'Amsterdam et à l'élargissement. C'est particulièrement le cas des « coopérations renforcées », mécanisme permettant à un groupe de pays d'aller de l'avant, en « éclaircir ».

Si les gouvernements optent pour un ordre du jour large, ils risquent de retarder la conclusion des négociations et, en conséquence, le processus d'élargissement. Il semble peu probable que la France prenne le risque de voir sa présidence se terminer sur un échec. Ces incertitudes montrent toutefois que l'Union européenne s'engage sur un chemin semé d'embûches.

Ph. L.

Laurent Zecchini

Vienne met les Quinze en garde

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Elle avait un ton un peu revêche, Benita Ferrero-Waldner, la nouvelle ministre des affaires étrangères d'Autriche, membre du parti conservateur du chancelier Schüssel, en s'adressant à ses « chers collègues » réunis lundi 14 février à Bruxelles pour le premier conseil des ministres des affaires étrangères auquel elle participait à qualité depuis la formation du gouvernement de coalition entre la droite et l'extrême droite autrichienne. « Nous continuons à coopérer avec vous au sein de l'ensemble des institutions de l'Union de façon constructive et engagée, mais cela ne pourra se faire que si l'Autriche est en mesure de pleinement participer au courant normal des affaires européennes, pas seulement à Bruxelles, mais également dans les capitales de nos partenaires » : une invitation claire aux Quatorze de renoncer à leurs sanctions du 31 janvier.

Pour la suite, a poursuivi M^{me} Ferrero-Waldner, adressez-vous à ceux qui, à Vienne, ont la responsabilité des affaires européennes et sont en droit d'exprimer le point de vue de l'Etat : le président de la République, le chancelier et le ministre des affaires étrangères ! Quant à Jörg Haider, qui n'est pas membre du gouvernement, « laissons-le de côté, laissons-le en Carinthie ! », s'est-elle exclamée, en se lançant dans une courte leçon de sciences politiques pour expliquer que la participation du FPÖ au gouvernement pourrait se révéler une bonne chose : à

preuve, ce parti hostile à l'euro et à l'élargissement ne vient-il pas de souscrire à une déclaration gouvernementale qui appuie l'un et l'autre ! Fort à propos, on apprenait au même moment de Vienne que le gouverneur de Carinthie, qui avait annoncé sa participation à la prochaine réunion du comité des régions de l'Union, renonçait à son projet, sous prétexte d'autres engagements.

« SURENCHÈRE »

La déclaration de M^{me} Ferrero-Waldner, à la fin du déjeuner des Quinze, a été suivie d'un rappel ferme de la position des partenaires de l'Autriche par le ministre portugais, au nom de la présidence de l'Union. « La surenchère du gouvernement autrichien, ses professions de foi proeuropéennes, ne suffisent pas pour endormir la vigilance de l'Union », a commenté peu après Hubert Védrine, le ministre français. On lui a demandé s'il avait serré la main de la ministre autrichienne : il n'avait pas eu l'occasion de le faire parce qu'elle était arrivée parmi les premiers dans la salle du conseil, sans doute pour éviter les situations protocolaires embarrassantes. « Mais je l'aurais fait si je l'avais croisée, ce n'est pas une question de personne », a-t-il dit. Pierre Moscovici, son collègue des affaires européennes, a trouvé pour sa part qu'elle en avait trop fait : « Renvoyer Haider en Carinthie, c'est un peu facile, a-t-il noté ; ce week-end, il a encore multiplié les déclarations provocatrices ; il ne respecte pas le programme qu'il a signé. » Louis Mi-

chel, le ministre belge, a réagi avec autant de fermeté. Mais certains ne sont-ils pas disposés à davantage de compréhension ?

Les Français font confiance à la présidence portugaise pour que les mesures décidées le 31 janvier continuent de s'appliquer. Et à partir du 1^{er} juillet, la présidence reviendra à la France.

Les Européens suspendent l'embargo aérien contre la Serbie

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Conformément aux souhaits maintes fois exprimés par les représentants de l'opposition au gouvernement de Slobodan Milosevic, les ministres des affaires étrangères des Quinze ont décidé de suspendre pour six mois l'embargo qui frappait depuis l'automne 1998 les compagnies aériennes desservant la Serbie. La décision s'applique également à JAT, la compagnie nationale yougoslave. Les vols pourront reprendre aussitôt que l'Union européenne aura obtenu l'assurance des autorités serbes que les compagnies européennes seront traitées de manière équitable et sans discrimination, a précisé Chris Patten, le commissaire chargé des relations extérieures.

Les Néerlandais et surtout les Britanniques qui, depuis plusieurs mois, bloquaient une décision dans ce sens, préconisée dès novembre par la France, s'y sont finalement ralliés. A l'instar des Américains, ils redoutaient qu'un allègement des sanctions soit interprété comme un signe de faiblesse par le régime de

Belgrade. L'opposition démocratique serbe, apparemment unanime sur ce point, expliquait qu'il n'en était rien, que l'embargo aérien pénalisait la population plus que les dirigeants et ajoutait que sa levée, grâce à son initiative, renforcerait sa crédibilité. Ces arguments ont finalement prévalu. Chris Patten, très impliqué dans le débat balkanique, a plaidé dans ce sens à Londres et Robin Cook, le secrétaire au Foreign Office, a fini d'être convaincu à l'occasion de son récent séjour à Washington, l'administration Clinton ayant elle aussi évolué dans ce sens.

SANCTIONS FINANCIÈRES

Cependant l'embargo n'est, à ce stade, que suspendu. L'Union européenne, en liaison avec l'opposition, surveillera de près les conditions d'application de la mesure et ses effets.

« L'Europe reprend l'initiative. (...) Nous sommes arrivés à la conclusion que certaines des mesures que nous avions prises n'étaient pas utiles pour atteindre notre objectif, qui demeure celui d'un changement de régime à Belgrade », a commenté Hubert Védrine, le ministre fran-

çais des affaires étrangères. Les Quinze ont souligné, dans leur déclaration, leur volonté d'« appliquer un maximum de pressions sur Milosevic en renforçant les sanctions visant le régime, mais sans pénaliser le peuple serbe ». Tout en suspendant l'embargo aérien, les Européens ont ainsi décidé, dans l'autre sens, de rendre plus restrictives les limitations appliquées en matière de visas aux proches du régime et à leurs familles. La liste de personnalités interdites de visas par l'UE va être rallongée de plusieurs centaines de noms, atteignant au total plus de six cents personnes. La Commission a été chargée d'agir avec le concours de l'opposition. L'idée serait de viser notamment les dirigeants des entreprises publiques. De même, la Commission a été chargée d'étudier les moyens de rendre plus efficaces les sanctions financières – notamment un gel des avoirs – imposées à la nomenklatura serbe.

Parmi les autres actions envisagées en faveur des formations défendant la démocratie figure le renforcement du programme « Energie pour la démocratie ». Dans le passé, l'UE avait livré, mal-

gré les difficultés dressées par les autorités de Belgrade, du carburant à deux villes de Serbie gérées par l'opposition démocratique, à savoir Nis et Pirot. Bruxelles veut en fournir cinq autres. Le Conseil a par ailleurs réaffirmé son appui au « gouvernement démocratiquement élu du Monténégro » et invité la Commission à lui faire rapidement des propositions pour que l'Union puisse « répondre aux besoins les plus pressants [du pays], notamment en facilitant son commerce ». Il s'agit de trouver un moyen légal pour faire bénéficier le Monténégro (qui n'est pas un état pleinement souverain, puisque membre de la Fédération yougoslave) de facilités d'accès aux marchés des Quinze, sans que celles-ci bénéficient à la Serbie.

A propos du Kosovo, Javier Solana, haut-représentant de l'UE pour la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), a annoncé que les Etats membres avaient répondu favorablement à sa demande de renforcer le contingent de policiers mis à la disposition de la Minuk de Bernard Kouchner.

Philippe Lemaître

MARTINE AUBRY
EXPLIQUE LA SOLIDARITÉ
AUX ENFANTS

“ C'est quoi la solidarité ? ”

Martine Aubry

Albin Michel

49 F

“ La Marche du siècle ”
mercredi 16 février

ALBIN MICHEL

L'Europe va aider la Hongrie et la Roumanie à faire face au désastre écologique

La pollution au cyanure a atteint le Danube, où elle devrait se diluer

La Serbie a pris des mesures contre la pollution des eaux minières roumaines, qui ont atteint Belgrade lundi. On espère que le Danube ne sera pas durable-

ment affecté par la pollution, en raison de sa dilution, mais la Tisza, plus grande rivière de Hongrie, semble « totalement stérilisée ».

LA MASSE d'eau polluée au cyanure provenant de la mine roumaine de Baia Mare, près de 800 kilomètres en amont de Belgrade, a atteint la capitale yougoslave lundi dans la journée. Les autorités serbes ont interdit la vente du poisson pêché dans le Danube et fermé la station de pompage de Vinca, qui alimente en eau potable plusieurs banlieues de la capitale yougoslave. L'eau cyanurée se dilue cependant dans le grand fleuve européen : selon le ministre serbe de l'agriculture, Jovan Babovic, la concentration en cyanure est descendue au niveau de 0,2 milligramme par litre. Cette dilution laisse espérer que l'impact écologique sur le Danube de cette pollution massive sera limité. Elle succède cependant aux rejets de produits chimiques provoqués par le bombardement du complexe industriel serbe de Pancevo, au printemps 1999.

En Hongrie, les indices confirment le choc meurtrier pour l'écosystème qu'ont causé les quelque 100 000 mètres cubes d'eau chargée en cyanure et en métaux lourds déversés dans la Tisza, deuxième rivière du pays, qu'elle traverse sur 598 kilomètres en un cours lent et méandreux. Si aucun bilan scientifique n'est disponible, les sources hongroises décrivent

l'écosystème fluvial comme ravagé : « C'est une rivière totalement stérilisée », a résumé le président de la commission parlementaire chargée de l'environnement, Zoltan Illes. Les poissons ne sont pas seuls affectés. La faune l'est aussi, comme l'indique la mort d'un couple d'aigles balbuzards, relevée par un vétérinaire du nord de la Hongrie. Les nappes phréatiques proches de la Tisza ne sont cependant pas contaminées.

RESTAURER LA TISZA

Selon Steve d'Esposito, président du Mineral Policy Center, une association américaine luttant contre les pollutions minières, la pollution de la Tisza est comparable à un accident de 1992 au sud du Colorado. Il estime que la réhabilitation de la rivière hongroise « coûtera des dizaines de millions de dollars ». L'Union européenne (UE) s'appuie à aider la Roumanie et la Hongrie à faire face au désastre écologique. La commissaire à l'environnement, Margot Wallstrom, se rendra mercredi en Hongrie et jeudi en Roumanie pour évaluer dégâts et besoins.

On indique à Bruxelles que des fonds pourraient être tirés du programme ISPA, destiné à financer des projets d'infrastructure et d'environnement dans les pays candi-

datés à l'UE. Pour 2000, environ 70 millions d'euros pour la Hongrie et 200 millions pour la Roumanie ont été budgétés au titre de ce programme. L'expérience européenne de réhabilitation du Rhin, après l'accident de Sandoz, en 1986, devrait être précieuse pour restaurer la Tisza.

L'accident survenu à la mine d'or roumaine de Baia Mare augmentera cependant les exigences de l'Union à l'égard des pays candidats à l'adhésion : l'environnement est un des dossiers majeurs de la négociation sur l'élargissement, les candidats demandant une longue période de transition pour adopter les normes et les réglementations environnementales de Bruxelles. Mais l'UE elle-même est accusée d'impéritie en matière de prévention des pollutions minières : dans un rapport publié en 1999, le Fonds mondial pour la nature (WWF) avait souligné les nombreux risques liés aux mines européennes. En avril 1998 déjà, le parc national de la Doñana, en Espagne, avait été gravement pollué par le déversement d'eaux minières. En France, le site de Salsignes, dans l'Aude, est lourdement contaminé par des déversements d'eau cyanurée dans les années 1970.

Hervé Kempf

Esmeralda, jeune société australienne à la « fibre écologiste » récusé toute responsabilité

LONDRES

de notre correspondant à la City
« La mise en route de la mine d'or de Baia Mare est une étape importante dans le processus de reconstruction de l'industrie minière en Roumanie. Malgré l'absence d'une exploration moderne et systématique du sous-sol, les richesses potentielles sont à la hauteur des Eldorados actuels en Afrique et en Amérique latine », écrivait en 1999 le Mining Journal dans un supplément laudatif consacré à l'industrie extractive roumaine. Aujourd'hui, en présence de la grave catastrophe écologique provoquée par la mine de Baia Mare, les experts de cette revue londonienne faisant autorité dans le secteur minier sont dans leurs petits souliers. En chute libre depuis l'annonce, le 10 février, de cette pollution au cyanure de plusieurs rivières, la cotation d'Esmeralda Exploration, propriétaire australien à hauteur de 50 % de la mine, a été suspendue à sa demande.

A l'Australian Stock Exchange, principale Bourse du pays-continent, les cours des sociétés minières, déjà plombés par l'en-

gouement pour les valeurs technologiques, reculent en dépit de la récente hausse du prix de l'or. « Le marché est d'autant plus choqué par cet événement que les compagnies minières australiennes ont toujours eu la fibre écologiste », explique un analyste des antipodes. Contacté par Le Monde, un porte-parole de la compagnie a affirmé avec insistance que rien ne prouvait que la fuite de cyanure provenant de la mine ait été à l'origine des tonnes de poissons morts en Hongrie...

EN TERRAIN CONNU

La joint-venture à 50-50 entre Esmeralda Exploration et la société d'Etat roumaine Remin a été mise en place en 1998, en vue de traiter les déchets aurifères d'Aurul. Dès le départ, ce projet avait bénéficié du soutien du président roumain Emil Constantinescu, géologue de formation. Une loi destinée à encourager l'exploration minière dans cette région septentrionale de la Roumanie, riche non seulement en or et en argent, mais aussi en plomb, en zinc et en cuivre, avait facilité la tâche des

milieux d'affaires internationaux. Enfin, Esmeralda, une « junior » de Perth, capitale minière de l'ouest australien, était en terrain connu à Baia Mare, un site à ciel ouvert dont l'exploitation lui était familière sur le plan technologique.

Aurul, qui a commencé à fonctionner en avril 1999, devait produire 50 000 onces d'or par an et 250 000 onces d'argent. Preuve de l'engouement de la société pour la Roumanie, la joint-venture dispose, de surcroît, de trois autres licences d'exploration qu'elle a reçues dans des zones limitrophes de la mine d'or de Baia Mare. Signe de son succès, la compagnie d'Australie occidentale inspirait confiance aux institutions financières, comme le montre le soutien enthousiaste au projet de deux banques d'affaires de renom, NM Rothschild and Sons et Dresdner Kleinwort Benson. Esmeralda est par ailleurs contrôlée à 75 % par de gros investisseurs institutionnels australiens, dont la réputation de prudence et de conservatisme n'est plus à faire.

Esmeralda Exploration est l'une de ces « juniors » apparues sur la scène extractive au début des années 1990 dans les zones délaissées par les « mammoths », les grandes multinationales des métaux. L'expérience acquise par ces juniors dans l'immensité du désert australien ou du Grand Nord canadien ainsi que l'utilisation de techniques d'avant-garde se sont avérées précieuses en Roumanie, où l'on exploite l'or de manière artisanale depuis la nuit des temps. Structures légères, prise de décision rapide, rémunération de l'état-major liée à la performance boursière étaient les points forts d'Esmeralda, estiment les experts de Perth.

Pourtant, avant même la catastrophe, de nombreux observateurs ne partageaient pas entièrement cet optimisme. « Esmeralda avait une bonne réputation dans l'exploration, mais la firme était sous-capitalisée. Contrainte sans cesse de récolter des fonds pour financer des chantiers comme celui d'Aurul, la société n'était pas à l'abri de déboires », explique un spécialiste londonien des « juniors » minières. Lors de l'exercice 1999, la compagnie avait affiché des pertes de 3,9 millions de dollars australiens (près de 2,5 millions d'euros), conséquence des lourds investissements consentis en Roumanie.

Marc Roche

Les réformateurs iraniens comptent sur le vote des jeunes pour remporter les législatives

Le frère du président Khatami mène la bataille à Téhéran pour les élections du 18 février. Autre leader du Front de la participation, Saïd Hajjarian appelle à « faire le grand ménage » au Parlement

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

Ils ne veulent pas entendre parler de compromis, encore moins de compromission. Ils veulent en finir avec les anciens qui ne leur ont pas préparé l'avenir. Ils réclament des libertés, le droit de penser par eux-mêmes et pour eux-mêmes, le droit de se constituer en association, des emplois. Ils veulent des dirigeants qui les écoutent et les comprennent. Les étudiants iraniens, du moins ceux d'entre eux qui fondent leurs espoirs dans le président réformateur Mohammad Khatami, en ont de plus en plus assez de se taire.

Dimanche 13 février, quelque trois mille cinq cents d'entre eux s'étaient rassemblés au stade Chiroudi, au centre de Téhéran, à l'initiative de Mohammad-Reza Khatami, tête de liste du mouvement Front de la participation aux élections législatives du 18 février, et frère du président de la République.

nal Salam – dont la fermeture, en juillet 1999, avait provoqué la révolte des étudiants, durement réprimée par les autorités – a présenté, sous les acclamations de la foule, comme l'antidote du tri des candidats. « Les Iraniens ont tous les mêmes droits », a martelé M. Abdi, fustigeant ceux qui, « parvenus au faite du pouvoir, ne respectent pas les droits de ceux qui n'y sont pas ». Puis, ne reculant devant aucune démagogie, il a affirmé que si un seul des quatre avait été empêché de se porter candidat, il se serait porté volontaire et qu'il aurait, en revanche, refusé d'entrer en lice s'il avait été le seul accepté.

Mais c'est Saïd Hajjarian, que d'aucuns ici considèrent comme le véritable meneur du Front, qui fit un tabac. Membre du conseil municipal de Téhéran et ancien conseiller du président de la République, il a invité son auditoire à « faire le grand ménage ». Bon orateur, mesurant

lement seul légifère », que son devoir est « de questionner le gouvernement », que ses membres doivent être « compétents », ne pas pratiquer une politique de clocher et avoir une vision globale des intérêts du pays. « Si les députés actuels avaient été à la hauteur, la vérité sur les meurtres d'opposants politiques et d'intellectuels [en novembre 1998] n'aurait pas traîné en longueur », a encore dit M. Hajjarian, touchant là une fibre très sensible, que la bataille électorale a ravivé depuis quelques semaines.

« KHATAMI, MOSSADEGH »

« Khatami, nous l'aimons, Khatami Mohammad-Reza, président du Parlement », « Khatami, Mossadegh » [premier ministre dans les années 1950 et grande figure du nationalisme iranien], scandaient les étudiants, qui conspuaient par ailleurs l'ancien président de la République, Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, dont la candidature a divisé le camp des réformateurs. Invités à poser des questions par écrit, ils n'ont pas hésité à soulever celle, extrêmement délicate, du statut du Guide de la République, c'est-à-dire son autorité suprême – question à laquelle la réponse fut très « politiquement correcte » – et à critiquer les présumés rapprochements de certains réformateurs avec M. Rafsandjani.

C'était le premier rassemblement du genre à Téhéran. Jamais législatives n'avaient connu ce type de campagne électorale, avec distribution d'autocollants, d'affiches, de miniprogrammes. Seuls les réformateurs ont opté pour cette forme de communication. Leurs adversaires du camp conservateur n'ont rien prévu. Dans les tribunes du stade Chiroudi, garçons et filles, séparés selon la règle, se relayaient pour crier leur enthousiasme. Et tous les jours, au quartier général du Front de la participation, Mohammad-Reza Khatami tient une conférence de presse. Samedi 12 février, les cinq femmes inscrites sur la liste ont tenu la leur.

Mouna Naïm

■ La justice iranienne a rejeté implicitement une demande du président Bill Clinton en faveur de trois membres de la communauté religieuse bahaïe condamnés à mort. « Ces trois personnes sont accusées d'action contre la sécurité nationale et cela n'a rien à voir avec leur conviction religieuse », a souligné Hossein Mir-Mohammed Sadeghi, porte-parole de la justice iranienne. Cité mardi 15 février par la presse, M. Sadeghi a affirmé toutefois qu'« aucun verdict définitif n'a été délivré contre les dites personnes ». Le président américain avait appelé, vendredi, l'Iran à renoncer à exécuter les trois membres de la communauté bahaïe, et avait « condamné les persécutions menées par le gouvernement iranien contre ses minorités religieuses ». – (AFP)



PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DÉFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANGOULEME

Par jugement contradictoire en date du 2 juin 1999, le Tribunal de Grande Instance d'Angoulême a condamné : **Jean-Yves DUPOUY**, né le 10 août 1950 à Villeneuve Sur Lot (47), fils de André et de Jeanine NICOMEDE, demeurant Résidence Claire, rue Roger Expert appt.305 33120 ARCACHON, huissier de justice, marié, de nationalité française, jamais condamné, libre.
Chantal RITTER épouse DUPOUY, née le 1er juillet 1950 à BORDEAUX, demeurant Résidence Claire, Rue Roger Expert, appt.305 33120 ARCACHON, sans profession, mariée, de nationalité française, jamais condamnée, libre.
Chacun à la peine de : 2 ans d'emprisonnement avec sursis, 250.000 Francs d'amende, à l'interdiction d'exercer les droits civils, civiques et de famille pendant une durée de 3 ans et à l'interdiction pendant une durée de 3 ans d'exercer directement ou par personne interposée pour son compte ou pour le compte d'autrui toute profession libérale. A ordonné la publication par extraits du jugement dans les journaux suivants : Journal Officiel de la République Française, La Charente Libre, Sud-Ouest, Le Monde, a ordonné l'affichage par extraits de la présente décision pendant 3 mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune d'ARCACHON (33) où les contribuables ont leur domicile, sur la porte extérieure de l'étude professionnelle sise 11, place de la Fontorse à CONFOLENS (Charente).
Pour, entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1996 s'être soustraits frauduleusement à l'établissement ou au paiement de l'impôt (impôt sur les sociétés et impôts sur le revenu), dissimulation de sommes, fraude fiscale, infractions prévues et réprimées par les articles 1741 et 1750 du code général des impôts, et avoir procédé à la passation d'écriture inexacte ou fictive dans un livre comptable (DUPOUY J.Y.). Infraction prévue par l'article 1743 du code général des impôts et les articles 8 et 9 du code de commerce et réprimée par les articles 1743 et 1750 du code général des impôts. Pour extrait conforme. **LE GREFFIER**



BMW 320d : 2.841F/mois
garantie, entretien et renouvelée dans trois ans*



Prix de la BMW 320d : 172.500F. Contrat BMW Select sur 36 mois. Premier versement de 43.309,03F (dépôt de garantie de 25.375F + premier loyer majoré de 17.434,03F) suivi de 35 loyers mensuels de 2.840,53F (*). Option d'achat en fin de contrat : égale à 50% du prix du véhicule, soit 86.250F. Coût total avec achat en fin de contrat de 196.477,50 F hors contrat sereenim. Contrat national d'entretien Sereenim inclus au prix de 184,03F/mois comprenant l'extension de garantie et l'entretien du véhicule pour 36 mois et/ou 60 000km (au 1er des deux termes atteint). Coût d'entretien Sereenim : 6 625,08F. Barème et conditions au 02/11/99 susceptibles de variation. Sous réserve d'acceptation par BMW Lease, SNC au capital de 20.000.000F RCS Versailles B 343 636 643. (*) Hors assurances facultatives.

44, av. Edouard Vaillant 92 BOULOGNE
PORTE DE ST-CLOUD - 01 46 09 91 63



Ankara affronte les islamistes du Hezbollah, son allié d'hier contre les Kurdes du PKK

Cinq policiers et deux militants tués en Anatolie

De nouveaux affrontements ont opposé en Turquie les policiers à des militants du mouvement islamiste Hezbollah. Depuis le début de l'année,

le pouvoir s'attaque à cette organisation aux méthodes brutales dont il s'était servi dans la lutte contre les Kurdes, selon plusieurs en-

quêtes. Alors que le conflit kurde semble s'apaiser, le régime d'Ankara en subit encore les conséquences.

ISTANBUL

de notre correspondante

Cinq policiers et deux militants islamistes ont trouvé la mort au cours d'affrontements, dimanche 13 février, dans la ville de Van : dans ce Sud-Est anatolien longtemps déchiré par le conflit kurde, ce bilan meurtrier apparaît tristement familier, si ce n'est que les circonstances ont changé radicalement. La cible des autorités, ces jours-ci, n'est plus le PKK, qui a récemment annoncé qu'il mettait fin à la lutte armée, mais le Hezbollah, une organisation fondamentaliste islamiste, responsable de la mort de centaines de personnes.

Il y a à peine un mois, l'opinion publique turque ne savait presque rien du Hezbollah. Le 17 janvier, des affrontements armés ont eu lieu dans une banlieue prospère d'Istanbul, au cours desquels le chef de l'organisation, Huseyin Veloglu, a trouvé la mort. Depuis, cinquante-six corps de victimes du Hezbollah, torturés avant d'être exécutés ou même enterrés vivants, ont été découverts dans plusieurs villes de Turquie.

Les autorités turques sont désormais déterminées à venir à bout de cette organisation, qui compte apparemment 20 000 militants et

semble être un sous-produit du conflit kurde. Organisé en petites cellules, le groupe est difficile à infiltrer, d'autant plus que le secret total est exigé de ses membres. Une indiscrétion peut mener à la mort.

Inconnu du grand public, le Hezbollah est néanmoins un groupe familial aux autorités. Au début des années 90, entre 1 500 et 3 000 personnes, sympathisants du PKK pour la plupart, avaient été victimes de « meurtres mystérieux », dont certains sont aujourd'hui attribués au Hezbollah. A l'époque, le Hezbollah était en guerre contre le PKK, qu'il considérait comme une organisation rivale, marxiste-léniniste donc athéiste. Le conflit entre le PKK et les fondamentalistes était particulièrement virulent à Batman, où des meurtres étaient fréquemment commis en plein jour, au centre-ville, sans que les auteurs soient jamais arrêtés.

Le rapport soumis à l'Assemblée nationale en 1995 par la commission parlementaire qui avait enquêté sur ces crimes avait souligné que le Hezbollah, qui trouvait un terrain favorable au sein d'une population très religieuse, était potentiellement plus dangereux que le PKK. Les politiciens de l'époque avaient préféré ignorer ces conclu-

sions, qui n'avaient pas été débattues au Parlement. La vigueur des opérations policières actuelles et les démentis véhéments des autorités qui, chiffres à l'appui, démontrent qu'elles luttent activement contre le Hezbollah depuis des années, n'ont pas mis fin aux rumeurs de collusion entre cette organisation radicale et certains membres des cercles étatiques.

ARSENAL MYSTÉRIEUX

La récente découverte d'un arsenal impressionnant, comprenant des lance-roquettes, des dizaines d'armes et de grenades ainsi que des explosifs, n'a fait que relancer le débat. La presse turque a en effet révélé que le préfet de Batman avait importé des armes dans des conditions pour le moins inhabituelles. En Turquie, les préfets ne sont pas habilités à acquérir des armes, sauf s'ils obtiennent une autorisation spéciale. Dans ce cas précis, le préfet semble avoir agi avec l'assentiment du premier ministre de l'époque, Tansu Ciller, qui affirme que le gouvernement est toujours resté dans les limites de la loi. Cependant, les détails de cette opération demeurent brumeux. Ces armes pourraient avoir été utilisées par une brigade très « spéciale »

composée en partie de miliciens kurdes travaillant pour le gouvernement. Mais la presse turque affirme qu'une partie de l'armement livré à Batman, qui n'apparaît sur aucun inventaire et semble avoir été « perdu », ressemble fort à l'équipement saisi récemment au cours des descentes policières contre le Hezbollah. Le premier ministre Bülent Ecevit a ordonné une enquête et admis que les autorités avaient perdu la trace d'armes qui pouvaient être tombées dans les mains d'organisations illégales.

Alors que le conflit kurde s'apaise, la Turquie se débat encore avec ses conséquences. L'enquête officielle sur le scandale de Susurluk, qui avait explosé en novembre 1996, avait déjà suggéré que des « escadrons de la mort » d'extrême droite avaient été utilisés dans la lutte contre le PKK. Aujourd'hui, des allégations similaires circulent, alors que les autorités mènent la lutte contre une organisation fondamentaliste aux méthodes particulièrement brutales. La population turque demande des explications, mais les autorités n'ont pour l'instant pas fourni de réponses convaincantes.

Nicole Pope

Johnno, Aborigène de quinze ans, mort en prison pour vol de crayons de couleurs

AUCKLAND

de notre correspondante dans le Pacifique sud

De « Johnno », quinze ans, on ne connaît que le surnom donné par ses copains. Son état-civil en fait un adolescent, aborigène, orphelin, originaire d'une petite communauté du Territoire du Nord, l'Etat le moins peuplé d'Australie, avec 13 personnes par 100 kilomètres carrés. « Johnno » servait une peine non commuable de vingt-huit jours de prison dans un centre de détention juvénile à Darwin, à 800 kilomètres de chez lui, tandis que sa grand-mère, qui en avait la charge, était à l'hôpital.

Mercredi soir, « lui et d'autres, qui continuaient de jouer au ballon après avoir été semencés à plusieurs reprises pour ranger le réfectoire, ont été envoyés dans leur chambre », a indiqué le ministre des services correctionnels du Territoire, Daryl Manzie. L'adolescent s'est alors pendu avec un drap. Le personnel ne parvint pas à le réanimer. Il mourut à l'hôpital dans la nuit qui suivit.

Il s'agit du premier décès depuis l'application d'une nouvelle loi dite de « la punition obligatoire », adoptée en 1997 par le Territoire du Nord. En vertu de cette loi territoriale (et non fédérale), une peine non commuable d'au moins vingt-huit jours de prison (ou de pro-

grammes spécialisés) s'applique d'office aux criminels dès la seconde offense, aussi mineure soit-elle. La loi empêche les juges et magistrats de prendre en compte les éventuelles circonstances atténuantes. « Johnno » avait ainsi été condamné, le 18 janvier, pour deux offenses consécutives. Le 27 novembre 1999, il avait volé des crayons de couleurs, des feutres et du liquide correcteur dans les bureaux de sa communauté (Augurugu). Le 5 décembre, il avait à nouveau volé de la peinture et de l'huile de moteur dans l'école primaire de son village. Il n'en fallait pas plus pour que la « punition obligatoire » s'applique.

« UNE ÉTAGÈRE PLEINE D'ÉTUDES »

« Imposer systématiquement une peine est contraire à la Convention des droits de l'enfant dont l'Australie est signataire », a rappelé le commissaire de la justice sociale aborigène, Bill Jonas. Il a exhorté le gouvernement fédéral à légiférer contre cette loi du Territoire qui a fait augmenter de 145 % le nombre de jeunes en prison dans le Territoire.

Au-delà du débat juridique local, la mort de cet enfant aborigène remet une nouvelle fois à l'ordre du jour la question des Aborigènes morts en prison. Alors que les Aborigènes représentent à peine 1,5 % de la population adulte du pays, 17 % des morts en prison sont

aborigènes. « En huit ans, on a vu un rapport intermédiaire puis un rapport national de la Commission royale, 339 recommandations, 400 millions de dollars (255 millions d'euros) pour aider les Etats et territoires à corriger le tir, une étagère pleine d'études de mise en application des recommandations. Et pourtant, il y a encore eu vingt-deux morts d'Aborigènes en prison cette année », s'alarmait déjà, en 1995, le commissaire de la justice sociale aborigène, Michael Dodson, dans... un autre rapport de 500 pages (*Indigenous Deaths in Custody*).

Les derniers chiffres, rassemblés en 1998, font état de 1 215 morts en prison depuis 1980 (*Australian Crime, Facts and Figures 1998*). Pendant la seule année de 1998, 99 détenus sont morts, dont 17 Aborigènes. « Depuis dix-huit ans, on n'a jamais vu autant de morts en prison que cette année. (...) Et le nombre d'Aborigènes en prison n'a cessé de croître », indique le dernier rapport de l'Institut australien de criminologie. Il semble donc utopique d'espérer que la mort du jeune Johnno puisse enrayer la spirale de désespoir dans laquelle continuent de sombrer un grand nombre d'Aborigènes australiens, totalement déracinés, entre un passé confisqué et encore moins d'avenir.

Florence de Changy

L'Afrique australe inondée par les plus fortes pluies depuis 1958

JOHANNESBURG

de notre correspondante

Les pluies qui s'abattent depuis dix jours sur une bonne partie de l'Afrique australe ont pris la dimension de catastrophes nationales. En Afrique du Sud, au Botswana, au Swaziland, au Mozambique, on ne compte plus les routes coupées, les ponts arrachés par la violence des flots, les champs immergés. En Afrique du Sud, plus de cinquante personnes ont été tuées par ces inondations, quelques milliers de familles ont dû être évacuées, notamment dans la township d'Alexandra, située au nord de Johannesburg. Une dizaine de personnes ont disparu au Botswana, mais c'est au Mozambique que la situation est la plus dramatique.

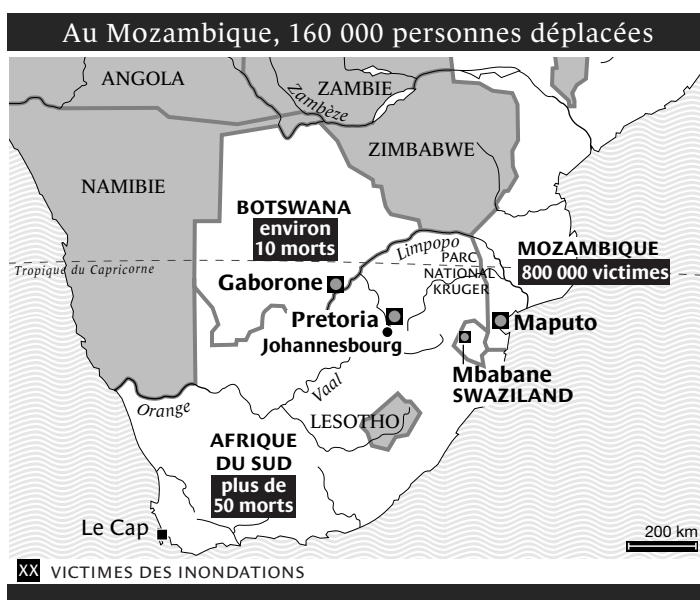
Le 10 février, le gouvernement mozambicain lançait un appel à la communauté internationale pour

une aide humanitaire d'urgence pour un montant de 2,7 millions de dollars (autant d'euros). A cette date, 160 000 personnes étaient déplacées, manquant de nourriture, vêtements, eau et médicaments. Deux jours après, on estimait à 800 000 le nombre de victimes mozambicaines de ces inondations, les plus fortes depuis 1958.

L'aide internationale a commencé à converger sur le Mozambique. Le premier ministre norvégien, en visite officielle à Maputo, a annoncé une aide immédiate de 100 000 dollars. L'Afrique du Sud a envoyé quatre hélicoptères pour les opérations de secours. La France pourrait débloquer une aide matérielle et financière.

CRAINTE DES ÉPIDÉMIES

La plus grande partie des routes du sud du pays sont soit coupées soit impraticables, et deux ponts situés sur des axes stratégiques ont été détruits. Dans la soirée de lundi, la route reliant Maputo à l'Afrique du Sud était réouverte après des travaux. Côté sud-africain, la situation est à peine meilleure. Le Park Kruger, à cheval sur la frontière mozambicaine, a dû fermer les portes de certains de ses campements. Des touristes ont été évacués par hélicoptères, des régions entières du nord sont isolées. La météo prédit chaque soir un lendemain tout aussi détrempé. A Gaborone, la capitale du Botswana, on ne compte pratiquement plus un lampadaire de rue



en état de marche et le lac de barrage, qui alimente la ville, est sur le point d'atteindre 80 % de sa capacité de rétention d'eau.

Les autorités sanitaires sud-africaines redoutent, après ces pluies torrentielles, une épidémie de choléra, de typhoïde et de malaria dans les régions septentrionales et au Mozambique, mais également dans les bidonvilles des banlieues de Johannesburg et de Pretoria.

Les victimes de ces inondations se trouvent parmi les couches les plus défavorisées de la société. Habitants des bidonvilles, la plupart ont

perdu leur maison, une rudimentaire cabane aux cloisons de tôle ondulée ou de carton. Des scènes poignantes se sont déroulées à Alexandra où la police tentait de convaincre des habitants de ces cabanes de transporter ce qui pouvait être sauvé des eaux sur la colline qui surplombe la rivière, sans succès. Ces hommes et ces femmes se battaient désespérément pour rester sur place comme tétanisés par la destruction totale de leurs pauvres biens.

Anne Dissez

Quatorze personnes assassinées à l'ouest d'Alger

ALGER. Quatorze personnes ont été tuées, lundi 14 février, dans un guet-apens tendu par un groupe armé à des voyageurs sur une route dans la région d'Ain Defla (150 kilomètres à l'ouest d'Alger), rapportent mardi des journaux d'Alger. Douze à trente voyageurs ont été blessés dans cette embuscade qui a eu lieu entre les villes de Khemis et de Miliana. Deux mini-bus ont été mitraillés par un groupe armé embusqué au bord de la route. Des voyageurs, dont des femmes et des enfants, ont été achevés à l'arme blanche, selon des journaux.

Ces derniers attentats portent à au moins 42 le nombre des morts depuis mercredi 9 février et à plus de 230 depuis la fin de l'application de la loi sur la concorde civile, le 13 janvier. Cette loi, promulguée le 13 juillet 1999, prévoyait une amnistie totale ou partielle des islamistes armés non coupables de crimes de sang et de viols, et qui n'ont pas déposé de bombes dans des lieux publics. - (AFP)

140 adeptes de la secte Fa Lun Gong en grève de la faim en Chine

PÉKIN. Cent quarante adeptes de la secte Fa Lun Gong observent une grève de la faim depuis le début février dans une prison du nord-est de la Chine pour protester contre leur mise en détention, intervenue lorsqu'ils se sont rendus à Pékin pour manifester contre l'interdiction frappant le mouvement mystique, selon le Centre d'information sur les droits de l'homme et le mouvement démocratique en Chine, une organisation basée à Hongkong.

Un responsable de la prison de Daguang, dans la ville de Changchun, a confirmé qu'un certain nombre d'adeptes du Fa Lun Gong étaient détenus sur place, mais démenti qu'ils soient en grève de la faim. Selon le même organisme, un agent du ministère de la sécurité d'Etat (services secrets), Tao Hongsheng, a été condamné à trois ans de travaux forcés à Shijiazhuang (nord) pour avoir refusé de renier la secte, dont il était membre, et avoir participé à une manifestation à Pékin le 25 décembre. - (AFP, AP)

Yasser Arafat et Jean Paul II concluent un accord de coopération

ROME. Le président palestinien Yasser Arafat et le pape Jean Paul II devaient conclure mardi 15 février un accord historique de coopération, par lequel le Vatican s'opposera à toute action unilatérale d'Israël à Jérusalem. Selon un responsable palestinien, les deux parties signeront un accord destiné à officialiser toutes les activités de l'Eglise catholique romaine dans les territoires palestiniens, avec une clause sur Jérusalem. Ce document constitue une réponse partielle à un accord conclu à la fin de 1997 entre le Vatican et Israël, qui avait provoqué la colère des Palestiniens. Ces derniers estimaient que le Vatican reconnaissait ainsi de facto l'autorité d'Israël à Jérusalem-est, la partie arabe de la Ville sainte occupée et annexée en 1967. La proclamation par Israël de Jérusalem comme sa capitale unifiée n'a jamais été reconnue par la communauté internationale et les Palestiniens revendiquent Jérusalem-est comme capitale de leur futur Etat. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ **UNION EUROPÉENNE** : la Commission européenne devait lancer, mardi 15 février, une procédure d'infraction contre l'Allemagne, qui n'a toujours pas levé l'embargo sur le bœuf britannique. L'Allemagne devra répondre à cette mise en demeure tout de suite après le 17 mars, date de l'examen par le Bundesrat, la chambre haute du parlement allemand, de la levée de l'embargo.

■ **ISRAËL** : l'émissaire américain pour le Proche-Orient, Dennis Ross, doit se rendre à la fin de la semaine dans la région pour tenter de sortir de l'impasse les pourparlers israélo-palestiniens, a indiqué lundi le département d'Etat. La mission de M. Ross intervient alors que l'échéance du 13 février fixée pour parvenir à un accord-cadre sur un règlement définitif du conflit israélo-palestinien n'a pas été respectée. - (AFP)

■ **LIBAN** : la justice libanaise va rejeter la demande japonaise d'extradition de cinq militants de l'Armée rouge japonaise détenus au Liban, a annoncé lundi 14 février à la presse le Comité libanais de soutien aux militants de l'Armée rouge. Les Japonais, dont Kozo Okamoto, unique survivant de l'attentat de 1972 contre l'aéroport de Lod, près de Tel-Aviv (26 morts), seraient expulsés après l'expiration, le 6 mars, d'une peine de trois ans. - (AFP)

■ **MALI** : le premier ministre Ibrahim Boubacar Keita a présenté lundi 14 février sa démission au président Alpha Oumar Konaré, qui l'a acceptée. M. Keita, président et candidat virtuel de l'Alliance pour la Démocratie au Mali (Adema, parti au pouvoir) à la présidentielle de 2002, devrait se consacrer à la redynamisation de ce parti dans la perspective de l'élection à laquelle le président Konaré, qui termine son deuxième mandat, ne se représentera pas. - (AFP)

■ **MAROC** : M^e Abderrahim Jamaï, l'avocat du capitaine Mustapha Adib, poursuivi pour avoir dénoncé dans un entretien donné au Monde la corruption dans l'armée marocaine, a décidé lundi de se retirer des débats, considérant que le tribunal militaire de Rabat avait « refusé de lui donner les moyens » de défendre son client. Le capitaine Adib est poursuivi pour « violation des consignes militaires et outrage à l'armée ». M^e Abderrahim Jamaï a précisé qu'il souhaitait, par son geste, « attirer l'attention des pouvoirs publics marocains sur le dérapage de la justice qui pourrait nuire à la réputation du Maroc et à l'avenir de la démocratie dans ce pays ». L'avocat a indiqué qu'il avait lundi matin, à huis clos, déposé quatre demandes auprès du tribunal et que toutes avaient été rejetées. - (AFP)

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** : la ville de TOME (est de la RDC), « capitale » du principal mouvement de la rébellion congolaise, a été touchée, lundi 14 février, par un mouvement de grève, sur fond de slogans anti-tutsis appelant au retour du président Laurent-Désiré Kabila. Goma a été le point de départ, le 2 août 1998, de la rébellion lancée contre le président Kabila. - (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS** : quatre tornades ont fait au moins 22 morts et 100 blessés en Géorgie lundi 14 février. Elles sont les pires qu'ait connu cet Etat depuis 47 ans, selon les services de météorologie. La Géorgie est l'Etat le plus touché par ces tornades qui ont aussi affecté l'Arkansas, l'Alabama et le nord de la Floride. - (AFP)

La 1^{ère} édition de l'Annuaire des ECO-DECIDEURS (1) vient de paraître.

7600 éco-acteurs professionnels exerçant des responsabilités dans le domaine de l'environnement y sont répertoriés : élus, administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, établissements publics, dirigeants des organisations professionnelles et consulaires, responsables "Environnement" dans les entreprises et les associations, décideurs dans les instances européennes, etc.

Renseignements sur simple demande par fax à RFC : 01 45 63 33 73

ÉCOLES DE COMMERCE

CONCOURS COMMUN 7 ISEG

SUP Réseau 2000 POUR TERMINALES

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE



www.concours.iseg.fr

Centre Info Regroupement Candidatures [CIRC] - ISEG Paris 28, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

(33) 01 44 78 88 88

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GAUCHE Le comité national du PCF devait se réunir, mardi 15 février, pour mettre la dernière main à la préparation du 30^e congrès, organisé à Martigues du 23 au 26 mars. Au

terme d'une dizaine de jours de débats dans les cellules ou les sections du parti, près de 80 % des adhérents ont apporté leur soutien à la mutation engagée par le secrétaire national, Robert Hue. ● **LA CONSULTATION** des militants, de Lille à Nîmes en passant par Paris, témoigne cependant des doutes, voire du désarroi, de la famille communiste.

● **« L'HUMANITÉ »** a fait une place équitable, depuis le début du mois de janvier, aux diverses sensibilités qui traversent le PCF, notamment aux conservateurs et aux refondateurs.

● **LES NÉGOCIATIONS** avec le Parti socialiste pour préparer les listes aux élections municipales de 2001 sont en bonne voie et devraient aboutir d'ici à la fin du mois de février.

Les communistes sont déboussolés par la mutation de leur parti

A cinq semaines de la réunion du congrès de Martigues, Robert Hue a reçu le soutien de près de 80 % des militants consultés sur ses orientations. Les discussions témoignent du profond malaise qui traverse le parti, notamment en ce qui concerne son identité et son avenir

PENDANT une semaine, du 4 au 11 février, les adhérents du PCF ont débattu, confronté leurs attentes, scruté leur avenir, partagé leurs doutes. De cellules en sections ou

REPORTAGE

Le mode de débat a surpris des adhérents en proie au doute

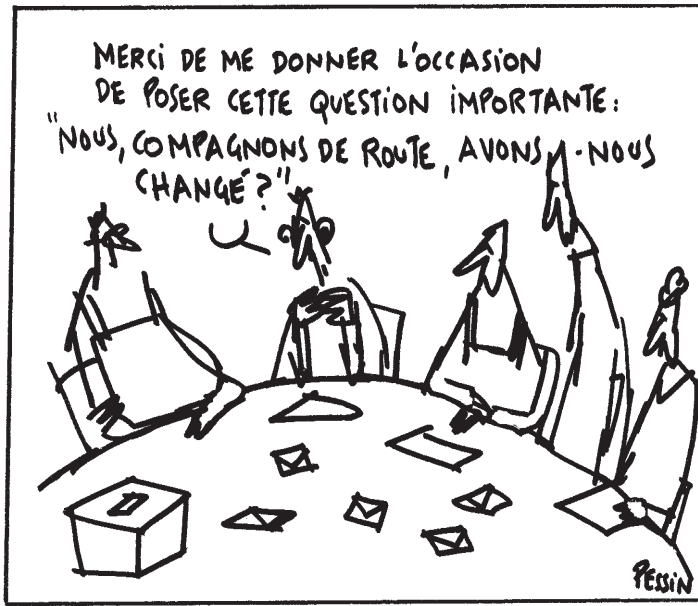
en fédérations, ils ont discuté de l'orientation tracée par Robert Hue pour le 30^e congrès, qui se tiendra à Martigues du 23 au 26 mars. De la mondialisation à la participation au gouvernement, de la direction du parti à son identité, ils ont tout mis sur le tapis, souvent surpris eux-mêmes de ce débat, avant de voter. Au total, une large majorité de participants a soutenu la « mutation » engagée par le secrétaire national (*lire ci-dessous*). Mais à peine plus du quart des adhérents ont participé à ce vote. Comme pour mieux démontrer l'incertitude de la famille communiste.

● **Paris, 18^e arrondissement, mardi 8 février.** L'assemblée générale se tient au sous-sol du local du parti, rue Duhesme, une an-

cienne coopérative ouvrière, passée au PCF en 1920. Une quarantaine de personnes ont répondu à l'invitation de François Picolo, secrétaire de la section. L'assistance est plutôt jeune et toutes les personnes ont entre les mains les documents et le bulletin de vote, publiés dans *L'Humanité*.

Jacqueline se dit d'emblée « assez déçue ». « Le résumé des discussions me paraît juste, mais le choix des résolutions est très restrictif. Je vais voter "oui" à toutes les questions, parce que je suis d'accord avec la politique de Robert Hue, mais pas parce que cela représente la transparence du parti », explique-t-elle. Gérald, un jeune permanent du parti, s'efforce de la rassurer : « L'exercice est frustrant, reconnaît-il, on tâtonne, on cherche une forme qui associe le maximum de communistes. A l'étape où l'on est, il faut que les choses soient dites. »

Lors de la précédente consultation sur l'ordre du jour du congrès, en novembre 1999, « 30 % des communistes ont pris part au vote. Que pensent les 70 % qui ne se sont pas manifestés ? Cela pose problème », admet-il. Lise donne peut-être un début de réponse. Témoignant du « sentiment de malaise » dans sa cellule, elle finit par



lâcher : « Il n'y a pas un mot sur ce que représente l'exploitation capitaliste. J'aimerais bien trouver des repères plus clairs. »

● **Nîmes, cercle de l'Avenir, mercredi 9 février.** La fédération du Gard a décidé d'organiser cette réunion pour tous les « communistes esseulés » dont la cellule ne fonctionne plus, mais aussi pour

les non-communistes – qui n'ont pas répondu à l'invitation. Une trentaine de personnes sont là : au-dessus du bar trônent la faucille et le marteau de « Nîmes, section est ». L'ambiance est chaleureuse. « Alors, comment ça va les jeunes communistes ? » Les deux femmes interpellées, Marguerite et Marinette, toutes deux octogé-

naires, sont des piliers du cercle de l'Avenir. La moyenne d'âge de l'assistance frise la soixantaine. La secrétaire de la section, Christiane Martin, engage le débat : « Il s'agit de la nouvelle étape d'une démarche neuve dans la préparation du congrès. »

Un technicien de la centrale nucléaire de Marcoule entre dans le vif du sujet : « J'ai voté "non" sur le quatrième thème [le projet communiste], car je ne suis pas pour le droit de vote des immigrés. Attention au vote massif des immigrés religieux. » Face au silence de l'auditoire, ce communiste qui n'a jamais eu d'autre engagement politique revient sur son propos : « Ce que je dis peut être interprété, il faut être prudent. Le droit de vote, je suis pour le donner, mais cela demande d'abord une démarche citoyenne. »

Didier, ancien journaliste, à la retraite depuis trois mois, préfère exprimer sa satisfaction devant la préparation du congrès : « J'en ai fait d'autres et cela ne se passait pas comme ça. Ce n'est vraiment pas du pipeau ce que l'on est en train de faire. » Simone nuance : « Le relevé de discussion contient toutes les observations et leur contraire. Est-ce un débat biaisé ou non ? Je me fais l'avocat du diable : chacun va y retrouver un de ses "petits", alors comment s'abstenir ou dire "non" ? (...) Je vais donc dire "oui" partout, cela ne me gêne pas, mais cette façon de faire va surprendre du monde », conclut-elle. « C'est très judicieux de dire ça, car c'est l'objectif », lui répond Jean-Paul Boré, le secrétaire départemental de la fédération.

Restée jusqu'alors silencieuse, Marinette prend la parole. « Quelque chose [la] chiffonne. Bien sûr, il faut ouvrir la porte du PC à ceux qui sont d'accord avec nous, s'exclame-t-elle, mais la carte du parti, c'est quand même quelque chose de vital, un apport financier, un lien avec la cellule. » Evelynne, elle non plus, « ne [voit] pas comment on peut prendre part aux discussions, du moment que l'on n'a pas sa carte. »

● **Lille-Hellemmes, cité des Acacias, vendredi 11 février.** Pascal Lenglet, le secrétaire de la section, propose d'organiser le débat thème par thème. Il n'y a pas d'ob-

jection de la part de la quarantaine d'adhérents présents. La discussion achoppe rapidement sur la question du communisme. « Je savais que les communistes étaient masos et aimaient à donner des verges pour se faire battre, mais trop, c'est trop. Les textes sont orientés, bougonne Yves. Je n'ai absolument rien à renier de mes quarante-quatre années de militantisme au PCF. J'ai fait mon travail de militant. On nous demande de construire un PC moderne, alors regardons vers l'avenir », poursuit-il.

« Ce n'est pas de l'autoflagellation ni du masochisme. On trouve des casseroles, il faut le dire », le coupe Céline, une jeune communiste. Elle reçoit le soutien de Karim. Son grand-père communiste avait quinze ans en 1939, au moment du pacte germano-soviétique et il en parle avec lui : « C'était dur de comprendre », à l'époque, note-t-il sobrement. « Je m'appelle Maurice. Joseph, mon père, était stalinien. Le parti a le courage de s'autocritiquer, mais on ne va pas faire une thérapie de groupe », explique Maurice, suscitant les rires et l'assentiment de l'assistance. Jean-Claude, après trente-quatre ans de parti, constate, laconique : « Ce n'est pas depuis la chute du mur de Berlin qu'on est coincé. On l'était déjà avant. »

Le troisième thème – sur la société française – suscite un nouveau débat passionné. « La crise politique vient du décalage entre les hautes sphères et le terrain », estime Martine, qui se félicite que « le PCF s'intéresse au mouvement social » et décide de « revenir sur le terrain ». « Moi, j'y suis, sur le terrain, et je ne le vois pas, le parti », lance-t-elle. Pour Jean-Marie, « le PCF donne l'impression qu'il n'est pas dans le mouvement social, alors qu'il est le mouvement social ». Pascal diagnostique « un décalage entre la faiblesse de l'engagement du PCF et une mobilisation de l'individu communiste ». « Aujourd'hui, avec Attac, quand on voit qu'il y a une association qui dit ce que l'on dit depuis quatre-vingts ans, on est contents », conclut Dominique.

Alain Beauve-Méry

Environ un quart des adhérents a participé à la consultation

ROBERT HUE devrait retrouver son chiffre. Invités à voter en novembre 1999 pour déterminer les questions à mettre à l'ordre du jour du 30^e congrès du PCF, près de soixante mille communistes avaient participé à cette première consultation interne. Jean-François Gau, rapporteur du comité national ouvert mardi 15 février, devrait faire état d'une participation peu ou prou identique pour la deuxième consultation, qui s'est achevée vendredi 11 février. Les communistes avaient dix jours pour se prononcer sur la justesse d'un « relevé de discussion » et sur des « propositions de choix d'orientation » qui serviraient de « base commune » pour les choix politiques du congrès.

Le dépouillement encore partiel des procès-verbaux, effectué lundi soir, établit que cinquante mille à cinquante-deux mille adhérents du PCF ont participé au scrutin dans soixante-quatorze départements. Surtout, le principal motif de satisfaction, place du Colonel-Fabien, résulte du fait que la moitié des bulletins renvoyés comportaient des annotations et des commentaires. Pour la direction du parti, c'est le signe encourageant que la démarche qu'elle a engagée recueille un assentiment croissant à la base. Dans trente départements, les adhérents ont plus voté que la dernière fois.

Sur les sept thèmes en discussion (mondialisation, avenir du communisme, société fran-

çaise, projet communiste, choix stratégiques du PCF, rôle du parti et celui de *L'Humanité*), les votes vont de 77 % à 82 % de réponses positives. Ce sont les deux derniers textes, ajoutés à la discussion après le comité national des 2 et 3 février – portant sur la modification des statuts et l'élection des nouvelles directions –, qui ont suscité le plus de méfiance. Ils recueillent toutefois plus de 70 % de votes favorables. Mais à Paris, par exemple, où la participation a grimpé de mille trois cents à deux mille votants, par rapport à la précédente consultation, le texte 8 sur la modification des statuts atteint tout juste la barre des 50 %. Les signataires de l'« appel des 500 », qui regroupe des communistes implantés en région parisienne et hostiles à la ligne de M. Hue, y voient la marque de leur mobilisation et de leur audience croissante.

UNE RÉVOLUTION DANS LES DIRECTIONS

Dans le Rhône, des militants ont regretté que le parti n'ait pas procédé plus tôt à des analyses sur l'état du communisme. En Meurthe-et-Moselle, des résistances se sont manifestées sur l'analyse des pays socialistes et sur la stratégie du parti par rapport au gouvernement. Dans les Hauts-de-Seine, le texte sur la mondialisation a remporté 85 % des suffrages, alors que celui sur les statuts et l'élection des collectifs de direction n'a recueilli que 72 % de « oui ». Dans le Val-de-

Marne, l'ancien bastion de Georges Marchais, la participation serait, comme en novembre, particulièrement faible, de l'ordre de 18 %.

La proclamation des résultats doit être prolongée, mardi après-midi au comité national, par un débat sur la question des directions. Invité dimanche soir sur Europe 1, le secrétaire national du PCF a rappelé que « les deux tiers des cellules ne fonctionnent pas ». C'est donc à une refonte des structures, de la base au sommet, que la direction du PCF entend s'atteler ; ce que M. Hue qualifie de « révolution démocratique et pacifique ». Il souhaite des « structures collégiales » de direction et la mise en place d'« une organisation qui fonctionne de façon radicalement différente », avec notamment le fait qu'un nouvel entrant ne passe pas forcément par une cellule.

Les changements doivent aussi passer par le choix des hommes... et des femmes. Place du Colonel-Fabien, on se prend à rêver d'un parti « à l'image de la société ». Pour l'instant, il est jugé « trop blanc » : il n'y a pas assez de femmes ni de jeunes, il n'est pas suffisamment métissé et diversifié. La question de l'ouverture à des personnalités qui appartiennent à la « force communiste » devrait aussi être au cœur des discussions.

A. B.-M.

Critiques et encouragements au miroir de « L'Humanité »

DEPUIS le 12 janvier, *L'Humanité* publie des tribunes de discussion préparatoires au congrès de Martigues. D'ici au 23 mars, tous les thèmes du congrès seront abordés : la souveraineté des communistes, l'identité du PCF, la participation au gouvernement, etc. Certains sujets ont déjà fait l'objet de pages thématiques : la parité hommes-femmes (*L'Humanité* du 2 février), les droits des salariés dans l'entreprise (*L'Humanité* du 19 janvier).

Un comité de pilotage a été mis en place, sous la houlette de Patrice Cohen-Séat, président d'Espaces Marx. Il comprend une dizaine de personnes, un membre de chacun des sept groupes de travail chargés de préparer le congrès, plus un responsable de *L'Humanité*, Pierre Laurent, rédacteur en chef exécutif. Ils sont chargés de sélectionner les tribunes, de passer des commandes. Pour l'instant, toutes les tribunes publiées ont été écrites par des militants du PCF, mais il est prévu d'accueillir des non-communistes.

Les conservateurs hostiles à la politique de mutation engagée par Robert Hue ont fait l'objet d'un traitement plutôt équitable. Trois textes faisant état de critiques ma-

jeurs à l'encontre de la direction du PCF ont été publiés : la contribution de la fédération du Pas-de-Calais, intitulée « Changer de cap pour une alternative révolutionnaire pour un PCF moderne et combatif » (17 janvier) ; celle dont les premiers signataires, Jean-Pierre Page et Aimé Halbeher, demandaient un report du congrès : « Pour le respect des choix des adhérents et un large débat dans le PCF » (26 janvier) ; enfin, celle de l'« appel des 500 », « Pour une nouvelle politique communiste » (9 février).

Dans la même veine, le 14 février, Rémy Auchédé, membre de la Coordination communiste, estime que « la participation au gouvernement, comme il fallait s'y attendre, aliène au final quasiment toute originalité, toute identité ». « Notre identité, elle est aujourd'hui tellement floue que bien peu de monde encore nous prête attention, à commencer parmi ceux qui avaient ou auraient intérêt à combattre le capitalisme », note l'ancien député du Pas-de-Calais.

« En préconisant de préserver une identité révolutionnaire moderne, je n'ai pas le sentiment de "faire du surplace derrière Bouvard et Pécuchet", mais plutôt d'empêcher

une marche arrière qui, sensiblement, ramène le Parti communiste à l'âge de pierre du mouvement ouvrier pour une consécration sociale-démocrate », poursuit-il.

Patrice Carvalho, député de l'Oise, constate, de son côté, le 31 janvier, « la désaffection et le désarroi des militants », signe, à ses yeux, que « le Parti communiste français connaît une crise grave ». « Beaucoup de communistes considèrent que la direction du parti a choisi [de faire des communistes] les supplétifs du Parti socialiste, son aile gauche dans le meilleur des cas », estime-t-il. Selon lui, « un vide politique existe, qui demande à être comblé. La balle est dans notre camp », conclut-il.

SPECTRE SOCIAL-DÉMOCRATE

Madeleine Vincent, ancien membre du bureau politique, estime, en revanche, le 21 janvier, que la « démarche de dépassement du capitalisme » est « tout autre chose que la démarche sociale-démocrate d'un simple aménagement du capitalisme » et va permettre de « construire l'utilité nouvelle » du PCF. Mentor politique de M. Hue, qu'elle a fait entrer au bureau politique en 1990, elle appelle à « fonder ce nouveau Parti communiste

ouvert, proche du réel, pour mieux le transformer, ce parti révolutionnaire d'aujourd'hui, comme ont su le faire nos aînés en 1920 pour servir les combats de leur temps ». Jean-Marc Coppola est, lui aussi, « convaincu qu'il ne faut pas être frileux » et qu'il faut « partout, essayer de porter l'alternative communiste ». « Il faut révolutionner nos rapports avec la société et, par là même, révolutionner le parti pour qu'il soit toujours plus communiste, en osant avec le mouvement profond de la société », explique le patron de la puissante fédération des Bouches-du-Rhône.

« Quel homme ou femme de gauche, a fortiori communiste, pourrait nous critiquer de ne pas avoir provoqué de crise gouvernementale susceptible de favoriser le retour de la droite à l'occasion du vote du "budget social" », s'interroge François Auguste, le 11 février. Pour le premier fédéral de l'Isère, « ni contre-société ni "Monsieur plus", notre stratégie implique à la fois de partir de la société telle qu'elle est pour peser dès maintenant sur le cours des choses (...). C'est cela que j'appelle, pour ma part, le "nouveau communisme" ».

A. B.-M.

Accord avec le PS en bonne voie pour les élections municipales

UN ACCORD sur les élections municipales est en voie d'être bouclé entre le PS et le PCF. Un protocole d'accord engageant les deux formations devrait être signé avant la fin du mois. Mardi 15 février, en fin de soirée, une nouvelle rencontre était prévue entre Jean-Pierre Bel, négociateur pour les socialistes, et Jean-Paul Magnon, son alter ego communiste, pour lever les derniers obstacles à un accord national. Chacun des deux partis y a un intérêt particulier : aussi bien la direction du PCF, dans une logique d'affichage, avant la dernière phase de préparation de son congrès national, que le PS, cet accord pouvant servir de référence dans les discussions, autrement plus délicates, avec les Verts.

Le PS et le PCF se sont accordés sur la reconduction de leurs maires sortants. Ils souhaitent aussi la préparation d'exécutifs « pluriels » comprenant des adjoints des deux formations. Dans les villes de plus de dix mille habitants détenues par la droite, le PCF a obtenu vingt têtes de liste. C'est notamment le cas à Bourges et à Vierzon (Cher), Alès (Gard), Valenciennes (Nord), Amiens (Somme) et Oyonnax (Ain). En région parisienne, le PCF devrait avoir la tête de liste à Montreuil-Fault-Yonne et à Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), à Houilles (Yvelines), Corbeil-Essonnes et

Etampes (Essonne), Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine).

Dans une dizaine d'autres villes, l'accord sur une tête de liste communiste est possible, mais rien n'est encore acquis. En région parisienne, cela vaut pour Thiais et la Queue-en-Brie (Val-de-Marne) et pour Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise). C'est aussi le cas d'Ajaccio (Corse-du-Sud), Antibes (Alpes-Maritimes), Tulle (Corrèze) et, surtout, de Béziers (Hérault), où la candidature du ministre de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gaysot, suscite toujours les protestations du PS local.

Du point de vue du PCF demeurent deux points noirs. Le premier est Pantin (Seine-Saint-Denis), où la succession du maire communiste sortant, Jacques Isabet, suscite toujours la convoitise de Claude Bartolone (PS), ministre de la ville. Le second est en Seine-Maritime, où le PCF réclame la tête de liste à Bolbec et au Havre, ville qu'il a perdue en 1995. Dans les deux cas, la direction du PCF note que c'est avec des fabiusiens qu'il existe des points de contentieux. Il en va de même à Vitrolles (Bouches-du-Rhône), où la candidature d'Alain Hayot, pressenti comme chef de file de la gauche « plurielle » pour affronter l'extrême droite, fait toujours l'objet d'un rejet de la part du PS local.

A. B.-M.

Le nombre de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu a fortement augmenté en 1999

Plus de 1,3 million de foyers ont cessé d'être exonérés

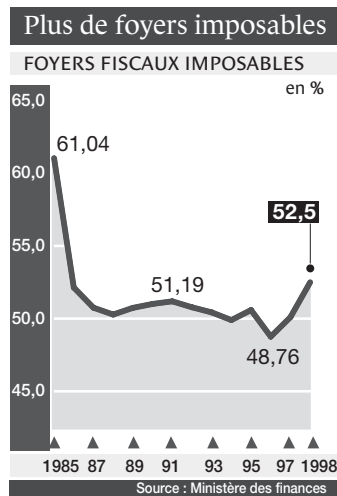
Alors que, depuis plusieurs décennies, le nombre des foyers non assujettis à l'impôt sur le revenu n'a cessé de progresser, la tendance est

en passe de s'inverser. En 1999, sur la base des revenus de 1998, le nombre de contribuables assujettis a crû de 1,3 million. La reprise écono-

mique, la baisse du chômage et la hausse des revenus en sont les premières explications. Quelques réformes ont joué dans le même sens.

MAIS POURQUOI donc les contribuables ont-ils fait entendre une grogne aussi forte depuis quelques mois ? Jusqu'à présent, la réponse semblait couler de source : comme la reprise se confirme et que les revenus des ménages sont en hausse, l'impôt sur le revenu a mécaniquement fait rentrer plus d'argent dans les caisses de l'Etat. Au vu des dernières statistiques fiscales disponibles, on se rend compte, toutefois, que, si cette explication est bonne, elle est incomplète : l'amélioration de la conjoncture a eu aussi pour effet de faire entrer dans le périmètre de l'impôt une proportion importante de foyers qui, jusqu'à présent, n'étaient pas imposables.

Ainsi, en 1999, le nombre de foyers fiscaux qui y ont été assujettis au titre de leurs revenus 1998 a-t-il augmenté de plus d'1,3 million pour atteindre 16,7 millions. Au total, 52,5 % des foyers fiscaux imposables ont payé un impôt sur le revenu l'an dernier. L'administration fiscale n'avait pas enregistré un si bon chiffre depuis 1986. Certes, il reste près de la moitié des Français



qui échappe à l'impôt sur le revenu. Mais la tendance à la hausse est récente.

Il y a vingt ans, l'impôt sur le revenu touchait plus de 60 % des foyers fiscaux. Le passage d'Edouard Balladur au ministère des finances, à partir de 1986, a marqué une chute importante de ce prélèvement. En 1987, la pro-

portion de foyers fiscaux assujettis à l'impôt sur le revenu 1986 est tombée à 52,14 %, contre 61,04 % l'année précédente. Le ministre des finances avait alors, à l'occasion de la loi de finances 1987, fortement accru les mécanismes de décote et de minoration de l'impôt. Quelques années plus tard, installé à Matignon, M. Balladur avait réduit le nombre de tranches du barème de l'impôt sur le revenu et fait ainsi sortir de son champ quelques centaines de milliers de contribuables.

ASSIETTE ÉTROITE

La réforme d'Alain Juppé, dans la loi de finances pour 1997, marque une nouvelle étape dans la restriction du champ de cet impôt. En conséquence, en 1997, la proportion des foyers fiscaux assujettis à l'impôt sur le revenu 1996 tombe à 48,76 %, contre 50,59 % un an avant. On atteint alors un étiage.

La forte croissance de 1998 et le recul du chômage ont finalement permis d'effacer l'effet des réformes successives des années 90. Qui plus est, les revenus ont aug-

menté, notamment sous l'effet du basculement des cotisations maladies sur la CSG, qui a permis aux salariés d'enregistrer un gain de pouvoir d'achat de 1 %. L'abaissement du plafond du quotient familial a également dû faire rentrer de nouveaux foyers dans le champ de l'impôt.

Cette montée en puissance de l'impôt sur le revenu reste toutefois limitée par l'étrécesse de son assiette. La multiplicité des déductions ou réductions diverses ont un effet de frein.

Certains sont d'ailleurs difficilement justifiables, mais elles semblent politiquement intouchables. Ainsi, à l'occasion de la loi de finances 1998, le gouvernement n'a-t-il pas réussi à faire accepter à sa majorité la suppression pour les retraités de l'abattement de 10 % pour frais professionnels. Il avait également dû revoir à la baisse ses prétentions dans sa volonté de réduire l'avantage fiscal accordé aux célibataires ayant élevé un enfant.

Virginie Malingre

Les syndicats des finances freinent le recouvrement des impôts

LES ERREURS du passé ne sont jamais inutiles. Au ministère des finances, où l'on n'avait pas imaginé que les syndicats joueraient la carte des élus locaux pour tenter de freiner la réforme de Bercy, on a repris les choses en main. « Nous vous demandons de conduire dans les meilleurs délais tous contacts personnels avec les élus et toutes actions de communication nécessaires, selon les formes les mieux adaptées à la situation locale. » C'est en ces termes que s'adressent François Villeroy de Galhau, le nouveau directeur général des impôts, et son homologue de la comptabilité publique, Jean Basseres, aux trésoriers-payeurs généraux et aux directeurs des services fiscaux, dans une lettre datée du 3 février, qu'ils ont accompagnée d'une fiche technique sur les « phrases clefs de la réforme du ministère à donner à tout interlocuteur/ parlementaire, presse, personnel du ministère ».

Les deux responsables veulent éviter que ne se reproduise le « couac » de la fin janvier. Christian Sautter venait alors d'annoncer les modalités de la réforme de Bercy (*Le Monde* du 28 janvier), qui prévoit notamment que le Trésor public abandonne ses missions fiscales. Les élus locaux, inquiets de perdre leurs perceptions, ont manifesté leur mécontentement de ne pas avoir été plus associés à la réflexion du ministère. Depuis, le ministre a affirmé, à plu-

sieurs reprises, qu'il n'y aurait pas de remise en question du « maillage territorial » et « qu'aucun agent actuellement en fonction dans les services ne perdrait son emploi du fait de la réforme ».

APPEL À DE NOUVELLES MANIFESTATIONS

Pour autant, les syndicats n'ont pas l'intention de réduire la pression sur les élus. Ils l'ont réaffirmé, lundi 14 février, lors d'une interfédérale, au cours de laquelle ils ont établi les modalités des actions qu'ils veulent désormais mener. Après avoir, pendant plus de trois semaines, privilégié la grève reconductible, ils auront désormais recours à d'autres moyens. Ils privilégieront des actions qui entravent le bon fonctionnement du ministère, notamment la « campagne » de l'impôt sur le revenu, qui doit débiter le 1^{er} mars, et qui sont moins coûteuses pour les agents des finances que des jours de grève. Dès à présent, quelques initiatives locales s'inscrivent déjà dans cette logique. A Marseille, le centre régional informatique n'assure plus l'intégralité des envois de déclarations d'impôt sur le revenu 1999. Près de deux millions de déclarations sont, de ce fait, bloquées. A Caen, c'est le traitement des titres interbancaires de paiement (TIP), accompagnant le règlement du premier tiers de l'impôt qui est bloqué.

Les syndicats ont, par ailleurs, appelé à des

manifestations régionales le 2 mars et à une manifestation nationale vers la mi-mars. « Les gens sont irrités du blocage de Christian Sautter », considère Jacky Lesueur, de FO Finances. Le ministre refuse, en préalable à la réforme de Bercy, de s'engager sur la fin des suppressions de postes à Bercy, comme le lui ont demandé les organisations syndicales. La réorganisation du ministère créera en effet des « gains d'efficacité », comme on dit à Bercy pour éviter de parler de gains de productivité. Ce qui permettra de ne pas remplacer tous les départs à la retraite, qui devraient être au nombre de 70 000 d'ici à 2010. Conformément au souhait de Lionel Jospin de voir les effectifs de la fonction publique stabilisés, M. Sautter désire procéder à des redéploiements de personnels au profit d'autres ministères, comme celui de la justice.

C'est cette démarche que refusent en bloc les syndicats. Sur le fond de la réforme, ils sont moins en harmonie, même si, pour l'instant leur union reste solide. FO, majoritaire au Trésor public, n'a pas forcément les mêmes intérêts que le SNUI, très implanté à la direction générale des impôts. La CGT, qui se partage entre les deux directions, a plus de mal à afficher des objectifs clairs. Quant à la CFDT, elle veut faire des 35 heures son principal cheval de bataille.

V. Ma.

La Fondation Copernic propose sa réforme des retraites

ET DE DEUX! Après avoir publié une première note, en avril 1999, qui contestait les conclusions « délibérément alarmistes » du rapport sur l'avenir des retraites préparé par le commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, la Fondation Copernic revient à la charge. Alors qu'au printemps dernier il s'agissait, pour ce club de réflexion antilibéral, proche de la « gauche de la gauche », de s'opposer à ce qu'il considérait comme un constat purement idéologique sur l'évolution du système de retraites, l'ambition est désormais de formuler des « propositions alternatives ».

La Fondation Copernic se sent en effet confortée dans sa démarche de contre-expertise. Sa première note, publiée aux éditions Syllepse et intitulée *Les Retraites au péril du libéralisme*, s'est taillé un petit succès. Depuis, deux autres rapports, celui remis en octobre 1999 par l'économiste Dominique Taddéi à Lionel Jospin, puis celui présenté au Conseil économique et social par l'ancien ministre René Teulade, ont à leur tour pris leurs distances avec les conclusions de M. Charpin.

Il s'agit cette fois de viser plus haut : « La première note était un contre-diagnostic. Cette fois, on a essayé de tracer ce qui pour nous devrait être l'architecture globale d'un système correct de retraite », indique ainsi Pierre Khalfa, de SUD-PTT, un des rédacteurs de la note. Le cercle des « coperniciens », qui, sur un thème donné, associe systématiquement syndicalistes et chercheurs, s'est élargi. A côté de SUD-PTT, de la fédération

CFDT des transports, de la CGT-finances - dont le représentant, Pierre Yves Chanu, est également membre de la commission économique de la centrale de Montreuil et planche à ce titre sur le dossier retraites -, la FSU s'est à son tour impliquée dans les travaux, en y déléguant François Labroille, responsable du SNES.

Consciente de l'écart entre public et privé en matière de retraite, la fondation plaide ainsi pour une « convergence » entre les différents régimes, avec pour perspective, à terme, « un système unique de retraites ». Cette convergence, explique-t-elle, a toujours été perçue sur un mode régressif : « Rapports et projets préconisent l'extension accélérée au secteur public des formes en cours ou projetées dans le privé. » Or, estiment les auteurs de la note, ces réformes reposent sur deux principes qui ne sont plus jamais discutés. Le premier, in-

diquent-ils, est que « la charge des ajustements nécessaires dans le futur doit être supportée par les salariés et les retraités et non par les entreprises et l'Etat ». Le second, poursuivent-ils, est que « le caractère contributif de la retraite doit être accentué », c'est-à-dire que la retraite doit refléter plus que par le passé la totalité de la carrière salariale. Or, pour les auteurs, la retraite n'est pas « une prestation discrétionnaire », mais « la continuité du salaire d'activité. Elle prolonge la carrière salariale mais ne la reflète pas ».

« UN NOUVEAU PARTAGE »

Fort de ce principe, la Fondation Copernic assure que l'on peut adopter comme salaire de référence pour le calcul des retraites la meilleure rémunération obtenue sur une période délibérément réduite, assurer un taux de remplacement garanti de 80 %, restaurer au

plus vite l'indexation des retraites sur les salaires. Pour les auteurs, le débat réel est en fait celui du partage des richesses : « Avec une croissance modérée de 1,7 % par an, indiquent-ils, le PIB aura doublé en 2040 alors que la charge des inactifs (jeunes et retraités) n'aura été multipliée que par 1,25 ». Aujourd'hui, explique l'économiste Isaac Johsua, le partage de la valeur ajoutée est défavorable au travail. « Si on ramenait la part des salaires dans la valeur ajoutée au niveau des années 70, on retrouverait une marge de manœuvre », indique M. Khalfa. La fondation préconise dès lors « un nouveau partage des gains de productivité entre profit et salaires », en affirmant qu'« un transfert de 0,5 point de productivité par an suffirait à résoudre le problème de financement ».

Revenant sur le projet du gouvernement de promouvoir l'épargne salariale, les « coperniciens » estiment que la généralisation de tels plans d'épargne déstabiliserait forcément le système par répartition. Quant aux droits nouveaux que pourraient conquérir les salariés via la détention d'une partie du capital de leur entreprise, les auteurs estiment qu'il s'agit de « contes de fées ». Qui plus est, estiment-ils, la participation des syndicats à la gestion de tels fonds « aurait des conséquences négatives » sur le rapport qu'entretiennent les syndicats avec les salariés, transformant les gestionnaires de fonds en véritables « notables syndicaux ».

Caroline Monnot

Un appel européen contre les privatisations

Près de 40 députés du Parlement de Strasbourg, de Fausto Bertinotti (PRC, Italie) à Daniel Cohn-Bendit (Verts, France) ont accepté de signer un appel pour l'arrêt des privatisations à l'échelle de l'Europe. A l'origine de cette pétition, on retrouve la Fondation Copernic et Yves Salesse, ancien conseiller auprès du ministre de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gayssot. Cet appel avait été lancé après l'accident ferroviaire de Paddington (Grande-Bretagne), qui avait coûté la vie à plus de trente personnes (*Le Monde* du 11 novembre 1999). Si la majorité des personnalités signataires sont françaises, on retrouve des parlementaires de neuf autres pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Suède, Grèce, Portugal et Luxembourg). Cet appel demande notamment « l'arrêt des privatisations et la mise en place, aux niveaux national et européen, d'observatoires chargés de tirer le bilan des privatisations intervenues ces vingt dernières années ».

Les nationalistes corses pour « des discussions à ciel ouvert »

LES NATIONALISTES corses se sont employés, lundi 14 février, lors d'une conférence de presse réunie à Paris, à démontrer leur volonté de tout entreprendre pour permettre la réussite de la démarche initiée en décembre 1999 par Lionel Jospin. « Le mouvement nationaliste prend ses responsabilités, il avance uni et donne toutes ses chances à la paix », a expliqué Jean-Guy Talamoni, un des chefs de file de Corsica Nazione, proche d'A Cunculta independentista, la représentation politique du FNLC-canal historique. Il a fait valoir que « toutes les conditions étaient réunies pour des discussions à ciel ouvert » et a rejeté l'idée de « tractations secrètes ».

Les nationalistes corses ont estimé possible que l'Assemblée de Corse se prononce, début mars, par un vote à la majorité sur plusieurs points comme « la reconnaissance du peuple corse, l'enseignement obligatoire de la langue, la suppression des deux départements et la nécessité d'un développement économique ». Ils devaient organiser une conférence de presse similaire, mardi, au Parlement de Strasbourg.

Le PS propose une cinquantaine de villes aux Verts

ALAIN BERGOUNIOUX, secrétaire national du Parti socialiste chargé de la communication, a indiqué, lundi 14 février, que le PS allait proposer, mercredi, aux Verts « une cinquantaine de villes et autant de cantons ». Il a précisé qu'en échange, le PS demandait aux Verts leur soutien aux candidats socialistes, mais aussi aux candidats « de nos partenaires de la gauche plurielle » dans les autres villes des départements concernés.

Les Verts, réunis dimanche en conseil national interrégional (CNIR), ont pratiquement exclu qu'un accord national puisse encore se dégager avec le PS ; un sentiment partagé par François Hollande, premier secrétaire du PS, qui a jugé un tel accord national « peu probable ».

Roland Dumas s'en prend au « monde médiatico-judiciaire »

DANS UNE TRIBUNE publiée, mardi 15 février, par *Le Figaro* et consacrée pour l'essentiel à l'Autriche, Roland Dumas, en congé de la présidence du Conseil constitutionnel après sa mise en examen dans le cadre de l'affaire Elf, donne ce conseil : « Evitons ce qui fortifie l'extrémisme en ne s'apant pas dans nos pays les fondements de la démocratie. » « Cette tendance, nourrie de façon systématique par le monde "médiatico-judiciaire", contribue à jeter dans les bras du fascisme renouveau tous ceux qui mordent à l'hameçon de ce dénigrement, ajoute l'ancien ministre. La honteuse campagne qui visait, ces dernières semaines, Mitterrand et Kohl en donne une douloureuse illustration. Rares sont ceux qui réagissent et se soulèvent d'indignation. On pouvait attendre mieux et davantage de la part de ceux qui furent les collaborateurs les plus proches de l'ancien président de la République, ceux qui sont aujourd'hui aux affaires et qui le savent. »

DÉPÊCHES

■ **ANTILLES : Jacques Chirac se rendra du 9 au 12 mars en Guadeloupe et en Martinique.** A l'occasion de ce déplacement aux Antilles, le premier depuis son élection à la présidence de la République, il recevra les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la Caraïbe à Pointe-à-Pitre. Le chef de l'Etat devait s'entretenir, mardi 15 février, à l'Elysée, avec les présidents des conseils régionaux - Lucette Michaux-Chevry (Guadeloupe), Alfred Marie-Jeanne (Martinique) et Antoine Karam (Guyane) -, mercredi avec les présidents des conseils généraux - Marcelin Lubeth (Guadeloupe), André Lecante (Guyane) et Claude Lise (Martinique) -, avant de recevoir, jeudi, les parlementaires des DOM.

■ **LYON : Raymond Barre, toujours en convallescence à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris, a nommé, lundi 14 février, trois proches de Henry Chabert (RPR) pour prendre à charge, « à titre intérimaire », les délégations à l'urbanisme que le député du Rhône s'était vu retirer à la mairie et à la communauté urbaine de Lyon après sa mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » (*Le Monde* du 2 février).**

■ **OPPOSITION : François Bayrou, président de l'UDF, a souhaité, mardi 15 février sur Europe 1, que l'opposition puisse « décider ensemble » de sa stratégie pour les prochaines élections municipales.** Il a confirmé la mise en place d'« une procédure locale » pour choisir, « d'ici à fin avril », le chef de file de l'UDF à Lyon, et affirmé à propos de l'éventuelle candidature de Philippe Séguin à Paris que, « lorsqu'il dira qu'il est candidat, et cela au sein de [sa] formation politique, on y verra plus clair ».

■ **HÔPITAUX : les syndicats de médecins hospitaliers ont suspendu leurs discussions, lundi 14 février, avec le ministère de la solidarité et le secrétariat d'Etat à la santé sur l'amélioration de leur statut.** « Devant l'insuffisance des propositions », il est apparu « nécessaire de suspendre les discussions dans l'attente de nouvelles propositions chiffrées », ont indiqué dans un communiqué la Confédération des hôpitaux généraux (CHG), la Coordination médicale hospitalière (CMH), l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) et le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP). De son côté, le ministère a précisé que les négociations, qui devaient porter sur l'« attractivité de la carrière de praticien hospitalier », restent ouvertes.

■ **35 HEURES : la CFE-CGC de la métallurgie a annoncé, lundi 14 février, avoir signé un avenant à l'accord sur les 35 heures dans la métallurgie, destiné à adapter le texte à la seconde loi Aubry, notamment sur la question des cadres.** Cet accord, qui doit s'appliquer au 1,8 million de salariés de la branche, avait été signé en juillet 1998 par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM, patronat), FO, la CFTC et la CGC. L'avenant a été signé par FO et la CFTC et rejeté par la CGT. La CFDT, en revanche, qui avait changé de ton sur le sujet par rapport à juillet 1998, ne rendra sa décision qu'en mars, après consultations.

VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

78 Vente sur Licitacion au Palais de Justice de VERSAILLES, 3, Pl. André Mignot
Mercredi 23 Février 2000 à 9h
APPARTEMENT de 2 P.P. à VERSAILLES
66, Rue Albert Joly
Au rez-de-chaussée - BOX - CAVE
MISE A PRIX : 800.000 F
Avec faculté de baisse
Pour tous renseignements s'adresser à la :
SCP SILLARD et ASSOCIES, inscrite au Barreau de
VERSAILLES, 73bis, Rue du Maréchal Foch
Tél : 01.39.20.15.75 - Minitel 3617 ADJUDIC

JUSTICE Condamnée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, en 1997, pour n'avoir pas respecté les droits de la défense dans un procès criminel, la France refuse de se confor-

mer aux exigences européennes. ● EN DÉCEMBRE 1989, Abdelhamid Hakkar s'était vu infliger, en son absence et hors la présence d'un avocat, la réclusion criminelle à perpétuité

pour le meurtre d'un policier, ce qu'il a toujours nié. ● AVEC LA TURQUIE, la France reste le seul pays européen à refuser de rouvrir un procès à la suite d'une décision de la justice euro-

péenne. ● LE 10 FÉVRIER, l'Assemblée nationale a adopté un amendement permettant la tenue d'une nouvelle audience sur injonction de l'Europe. ● POUR ERIK JURGENS, sénateur

néerlandais siégeant au Conseil de l'Europe, la France, patrie des droits de l'homme « ne comprend pas qu'on vienne la critiquer sur ce terrain ». (Lire aussi notre éditorial page 15.)

L'affaire Hakkar illustre la résistance française à la justice européenne

La France refuse de rouvrir le dossier de cet Algérien, condamné en son absence et hors la présence de son avocat, à la réclusion criminelle à perpétuité. Le comité des ministres du Conseil de l'Europe avait exigé, en 1997, la tenue d'un nouveau procès, au nom des « droits de la défense »

Y AURA-T-IL un jour un précédent Hakkar dans l'histoire de la justice française ? Condamnée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, en 1997, en violation de la Convention européenne des droits de l'homme, pour ne pas avoir respecté les droits de la défense lors du procès d'Abdelhamid Hakkar, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, la France refuse obstinément, depuis plusieurs années, de se conformer aux exigences de l'instance internationale. Le Conseil de l'Europe demande aux autorités françaises de rouvrir le dossier de cet homme jugé en son absence et sans avocats par une cour d'assises en 1989, après cinq ans de détention provisoire. Abdelhamid Hakkar, qui a toujours clamé son innocence, entame sa seizième année de détention, alors que l'Etat français persiste à ne pas tirer les conséquences de la décision européenne.

Afin d'alerter l'opinion publique française sur le cas de M. Hakkar, deux parlementaires lui ont rendu visite, lundi 14 février, à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne). Erik Jurgens, sénateur néerlandais et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, ont rencontré un détenu affaibli après trois semaines d'une nouvelle grève de la faim. De nationalité algérienne, M. Hakkar, quarante-quatre ans, subit un régime pénitentiaire renforcé. Après plusieurs tentatives d'évasion, il a été placé huit ans à l'isolement total. Détenu particulièrement surveillé, il a été transféré d'établissement en établissement plus d'une dizaine de fois.

Pour Abdelhamid Hakkar, tout a commencé le 31 août 1984, jour où il est arrêté, avec quatre autres personnes, pour un hold-up qui a mal



turné. Au cours d'une fusillade, à Auxerre (Yonne), un policier a été tué et un autre grièvement blessé. D'emblée M. Hakkar reconnaît sa participation au braquage, mais conteste formellement être l'auteur des coups de feu mortels. L'instruction, à laquelle ont été jointes huit autres affaires de hold-ups, va durer plus de cinq ans, douze juges différents se succédant dans l'examen du dossier.

POURVOI EN CASSATION

Le 30 mars 1989, M. Hakkar est renvoyé devant la cour d'assises de l'Yonne avec neuf autres coaccusés. Le procès, qui doit s'ouvrir le 22 septembre, est une première fois ajourné. Le 4 décembre 1989, l'audience s'ouvre à nouveau, mais l'avocat choisi par M. Hakkar, retenu par une autre affaire, ne peut y assister. La cour d'assises refuse un nouveau renvoi, pourtant également sollicité par deux avocats

commis d'office. Abdelhamid Hakkar, qui dénie à ces derniers le droit de l'assister, choisit alors de ne pas comparaître. Lors du procès, il n'est donc ni présent ni défendu. Alors qu'il encourt la peine la plus grave du code pénal, aucun avocat ne peut plaider sa cause, rendant vide de sens le principe du débat contradictoire.

Le 8 décembre 1989, Abdelhamid Hakkar est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de dix-huit ans, pour « meurtre, tentative de meurtre, vols avec port d'arme et vol avec violence ». Il est le seul des dix accusés, tous présents, à ne pas bénéficier des circonstances atténuantes. Il forme immédiatement un pourvoi en cassation, arguant que les droits de la défense ont été bafoués. Mais la Cour de cassation rejette son pourvoi, le 5 décembre 1990, en considérant que « la nécessité d'assurer la continuité du cours

de la justice et celle de permettre le jugement des accusés dans un délai raisonnable font obstacle à ce que l'absence du défenseur choisi entraîne nécessairement le renvoi de l'affaire ».

Pour la justice française, l'affaire est close. Abdelhamid Hakkar se tourne alors vers la Cour européenne des droits de l'homme, garante du respect de la Convention européenne. Son dossier fait l'objet, le 27 juin 1995, d'une décision de la Commission européenne des droits de l'homme : celle-ci relève qu'entre le premier acte d'instruction et sa condamnation, rendue définitive par l'arrêt de la Cour de cassation, il s'est écoulé plus de six ans et demi, en violation des principes du délai raisonnable dans les procès.

Surtout, la Commission estime que le refus de la cour d'assises de renvoyer le procès à une date ultérieure « peut être considéré comme ayant porté atteinte à l'activité essentielle de la défense qui était nécessaire à la préparation du procès ». Affirmant que « la défense n'a pas été assurée d'une manière suffisante et effective », la Commission déclare, à l'unanimité, que la France a violé l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme qui stipule que tout accusé doit « disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense » et doit pouvoir « se défendre lui-même ou être assisté d'un défenseur de son choix ».

« LE PREMIER ÉTAT MEMBRE »

Le 19 mars 1997, cette décision est confirmée en tous points par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui condamne la France à verser à Abdelhamid Hakkar 62 000 francs de dommages et intérêts. Le comité, dont les décisions sont contraignantes, recommande également à la France de rouvrir le

dossier d'Abdelhamid Hakkar, afin qu'il bénéficie d'un procès équitable. Mais la France, qui s'est acquittée sans sourciller du versement de l'indemnité, refuse de

sabeth Guigou fin 1999 sur le cas de M. Hakkar, en s'étonnant du mutisme des autorités françaises. « La France, qui se veut pays de droit, ne peut rester muette devant les injonc-

Une plainte pour « faux en écritures publiques »

L'avocate d'Abdelhamid Hakkar, M^e Isabelle Coutant-Peyre, a annoncé, lundi 14 février, son intention de déposer plainte avec constitution de partie civile pour « faux en écritures publiques » commis par des magistrats, un crime passible de la cour d'assises. Abdelhamid Hakkar estime en effet que des faux ont été établis afin de régulariser postérieurement son dossier judiciaire. Le réquisitoire introductif du procureur de la République d'Auxerre et l'acte de désignation du juge d'instruction, qui sont datés du 2 septembre 1984, auraient été établis sur un formulaire type de 1988.

M. Hakkar a déjà déposé plus de sept plaintes avec constitution de partie civile pour ces faits, mais la justice a toujours refusé de les instruire. M. Hakkar ayant été privé de ses droits civiques à l'issue de sa condamnation, la démarche a été reprise par sa sœur, devenue entre-temps sa tutrice légale. Des éléments procéduraux lui ont à chaque fois été opposés.

s'exécuter sur ce point, arguant que sa législation ne permet pas de réviser les affaires pénales après une condamnation pour violation de la Convention européenne.

La situation semble bloquée. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, qui est interpellée à plusieurs reprises par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, fait la sourde oreille. Plusieurs parlementaires européens ont beau faire valoir, le 25 octobre 1999, qu'« il serait extrêmement regrettable que la France soit le premier Etat membre, depuis cinquante ans que le Conseil de l'Europe existe, à ne pas respecter son obligation de se conformer aux décisions prises au titre de la Convention », rien n'y fait. Les multiples demandes de grâces présidentielles ne trouvent pas plus d'écho.

Il faudra qu'un parlementaire de renom s'intéresse au dossier, pour que la situation trouve un semblant d'éclaircie. Jack Lang interpelle Eli-

tions du Conseil de l'Europe, nous a ainsi expliqué M. Lang. La supériorité du droit international sur le droit interne doit prévaloir. C'est une question de crédibilité pour la France. »

Se saisissant de l'examen de la loi sur la présomption d'innocence, Jack Lang a fait adopter à l'unanimité, jeudi 10 février, par les députés français, un amendement prévoyant que les condamnations de la France pour procès inéquitable entraînent la possibilité d'un procès en révision. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou s'est rattachée in extremis au projet, affirmant « combien [elle] souhaitait que notre pays traduise en droit interne les conséquences des décisions de la cour de Strasbourg ». La loi pourrait entrer en application dès 2001. Pour Abdelhamid Hakkar, il n'est peut-être pas trop tard pour obtenir justice.

C. Pr.

Erik Jurgens, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,

« Si quelqu'un a été condamné sur la base d'une décision inéquitable, il faut le libérer »

ERIK JURGENS, soixante-quatre ans, est sénateur PvdA (socialiste) des Pays-Bas. Il est aussi, depuis 1990, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, où il siège à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. Depuis 1997, il défend sans relâche le cas d'Abdelhamid Hakkar, exigeant du comité des ministres du Conseil de l'Europe qu'il fasse pression sur la France pour qu'elle accepte un nouveau procès. M. Jurgens souhaitait que *Le Monde* l'accompagne lors de sa visite à M. Hakkar, lundi 14 février, en prison, mais le ministre de la justice s'y est opposé.

« Comment avez-vous trouvé Abdelhamid Hakkar lors de votre rencontre à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes ?

— Après trois semaines de grève de la faim, je l'ai trouvé faible physiquement mais très actif mentalement. Il a défendu son dossier. Il a bien entendu répété qu'il était innocent. Mais nous ne sommes pas là pour dire s'il est coupable ou non des faits qui lui sont reprochés. Ce qui est important pour moi, c'est la décision de la commission européenne des droits de l'homme, prise à l'unanimité, reprise par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui a déclaré son procès inéquitable. Etant donné que son procès a été considéré comme invalide, il ne fait aucun doute qu'il doit bénéficier de la présomption d'innocence. Si quelqu'un a été condamné sur la base d'une décision inéquitable, il faut le libérer.

— Que pensez-vous de l'attitude de la France dans ce dossier ?

— La France a versé à Abdelhamid Hakkar les 62 000 francs d'indemnité auxquels elle avait été condamnée, ce qui n'est pas grand-chose au regard des quinze ans de prison qu'il a déjà purgés. Pour le

reste, elle refuse de réviser son procès. A chaque session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, j'interpelle le comité des ministres sur la position française. Mais le comité des ministres, où siègent les ministres des affaires étrangères de chaque pays, est une instance diplomatique très prudente, qui doit considérer comme fâcheux de se brouiller avec la France.

— A l'Assemblée parlementaire, on ne s'encombre pas de ces considérations, nous faisons tout en public. Mais à chaque fois que j'interpelle la France dans l'affaire Hakkar, c'est toujours la même réponse : elle fait valoir le principe de l'autorité de la chose jugée, parce

que la Cour de cassation a validé cette procédure. La loi française comporte effectivement une lacune, puisqu'elle ne prévoit pas la révision des affaires qui auraient été déclarées invalides par la Cour européenne. Mais tout est question de volonté politique. Cela aurait été très facile pour le gouvernement de changer sa législation. Quand on ne présente pas de projet, on est coupable de ne rien faire.

— Que pensez-vous du régime pénitentiaire d'Abdelhamid Hakkar ?

— Il y a six ans, le comité européen contre la torture [un autre organe du Conseil de l'Europe, NDLR] a constaté que la situation dans les prisons de France ne correspondait pas à ce

qu'on pouvait attendre d'un Etat civilisé. Au regard de la situation de M. Hakkar, on peut dire que la situation n'a guère évolué. Les détenus français n'ont quasiment aucun recours contre les décisions de l'administration pénitentiaire. Aux Pays-Bas, des commissions de citoyens relaient les doléances des prisonniers et interpellent les directeurs de prison pour exiger des changements. Quand ceux-ci refusent, le détenu peut faire un recours devant un juge. M. Hakkar a été placé huit ans à l'isolement total. Cela s'apparente à une méthode de torture quand cela se prolonge pendant si longtemps. Le fait qu'il bénéficie toujours de toute sa stabilité mentale est un miracle.

— Que vous inspire l'attitude de la France, patrie des droits de l'homme ?

— Tous les pays de l'Europe sont très reconnaissants à la France de nous avoir enseigné l'idée des droits de l'homme, il y a deux cents ans. Mais aujourd'hui, j'ai le sentiment que cette idée est plus forte dans des pays comme les Pays-Bas ou l'Allemagne — qui a passé une période très noire — que dans les vieilles démocraties comme l'Angleterre et la France, qui ne comprennent généralement pas qu'on vienne les critiquer sur ce terrain-là. »

Propos recueillis par Cécile Prieur

La France et la Turquie mauvais élèves du Conseil de l'Europe

APRÈS avoir été, à l'instar de la Turquie, le seul pays européen condamné pour « torture », le 28 juillet 1999 (*Le Monde* du 29 juillet), la France continue de se distinguer dans le concert des pays du Conseil de l'Europe. Alors que les condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme s'imposent aux Etats signataires de la Convention, qui s'en acquittent généralement sans barguigner, la France résiste à la pression du droit international, notamment dans le cas des affaires pénales. Elle se retrouve ainsi sur le banc des mauvais élèves du Conseil de l'Europe, seul pays, encore avec la Turquie, à avoir refusé de réviser un procès considéré comme inéquitable par la justice européenne.

Sur les quarante pays signataires de la Convention, douze Etats ont des législations leur permettant la réouverture ou la révision d'une décision judiciaire à la suite d'un arrêt de la Cour : l'Autriche, la Bul-

garie, la Croatie, l'Allemagne, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, la Pologne, la Slovaquie, la Suisse et le Royaume-Uni. Sept autres Etats — la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Espagne, la Slovaquie, la Suède et la Russie — ont admis de telles mesures dans le cadre d'affaires spécifiques. Enfin, selon le Conseil de l'Europe, « nombreux sont les Etats qui n'ont pas encore été confrontés à la nécessité de rouvrir des procédures internes mais dont la loi et la pratique rendent une telle hypothèse envisageable ».

Ces réouvertures de procès n'ont pas été sans conséquences, puisque certaines des nouvelles procédures se sont soldées par des acquittements. L'Autriche, qui avait été condamnée, en 1986, par la Cour européenne, pour avoir refusé à un accusé la possibilité d'interroger deux témoins à charge, a finalement relaxé le condamné à l'issue d'un nouveau procès. De la même

façon, la Cour constitutionnelle espagnole a ordonné le réexamen de procédures qui avaient été déclarées non conformes par la Cour, en 1988 : les requérants, qui purgeaient des peines de prison de quinze à trente ans, ont été finalement acquittés.

DEUX PAYS RÉCALCITRANTS

Restent deux pays récalcitrants : la Turquie et la France. Encore faut-il préciser que l'affaire reprochée à la Turquie est d'une bien moindre gravité que le dossier Hakkar. Les autorités turques ont été condamnées par la Cour européenne pour non-respect du droit à la propriété après avoir refusé d'accorder à une ressortissante chypriote la possibilité de jouir d'un terrain qu'elle possède sur la partie turque de Chypre. La Turquie refuse de se soumettre à cette condamnation.

Le cas de la France est d'une tout autre nature. Les autorités françaises, qui ont déjà accepté de

changer leur législation après une condamnation de la Cour, comme en 1991, après une affaire d'écoutes téléphoniques illégales, refusent de se plier à cette exigence dans le cas des affaires criminelles. Les conséquences en termes de droits de l'homme sont pourtant très graves. Outre le cas de M. Hakkar, la France a été condamnée, le 30 novembre 1994, pour procès inéquitable après qu'un juré de cour d'assises a tenu des propos racistes au procès de Saïd Remli, un Français d'origine maghrébine.

En attendant que l'Etat accepte de se soumettre aux exigences européennes et autorise la réouverture de son procès, M. Remli, qui a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, a dû se contenter, comme Abdelhamid Hakkar, des 60 000 francs d'indemnité que la France a été condamnée à lui verser.

C. Pr.

Les assises de la Moselle jugent un jeune homme qui voulait se lancer dans une carrière de « serial killer »

Pierre Navelot et son complice Laurent Trottin comparaissent pour l'assassinat d'une jeune femme en 1998

Le procès de Pierre Navelot et Laurent Trottin, tous deux accusés de l'assassinat d'une jeune femme, le 6 janvier 1998 à Metz, s'est ouvert,

lundi 14 février, devant la cour d'assises de la Moselle. Trois experts psychiatres se sont attachés à décrire la personnalité de Pierre Navelot,

qui a choisi de se défendre seul à l'audience. Celui-ci entendait commencer par ce premier meurtre un parcours de « serial killer »



PROCÈS

de notre envoyée spéciale
A vingt et un ans, Pierre Navelot avait une idole, Ted Bundy, un tueur en série américain. Un film-culte : *Seven*. Une obsession : donner la mort. Et un désir : ajouter son nom à la liste des *serial killers* qu'il avait épinglée dans sa chambre d'étudiant à Nancy. Depuis lundi 14 février, la cour d'assises de la Moselle, présidée par Francis Gatti, juge ce jeune homme, aujourd'hui âgé de vingt-quatre ans, ainsi que Laurent Trottin, vingt-trois ans. Tous deux sont accusés d'avoir assassiné, de vingt-deux coups de couteau, Alexandra Fernandez, vingt ans, le 6 janvier 1998 à Metz. C'est Laurent Trottin qui avait « offert » son ancienne petite amie comme victime à son copain Pierre Navelot, personnalité centrale de ce procès.

Dès l'ouverture du procès, Pierre Navelot a annoncé à la cour son intention de se défendre seul. Son avocat, M^e Jean-Charles Seyve, contraint « au chômage technique », a assisté, muet, à cette étrange audience où régulièrement l'accusé a pris la parole. Pierre Navelot a notamment fait de pertinentes interventions en interpellant les trois psychiatres qui se sont succédé à la barre, relevant d'apparentes contradictions entre leurs rapports. « Expliquez-moi pourquoi je n'ai pas de regrets. J'ai beau essayer, j'ai pleuré deux ou trois fois, mais je n'arrive pas à éprouver de remords », a-t-il lancé à un expert qui n'a su que répondre. L'enjeu de ce débat est la responsabilité pénale de ce garçon qui avait décidé, comme dans un film, de tuer quelqu'un pour offrir la tête de sa victime en « trophée » à une ancienne petite amie qui l'avait quitté. Celle-

ci aurait ainsi eu une bonne raison d'avoir peur de lui.

« Si je me défends seul aujourd'hui, c'est parce qu'Alexandra aussi s'est défendue seule, courageusement », explique-t-il à la cour interloquée. Et il ajoute avant de se rasseoir : « Peu important les conséquences... » Provocation ou désir de puissance, besoin de tout contrôler jusqu'au bout ? Le rappel des faits a, en tout cas, placé l'audience face à la brutalité des actes commis. Dans la matinée du 6 janvier 1998, Pierre Navelot et Laurent Trottin sont venus rendre visite à Alexandra. Elle les a fait entrer sans se méfier. Elle connaît Laurent. Plutôt joli garçon, celui-ci a du succès auprès des filles. Il semble avoir parfaitement connu le projet criminel de son copain Pierre, dont il admire l'intelligence, tandis que l'autre envie son physique. A eux deux ils forment « une sorte de monstre » dira un expert.

SCÉNARIO ÉLABORÉ

Chacun des deux est muni d'un couteau et Pierre Navelot a emporté une petite hache dont il compte se servir plus tard pour couper la tête d'Alexandra. Le scénario est élaboré depuis plusieurs semaines déjà. Trottin doit tuer la jeune fille en lui brisant la nuque. Navelot se chargera de la suite. Pour lui la seule chose qui compte c'est rapporter ce précieux trophée. La mise à mort n'est qu'une étape préalable à l'assouvissement de ce fantasme qui le taraude depuis si longtemps. Depuis qu'il a vu *Seven* et la scène où le meurtrier décapite la femme du policier qui le traque et lui envoie sa tête...

Mais rien ne se passe comme prévu. Trottin manque son coup. Finalement les deux garçons vont s'acharner à coups de couteau sur la malheureuse qui tente de fuir en appelant au secours. Tandis qu'elle implore encore Laurent lui disant « je t'aime », elle est exécutée par

Navelot qui l'égorge. Il a monté le son de la chaîne stéréo pour couvrir ses hurlements. Couverts de sang, les deux meurtriers prendront la fuite non sans avoir auparavant dérobé une carte de crédit d'Alexandra dont ils tenteront en vain de se servir.

Le reste de la journée a été consacré à l'audition de trois psychiatres. Alors que Pierre Navelot, le visage contracté, les a regardés intensément, le front plissé sous l'effort de concentration, Laurent Trottin, lui, a gardé la tête baissée, l'air maussade. Pierre Navelot a pris des notes sans cesse et écouté avec passion les experts parler de lui comme d'un tueur en série dont la carrière aurait tourné court. A l'un d'entre eux, il a ainsi confié qu'il attendait beaucoup de ce procès qui promettait d'être plus excitant que la reconstitution.

Son histoire est d'abord celle d'une souffrance. Il est né avec une malformation invalidante. Sans anus, avec un seul rein et une vessie trop petite, il est incontinent jusqu'à l'âge de seize ans. A l'âge où la personnalité se construit déjà, il est différent, un peu exclu. « Quand vous avez été humilié pendant toute votre enfance, il y a un moment où vous avez envie d'être quelqu'un d'autre », déclare-t-il à l'audience. Je voulais me sentir quelqu'un. On ne peut pas vivre en n'étant rien. A cet instant seulement, on entendra comme une légère émotion dans sa voix. Douze interventions chirurgicales, l'obligation de porter des couches jusqu'à l'adolescence, et la honte qui va avec, quelques séjours dans des institutions et la rencontre d'une infirmière brutale qui le mettait tout nu quand il avait mouillé son lit, font de lui un gamin solitaire qui se réfugie dans un monde imaginaire.

Seulement son imaginaire à lui est noir et navigue dans des idées de mort. « Dans ses histoires il était

un surhomme invulnérable, une sorte de héros avec des pouvoirs magiques », a expliqué le docteur Henri. Combien de fois a-t-il rêvé de tuer tous ceux qui se moquaient de lui, ses copains, cette infirmière ou même sa mère, gavé qu'il était de littérature criminelle, avant de finir par confier ses fantasmes morbides à un journal intime intitulé *La Fin d'un monde* ? Dans ce document saisi par la police, il a échaudé précisément treize scénarios de meurtres. Alexandra sera la première sur sa liste.

PSYCHIATRES DIVISÉS

A la barre, les psychiatres sont divisés. Un premier expert vient conclure à l'abolition du discernement au moment du passage à l'acte. « Ce qu'il voulait, explique le docteur Vincent Fontaa, qui a décelé une personnalité schizotypique, c'est transposer sur l'autre son propre cas et se soulager de sa souffrance en la lisant dans le regard de sa victime. A ce moment-là la peur l'habitait et il a perdu son contrôle pulsionnel. Il avait un sentiment de toute-puissance sur la vie d'autrui qui a aboli tout sens de la réalité. »

« Au-delà de la folie évidente de l'acte cet homme, est-il fou ? » s'interroge le deuxième expert avant de conclure : « On est à la frontière de la psychose-névrose-perversion sadique mais il n'y a pas de maladie psychiatrique ». Le troisième psychiatre discerne, lui, une altération partielle du discernement. « Si on le considère comme irresponsable, insiste le docteur Francis Bauquel, on supprime l'acte meurtrier et on le dépouille de son statut social de tueur en série. Il y a alors tous les risques qu'il récidive. Cette identité lui colle à la peau. C'est une question de vie ou de mort. » Ce statut, il y tient si fort qu'il a mis mal à l'aise les psychiatres « par la jouissance qu'il éprouvait à raconter ».

Monique Raux

Le ministère conteste les conclusions du rapport sur l'aide sociale aux étudiants

Une circulaire sera publiée le 15 mars

« FANTASISTE » : le chiffre de 100 000 étudiants (soit 5 % de la population étudiante) vivant en dessous du seuil de pauvreté, avancé par Jean-François Dauriac dans son bilan du plan social étudiant (*Le Monde* du 15 février), a été fermement contesté lundi 14 février par le ministère de l'éducation nationale, commanditaire du rapport. De son côté l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), organisme public financé par le ministère et piloté par un comité scientifique indépendant, rappelle que « la notion de seuil de pauvreté n'est pas applicable aux étudiants : leurs ressources monétaires sont faibles, mais ils bénéficient d'aides au logement, aux repas, d'aides en nature ou indirectes ». L'OVE évalue à « peut-être 2 % à 3 % la proportion d'étudiants en grande difficulté matérielle ».

Chacun reconnaissant la précarisation croissante d'un certain nombre d'étudiants, cette querelle de chiffres ne doit pas masquer l'objectif essentiel : l'amélioration du système d'aides sociales dont ils bénéficient. Une clarification des conditions d'attribution de l'allocation d'études, critiquées dans le rapport, est envisagée à court terme. Une circulaire fixant des critères nationaux paraîtra « autour du 15 mars », accompagnée d'une meilleure information. « Sur les 7000 allocations d'études prévues, seules 1300 avaient été attribuées », rappelait-on, lundi, à la direction de l'enseignement supérieur. Le nombre d'allocations d'études disponibles pourrait d'ailleurs être multiplié par deux à la rentrée 2000. L'idée d'élargir l'allocation d'études aux étudiants de

troisième cycle devrait être discutée lors de la prochaine réunion du comité de suivi du plan social le 12 avril. Attribuer 20 000 francs à tous les étudiants, ainsi que le propose Jean-François Dauriac, relève d'un « égalitarisme », que le ministère ne compte pas reprendre à son compte.

DANS LE BON SENS

Les organisations étudiantes partagent le constat dressé par le rapport Dauriac, notamment la difficulté pour les jeunes d'origine modeste de poursuivre leurs études. Pour l'UNEF-ID, les propositions vont donc « dans le bon sens », mais l'organisation majoritaire réitère sa demande d'« une allocation d'études individualisée pour tous, dès le premier cycle ». La FAGE (Fédération des associations générales étudiantes) qualifie les propositions de « replâtrage », s'opposant par ailleurs à « toutes formes d'aides systématiques qui ne feraient qu'amplifier les inégalités sociales ». L'UNI-La Droite universitaire déplore la priorité donnée aux étudiants de deuxième et troisième cycles. La FAGE et l'UNEF-ID rappellent enfin la nécessité de redistribuer à tous les étudiants les sommes provenant des déductions fiscales (demi-part et aide alimentaire), évaluées à 10 milliards de francs. Des rapports ont, à plusieurs reprises, indiqué que la suppression de ces dispositions, qui favorisent les familles les plus aisées, constituait le préalable à toute réforme d'ampleur du système d'aide sociale étudiante.

Stéphanie les Bars

DÉPÊCHES

■ **ESPIONNAGE** : dans l'affaire de la caméra ayant filmé le siège du PS girondin à la demande d'un policier des RG (*Le Monde* du 12 février), M. Chevènement, ministre de l'intérieur, a assuré, lundi 14 février, que ce filmage avait pour objet de « protéger le siège du PS contre une éventuelle occupation » par des manifestants, reprenant ainsi les conclusions de l'enquête de l'IGPN. Dénonçant les « lacunes » de cette enquête, le PS girondin devait déposer plainte contre X..., mercredi 16 février, ainsi qu'il l'avait annoncé. (Corresp.)

■ **FAITS-DIVERS** : les corps sans vie d'une femme et de sa belle-fille ont été découverts lundi 14 février dans leur domicile de Flavin (Aveyron). Patrick Moulinier, inquiet de ne pouvoir joindre son épouse au téléphone, avait quitté son travail pour se rendre chez lui, où il a trouvé les deux corps et constaté la disparition de l'enfant du couple, âgé de six semaines. (Corresp.)

■ **SANTÉ** : un nouveau cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») a été diagnostiqué en Charente-Maritime, ce qui porte à quatre-vingt-six le nombre de bovins dont la contamination a été confirmée en France depuis 1991. L'animal était une vache laitière née en septembre 1995 dans un élevage du département, dans lequel ce cas d'ESB est le premier jamais observé. Le troupeau concerné a été abattu et incinéré.

■ **ENSEIGNEMENT** : l'association Diwan se dit « extrêmement déçue » par les propositions du ministère de l'éducation nationale visant à donner un statut public aux écoles en langue régionale. Ce statut, promis par Lionel Jospin en mai 1999, prévoit que les maîtres de ces écoles pourront être titularisés dans l'enseignement public et que la langue régionale pourra être présentée au bac dans les épreuves de langue vivante et d'histoire.

■ **Une mission de l'inspection générale a été dépêchée dans l'académie de Montpellier** par le ministère de l'éducation nationale, après la grogne qui a rassemblé contre la carte scolaire, samedi 12 février, plus de dix mille personnes à Nîmes et autant à Montpellier (*Le Monde* du 15 février).

■ **RACISME** : plusieurs milliers de personnes ont défilé dans les rues de Grenoble, lundi 14 février à l'appel d'associations, de syndicats et de partis politiques, pour protester contre l'agression de la femme d'un militant associatif (*Le Monde* daté 13-14 février). Shafia Daoud,

épouse du directeur de l'association grenobloise Amitiés et liens France-Maghreb, a été molestée à son domicile par deux agresseurs qui ont écrit des slogans racistes sur un mur de l'appartement. Une enquête a été ouverte.

■ **CORSE** : un homme soupçonné d'avoir participé en 1996 à l'attaque d'une caisse d'épargne à Lupino, près de Bastia, s'est constitué prisonnier, samedi 12 février, dans cette ville. Jean-Marc Negroni a été placé en garde à vue.

Le 10^e arrondissement de Paris se mobilise contre le rachat de la Scala par une secte

COÏNCIDENCES ? Le 7 février, la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) rendait public son premier rapport (*Le Monde* du 9 février). La même semaine, France 2 diffusait dans « Envoyé spécial » un reportage sur l'Eglise universelle du Royaume de Dieu, une secte chrétienne qui a pris naissance au Brésil. Samedi 12 février, le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), annonçait qu'il créait dans la capitale « une cellule de veille et d'information » sur les sectes. Le même jour, le maire socialiste du 10^e arrondissement, Tony Dreyfus, appelait à une grande manifestation, le 19 février, pour protester contre le rachat de la Scala, une salle de spectacle, par l'Eglise universelle du Royaume de Dieu.

La Scala peut s'enorgueillir d'un passé glorieux : Mistinguett, Mayol, Fréhel, Bruand et autres chansonniers de la Belle Epoque et des Années folles se sont succédé dans ce music-hall, créé en 1874 et situé au 13, boulevard de Strasbourg. L'ancienne salle de spectacle ne paie plus guère de mine aujourd'hui : à travers un rideau de fer baissé, on devine des faux-plafonds modernes et un décor sans âme. La Scala a été transformée en cinéma dès 1936. Les plus vieux habitants du quartier,

comme « Madame Max » qui habite en face depuis les années 30, l'ont toujours connue ainsi. Ces dernières années, le cinéma de quartier était devenu un « porno » : « L'un des plus grands de Paris, avec quatre salles, une référence pour les connaisseurs – du moins c'est ce qu'on m'a dit... », avance avec prudence le premier adjoint de l'arrondissement, Michel Ottaway (PS). Le décor d'origine a été détruit en 1936. Reste une vaste superficie de 1 800 m² plancher, scène et balcon compris. Selon un responsable de l'Eglise universelle, le pasteur Pedro, celle-ci souhaite restaurer la salle pour en faire « un lieu de culte et un centre d'accueil offrant une aide matérielle et spirituelle ».

« MAINTENIR CETTE SALLE DE SPECTACLE »

« La pieuvre », comme disent ses adversaires, a acheté la Scala à un promoteur en 1999 pour une somme estimée entre 13 et 15 millions de francs. Elle possède déjà un autre « temple » à Paris, au 254, rue du faubourg Saint-Martin (également dans le 10^e arrondissement). L'aménagement de la Scala lui permettrait de bénéficier d'une salle de 800 places. L'Eglise universelle a entrepris depuis

plusieurs semaines des travaux de démolition sans avoir demandé de permis.

Les élus du 10^e arrondissement s'étonnent auprès de la Mairie de Paris de n'avoir pas été informés de la vente de la Scala. Mis devant le fait accompli, ils sont décidés à faire échec aux travaux. « Le 10^e arrondissement est celui des théâtres. Nous voulons à tout prix maintenir cette salle de spectacle. Et en aucun cas nous ne voulons d'une nouvelle secte chez nous », assure Tony Dreyfus. Le maire d'arrondissement se verrait bien reproduire ce qui s'est passé à Porto, au Portugal, où la population s'est unie pour défendre une salle prestigieuse rachetée par l'Eglise universelle.

Les commerçants du quartier paraissent mobilisés. Ils craignent que l'installation de « la pieuvre » contribue à la lente dégradation du quartier. Le boulevard de Strasbourg s'est progressivement reconverti dans un commerce quasi exclusif – la coiffure afro-antillaise et les fournitures pour coiffeurs – qui a affaibli le commerce de proximité. Le temps des théâtres et des cafés-concerts fait figure d'âge d'or.

Xavier Ternisien

Eric Pétetin et ses amis condamnés à quitter la gare de Cette-Eygun

TOULOUSE de notre correspondant

La gare de Cette-Eygun (Pyrénées-Atlantiques) ne voit plus passer de trains depuis 1970, mais elle accueillait depuis des années de nombreux voyageurs. Reconverti en gîte depuis 1984 par un guide de montagne bordelais tombé amoureux de la vallée d'Aspe, Eric Pétetin, le bâtiment était devenu le symbole de la résistance aux travaux routiers qui transformant peu à peu la vieille route nationale 124 en axe international (E 7) débouchant sur l'Espagne par le futur tunnel sous le Somport.

Rebaptisée la Goutte d'eau, du nom de l'association d'Eric Pétetin, la gare a vu passer en une dizaine d'années des milliers de manifestants et des centaines de militants décidés, venus de toute l'Europe, pour tenter de stopper

un chantier assimilé au « massacre » de cette verte vallée pyrénéenne. « La Goutte », comme on dit désormais familièrement dans la vallée, est devenue au fil du temps un mélange inclassable de squat rural et de refuge en bord de route, à la fois café et camping, mais aussi foyer d'accueil et de réinsertion. Une dizaine de personnes y résident en permanence avec des chiens, des chevaux et quelques poules.

CHASSÉS DE LEUR QG

Ces irréductibles opposants au bitume viennent d'apprendre la perte définitive de leur quartier général alors même qu'ils s'apprétaient à fêter les premières victoires de leur combat.

Mercredi 9 février, le tribunal de grande instance de Pau (Pyrénées-Atlantiques) a signifié leur expulsion de la gare de Cette-Ey-

gun. La loi interdisant les expulsions pendant l'hiver, « l'Indien » de la vallée d'Aspe et sa bande d'« Aspaches », comme ils se nomment eux-mêmes, disposent d'un délai de grâce jusqu'au 15 mars. La Goutte d'eau a également été condamnée à verser 70 000 francs de loyers impayés à Réseau ferré de France (RFF), l'établissement public qui a repris les infrastructures de la SNCF depuis 1997.

Pour Eric Pétetin, c'est l'épilogue d'une longue bataille judiciaire entamée en 1996, lorsque la SNCF avait décidé de vendre la gare de Cette-Eygun. L'association, qui était locataire en bonne et due forme, avait proposé de racheter le bâtiment, mais les élus de la vallée s'y étaient opposés en faisant valoir leur droit de préemption. Pour les partisans du tunnel, l'Indien

et sa tribu n'étaient que des gêneurs. L'annonce de son expulsion prochaine n'a pourtant rien entamé la combativité d'Eric Pétetin. « J'accepterais avec joie la fermeture de la gare si j'étais sûr de revoir passer les trains », assure l'infatigable agitateur écologiste, qui sent bien que ses idées sont sur le point de l'emporter : le tunnel n'a toujours pas été inauguré, les travaux d'aménagement de la route sont une nouvelle fois suspendus par décision de justice et la réouverture de la ligne de chemin de fer Oloron-Canfranc est plus que jamais d'actualité. Les résultats définitifs de l'étude commandée par le conseil régional d'Aquitaine et le département des Pyrénées-Atlantiques seront rendus le 28 février.

Stéphanie Thépot

MIEUX QUE DES SOLDES OU DES REMISES, LES MEILLEURS PRIX
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher
MATELAS • SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRECA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Stelner - Duvioler - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M[°] Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M[°] Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

chaque mercredi

La Lettre du Pouvoir hebdo

L'actualité des dirigeants politiques et des états-majors

3600 frs / an
Editions Jean-François Dourmic
5 rue Papillon 75009 Paris - Tel 01 42 46 58 10

DISPARITIONS

Georges Lubin

La passion George Sand

HOMME DE LETTRES et spécialiste de George Sand, Georges Lubin est mort dimanche 13 février à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Né le 24 janvier 1904 à Ardentes (Indre), à quelques kilomètres de Nohant, Georges Lubin était le fils d'un charron-forgeron. Après des études à Châteauroux et à Poitiers et quatre années d'enseignement à Rouen, il quitte l'éducation nationale et commence, en 1931, une carrière dans la banque, à la Société générale, jusqu'à sa retraite en 1964.

Auteur de romans et de recueils de nouvelles – *La Terre a soif* (1934), *Changer de peau* (1936), *Maxime Rasquin* (1951), etc. –, Georges Lubin a surtout attaché son nom à celui de George Sand, dont, enfant, il contemplait le portrait chez ses parents. « *Le Berry avant George Sand n'existait pas*, nous déclarait-il en août 1990, *c'est elle qui a fait la célébrité de la région*. » Il avait même, au cours de son adolescence, croisé la fille de l'écrivain, Aurore.

« *Amant posthume* » de la Dame de Nohant, comme le nomma joliment Dominique Desanti, il avait eu, dès le début des années 50, le projet d'écrire une biographie. Il rassembla nombre de documents, mais la parution de *Lélia*, d'André Maurois, en 1952, le détermina à entreprendre une autre tâche : l'édition de la correspondance complète de Sand. Avec son épouse Madeleine, décédée en 1996 à l'âge de cent ans, il entreprit de recopier à la main – la photocopie n'existait pas – toutes les lettres accessibles de George Sand. Fidèle à la méthode artisanale, Georges Lubin avait constitué un vaste fichier, vérifiant et recoupant lui-même chaque information qu'il contenait.

En 1964, paraissait chez Garnier le premier volume du monument, fruit d'un long travail préparatoire. Vingt-quatre volumes devaient se succéder, jusqu'en 1991, traversant maintes vicissitudes éditoriales liées à l'ampleur de l'entreprise. Reconnu dans le monde entier, ce travail, remarquable de rigueur et de respect des règles de l'érudition, avait été mené à bien par un non-universitaire guidé par sa seule passion. De plus, cet ensemble de quelque vingt mille pages constitue probablement une des correspondances les plus riches et les plus importantes du XIX^e siècle. A la faveur de cette publication, on réédita, au cours des dernières décennies, beaucoup d'ouvrages de l'écrivain, tombés dans l'oubli. Lubin lui-même, en 1970 et 1971, publia les *Œuvres autobiographiques* de Sand, en deux volumes, dans La Pléiade, ainsi qu'un album dans cette même collection. Lubin est également l'auteur d'un grand nombre d'études, préfaces et communications. La vente récente, dans de mauvaises conditions, des éditions originales qu'il possédait, mit un point final un peu triste à cet itinéraire d'érudit exemplaire.

Patrick Kéchichian

■ **JEAN BARTHET**, modiste, est mort dimanche 13 février à Paris des suites d'un cancer. Né en 1920 à Nay (Pyrénées-Atlantiques), Jean Barthet a suivi les cours de l'école des Beaux-Arts de Toulouse avant de s'installer à Paris puis de fonder sa propre maison en 1960. Surnommé « le prince des modistes », Jean Barthet a confectionné les chapeaux de Michèle Morgan, Liz Taylor ou Sophia Loren, qui était devenue son amie, et de personnalités du gotha, de la comtesse de Paris à la princesse Grace de Monaco. Le modiste a aussi travaillé pour le cinéma et la scène, en façonnant notamment les capelines de Catherine Deneuve et Françoise Dorléac pour *Les Demoiselles de Rochefort*, de Jacques Demy, ou le feutre blanc de Michael Jackson. Il coiffait également des collections de haute couture et avait diversifié ses activités en concevant accessoires et chapeaux en série pour les grands magasins. Peintre amateur, il avait exposé ses tableaux dans une galerie parisienne en décembre 1999.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances
Bouran et André CALISTI ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille, <p>Camille,</p> le 14 février 2000.
48, rue du Moulin-de-la-Pointe, 75013 Paris.

– Le bureau des élèves de la Faculté libre de droit de Lille, tient à féliciter son directeur des études,

Alexis MASSART et son épouse, Amne , pour la naissance de leur premier enfant,
Sacha ,
né le 7 février 2000.

Mariana et Jean BOURDON ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille,
Marie ,
le 31 janvier 2000,
chez Mireille et Eric LESTANGUET .
Hardelot-Plage (Pas-de-Calais).

Anniversaires de naissance
Marcel LOAS
Pour ses quatre-vingt-dix ans, nous lui offrons le Monde.
De la part de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.
– Paris. Morzine. Sibenik.
Quatorze ans déjà que nous l'aimons.
Simon .

Décès
– M. et M ^{me} Jean-Claude Auriol, M. et M ^{me} Jean-Paul Auriol, ses enfants, Cyriac, Siegfried et Carole, Tristan, Océane, Rachel Auriol, ses petits-enfants, Maëlle et Marine Auriol, ses arrière-petites-filles, ont la douleur de faire part du décès de <p>M^{me} Jacqueline AURIOL, grand officier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique,</p> survenu le 11 février 2000, en son domicile.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 17 février, à 10 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7 ^e .
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, quai de Gesvres, 75004 Paris.
– Le président et le conseil d'administration de l'association Les Ailes brisées , ont la tristesse de faire part de la disparition de <p>M^{me} Jacqueline AURIOL, éminente aviatrice, membre du conseil d'administration de l'association de 1980 à 1998,</p> survenue le 11 février à Paris.
<i>(Le Monde du 15 février.)</i>

– M. Pierre Barral, son épouse, M. et M ^{me} Jean Barral, M. et M ^{me} Philippe Barral, M ^{me} Claude Couprie, M. et M ^{me} Paul Bureau, M. et M ^{me} Bernard Barral, M. et M ^{me} Xavier Barral, M. et M ^{me} Hervé Barral, ses enfants, Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de
M^{me} Pierre BARRAL , née Geneviève RAMBAUD ,

survenu le 13 février 2000, à Rousset-les-Vignes.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 16 février, à 15 heures, en l'église de Crest (Drôme).

– Le docteur Claude Cailleau et son épouse, ses enfants, Olivier et Anne-Françoise Cailleau, ses petits-enfants, Isabelle, Virginie, Benjamin et Alexandre, ses arrière-petits-enfants, M ^{me} Fernande Beaumont, sa sœur, Tous ses neveux et nièces, Ainsi que l'ensemble de la famille ont la tristesse de faire part du décès de
M^{me} Suzanne CAILLEAU ,

survenu le 11 février 2000, à Paris, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Une bénédiction suivra la mise en bière, le vendredi 18 février, à 9 h 45, au funérarium de l'hôpital Necker, 149, rue de Sèvres, Paris-15^e.

L'inhumation aura lieu le même jour dans l'intimité, au cimetière de Bois-le-Roi (Seine-et-Marne), dans le caveau de famille.

167, avenue Gambetta, 75020 Paris.

– M^{me} Anne Heydel, sa sœur, M^{me} Laurence Bourdais-Castanié et M^{me} Julie Bourdais, ses filles, Charlotte, Gabriel et Adrien, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Jacques BOURDAIS , née Jane JOMARON ,
survenu en Angleterre, le 14 février 2000.
23, rue Emile-Augier, 78290 Croissy-sur-Seine. bourdais@ibt.unam.mx

– Andernos. Bordeaux. Senlis.

Olivier Caillou, le docteur Isabelle Gorse-Caillou, son épouse, et leurs enfants, Jean-Claude Caillou, ses fils, Michèle Bourga et Christian, son époux, leurs enfants et petits-enfants, Le docteur Bernard Caillou et Colette, son épouse, et leurs enfants, Annie Albagli et Claude, son époux, leurs fils et beau-fils et leur petite-fille, Le docteur Emmanuel Caillou, Marie-Genèveve, son épouse, et leurs enfants, Bertrand Caillou, Catherine, son épouse et leurs enfants, ses beaux-fils et belles-filles, Marie-Grâce, Henri-Louis et Marie-Neiges de Liniers, Mariette Tricotet, qui aurait dû être sa belle-sœur, Ses compagnons d'armes des réseaux Brutus (Vidal), Jade-Amicol et Navarre, Ses camarades de déportation de Neue Bremm, Ravensbrück et Leipzig-Hasag, ont la grande tristesse d'annoncer le décès du

docteur Francine CAILLOU-BONNET , ancien médecin des hôpitaux psychiatriques, ancien analyste-praticien, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1939-1945 avec palme, médaillée de la Résistance,

survenu accidentellement le 12 février 2000, à l'âge de soixante-quinze ans.

Elle a rejoint sa mère,
Eugénie BONNET , née SAHUGUET ,

morte pour la France à Ravensbrück, en décembre 1944 ;

son frère,

Jacques BONNET ,
mort pour la France à Ellrich-Dora-Nordhausen, en avril 1945, à l'âge de vingt-trois ans ;
et son époux,
René CAILLOU ,
décédé le 28 février 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 16 février 2000, à 11 heures, en la cathédrale Saint-André de Bordeaux.

L'urne funéraire sera déposée ultérieurement dans la sépulture de famille à Asnières (Hauts-de-Seine).

– Marie-Françoise Burcez, Nicolas Chapdelaine et Myriam Massabki, Marine et Laeticia, Hugues et Sophie de Montvalon, Pierre, Garance et Edouard, ont la douleur de faire part du décès de
Marc CHAPDELAINE , ancien directeur des politiques scientifiques de l'Unesco,

survenu le 12 février 2000, à Montréal, à l'âge de soixante-huit ans.

1120, rue Bernard O.#24 Outremont, PQ. H2V 1V3 Canada. 16, rue Gracieuse, 75005 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de
M^{me} Simone CHAYE , chevalier de la Légion d'honneur, décorée de la médaille des Justes.
survenu, dans sa quatre-vingt-douzième année, le 7 février 2000.

L'inhumation a eu lieu en Bretagne.
De la part de Ses enfants, Ses petits et arrière-petits-enfants, Sa famille.
Cour de Roncheville, 14600 Honfleur, 7, rue Chateaubriand, 22000 Saint-Brieuc.

– Couzeix (Haute-Vienne). Le Bouyssou (Lot).

Après une vie bien remplie au service des autres,

Louis de CRISENOY
nous a quittés, dans sa quatre-vingt-troisième année, le vendredi 11 février 2000.

La cérémonie religieuse a été célébrée le samedi 12 février, à 14 heures, en l'église de Couzeix, suivie de l'inhumation au cimetière de Bouyssou.

Sa famille et ses fidèles amis du Sénégal.

Nous tenons à remercier chaleureusement le service d'hospitalisation à domicile du CHU de Limoges.

– On nous apprend le décès du

docteur Janine COR , ancienne interne des hôpitaux psychiatriques de la Seine,
survenu le 30 janvier 2000, à l'âge de soixante-douze ans.

– Michèle Reiser a la tristesse de faire part de la disparition de sa mère,

M^{me} Colette CASTRO ,
survenue à Bordeaux, le 1 ^{er} février 2000.
M. Roger GALY

s'est éteint doucement à Montpellier dans sa quatre-vingt-treizième année, le 12 février 2000.

Selon ses désirs, il sera inhumé à Prissac (Indre), son village natal, dans le caveau familial.

M^{me} Alice Galy, son épouse, M. et M^{me} Alain Fraval, M. et M^{me} Bernard Galy, ses enfants, Robin, Florence, Antoine, Corentin, Guillaume, ses petits-enfants,

vous prient de vous unir d'intention lors de la cérémonie religieuse qui se déroulera dans l'église de Prissac, le 16 février à 16 heures, dans l'intimité familiale.

Evelyne Fraval, 22, rue Pauline-Ramart, 34170 Montpellier. Bernard Galy, 7, rue de Loing, 75014 Paris.

– M ^{me} Henri-Michel Gautier, son épouse, Cyrine et Héléne, ses filles, M. Henri Gautier, son père, Elisabeth et Gérard Saint-Genès, Marie-Joséph Gautier, ses sœurs et son beau-frère, M ^{me} Laila Chatti, sa belle-mère, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de
M. Henri-Michel GAUTIER ,

rappelé à Dieu, le 11 février 2000, à l'âge de quarante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 17 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 31, avenue Marceau à Paris-16^e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

51, rue Spontini, 75116 Paris.

– Le professeur Pierre Gervais, son mari, Catherine Gervais, Olivier et Claire Gervais, Philippe et Marie-Anne Gervais-Lambony, ses enfants, Claude Silberger, Louis, Valentin, Sarah-Louise, Jeanne et Isis, ses petits-enfants, M^{me} Salanskis, M. Poudevigne, son frère, Et leurs enfants, Les familles Demange, Gervais, Hanser, Poudevigne et Ressouche, M^{me} Paulette Loutoby, ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Adrienne GERVAIS , ancien médecin-assistant de la fondation A-de-Rothschild, ancien attaché des hôpitaux de Paris,

survenu le 13 février 2000, à l'âge de soixante-douze ans.

Un service religieux sera célébré le jeudi 17 février en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 292, rue Saint-Jacques, Paris-5^e, à 10 h 30, où l'on se réunira.

1, rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris.

– Malou Lantieri, son épouse, Dominique Lantieri, Françoise et Toussaint Caviglioli, Charles Lantieri et Nathalie Dostatni, ses enfants, Ioannina, Elise et Raffaellu, ses petits-enfants, M. et M^{me} André Lantieri, son frère et sa belle-sœur, François Franceschini, son beau-frère, Anne-Marie Franceschini, Jean-Pierre Lantieri, Laurent et Dominique Lantieri, ses nièces et neveux, M. et M^{me} Pierre Lantieri, M. et M^{me} Michel Lantieri, ses cousins, Les familles Musso, Lantieri et de Giacomoni, Ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Jacques LANTIERI ,
survenu le 12 février 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin à Jouy-en-Josas, le 17 février à 13 h 30.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille à Ajaccio.

Ni fleurs ni couronnes.
Des dons peuvent être adressés à l'Institut Gustave-Roussy, 39, rue Camille-Desmoulins, 94805 Villejuif. (Préciser « en mémoire de Jacques Lantieri ».)
12, rue du Docteur-Kurzenne, 78350 Jouy-en-Josas.

– M. et M ^{me} Gérard Heluin, ses enfants, M. et M ^{me} Michel Davidson, M ^{me} Bertault-Daout, M. Renaud Heluin, ses petits-enfants, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de
M. Georges LUBIN , chevalier de la Légion d'honneur, officier des Arts et des Lettres,

survenu le 13 février 2000, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Saturin, 132, grand-rue Charles-de-Maële, à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), le vendredi 18 février, à 14 h 30.

59, avenue de la Source, 94130 Nogent-sur-Marne.
--

– Les membres de l'association **Les Amis de George Sand**

ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Georges LUBIN ,
survenu le 13 février 2000.
12, rue George-Sand, BP 83, 91123 Palaiseau.
<i>(Lire ci-contre.)</i>

– M^{me} Mazoyer, son épouse, Mireille et Jean-Paul Mazoyer, sa belle-fille et son fils, Raphaël, son petit-fils, Sa sœur, sa belle-sœur, Et tous ses neveux et nièces, ont la douleur de faire part du décès de

André MAZOYER .
Les obsèques auront lieu, le jeudi 17 février, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Vaise (Lyon), suivies de l'inhumation au cimetière de Tassin, à 15 h 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1, rue du Chapeau-Rouge, 69009 Lyon. 25, rue Léon-Frot, 75011 Paris.

SOUTENANCES DE THÈSE
85 F TTC - 12,96 € la ligne
Tarif Etudiants An 2000

– M^{me} Jacqueline F. Néré, son épouse, Le docteur Marie-Bernadette Néré, sa fille, M. Jean-Jacques Néré, son fils, Francine, son épouse, Emmanuel et Béatrice, Jean-Pierre, Elisabeth, Béatrice, ses petits-enfants, Paul, son arrière-petit-fils, ont la douleur de faire part du décès de

Jacques NÉRÉ , ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'université, docteur ès lettres, professeur à l'université de Brest,
survenu le 12 février 2000 dans sa quatre-vingt-troisième année.

Le service religieux aura lieu le jeudi 17 février, à 14 h 30, au temple de Royan.

« *Et le voilà, le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ Notre-Seigneur* »
Épître de Paul aux Romains, ch. VI, vers. 23.

41, boulevard Carnot, 17200 Royan.

– Château d'Hazeville (Val-d'Oise).
La famille de
Patricia CLAMENS , ébéniste,

a l'immense tristesse de faire part de son décès accidentel, survenu le 7 février 2000.

Les obsèques auront lieu le mercredi 16 février à 15 h 45, en l'église Notre-Dame de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis).

2, rue Guillaume-Apollinaire, 80480 Salouel.

Anniversaires de décès
La famille du
docteur Francis DAYAN
rappelle son souvenir, à l'occasion du 23 ^e anniversaire de sa mort.
Cours
Cours particuliers d'informatique à domicile (Internet, bureautique, multimédia). Tous niveaux. 300 formateurs en IDF. Aldisa. Tél. : 01-46-10-50-32.

Soutenances de thèses
– M. Freddy Seidel a soutenu le 5 février 2000, à l'université Paris-XII, sa thèse doctorale en psychiatrie, intitulée « Antipsychiatrie : approche critique et historique », sous la direction du P G. Lanteri-Laura. Le jury composé par les professeurs J. Arveiller, Y. Baumstimler, F. Sauvagnat, et M. J. Garrabe lui a décerné le titre de docteur en psychiatrie, avec la mention Très Honorable, accompagnée de ses félicitations à l'unanimité.
Communications diverses
– Au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, Paris-3 ^e , jeudi 17 février, à 20 h 30, M. G. Charasse, député de l'Allier : « Vichy, ville ancienne-nouvelle ! » Tél. : 01-42-71-68-19.

CARNET DU MONDE
TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
<i>Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €</i>
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01-42-17-38-42
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail :carnet@mondepub.fr.

Abonnez-vous au Monde	pour seulement 173^F par mois
Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex	
Oui , je souhaite recevoir <i>Le Monde</i> pour 173 ^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me}	Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____	
Code postal : [] [] [] [] []	Localité : _____
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal.	
Autorisation de prélèvements	N ^o NATIONAL D'ÉMETTEUR N ^o 134031
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.	TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Date :	Nom Prénom N ^orue Code postal [] [] [] [] [] Ville
Signature : _____	NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (<i>votre banque, CCP ou Caisse d'épargne</i>) N ^orue Code postal [] [] [] [] [] Ville
IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.	DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER Code Etablissement Code Guichet N ^o de compte Clé RIB
Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.	
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{TTC}/min)	
<small><i>"Le Monde"</i> (USPS#0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 231-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03</small>	

Les chercheurs d'or de Guyane rejettent trop de mercure

Les populations amérindiennes consomment de fortes quantités de poissons contaminés par les activités d'orpaillage. Les teneurs constatées dépassent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Et la pollution des fleuves se retrouve aussi dans l'eau du robinet

CAYENNE

de notre correspondant

« C'est un empoisonnement volontaire pour satisfaire la soif de l'or et les spéculations en tout genre. » Jocelyn Thérèse, coordonnateur général de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane (FOAG), est d'habitude d'un calme olympien. Mais à la lecture des conclusions, sans équivoque, des études réalisées par l'Institut national de veille sanitaire (INVS) et de la recherche médicale (Inserm) sur l'exposition au mercure des Wayanas – l'une des ethnies amérindiennes – du Haut-Maroni, il sort de ses gonds : rendues publiques à l'été 1999, ces études mettent en lumière le dépassement de la norme fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de concentration de mercure, pour plus de la moitié des sujets étudiés.

Elles démontrent aussi clairement la responsabilité des orpailleurs, à l'origine de rejets de mercure estimés à plusieurs centaines de tonnes depuis la fin du XIX^e siècle. En 1994, un premier rapport du Réseau national de santé publique avait déjà mis en évidence des niveaux importants de contamination, en particulier chez les Amérindiens. A la demande de responsables nationaux et locaux, deux nouvelles études épidémiologiques ont été menées pour évaluer les conséquences de cette contamination sur la santé de ces populations.

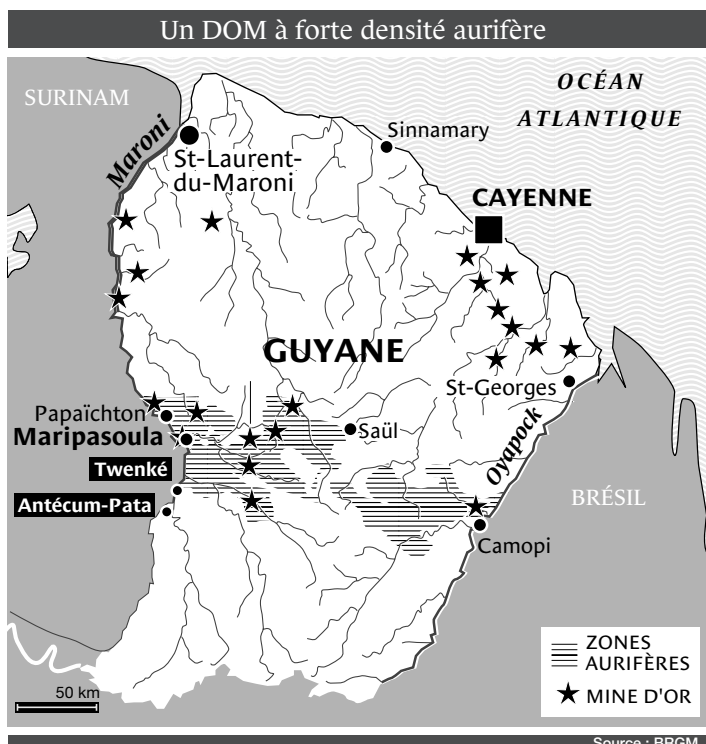
La première est une enquête alimentaire familiale, associée à des dosages de mercure dans les pois-

sons et quelques gibiers. Réalisée sur une période de sept jours à deux saisons différentes, elle a été menée dans les quatre villages wayanas les plus importants, Cayodé, Twenké, Taluhen et Antécum-Pata. Tous sont situés le long du Maroni, le fleuve frontière entre la Guyane française et le Surinam, en amont de Maripasoula, dans une région accessible uniquement en pirogue ou en hélicoptère. Le mercure a été dosé auprès de 235 personnes des villages et des relevés anthropométriques ont été effectués auprès de 264 représentants de la communauté. Les résultats révèlent des teneurs dans les cheveux supérieures aux normes pour près de 60 % de la population. Toutes les classes d'âges sont concernées.

REJETS CLANDESTINS

Le village de Cayodé, situé au cœur d'une zone d'activité aurifère importante, présente des niveaux plus élevés que les autres sites. Ces résultats sont du même ordre de grandeur, voire dans certains cas légèrement supérieurs à ceux relevés dans des situations analogues, comme au Brésil, où l'orpaillage est également particulièrement développé.

Les quelque 521 membres de la communauté wayana de Guyane vivent en particulier de la pêche et dans une moindre mesure de l'agriculture, de la cueillette et de diverses activités artisanales. Les conclusions du rapport de l'Inserm et de l'INVS soulignent justement que la concentration de mercure est liée à une alimentation riche en poissons, qui sont,



pour certaines espèces, assez fortement contaminés (jusqu'à 1,62 mg/kg).

Le mercure rejeté dans les eaux par l'industrie de l'orpaillage, en partie clandestine, se dépose sur le fond sédimentaire des rivières et est transformé en méthylmercure par l'action bactérienne, puis absorbé par les végétaux qui vivent dans le milieu. Les poissons herbivores sont ainsi contaminés, avant d'être eux-mêmes la proie des poissons carnivores, qui se retrouvent dans les filets des pêcheurs wayanas. Plusieurs espèces contaminées ont été identifiées.

L'aïmara, le kulumata, l'huluwi ou le paraï contribuent, pour 72 %, à la quantité de mercure ingérée, alors qu'ils correspondent à moins de 30 % de l'apport alimentaire en poissons. Maigre consolation, les deux poissons les plus consommés, le coumarou et l'agonosu, contiennent de leur côté assez peu de mercure. L'haïkané, pour lequel les concentrations les plus fortes ont été observées, est celui que l'on retrouve le plus ra-

rement lors des repas chez les Wayanas.

Pour la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS), « il n'y a pas lieu de s'alarmer ». Pourtant, la seconde partie de l'étude menée sur le Haut-Maroni, pour tenter d'évaluer les risques neurotoxiques chez l'enfant liés à l'exposition au méthylmercure, révèle certaines anomalies. Les examens effectués auprès de 250 petits Amérindiens mettent en évidence des relations entre cette exposition excessive et des problèmes de réflexes, ainsi qu'une moins bonne coordination des jambes. Un autre examen réalisé sur 206 enfants de 5 à 12 ans prouve une association entre la contamination et des difficultés à réaliser correctement des tests de coordination visuelle.

La neurotoxicité du méthylmercure est loin d'être une découverte. Elle a été démontrée lors de deux épisodes d'intoxication massive : l'un dans les années 50 à Minamata, au Japon, à la suite de la consommation de poissons contaminés ; l'autre dans les années 70 en Irak, après l'ingestion de céréales sur lesquelles un fongicide contenant du mercure avait été vaporisé. Plus de 6 000 cas d'intoxication sévère et plus de 600 morts avaient été enregistrés dans les hôpitaux irakiens.

L'INVS et l'INSERM ajoutent que les résultats sont sous-estimés : ils ne prennent pas en compte l'apport en mercure des gibiers et se concentrent sur une petite partie du territoire. La Fédération des organisations amérindiennes est bien de cet avis : « Les autres ethnies amérindiennes, mais

aussi les noirs marrons et tous les peuples de la forêt et du fleuve sont, sans aucun doute, eux aussi touchés », explique Jocelyn Thérèse, qui entend « demander une contre-expertise et une étude plus large pour évaluer les réelles conséquences de la contamination par le mercure sur l'ensemble des populations de la Guyane ».

CHANGER DE MODE DE VIE

Dans l'attente d'une véritable politique de réduction des émissions de mercure dans l'environnement, les rédacteurs du rapport se limitent à des recommandations lapidaires en conclusion : ils préconisent notamment de restreindre le plus possible la consommation des cinq espèces les plus contaminées et de favoriser celles qui sont peu touchées. Les jeunes et les femmes enceintes, plus vulnérables, sont particulièrement mis en garde.

Mais pour Aimaitou Twenké, le Gran Man (chef coutumier) des Wayanas, modifier son comportement alimentaire, c'est aussi changer son mode de vie. Dans le village qui porte son nom, le temps s'est arrêté. Le vieil Amérindien porte encore le pagne rouge, il boit le cachiiri (une boisson alcoolisée à base de manioc), retrouve ses proches sous le toukouchipan, une gigantesque tente recouverte de feuilles de bananiers. Lui conseiller de limiter sa consommation de poissons et de partir davantage à la chasse pour nourrir sa famille, c'est déjà introduire une petite révolution.

Stéphane Urbajtel

De grandes inquiétudes sur la qualité de l'eau

CAYENNE

de notre correspondant

Début novembre 1999, tous les députés ont reçu un paquet un peu particulier : un petit flacon contenant quelques centilitres d'eau du robinet prélevée dans les écoles de plusieurs communes du Maroni et de l'Oyapock (Saint-Georges, Camopi, Maripasoula et Papaïchton). L'expéditeur de ce colis, le Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp), faisait ainsi part de son

inquiétude. Il cite un rapport publié en octobre, sous l'égide du ministère de l'emploi et de la solidarité, qui « met en évidence les risques réels et les pathologies déclarées qui sont liés à la pollution de l'eau de boisson ». « Les prélèvements font état d'une eau impropre à la consommation et mettent en évidence – entre autres – la présence de coliformes thermotolérants et de streptocoques fécaux », écrit le SNUipp.

La mauvaise qualité de l'eau du

robinet est due à la pollution des fleuves Maroni et Oyapock. Dans un document qui fait le point sur la qualité des eaux distribuées entre 1994 et 1998, la direction de l'action sanitaire et sociale (Dass) insiste en particulier sur les problèmes bactériologiques : « La qualité de l'eau distribuée en Guyane ne s'est pas améliorée, et s'est même détériorée depuis quatre ans. » Tous les habitants des communes de l'intérieur sont touchés, soit environ 20 % de la population. L'autre grand souci est la présence, dans l'eau de boisson, d'une quantité importante d'aluminium. Ce constat, déjà effectué dans le passé, est lié à une mauvaise maîtrise des sels d'aluminium utilisés pour les traitements de l'eau. Moins de la moitié des unités de distribution sont touchées mais elles alimentent 93 % de la population. « La situation s'améliore progressivement mais l'effort doit être poursuivi car certaines usines, bien que neuves ou restaurées, ne maîtrisent toujours pas ce paramètre », précise le document.

La dernière inquiétude, soulevée en particulier par les médecins, a trait à la présence de trihalométhanes dans l'eau. En Guyane, certains composés organiques, résultant de la dégradation forestière, peuvent engendrer, par contact avec le chlore utilisé pour la désinfection des eaux, des sous-produits organochlorés, dont les trihalométhanes. Ils sont responsables d'atteintes hépatiques, rénales, cardiovasculaires et neurologiques et peuvent être cancérigènes. Devant ces problèmes récurrents, la directrice des affaires sanitaires et sociales en Guyane, le docteur Patricia Vienne, appelle à faire preuve de vigilance : « Même s'il est difficile d'évaluer les dangers réels, il est indéniable que le non-respect des normes de potabilité (...) n'est pas sans risques sanitaires pour les populations. »

Interpellée par plusieurs députés destinataires du petit flacon guyanais, la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, vient de leur répondre qu'en liaison avec Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, elle a demandé au préfet de Guyane d'examiner « cette situation inacceptable (...) avec l'urgence » que mérite le sujet.

S. U.

200 millions d'aides publiques pour relancer l'élevage ovin

JEAN GLAVANY, ministre de l'agriculture et de la pêche, a annoncé, lundi 14 février à Grammat (Lot), un plan en faveur de l'élevage ovin, qui connaît une crise grave. Cette catégorie d'agriculteurs a un revenu inférieur de 45 % à la moyenne nationale, la production décline, le nombre d'éleveurs a baissé de 15 000 depuis 1993. Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) seront adaptés pour que les éleveurs de moutons puissent en bénéficier au maximum et les aides spécifiques aux zones de montagne seront revalorisées, de même que la dotation aux jeunes agriculteurs qui s'installent. Au total, c'est une aide de 200 millions de francs qui sera accordée par les pouvoirs publics à ce secteur. La Confédération paysanne, qui avait organisé une manifestation à Grammat à l'occasion de la visite du ministre, a estimé que le plan gouvernemental ne comprenait « que des vieilles recettes qui ont prouvé leur inefficacité depuis longtemps » et a fait savoir que « les moutonniers restaient mobilisés pour imposer un véritable plan ovin fort ».

DÉPÊCHES

■ **MARÉE NOIRE** : la quantité de fioul déversée en mer après le naufrage de l'Erika est « plus proche de 15 000 à 16 000 tonnes que de 10 000 à 12 000 tonnes », a indiqué, lundi, le ministère de l'environnement. Il fonde son calcul sur les quantités de déchets ramassés sur les plages, qu'il évalue actuellement à 116 000 tonnes, en estimant que chaque tonne de déchets compte 10 % de fioul. Par ailleurs, la première opération de dépollution et de réhabilitation d'un site de stockage intermédiaire de déchets provenant de la marée noire, a débuté, lundi 14 février, à Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique). La dépollution des vingt-huit sites de stockage intermédiaire du littoral atlantique devrait durer entre trois et quatre mois et coûter entre 3 et 10 millions, qui devraient être financés par TotalFina.

■ **LYON** : le conseil municipal de la ville a voté, lundi 14 février, une rallonge de 20 millions de francs (3,05 millions d'euros) pour le transfert à Lyon de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Fontenay-Saint-Cloud, portant sa participation à 81,15 millions de francs sur un budget global de 841 millions. Outre la ville de Lyon, trois collectivités locales financent ce transfert : la région Rhône-Alpes (162 millions), le département du Rhône (162 millions), la communauté urbaine de Lyon (135 millions). La société Logirel apporte 50 millions de francs pour la construction de la résidence universitaire. L'Etat contribue à hauteur de 250 millions de francs.

■ **DÉCENTRALISATION** : Adrien Zeller, maire (UDF) de Saverne et président de la région Alsace, succède, pour l'année 2000, à Jean-Pierre Balligand, député (PS) et président du conseil général de l'Aisne, à la tête de l'Institut de la décentralisation. M. Balligand devient premier vice-président, dans le cadre d'un système de présidence tournante avec M. Zeller.

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME PRÉFECTURE DE L'EURE PRÉFECTURE DU CALVADOS AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet "PORT 2000"

Réalisation des installations, ouvrages et travaux prévus, dans le cadre du projet d'extension des infrastructures portuaires dit "Port 2000" - Immersion au large de la commune d'OCTEVILLE-SUR-MER au lieu-dit "Dépôt de déblais d'Octeville", des déblais de dragage issus de ces travaux.

PORT AUTONOME DU HAVRE

Des enquêtes publiques sont ouvertes du 6 mars 2000 au 9 mai 2000 inclus sur les demandes présentées par le Port Autonome du HAVRE. Terre-Plein de la Barre - BP 1413 - 76067 LE HAVRE Cedex en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser les installations, ouvrages et travaux prévus dans le cadre du projet d'extension des infrastructures portuaires dit "Port 2000" (au titre de : Code des Ports Maritimes, loi sur l'eau et loi "littoral") et de procéder à l'immersion au large de la commune d'OCTEVILLE-SUR-MER au lieu-dit "Dépôt de déblais d'Octeville", des déblais de dragage issus de ces travaux (au titre de la loi relative aux opérations d'immersion). Ce projet relève des rubriques suivantes de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 :

- Infiltration d'eau de mixture de produits de dragage dans les chambres de dépôt à terre : **1.2.0** : Autorisation.
- Dragages et digues dans l'estuaire de la Seine : **2.5.0** : Autorisation.
- Rejets d'eau de surverse des chambres de dépôt et rejets des eaux usées des futurs postes à quai ou terre-pleins : **3.2.0** : Autorisation (chambres de dépôt). Déclaration (eaux usées).
- Travaux de construction, d'extension ou de modernisation de ports maritimes : **3.3.0** : Autorisation.
- Travaux ou ouvrages en dehors des ports (décret 85.453 du 23 avril 1985 - 14°) : **3.3.1** : Autorisation.
- Volume des sédiments retirés > à 100 000 m³ : **3.4.0** : Autorisation.
- Impact des emprises terrestres et des chambres de dépôt. Zone asséchée > à 10 000 m² : **4.1.0** : Autorisation.
- Rejets d'eaux pluviales des postes à quai et remblais : **5.3.0** : Autorisation.
- Volume annuel > à 500 000 m³ de sédiments dragués déposés sur les chambres basses : **5.5.0** : Autorisation.
- Postes à quai et remblais : **6.4.0** : Autorisation.

Ces enquêtes se dérouleront sur les communes ci-après où les intéressés auront la faculté de consulter le dossier et de consigner leurs observations sur un registre d'enquêtes déposé à cet effet à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

- **Département de la Seine-Maritime** : VATEVILLE LA RUE, VILLEQUIER, NORVILLE, SAINT-MAURICE D'ETELAN, PETIVILLE, NOTRE DAME DE GRAVENCHON, LILLEBONNE, SAINT-JEAN DE FOLLEVILLE, TANCARVILLE (haut), LA CERLANGUE, SAINT-VIGOR D'YMONVILLE, SANDOUVILLE, OUDALLE, ROGERVILLE, GONFREVILLE L'ORCHER, LE HAVRE, SAINTE-ADRESSE, OCTEVILLE-SUR-MER, CAUVILLE, HEUQUEVILLE, HAREFLEUR.
 - **Département de l'Eure** : AIZIER, VIEUX PORT, TROUVILLE LA HAULE, SAINT-AUBIN SUR QUILLEBEUF, QUILLEBEUF SUR SEINE, LE MARAIS VERNIER, SAINT-SAMSON DE LA ROQUE, CONTEVILLE, BERVILLE SUR MER, FATOUVILLE-GRESTAIN, FIQUEFLEUR-EQUAINVILLE.
 - **Département du Calvados** : ABLON, LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR, HONFLEUR, VASOUY (commune rattachée à HONFLEUR), PENNEDEPIE, CRICQUEBŒUF, VILLERVILLE, TROUVILLE SUR MER, DEAUVILLE.
- Une commission d'enquêtes est désignée pour suivre ces enquêtes. Elle est composée de : MM. Edmond CHAUSSEBOURG, Félix HINSCHBERGER, Jean-Claude SAINSAULIEU, Guy MARTINOT LAGARDE, Charles BEAUVOIS, et comme suppléants de : MM. Alain FAURE et Michel LOZACH. Un membre de la commission d'enquêtes recevra en personne les observations du public, aux jours et heures suivants dans les mairies de :
- **LE HAVRE (76)** : lundi 6 mars 2000 de 13h30 à 16h30, mercredi 15 mars 2000 de 13h30 à 16h30, samedi 25 mars 2000 de 14h à 17h, jeudi 30 mars 2000 de 15h à 18h, mercredi 5 avril 2000 de 13h30 à 16h30, lundi 10 avril 2000 de 9h à 12h, mercredi 19 avril 2000 de 13h30 à 16h30, samedi 29 avril 2000 de 9 h-12h et 14h-17h, mardi 9 mai 2000 de 14h à 18h.
 - **GONFREVILLE L'ORCHER (76)** : lundi 6 mars 2000 de 9h à 12h, lundi 27 mars 2000 de 13h30 à 16h30, lundi 10 avril 2000 de 13h30 à 16h30, mercredi 3 mai 2000 de 15h à 18 h.
 - **OCTEVILLE SUR MER (76)** : jeudi 16 mars 2000 de 14h à 17h, mercredi 12 avril 2000 de 14h à 17h, samedi 6 mai 2000 de 9h à 12h.
 - **SAINTE-VIGOR D'YMONVILLE (76)** : vendredi 10 mars 2000 de 16h à 19h, mardi 28 mars 2000 de 16h à 19 h, vendredi 28 avril 2000 de 16h à 19h.
 - **LILLEBONNE (76)** : mercredi 15 mars 2000 de 14h30 à 17h30, jeudi 6 avril 2000 de 14h30 à 17h30, mercredi 3 mai 2000 de 14h30 à 17h30.
 - **QUILLEBEUF SUR SEINE (27)** : lundi 13 mars 2000 de 15h à 18h, mercredi 19 avril 2000 de 9h à 12h, jeudi 4 mai 2000 de 15h à 18h.
 - **BERVILLE SUR MER (27)** : jeudi 23 mars 2000 de 16 h30 à 19h30, mercredi 12 avril 2000 de 9h à 12h, jeudi 27 avril 2000 de 16h30 à 19h30.
 - **HONFLEUR (14)** : lundi 6 mars 2000 de 15h à 18h, mercredi 22 mars 2000 de 15h à 18h, vendredi 14 avril 2000 de 9h30 à 12h30, mardi 9 mai 2000 de 15h à 18h.
 - **DEAUVILLE (14)** : mardi 14 mars 2000 de 14h à 17h, mercredi 5 avril 2000 de 14h à 17h, vendredi 28 avril 2000 de 14h à 17h.
 - **TROUVILLE SUR MER (14)** : lundi 20 mars 2000 de 14h à 17h, jeudi 20 avril 2000 de 14h à 17h, mardi 2 mai 2000 de 14h à 17h.

Toutes correspondances relatives à ces enquêtes pourront lui être adressées à la mairie du HAVRE. A l'issue des enquêtes, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, dans les Préfectures de la Seine-Maritime, de l'Eure et du Calvados, des conclusions motivées de la commission d'enquêtes et, le cas échéant, du mémoire en réponse du demandeur. Le présent avis au public sera affiché sur le territoire des 41 communes sus-indiquées (21 en Seine-Maritime, 11 dans l'Eure et 9 dans le Calvados).

VIENNE, le jeudi 3 février 2000 : sous les combles rénovés du palais impérial de la Hofburg, des centaines de journalistes attendent Wolfgang Schüssel et Jörg Haider.

Le premier va devenir chancelier d'Autriche, et entrer dans l'Histoire comme un conservateur qui a arraché de haute lutte le pouvoir aux socialistes ou comme celui qui a vendu son âme à l'extrême droite populiste. Le second ne figure même pas parmi les ministres, et reste gouverneur de Carinthie, obscure province méridionale d'un petit pays d'Europe centrale qui a quasiment disparu, depuis huit décennies, de l'échiquier international.

Mais l'universelle démocratie médiatique a voté, et son verdict est implacable. Lorsque les deux hommes pénètrent ensemble dans la salle, des dizaines de photographes et de cameramen se ruent sur Jörg Haider, ignorant superbement son partenaire. Le contraste est si saisissant que beaucoup des journalistes présents éclatent de rire. A cette seconde – et dans les jours qui suivent, où son image est sur tous les écrans de télévision, à la « une » de tous les magazines européens et américains, où son nom est dans tous les journaux de la planète, du Canada à l'Australie, de la Finlande au Burundi –, M. Haider atteint l'un des buts secrets de sa vie : le monde entier a les yeux braqués sur lui, le monde entier adore le haïr. Ce doit être le sommet de la jouissance pour cet homme dont le narcissisme exacerbé a toujours oscillé entre ces deux pôles extrêmes : la recherche de l'approbation, et celle de la confrontation.

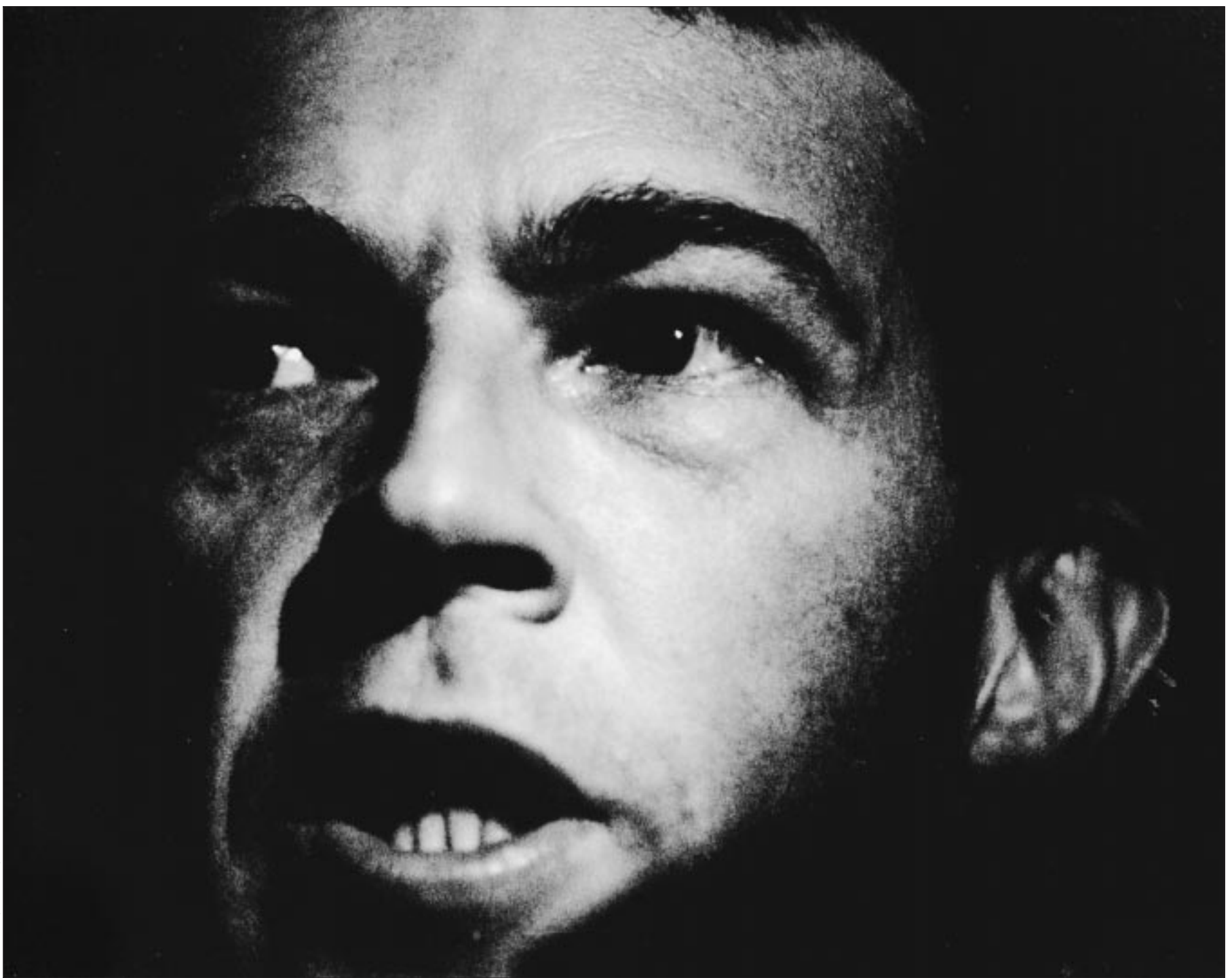
« Haider est la variante triviale d'une figure romantique, tournée vers le passé et pourtant trop précoce, un loup solitaire qui, sans se laisser dévier de sa route, remplit une mission. La question est simplement : laquelle ? », écrit la journaliste autrichienne Christa Zöchling, dans son beau livre : *Haider, lumière et ombres d'une carrière*.

De façon presque obsessionnelle, ces dernières semaines, la presse germanophone évoque à son sujet ce conte des frères Grimm dans lequel le méchant loup « mange de la craie » pour travestir sa voix, et dévorer les cheveux que leur mère a laissés seuls dans la maison. Jörg Haider lui-même se voit volontiers en loup, et durant ses campagnes électorales faisait chanter par ses jeunes partisans, sur le « rap de Haider » (des bouts de phrases de ses discours, comprimés et rythmés sur CD), ce refrain éclairant : « Mieux vaut un loup sous une peau de mouton qu'un mouton sous une peau de loup ! » Ou, à défaut, comme dans un entretien récent avec l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*, il se vante d'être le « renard » dans le « poulailler européen affolé ».

Quelle métamorphose depuis ce jour lointain, il y a bientôt vingt ans, où il confiait ses angoisses au quotidien *Kronzeitung* : « Ça me fait froid dans le dos de penser qu'on peut être comme la grenouille sur son échelle, qui toute sa vie regarde seulement les barreaux à escalader. Alors tu dois te dire parfois : je suis un fou. » Mais non : le modeste batracien s'est mué en prédateur, l'orateur de bistrot en icône médiatique, le petit provincial est devenu, comme l'écrit le journaliste Raimund Löw, « la première figure de la politique intérieure européenne » et les experts scrutent avec inquiétude les méandres de sa trajectoire afin d'y déchiffrer les présages de l'avenir.

Adolescent, Jörg Haider voulait devenir acteur. A l'école, il a brillé dans le théâtre de Nestroy, un auteur des années 1830 qui mettait en pièces, avec un humour féroce, la société bourgeoise. Il en a gardé la gouaille et le goût de la provocation verbale. Que lui a-t-il alors manqué pour suivre les traces d'un Klaus Maria Brandauer, ou même, en plus sulfureux, d'un Helmut Berger ?

Peut-être de vivre en ville, et non dans les montagnes. Il n'y avait pas



HEIMO AGAC/COSMOS/ARCHIVES-91

Haider, une carrière

Le gouverneur de Carinthie a atteint son but : le monde entier a les yeux braqués sur lui. L'adolescent fragile, qui voulait devenir acteur, s'est transformé en une remarquable machine à gagner des voix. Avec une seule constante : la fidélité au père vaincu

de Visconti dans la salle, ni d'impressionario pour découvrir son talent de Fregoli : Jörg Haider est resté, selon son prédécesseur à la tête du FPÖ, le libéral Norbert Steger, « un histrion politique, anti-urbain et anti-intellectuel », que son destin a propulsé sous les feux des projecteurs de la grande scène internationale.

QUAND on tente d'expliquer en quoi Jörg Haider constitue un danger pour la démocratie, de cerner le malaise, voire la répulsion violente que son personnage inspire aux élites européennes, il est facile d'invoquer les fantômes du passé nazi. Spontanément, ils viennent à notre rencontre, resurgissent sous les petites phrases provocantes dont cet orateur habile émaille ses discours. Comme autant de clins d'œil lancés à sa clientèle d'extrême droite, mais surtout de coups de pique à ses nombreux ennemis, qui vont se scandaliser, et placer ainsi celui qui, toujours, le scandale arrive à l'épicentre de l'attention collective.

Pourtant, lorsqu'en octobre 1995 il rend un hommage vibrant, devant une assemblée d'anciens SS, à

ces « hommes honnêtes » qui sont restés « fidèles à leurs convictions » envers et contre tout, car « un peuple qui n'honore pas ses ancêtres est condamné à la décadence », c'est bien, si l'on ose dire, le cœur qui parle.

On touche là le « noyau dur » de la personnalité de M. Haider, la seule chose vraiment palpable, en dehors de son ambition, dans cette nébuleuse tourbillonnante, sujette à de constantes métamorphoses : la fidélité au père vaincu. Jörg Haider est un Carinthien d'adoption. Il hérite, en 1986, d'un oncle par alliance, d'un immense domaine forestier jadis « aryanisé », c'est-à-dire confisqué, comme tant d'autres propriétés sous le nazisme, à une famille juive. Le Barental (Vallée des Ours) a fait de lui l'un des plus riches propriétaires terriens du pays, et lui garantit une indépendance financière unique dans le monde politique autrichien. Mais il est né dans la région de Salzbourg, dans un milieu strictement national-socialiste. Sa mère est issue de la bourgeoisie « national-allemande » de Linz, son père était un simple cordonnier, militant de la

première heure au sein des milices du parti nazi, pourtant interdit dès 1933 par le régime clérical austro-fasciste.

Après la guerre, les Haider vivent chichement en remâchant leur amertume. Dans leur localité de Bad Goisern, que la langue populaire avait surnommée « Berlin », ils voient des fournées entières d'anciens « camarades » adhérer au Parti socialiste ou passer dans le camp honni des chrétiens conservateurs et en tirer aussitôt des bénéfices matériels. La haine de Jörg Haider pour les deux grands partis, le SPÖ et l'ÖVP, qui vont gérer en commun l'Autriche de 1945 à 2000, date de cette enfance-là.

Sa haine de Churchill aussi qu'il classe parmi les pires criminels du XX^e siècle. Comme il ne peut s'empêcher de mettre sur le même plan (on le voit encore dans le programme du nouveau gouvernement ÖVP-FPÖ) l'élimination des Juifs d'Europe et l'expulsion des Allemands des Sudètes, ou la longue détention des soldats de la Wehrmacht retenus en Union soviétique. M. Haider appartient à cette catégorie d'Autrichiens, encore très répandue, qui désavouent du bout des lèvres les « monstruosité » du nazisme, tout en se considérant comme des victimes de l'Histoire.

« Haider fonctionne comme un héros de la pop-culture, explique l'essayiste Armin Thurnher, dont le dernier livre *Le Traumatisme, une vie analyse de façon pénétrante les fractures de l'identité autrichienne. Ce qui est, en Amérique, le mythe des pionniers est remplacé chez nous, hélas, par le mythe nazi des pères vaincus en 1945, des grands-pères vaincus en 1918. Mais Haider est le seul politicien établi à oser en jouer de cette manière. Quand on en observe les effets, il importe peu de savoir si ses allusions au jargon nazi sont des dérapages, un calcul cynique, ou une régression dans sa psyché infantile. »*

Même s'il se laisse photographier aux Etats-Unis aux côtés de militants noirs des droits civiques, et présente à ses interlocuteurs américains son visage le plus avenant, le chef du FPÖ a longtemps pensé en termes ethnocentristes, voire racistes ou eugénistes. N'a-t-il pas pris récemment comme « conseiller culturel » l'idéologue Andreas Mölzer, auteur de pamphlets remarqués sur le risque de « dégénérescence » du peuple autrichien (« Umvolkung ») menacé par l'invasion de ses ennemis turcs ou slaves ? En 1999 encore, le FPÖ de Carinthie doit retirer des encadrés dans les journaux

affirmant qu'« un esprit sain ne peut habiter que dans un corps sain ». M. Haider, quant à lui, a compris depuis longtemps que, dans notre monde désenchanté, le jogging matinal a remplacé la prière du soir, et le défi sportif l'exercice viril de la guerre. Les autres hommes politiques autrichiens font banalement du ski, jouent au golf, à la rigueur courent le marathon. Lui saute carrément d'un pont de Carinthie, en 1991, un élastique accroché à la jambe. Qui dit mieux ? « *Ce Jörg quand même, il n'a peur de rien !* », murmurent ses admirateurs.

LORSQUE, fin 1992, son parti lance une grande campagne anti-immigrés, qui propose notamment que les enfants d'étrangers soient regroupés à l'école en fonction de leur « langue maternelle », son aile libérale se rebiffe. « *Je lui disais : pourquoi ne pas prendre comme critère les connaissances linguistiques acquises, car un fils d'immigré peut très bien parler l'allemand ? C'est là-dessus que la rupture s'est faite* », raconte Heide

meetings populaires. » Se promener dans l'univers mental de Jörg Haider, ce n'est pas visiter un musée poussiéreux du III^e Reich. C'est, bien davantage, errer dans ces « *Etats-Unis d'Europe et d'Amérique* » que nous décrit dans *Simulacres*, paru en 1964, le romancier de science-fiction Philip K. Dick : un monde de faux-semblants où Nicole Thibodeaux, qui gouverne le pays depuis bientôt un siècle, apparaîtrait toujours aussi jeune et belle sur les écrans de télévision, mais où peut surgir un inquiétant voyageur temporel, Hermann Goering, venu de l'Age de la Barbarie.

Jörg Haider n'est pas un reliquat du passé mais le parfait politicien du futur. Un caméléon qui sait s'adapter à tous ses publics, un jour yuppie roulant en Porsche, le lendemain macho prolétarien, le troisième homme d'Etat en costume sombre – et veut être aimé de tous. Le petit frère de Nicole Thibodeaux, toujours plus juvénile malgré ses cinquante ans. Grand propriétaire et Robin des bois, rebelle et fils respectueux de la mémoire

Jörg Haider n'est pas un reliquat du passé mais le parfait politicien du futur. Un caméléon qui sait s'adapter à tous ses publics, un jour yuppie roulant en Porsche, le lendemain macho prolétarien, le troisième, homme d'Etat en costume sombre

Schmidt, ancienne candidate du FPÖ à l'élection présidentielle de 1992, qui a quitté le parti l'année suivante pour fonder le Forum libéral. Rupture douloureuse comme pour tant d'autres compagnons de route, humiliés, rejetés, exécutés verbalement par le chef ou par ses zélés lieutenants : ainsi les 700 militants de la région de Salzbourg, tous « suspendus » sur un bref appel téléphonique de M. Haider, alors en excursion sur le mont Blanc.

On aurait tort pourtant de voir un rejeton tardif du Führer dans ce dirigeant égocentrique et charmeur, maître dans l'art de chauffer les foules. « *Tous ceux, conseille Armin Thurnher, qui se sont laissés éblouir par le démocrate habillé Yamamoto, le cheveu lissé au gel et expert ès droits de l'homme, qui parle souverainement durant un débat télévisé, devraient aussi aller à l'un de ses*

paternelle. Il sera même – pourquoi pas ? – un clone de Jésus, dans une campagne d'affiches où il cite sans complexes l'Evangile et se définit en ces termes : « *Ils sont contre lui parce qu'il est pour vous.* »

Un athlète verbal qui va apprendre depuis des années sur la côte est des Etats-Unis, selon le quotidien *Standard*, les techniques de « *programmation linguistique* » lui permettant de mettre KO ses adversaires. Un spot publicitaire vivant pour le dynamisme, l'agressivité, le sang-froid, le succès, à une époque où seul compte le succès. Un kaléidoscope étourdissant qui parvient à canaliser les voix des sans-voix, de tous ceux qui ne sont pas forcément chômeurs ou mal payés, mais se sentent « pauvres en image » dans une société désormais gouvernée par l'image.

Joëlle Stolz

Les Verts face au syndrome du PSU

IL ÉTAIT UNE FOIS un petit parti politique, turbulent, agitateur d'idées neuves, pourfendeur des élus traditionnels et des situations acquises. Bizarrement, après des débuts prometteurs, ce parti, qui voulait casser la langue de bois et rénover la pratique politique, s'enferma dans les pires pratiques politiciennes, qu'il dénonçait avant avec tant de véhémence. Cela se passait dans les années... 1960-1970 : ce parti s'appela le Parti socialiste unifié (PSU) et contribua à la naissance de ce qu'on appela alors la « deuxième gauche ». Puisque l'Histoire ne se répète pas mais balbutie, les Verts de Dominique Voynet, aujourd'hui tentés de créer « une troisième gauche », seraient-ils en passe de jouer, à leur manière, la partition du PSU de Michel Rocard ?

Créé au printemps 1960 par des déçus de la gauche « officielle », le PSU avait pour ambition de refonder une gauche moderne, capable de prendre en compte l'émergence des nouvelles couches et de promouvoir la société civile. Beaucoup de ses idées se sont imposées et, rançon du succès, banalisées. Mais, à l'époque, elles étaient aussi neuves que l'intégration dans le champ politique, vingt ans plus tard grâce aux Verts, des préoccupations écologiques.

Le PSU eut son heure de gloire lorsque Michel Rocard, son secrétaire national depuis 1967, fut candidat à l'élection présidentielle de 1969. Si son score fut des plus minces, il fit entendre un ton nouveau auprès de millions de Français. Mais, trop soucieux de « coler » à l'évolution de la société, le PSU fit tant d'embardees qu'il finit par s'y perdre. Parti vedette des événements de mai 1968, le seul en phase avec les étudiants, il changea de recrutement et d'identité politiques, tenta de chevaucher la vague gauchiste des années post-soixante-huitardes, à mille lieux de ses positions antérieures, avant d'en revenir au début des années 70 à ses premières amours : la défense d'un socialisme autogestionnaire. Il disparut en 1990, au terme d'une interminable agonie.

Née en novembre 1958, Dominique Voynet est trop jeune pour avoir vécu la « grande époque » du PSU. Pourtant, à vingt ans de distance, les liens entre le PSU et les Verts sont nombreux : parenté idéologique ; parenté des ambitions ; parenté d'un ton impertinent, mais aussi d'un comportement ambigu, souvent en décalage avec la volonté affichée de renouvellement des pratiques politiques.

L'hétérogénéité des composantes politiques, qui marque les deux mouvements, se traduit au départ par une richesse manifeste d'expression et de réflexion, avant de se transformer en cacophonie quand les enjeux de pouvoir se précisent.

Le PSU et les Verts partagent encore une propension – inversement proportionnelle à leur taille – à donner des leçons au reste de la gauche. Ils ont enfin une cible commune : le PCF, qu'ils veulent supplanter, même si le poids politique des communistes n'est pas comparable d'une période à l'autre.

ANALOGIES

Des analogies apparaissent aussi entre les personnalités et les comportements politiques des dirigeants qui, dans l'opinion, incarnent les deux partis : Michel Rocard pour le PSU, Dominique Voynet pour les Verts. Tout en jouant le « parler vrai », d'apparence spontanée, chacun des deux use d'une communication élaborée, même si Dominique Voynet est manifestement moins à l'aise dans ce registre que Michel Rocard. Autre point commun : le dirigeant du PSU veut voir la politique avec l'œil froid de l'inspecteur des finances, la dirigeante des Verts y jette le regard, tout aussi froid, de

la médecin anesthésiste-réanimatrice, ce qui joue des tours aux deux.

Le PSU, il est vrai, n'a jamais réussi à avoir huit députés, comme c'est le cas des Verts depuis les législatives de 1997. Dès 1995, après ses 3,35 % (un peu moins que les 3,66 % de Michel Rocard en 1969...) au premier tour de l'élection présidentielle, Dominique Voynet s'emploie précisément à tirer les leçons de l'échec du PSU : elle comprend qu'il est essentiel pour la survie et le développement des Verts qu'ils s'ancrent dans le paysage politique en s'appuyant sur les élus les plus nombreux et les mieux implantés possible. La chance la porte alors : Lionel Jospin choisit de faire le pari de la gauche plurielle, il a besoin des Verts qui entrent, en nombre significatif, à l'Assemblée nationale. A l'inverse, la naissance et l'installation du PSU dans le paysage politique se sont déroulées pendant la longue traversée du désert de la gauche.

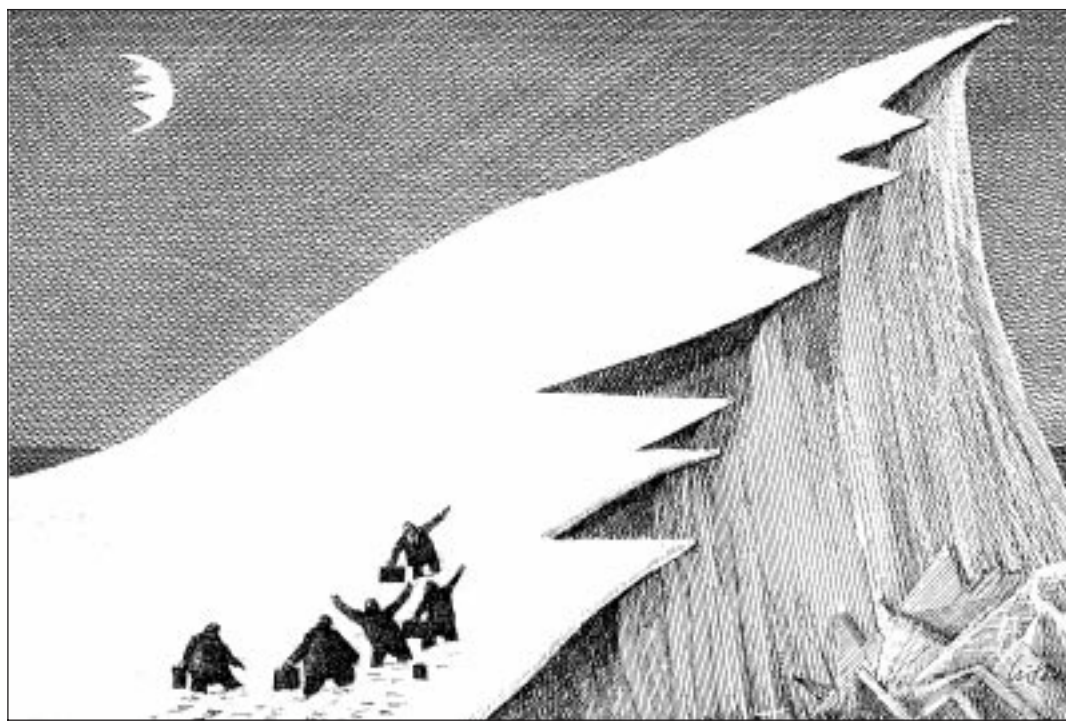
Pourtant, toutes proportions gardées, les Verts semblent parfois guettés par un syndrome proche de celui qui contribua à dévitaliser le PSU : une image qui, de rénovation et sincère, devient « politiciarde », un message qui se brouille au fil des fluctuations des dirigeants. La légitimité des Verts,

pour une partie de l'opinion et de l'électorat, s'est bâtie sur la défense des thèses écologiques. Or une partie au moins des Verts semble tentée de s'écarter des valeurs fondatrices pour devenir une composante radicale de la gauche plurielle, plus axée sur des préoccupations sociales « classiques ». L'ambiguïté – là encore comme pour Michel Rocard – tient en partie au décalage entre la réalité des préoccupations de M^{me} Voynet et l'image de son parti dans l'opinion : l'élu jurassienne n'a jamais été une militante « environnementaliste », mais ce décalage n'était jamais apparu aussi crûment qu'aujourd'hui.

Dans ce contexte, les Verts et Dominique Voynet pourraient méditer sur l'itinéraire du PSU et de Michel Rocard : au terme des Assises du socialisme, en 1974, le PSU perdit, au profit du PS, auquel M. Rocard adhéra alors, une bonne partie de ses troupes, et cessa de peser sur l'échiquier politique. Aujourd'hui, les Verts s'emploient à surmonter des difficultés qui se cristallisent autour de la personne de Dominique Voynet. Les socialistes affirment avoir accompli leur propre révolution écologique. Qui ramassera la « cagnotte » électorale de l'écologie ?

Jean-Louis Andreani

A la hausse par Leiter



La Russie et l'Occident : voir la réalité en face

Suite de la première page

Reste l'éternel argument, l'argument massue : la Russie est un immense pays, une puissance nucléaire d'autant plus dangereuse qu'elle est frustrée et instable. Bref, quoi qu'elle fasse, « on n'y peut rien », sinon, comme on commence à nouveau à l'entendre et à le lire ici et là, lui tendre la main... Ne pourrait-on pas au moins demander aux zéloteurs de l'impuissance et de la résignation qu'ils fassent un petit effort de mémoire, réfléchissent aux conséquences de l'attitude occidentale à l'égard de la politique russe depuis l'écroulement du communisme ? Après tout, à l'automne 1999, alors que la Russie s'engageait dans l'opération tchétchène et que l'équipe Eltsine semblait sombrer définitivement avant de se métamorphoser miraculeusement en équipe Poutine, on avait longuement disserté sur la responsabilité de l'Ouest dans le naufrage russe. Les crédits donnés à tort et à travers, les yeux fermés

RECTIFICATIF

ALAIN JUPPÉ

L'actuel maire de Bordeaux, Alain Juppé, n'a pas été maire du 18^e arrondissement de Paris, contrairement à ce que nous avons écrit (*Le Monde* du 12 février). Il a été conseiller de Paris (18^e arrondissement) et député de la 18^e circonscription de la capitale, qui couvre une partie de cet arrondissement.

sur la corruption la plus effrénée de l'« oligarchie » au pouvoir, tandis que des millions d'individus étaient abandonnés, sans salaire ni protection sociale, au sort bien connu des « masses » russes. Et aussi l'étonnante indulgence manifestée, en octobre 1993, face à un épisode crucial de l'histoire de la nouvelle Russie : au terme d'un conflit confus, où les responsabilités étaient largement partagées, le pouvoir exécutif avait délibérément choisi la force, et vidé dans le sang sa querelle avec un Parlement « antiréformateur » dont le sort fut réglé à coups de canons. Après quoi, les vainqueurs avaient déclenché dans Moscou une chasse aux métèques, Caucasiens pour l'essentiel, usé et abusé de leur position de plus en dominante dans les médias, et organisé dans la foulée des élections, savamment « corrigées », et bétonnées par une Constitution accordant un pouvoir exorbitant à un président qui ne devait jamais se relever de cet excès de puissance. Tandis qu'apparaissait, lentement mais clairement, une alliance de fait avec l'épouvantail dont on s'était servi pour obtenir le soutien de l'Occident. L'abominable (et parfaitement véral) « nationaliste » Vladimir Jirinovski, devenu, à la Douma, un instrument plus sûr encore que des communistes toujours disposés à plier, moyennant compensations, au moment des votes cruciaux.

Comment peut-on ne pas voir là, à quelques très menues variantes près, le modèle, l'inspiration de la stratégie utilisée depuis quelques mois – dans une version simplement plus cynique, plus ouvertement brutale ? A l'époque, l'assaut contre le Parlement avait suscité un léger frisson dans les esprits des responsables occidentaux (plus ou moins léger selon les cas), mais on avait vite passé l'éponge. Boris Eltsine et les siens

apparaissaient, dans le contexte russe, comme un moindre mal. Mais avait-on bien mesuré à quel point ce soutien sans réserve à un pouvoir prêt à verser le sang et profondément corrompu a contribué à faire reculer en Russie une démocratie balbutiante ? Fini de convaincre une bonne majorité de Russes que les démocraties occidentales étaient bien les complices de ces « voleurs sans scrupules » qui, après avoir détruit l'URSS, s'employaient à spolier à leur seul profit leurs nouveaux sujets ? Et encouragé les gouvernants, certains de leur totale impunité, à perdre tout sens de la mesure ?

FROIDEMENT CALCULÉ

La première guerre de Tchétchénie, commencée par des fanfaronnades, poursuivie au prix de victimes et de destructions considérables, et soldée par une piteuse défaite, avait bien suscité quelques nouveaux « frissons ». Mais que la Russie ait semblé prendre acte de son erreur et de sa faiblesse avait suffi à rassurer. La seconde guerre, celle qui semble se terminer, est infiniment plus inquiétante : tout indique qu'elle a été délibérément, froidement calculée pour préparer la relève d'un Eltsine devenu plus encombrant qu'utile, et qui a fini par accepter de se retirer, encouragé par de solides garanties d'impunité pour lui et ses proches. Le doute profond qui entoure aussi bien l'attaque d'éléments tchétchènes contre le Daghestan que la série d'attentats commis contre des immeubles à Moscou devrait interdire de mettre ces faits troublants dans le tiroir des affaires classées. Et l'on ne devra pas oublier de sitôt de quelle manière a été conduite la « guerre » : une opération de liquidation confiée pour une large part à des mercenaires ou à des soldats et généraux n'hésitant pas

à monnayer le bombardement des villages, à vendre des cadavres ou des prisonniers, à massacrer des civils, à faire disparaître des journalistes qui s'entêtaient à faire leur travail (comme les cameramen tués en octobre 1993) et, à chaque instant, à mentir effrontément. Et on n'a pas non plus le droit d'ignorer que l'homme qui a donné le ton à cette guerre, promis d'aller « buter les terroristes dans les chiottes » et affirmé froidement que les victimes civiles n'existaient que dans la « propagande occidentale » est ce Vladimir Poutine auquel on reconnaît soudain des vertus nouvelles. A propos duquel on commence à faire valoir que son appartenance fièrement affichée au KGB serait plutôt une bonne carte de visite, puisque tout le monde sait qu'en Russie les meilleurs réformateurs ont toujours été des guébiistes (vive l'excellent Iouri Andropov, qui présida à l'écroulement de l'insurrection hongroise avant de s'employer à faire taire les dissidents, mais buvait quelques gouttes de whisky et parlait quelques bribes d'anglais...). Certes, cet homme est au pouvoir, dans une Russie qui est aujourd'hui ce qu'elle est. Mais le « réalisme » (nécessaire) consistait-il à se voiler la face, à faire, à nouveau « comme si », et à réviser son La Fontaine : « La raison du plus fort... » ?

N'y aurait-il pas, malgré tout, quelque avantage à tirer les enseignements d'un passé après tout très récent. A cesser de considérer la Russie avec ce mélange de peur, de fascination et de mépris qui a traditionnellement inspiré la politique occidentale à son égard. A se dire que les Russes ont droit à autre chose et que notre devoir est de les y aider. Intelligence, c'est-à-dire sans les abuser, et sans nous abuser nous-mêmes.

Jan Krauze

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

La jurisprudence Hakkar

EN France, l'Etat n'aime pas se remettre en cause. Et de toutes ses institutions, la justice moins que les autres. Elle a changé, c'est vrai. Depuis qu'elle s'est libérée du contrôle de l'exécutif, elle a su s'affranchir. Elle a mené bataille pour la transparence financière dans les liens qui pouvaient unir la politique et les affaires. La presse l'a, en général, soutenue dans ce combat courageux, et l'opinion aussi. Mais sur son fonctionnement interne, sur sa marche quotidienne, sur la manière dont la justice est rendue au jour le jour, pas ou peu d'autocritique.

Parce qu'elle savait, et parce qu'elle fait plus facilement enfermer les gens avant jugement qu'ailleurs en Europe, la magistrature aurait dû être à la pointe du combat pour que les prisons de France ne soient pas la honte de ce pays. Elle ne l'a pas été. Inquisitoriale, la procédure pénale française devrait inciter la justice à faire preuve d'une extrême prudence, à accepter de revenir sur ses décisions. A faire qu'un innocent ne soit pas traité comme un condamné, et qu'un condamné ait encore des droits. Ce n'est pas le cas. L'état d'esprit régnant est même à l'opposé de cette exigence, respectée en Allemagne, aux Pays-Bas, dans toute l'Europe scandinave. Ce n'est seulement affaire de textes ou de moyens, c'est un comportement qui est en cause. Et de celui-ci, l'affaire Hakkar, que *Le Monde* relate aujourd'hui en page 10, est exemplaire.

Abdelhamid Hakkar a été un bandit. Il a été arrêté, avec quatre complices, en août 1984, lors d'un hold-up à Auxerre, suivi d'une fu-

sillade au cours de laquelle un policier a été tué et un autre très grièvement blessé. Il reconnaît le hold-up, mais nie avoir tiré. Il passe cinq ans en détention « provisoire », comme on dit. Le procès est fixé au mois de décembre 1989. La défense demande un report, qui est refusé. Le conseil du prévenu ne peut être présent à l'audience. Deux avocats commis d'office réclament à leur tour un report. Nouveau refus. Dans ces conditions, Hakkar décide de ne pas comparaître. Il reste dans sa cellule. Il est absent d'un procès au cours duquel il n'est pas représenté et qui ne donne lieu à aucun débat contradictoire. La cour d'assises ne l'en condamne pas moins à la peine maximale : la perpétuité. Il forme un pourvoi en cassation, qui est rejeté. Motif : la justice française ne rouvre pas un procès.

Ce non-respect des droits élémentaires de la défense est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, dont la France est signataire. La Cour européenne saisie, la France est condamnée en 1997 pour procès non équitable. Elle n'en fait rien. Tous les membres du Conseil de l'Europe auxquels la Cour a demandé de réviser un procès ont accepté de le faire. Sauf deux : la France et la Turquie. Il a fallu une longue bataille menée par un sénateur néerlandais, Erik Jurgens, rejoint par Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, pour que le gouvernement envisage d'assouplir sa position. C'est ce qu'a annoncé la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, le 10 février.

Prisons, justice au quotidien : la patrie des droits de l'homme a du mal à assumer l'héritage.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 005 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le jeu russe en Chine

DANS les importants accords sino-russes signés le 14 février à Moscou, c'est l'Union soviétique qui fait des concessions à la Chine communiste, et non pas le contraire.

La générosité qu'a voulu afficher Staline à l'égard de son partenaire Mao Tse Toung aura un profond retentissement auprès du peuple chinois. Le Kremlin a voulu démontrer que, dans le camp de l'Internationale communiste, le système des « traités inégaux » n'a pas cours. Et c'est bien en effet en donnant à la Chine nouvelle le sentiment de sa pleine indépendance, en la libérant des hypothèques territoriales d'une époque révolue, que la Russie peut solidement s'attacher la Chine dans l'alliance qu'elle vient de conclure.

On voit ici que la propagande américaine n'a pas été sans maladresse lorsqu'elle a proclamé à grand bruit, pendant le séjour pro-

longé du chef communiste chinois à Moscou, que l'URSS est en train d'« annexer » la Chine par morceaux. Que le gouvernement soviétique se donne aujourd'hui pour nouvelle tâche de resserrer plus étroitement les liens sino-russes, cela est certain. Mais il s'est bien gardé de se départir de ce qui avait fait jusqu'ici le succès de sa politique : un souci constant de prudence, une volonté de ne pas intervenir de façon directe dans les affaires chinoises, un soin toujours attentif à flatter le nationalisme ombrageux chinois.

Est-ce dire qu'il faille prêter à la Russie un jour complètement neutre et désintéressé en Chine ? Loin de là : elle attire les Chinois dans son camp, mais par des méthodes autrement habiles que celles qu'on lui a attribuées, et par là plus dangereuses peut-être.

(16 février 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Et si le Sénat piègeait le Parlement ?

par Martin Malvy

Le gouvernement a décidé que le moment était venu de passer à une nouvelle étape de la limitation du cumul des mandats, procédure dont une première phase s'était déroulée, non sans mal, sous le gouvernement de Laurent Fabius. Le Sénat a modifié le projet, de telle sorte que seuls, demain, les parlementaires, sénateurs et députés, auraient un vrai droit au cumul. Or, pour modifier le régime auxquels les parlementaires sont soumis, les textes doivent être votés dans les mêmes termes par les deux Assemblées.

Au gouvernement donc de revoir sa copie. Ou alors, l'Assemblée devra en passer par le texte sénatorial. Que permet-il ? Qu'un député ou un sénateur, pourquoi pas le président du Sénat ou celui de l'Assemblée, un questeur, gérant le budget de l'une des deux Assemblées, puisse être maire de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux ou de Toulouse, pour ne citer que les cinq plus grandes villes de France. Il pourrait même présider en même temps une communauté d'agglomération de plusieurs centaines de milliers, voire de plusieurs millions d'habitants. Le maire de Lyon (500 000 habitants) pourrait être président de la communauté urbaine (1 200 000) et en même temps député ou sénateur. Le mandat de parlementaire et les fonctions de président de région ou de conseil général ne seraient nullement incompatibles. On pourrait être sénateur ou député et président du conseil régional d'Ile-de-France (10 millions d'habitants).

Mais, dans le même temps, le président du conseil général d'un des plus petits départements de France, l'Ariège, 137 000 habitants, ne pourrait plus être maire de la plus petite commune de ce même

département. Le président du conseil régional – ou celui du conseil général – pourrait être sénateur ou député, mais il lui serait interdit d'être maire d'une commune de 500 ou de 15 000 habitants. Le président d'une région d'outre-mer ne pourrait pas être maire d'un village, mais il pourrait siéger au Parlement.

La limitation du cumul des mandats a pour première justification de permettre aux élus de mieux et plus pleinement se consacrer à la charge qu'ils ont sollicitée. Il serait donc moins astreignant d'être dé-

En refusant de suivre le gouvernement qui édictait une incompatibilité générale entre les mandats, le Palais du Luxembourg démontre une fois encore qu'il n'a pas saisi le sens de l'Histoire et le sentiment des citoyens

puté ou sénateur à des milliers de kilomètres que maire d'une petite commune...

C'est à cette situation incohérente que le Sénat – en s'opposant aux propositions du gouvernement – conduit tout droit, si ce dernier ne modifie pas son texte.

L'antiparlementarisme y puiserait autant d'arguments qu'il en trouvait dans le système fiscal dont bénéficiaient les parlementaires jusqu'en 1993, exonérés sur les 9/20 de leur revenu et auquel il a été heureusement mis fin à cette époque... devant la protestation montante.

Le cumul serait réservé aux parlementaires. Ce sont eux qui en auraient décidé. Quant aux valeurs et à la signification accordées aux différents mandats et aux fonctions exécutives locales, la décentralisation aurait abouti à les inverser. Le

mandat parlementaire devrait désormais être considéré comme second par rapport à la fonction de maire, de président de conseil général ou de région.

Sortir de cette situation créée par le Palais du Luxembourg n'est pas aisé pour le gouvernement s'il entend poursuivre dans sa détermination à franchir – ce que j'approuve pleinement – une nouvelle étape dans la limitation du cumul des mandats. Elu président de région, j'ai apporté la démonstration de mon soutien à la démarche, en renonçant au mandat qui me pa-

raissait le plus élevé, et que je détestais sans rupture depuis vingt ans, celui de député.

Regrettant la position sénatoriale – à défaut d'obtenir sa révision – mais prenant acte de sa situation stratégique incontournable, le gouvernement pourrait – c'est une hypothèse – proposer de limiter strictement à deux mandats ou à deux fonctions le nombre de représentations que chaque élu pourrait tenir. Ce serait un progrès manifeste, surtout si les responsabilités d'exécutifs de communautés de villes ou de communes étaient considérées à part entière, alors que leur cumul – pour ajouter à l'invraisemblance du projet – serait possible pour les parlementaires, dans le texte en discussion.

Ainsi un parlementaire pourrait être conseiller municipal, conseiller

général, conseiller régional, maire, président de département ou de région, mais ne pourrait ajouter à son mandat qu'un seul de ceux-là, ou qu'une seule de ces fonctions. Sénateur ou député, il ne pourrait être en même temps président de conseil général ou celui de la région pour lement conseiller municipal. De son côté, le président du conseil général ou celui de la région pourrait être maire mais, dans ce cas, il ne pourrait pas être parlementaire ou conseiller général. Et s'il était parlementaire, il ne pourrait détenir aucun autre mandat, aucune autre fonction.

En refusant de suivre le gouvernement qui édictait une incompatibilité générale entre les mandats, le Palais du Luxembourg démontre une fois encore qu'il n'a pas saisi le sens de l'Histoire et le sentiment des citoyens. Mais dans vingt ans, dans trente ans, il en sera de même. Le Sénat est conservateur. Il le demeurera. L'argument qui consiste à dire que, insatisfaisante, la règle nouvelle pourrait être ultérieurement améliorée ne résiste pas à l'examen.

A le suivre et à ne pas modifier son texte, le gouvernement et l'Assemblée engendreraient un système incohérent, critiquable, totalement inexplicable, et dont le résultat paradoxal, mais prévisible, serait à terme de pousser les détenteurs d'exécutifs locaux à systématiquement rechercher des mandats nationaux.

Etrange conclusion d'un débat sur le cumul des mandats et le renouveau de la décentralisation, sans compter – le Parlement ne peut y être insensible – les dégâts en termes d'image.

Martin Malvy, ancien ministre, est président du conseil régional Midi-Pyrénées.

Fiscalité : un débat à

par Louis Maurin

Après avoir réduit le déficit public, le gouvernement va baisser les taxes. Il a tranché. Gauche et droite s'accordent sur la nécessité de diminuer les prélèvements obligatoires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on aurait pu s'attendre à un plus ample débat. Le raisonnement implicite sur lequel repose cette politique, rarement ouvertement avoué à gauche, est que la collectivité « en fait assez ». Dans la vie quotidienne, cela n'a rien d'évident. Comment le gouvernement expliquera-t-il ensuite qu'il n'a pas les moyens d'aller au-delà des 2 500 francs par mois que reçoivent les RMistes ou des 3 576 francs perçus par les personnes âgées les plus démunies ? Qu'il ne peut pas améliorer le sort des mal-logés, assurer la sécurité dans les trains de banlieue ou titulariser les emplois-jeunes ? La tâche ne sera certainement pas facile.

Imaginons pourtant que ces besoins peuvent être satisfaits au niveau actuel des dépenses, en économisant sur d'autres postes. Près de la moitié de la richesse nationale étant redistribuée, on devrait pouvoir trouver de quoi répondre aux demandes. Il serait alors légitime de profiter de la croissance pour réduire les déficits et (ou) les impôts. Les premiers ont déjà beaucoup baissé. Il faut s'en féliciter car cela permettra de disposer de quoi relancer la machine si la croissance venait à flancher. Le gouvernement s'apprête donc aussi à diminuer aussi les seconds.

Quel levier actionner ? Pour le comprendre, il faut revenir sur les principes de justice qui gouvernent toute fiscalité. Il existe trois grands types de taxes. Le premier est forfaitaire : la collectivité prélève la même somme pour tous, quel que soit le niveau de vie. L'impôt forfaitaire ne modifie pas les inégalités absolues (l'écart entre les revenus) et tend même augmenter les inégalités relatives (le rapport entre les revenus). C'est, par exemple, le cas de la redevance télévision, dont les 751 francs

(pour un poste en couleurs) sont payés par la très grande majorité des foyers français.

Le deuxième type est proportionnel : un taux unique prélève une part identique des revenus. C'est notamment le cas des cotisations sociales, qui financent le système de protection sociale. Le prélèvement proportionnel réduit les inégalités absolues (on prend plus aux riches qu'aux pauvres), mais non relatives : celui qui gagnait 10 fois plus avant impôt gagne toujours 10 fois plus après.

Enfin, le troisième et dernier mode de prélèvement est progressif : la part taxée augmente avec le revenu. C'est le système le plus redistributif, car il réduit les inégalités relatives. Il est essentiellement représenté par l'impôt sur le revenu. Sa justification est fondée sur un principe d'utilité. On considère en effet que plus le revenu s'élève, moins les dépenses qu'il permet sont nécessaires. Comme l'écrivait Adam Smith lui-même, « *il n'est pas très déraisonnable que les riches contribuent aux dépenses de l'Etat non seulement à proportion de leur revenu, mais encore de quelque chose au-delà de cette proportion* ».

Le système fiscal français laisse très peu de place au troisième levier de la fiscalité, l'impôt progressif. Au sein des pays riches, le nôtre est parmi les moins redistributifs. Un célibataire qui toucherait 500 000 francs par an se verrait prélever par l'impôt progressif 38,7 % de ses revenus en Allemagne, 28,3 % aux Etats-Unis (Etat de New York) et 26,5 % en France. Pour les couples avec enfants, la situation est encore plus favorable au contribuable de l'Hexagone.

Dans ce contexte, le débat fiscal – mené principalement au sein du Parti socialiste – marche à l'envers. Il est paradoxal de chercher à réduire encore la place de l'impôt le plus équitable. Aucun élément ne vient étayer la thèse d'un prélèvement « confiscatoire » : les exemples ne manquent pas pour prouver que l'on peut s'enrichir – beaucoup –

L'envers Une injustice faite aux Autrichiens

par Paul Lendvai

dans l'Hexagone sans avoir à s'exiler. Pour être imposé au taux maximum (les fameux 54 %), un célibataire doit toucher plus de 800 000 francs par an : on est loin des « classes moyennes », même « supérieures ». Quant à la suppression de la taxe d'habitation, elle profiterait largement plus aux riches qu'aux pauvres. Même si elle repose sur des bases anciennes et si certains biens sont notoirement sous-évalués (surtout en centre-ville), elle reste en gros proportionnelle à la taille et au confort du logement, un élément central des conditions de vie et qui ne diminue pas avec les revenus.

Que faire ? Si on a les moyens de réduire l'impôt, une baisse d'un même montant pour tout le monde s'impose du point de vue de l'équité fiscale. La diminution de 500 francs proposée pour la taxe d'habitation, est « socialement juste », contrairement à ce qu'on a pu dire. Elle profite proportionnellement plus aux pauvres qu'aux riches : 500 francs représentent bien davantage pour un smicard que pour un célibataire qui touche 800 000 francs. Elle fonctionne donc de façon progressive, en réduisant les inégalités relatives. Une sorte d'impôt sur le revenu à l'envers. Son seul défaut reste, par définition, de ne pas profiter aux plus démunis, qui sont exonérés de cette taxe.

D'autres solutions sont possibles, qui profiteraient à davantage de foyers. Il serait possible de supprimer la redevance télévision. Comme l'avait préconisé un récent rapport à la commission des finances de l'Assemblée nationale, il serait possible d'adopter une franchise de contribution sociale généralisée (un abattement forfaitaire à la base dont le montant est à définir). Ce mécanisme aurait le mérite de la simplicité et de redonner de la progressivité au cœur de notre système fiscal.

Louis Maurin est journaliste au magazine « Alternatives économiques ».

TROIS hommes politiques internationalement connus, Bruno Kreisky, Kurt Waldheim et Jörg Haider, ont – chacun à sa manière – marqué de façon décisive pour l'étranger le rapport entre « l'effet d'épouvantail » et l'image de soi, le prétendu « caractère national » de l'Autriche. Comparée à l'Allemagne, l'Autriche s'est confrontée à son passé beaucoup trop tard et elle ne l'a pas fait avec le même engagement. Le refoulement de ses propres fautes et la théorie de la victime érigée en tabou, d'abord tolérée puis approuvée par les Alliés, sont devenus des mensonges fondateurs au pays de Sigmund Freud, Karl Kraus, Robert Musil et Thomas Bernhard. La signature du traité d'Etat de 1955 et la décision du Parlement sur la neutralité ont été suivies par quatre décennies de succès politiques, économiques et sociaux. La II^e République est apparue comme un des pays du monde les plus stables et les plus florissants, où les grèves, les manifestations et les affrontements étaient et sont toujours exceptionnels.

La victoire des socialistes (devenus entre-temps sociaux-démocrates), menés par Bruno Kreisky, au printemps 1970, a marqué le début de treize années de gouvernement strictement socialiste. Le « Roi Soleil » est même parvenu à obtenir trois fois de suite la majorité absolue des voix. L'agnostique juif qui avait passé plus de dix ans en Suède, d'abord comme réfugié puis comme diplomate autrichien, a été – ce que l'on a aujourd'hui pratiquement oublié – un important soutien des libéraux du FPÖ.

C'est un découpage des circonscriptions qui sauva jadis la représentation parlementaire des libéraux, conduits par l'ancien Waffen-SS Friedrich Peter. En contrepartie, leur appui assura pendant dix-huit mois la survie d'un gouvernement minoritaire du SPÖ. Il est donc à peine exagéré

ré de dire que sans Kreisky, il n'y aurait pas aujourd'hui de Haider.

En ce qui concerne Israël, le judaïsme et le passé national-socialiste, Kreisky n'était souvent pas assez maître de lui pour garder la mesure. Il pouvait et voulait éviter de prononcer une parole claire sur la responsabilité de l'Autriche dans les crimes du national-socialisme, à la fois par calcul de politique intérieure et à cause de ses déchirements personnels. Ce que firent, mais malheureusement bien trop tard, le chancelier social-démocrate Vranitsky et le président Klestil. « *Je crois beaucoup plus à la force de conviction d'une certaine réconciliation qu'à ce qu'on appelle la haine vétero-testamentaire*, disait-il. *C'est le droit inaliénable de tout homme de mettre à l'épreuve ses conceptions politiques à la lumière de l'expérience et d'en changer.* »

Pour beaucoup de socialistes et de catholiques, la réconciliation est allée cependant trop loin quand il apparut qu'en 1970, dans le premier gouvernement socialiste monocolore, il n'y avait pas moins de quatre anciens national-socialistes sur onze ministres. Que ce fait regrettable ait été découvert par le directeur du Centre de documentation juive, Simon Wiesenthal, provoqua une colère mémorable de Kreisky. Quatre ans plus tard, il y eut un nouvel incident quand Simon Wiesenthal voulut empêcher une « petite coalition » SPÖ-FPÖ en révélant l'appartenance de Peter (le chef du FPÖ) à une brigade d'infanterie SS qui s'illustra en Russie. Cela n'empêcha pas Kreisky d'obtenir la majorité absolue mais cela le mit hors de lui. Son indulgence manifeste en matière de passé nazi contrastait avec ses prises de position souvent blessantes à propos d'Israël.

Comme juif, l'homme politique qui a sans doute le mieux réussi dans l'histoire de la République pouvait se permettre d'afficher un manque de sensibilité souvent pé-

nible à l'égard des victimes et d'aller à l'encontre de bien des tabous dans le choix de son vocabulaire. Kreisky paraissait profiter du refoulement de tout complexe de culpabilité et profiter aussi de ce que de larges couches de la population le considéraient comme une incarnation de l'autorité et de la crédibilité, justement parce qu'il n'affichait pas les caractéristiques que la propagande antisémite colle aux juifs.

Grâce à sa grande renommée internationale, Kreisky a largement contribué à ce que son collaborateur de longue date au ministère des affaires étrangères, Kurt Waldheim, soit élu deux fois se-

La dialectique entre l'« image d'épouvantail » envoyée de l'étranger et l'« image de soi » des Autrichiens, la création de clichés qui ont brouillé l'image de l'Autriche dans le monde au cours des ans, sont la raison principale de l'erreur d'appréciation grossière, faite à l'extérieur, de la situation réelle dans le pays

crétaire général de l'ONU. Quand le parti conservateur ÖVP désigna ce même Waldheim comme candidat à la présidence, des révélations sur son passé militaire servirent à une campagne, alimentée par les stratèges électoraux du SPÖ, ayant pour but de présenter Waldheim comme un criminel de guerre. Wiesenthal lui-même devint alors pour de nombreuses années la cible du Congrès mondial juif, parce qu'il rejeta les reproches non fondés formulés à l'égard de Waldheim, même si, plus tard il approuva sa démission comme président à la suite de ses « trous de mémoire ».

Dans son dernier grand discours

public, en novembre 1987, Kreisky déclara textuellement : « *Le Congrès juif mondial a déclenché une avalanche politico-antisémite, ce que je regrette profondément* ». La solidarité de l'opinion contre les attaques étrangères assura à Waldheim un succès électoral massif. Il devint le symbole du rapport ambigu de l'Autriche au national-socialisme. La campagne, excessive, parfois déchaînée, contre l'Autriche n'était pas seulement la conséquence d'étonnantes trous de mémoire dans les rapports autobiographiques de Waldheim. Les causes étaient plus profondes. D'un côté, on cherchait à régler de vieux comptes

organisations social-démocrates en Carinthie et en Styrie qui ont servi de refuge aux anciens membres du parti nazi. C'est Kreisky, avant de quitter la présidence du SPÖ, après la perte de la majorité absolue en mai 1983, qui posa les jalons de la « petite coalition » avec le FPÖ, alors sous la direction de l'avocat libéral Peter Steger. Pourtant Steger était minoritaire dans le parti et, trois ans plus tard, il fut renversé sans difficulté par Haider. En treize ans, celui-ci réussit à multiplier par cinq les voix du FPÖ. Le calcul de Kreisky sur « *un spectre politique élargi* », c'est-à-dire la division de la droite en deux grands partis d'importance à peu près égale, s'est vérifié treize ans après, mais aux dépens du SPÖ.

La dialectique entre « l'image d'épouvantail » envoyée de l'étranger et « l'image de soi » des Autrichiens, la création de clichés qui ont brouillé l'image de l'Autriche dans le monde au cours des ans, sont la raison principale de l'erreur d'appréciation grossière, faite à l'extérieur, de la situation réelle dans le pays. De la révolution hongroise en 1956 jusqu'à l'ouverture du rideau de fer en 1989, avec l'immigration de 270 000 juifs d'Union soviétique et la guerre en Yougoslavie, l'Autriche a surmonté avec succès plusieurs épreuves. Aucun pays n'a accepté autant de réfugiés par rapport à sa population. Les gouvernements et la population ont respecté les droits de l'homme, dans les discours et dans les actes. C'est pourquoi la phrase prononcée par Kreisky à l'occasion de l'affaire Waldheim s'applique à la campagne actuelle : « *Une injustice est faite aux Autrichiens.* »

Paul Lendvai est rédacteur en chef de la revue « Europäische Rundschau » et commentateur à la télévision autrichienne. Traduit de l'allemand par Daniel Vernet.

CONSOMMATION Sanctionné sur le marché boursier par une baisse de plus de 40 % en six mois, Unilever, géant mondial des produits de grande consommation,

veut changer. ● **ANTONY BURGMANS**, coprésident néerlandais du groupe depuis un an, veut démontrer qu'il peut renouer avec la croissance et s'adapter à Internet. ● **UNI-**

LEVER veut ainsi réduire de 1 600 à 400 le nombre de marques commercialisées dans des domaines aussi divers que les produits d'entretien, d'hygiène ou l'agroalimentaire.

● **LE GROUPE** compte par ailleurs nouer des alliances dans l'Internet et avec des laboratoires pour se lancer sur le marché des « aliments » (aliments-médicaments). ● **L'OBJEC-**

TIF est de transformer, via le Net, les relations avec les fournisseurs et les distributeurs, voire de vendre directement au consommateur les produits à plus forte valeur ajoutée.

Le géant Unilever ne veut pas rater le virage de la nouvelle économie

Dans un entretien au « Monde », Antony Burgmans, coprésident du groupe spécialisé dans les produits de grande consommation, dévoile sa stratégie de reconquête. Malmenée par la Bourse, la firme réduit le nombre de ses marques de 1 600 à 400 et veut se développer sur Internet

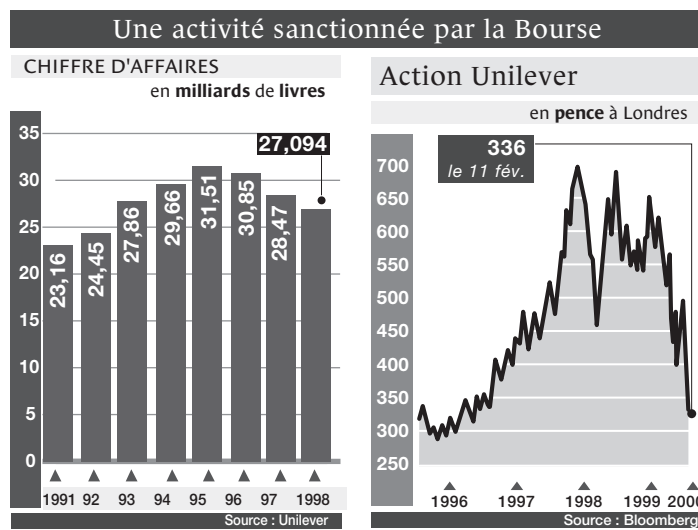
« Depuis six mois, le titre Unilever est chahuté par les marchés financiers et a perdu plus de 42 %. Comment analysez-vous la situation ?

- Aujourd'hui, la Bourse privilégie les secteurs des médias, des télécommunications, de la haute technologie. Cela dit, il est vrai que notre croissance est jugée insuffisante par les marchés. Notre défi pour les cinq prochaines années est de faire croître fortement notre activité.

- Comment ?
- Principalement par l'innovation. Nous sommes considérés comme un grand groupe traditionnel. Notre environnement change très vite. Nous devons insuffler une culture d'initiative et développer le sens du leadership. Plus une marque a du succès, plus les personnes qui la gèrent en interne deviennent conservatrices. Tout salarié d'Unilever, y compris la direction générale, doit avoir un esprit d'entrepreneur. Nous avons créé un nouveau slogan, « *Single minded passion to win* » [chacun doit avoir la passion de gagner], qui résume cette idée.

« Nous n'avons pas assez développé le recrutement externe. Par tradition, le groupe a plutôt tendance à promouvoir les carrières de ses collaborateurs en interne. Nous sommes en train de changer. Nous avons d'ailleurs commencé en France, avec le recrutement sur Internet.

- Vous vous êtes fixé des objectifs d'augmentation de marge de 8,4 % à 10,9 %. Dans cette optique, vous avez annoncé, en septembre 1999, une réduction



Le géant anglo-néerlandais peine à trouver de nouveaux relais de croissance. L'entreprise présentera ses prochains résultats le 22 février 2000.

massive de votre portefeuille de marques, qui passeront de 1 600 à 400. Où en êtes-vous ?

- Cette rationalisation ne fait que commencer et doit s'étaler sur cinq ans. Un certain nombre de filiales, comme le Brésil, ont testé cette réduction et nous ont montré son efficacité. Les 400 marques que nous gardons représentent 90 % du chiffre d'affaires. En France, par exemple, l'activité produits de la maison (poudres à laver, détergents) a crû de 14 % en 1999 : 85 % de cette croissance provient de quatre marques.

« Les marques que nous abandonnons étaient petites, en taille d'activité, mais utilisaient beaucoup de ressources et de temps. Il

est beaucoup plus compliqué de gérer une chaîne d'approvisionnement avec 1 600 marques.

- Certains groupes se concentrent sur quelques activités-clés. A l'inverse, Unilever, vous êtes présent dans quatorze métiers. Commentez-vous réduire votre champ d'action ?

- Il faut se rappeler d'où vient Unilever. Dans les années 70, nous étions une entreprise présente dans les transports, l'emballage, la vente de tracteurs, de systèmes de climatisation... Nous nous sommes transformés dans les années 80 pour nous concentrer sur des produits de grande consommation. Le dernier grand changement est la vente de notre activité chimique, en 1997.

Une multinationale âgée de soixante-dix ans

● **Origine.** Le groupe anglo-néerlandais Unilever est issu de la fusion, en 1929, du néerlandais Margarine Unie et de l'anglais Lever Brothers Limited, spécialisés dans le commerce d'huiles et de corps gras.

● **Direction.** Unilever possède deux sièges sociaux, un à Rotterdam (Unilever NG), l'autre à Londres (Unilever PLC). Par tradition, l'entreprise a deux coprésidents, un d'origine britannique, et l'autre néerlandais (actuellement respectivement Niall Fitzgerald et Antony Burgmans).

● **Activité.** L'entreprise emploie 246 000 salariés et est présente dans 150 pays. Son activité a

atteint, en 1998, 27,094 milliards de livres de chiffres d'affaires (43,95 milliards d'euros) pour un résultat de 1,973 milliard de livres. Les résultats de l'exercice 1999 seront publiés le 22 février. Sur les trois premiers trimestres 1999, l'entreprise a vu son chiffre d'affaires progresser de 1 % par rapport à la même période en 1998.

● **Métiers.** Le chiffre d'affaires d'Unilever se répartit entre l'agroalimentaire (52 %), les produits d'hygiène et d'entretien (46 %) et des activités diverses (2 %). Depuis 1996, l'entreprise s'est organisée autour de 14 métiers (*business Units*).

● **Implantation.** Le groupe est présent majoritairement en Europe (47 % du chiffre d'affaires), en Amérique de Nord (21 %), en Asie-Pacifique (14 %), en

Amérique Latine (12 %), en Afrique et au Moyen Orient (6 %).

● **Principales marques :** Planta fin, Boursin, Effi, Aussi bon cru que cuit, Qui l'édit cru (produits frais) ; Carte d'or, Cornetto, Magnum, Solero, Lipton, Tchaé (boissons et crèmes glacées) ; Benedicta, Amora Maille, Royco (épicerie, plats cuisinés) ; Cif, Omo, Persil, Skip, Sun, Wisk (détergents et poudres à laver) ; Axe, Signal, Dove, Elizabeth Arden, CK One, Organics, Rexona, Impulse (produits d'hygiène).

● **Croissance externe.** La dernière acquisition d'ampleur du groupe concerne Amora Maille, rachetée 4,7 milliards de francs à Paribas Affaires industrielles en novembre 1999. Depuis deux ans, l'entreprise s'est, entre autre, renforcée internationalement dans les glaces (Mexique, Chine) et l'épicerie (Chine).

La mégafusion des télécoms de Hongkong et de Singapour achoppe sur la géopolitique locale

HONGKONG
correspondance

Qui va racheter le principal opérateur de télécommunications de Hongkong ? Depuis quelques jours, le destin de Hongkong Telecom (HKT) provoque une bataille qui restera dans les annales du capitalisme asiatique. Tout y est : le match entre l'économie virtuelle et l'économie réelle, le conflit entre impératifs politiques et intérêts de l'actionnaire, et les rivalités entre grandes familles locales qui, depuis cinquante ans, ont bâti la région et lui ont donné un nom.

Le 24 janvier, on apprend que le groupe britannique Cable & Wireless entend céder le contrôle de sa filiale HKT, l'opérateur dominant des télécoms à Hongkong, dont il possède 54 %. Et ce, par le biais d'une fusion avec Singapour Telecommunications (SingTel), l'opérateur public de la cité rivale, qui n'a jamais caché sa volonté de surpasser Hongkong. Choc dans l'opinion publique, les milieux gouvernementaux et la communauté d'affaires à Hongkong. Car la nouvelle entité serait contrôlée à 40 % par le gouvernement de Singapour, qui détient 76 % de SingTel.

SOLUTION LOCALE

La grande manœuvre devait être vite annoncée ? Elle traîne en longueur, car nul à Hongkong ne veut voir Singapour détenir plus de 30 % de HKT. Un délai mis à profit pour monter une solution alternative, et bien sûr locale. A la tête de la contre-offensive, la vedette de la Bourse de Hongkong, Pacific Century Cyberworks (PCCW), création du très populaire fils cadet de Li Ka-shing, Richard Li, âgé de trente-trois ans.

Il y a un an, cette société n'existait pas. Quand Richard Li rachète

une coquille à la Bourse de Hongkong pour y placer ses investissements dans Internet, en mai 1999, PCCW ne vaut que 200 millions de francs. Mais il multiplie les prises de participation dans des start-up Internet américaines et asiatiques, annonce sa volonté de créer le premier réseau à large bande mondial, en s'associant à DaimlerChrysler, et, surtout, il multiplie les placements d'actions PCCW à des prix de plus en plus démesurés : le 5 octobre, PCCW valait 2 milliards de francs ; le 7 décembre, 40 milliards ; deux semaines plus tard, 60 ; trois jours après, 107 ; et actuellement 190. Quand, en début de semaine, BNP Prime Peregrine place près de 5 milliards de francs de papier PCCW, la banque ne prend même pas la peine de publier un prospectus, et trouve preneurs en une heure ! L'argent est destiné à financer la fusion de PCCW avec HKT, pour créer « une puissance Internet inégalée et à terme un acteur véritablement global », affirme l'intéressé. En cas d'échec, il servira à d'autres acquisitions d'actifs virtuels.

Qui l'emportera ? Richard Li, fils de la légende vivante de Hongkong ? Ou Lee Hsien-yang, qua-

» Nous étions dans 55 métiers, nous en avons maintenant 14. Nous n'envisageons pas de réduire ce nombre de métiers sur lesquels nous sommes soit numéro un mondial, soit numéro deux avec de fortes positions. Nous avons dans ces activités des savoir-faire technologiques et marketing très forts.

- Vous avez signé le 31 janvier un accord de recherche avec le laboratoire américain de biotechnologie Phythera. Commentez-vous axer votre développement sur les « aliments » (aliments supposés présenter un effet bénéfique sur la santé) ?

- Nous savons, par notre recherche, qu'il y a un lien direct entre l'alimentation et la santé et nous voulons jouer un rôle pour répondre à l'attente des consommateurs. Alors que la population vieillit, le maintien de la vitalité est une préoccupation de plus en plus répandue. Cependant, les entreprises pharmaceutiques fabriquent des produits qui soignent. Nous, en tant que groupe agroalimentaire, voulons aider les gens à se maintenir en bonne santé. C'est totalement différent.

- Novartis s'allie à Quakers, les secteurs agroalimentaire et pharmaceutique se rapprochent... Commentez-vous suivre le même chemin ?

- D'un point de vue technologique, il peut y avoir des chevauchements entre les deux secteurs. Nous pensons en effet à des alliances, mais je ne peux en dire plus.

- Les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont au centre d'une polémique en Europe. Quelle est la position d'Unilever ?

- Nous croyons au développement des OGM, si la sécurité est assurée et si cela est accepté par le consommateur. Dans le domaine pharmaceutique, les OGM sont largement utilisés et leur application n'est pas remise en question. Dans le domaine agricole, le sujet est plus complexe.

- Pourquoi demandez-vous la création d'une institution européenne qui jouerait le même rôle que la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis ?

- L'Europe a besoin d'une autorité de régulation. Nous avons vu, dans le cas des différentes crises récentes (dioxine, vache folle...), qu'aucune institution ne peut réellement assurer la coordination quand la crise dépasse les frontières d'un pays. Actuellement, les différends entre La France et l'An-

gleterre sont tout à fait dommageables. Nous sommes dans une situation paradoxale. L'industrie agroalimentaire n'a jamais été aussi sûre qu'actuellement, mais cette idée n'est pas partagée par l'opinion publique. Nous avons donc besoin d'une autorité européenne qui ait la confiance des consommateurs. Elle doit être indépendante. Les propositions actuelles de la Commission vont dans la bonne direction. Mais nous souhaitons qu'elles aillent encore plus loin.

- Les marchés financiers attendent des groupes traditionnels qu'ils se transforment pour s'intégrer dans la nouvelle économie. Comment vous-y préparez-vous ?

- Une des premières choses est de former les hauts dirigeants.

Tous les directeurs sont aidés par un « coach », le plus souvent bien plus jeune qu'eux, qui leur apprend à s'ouvrir au monde Internet

Tous les directeurs sont aidés par un « coach » [un entraîneur], le plus souvent bien plus jeune qu'eux, qui leur apprend à s'ouvrir au monde Internet. Nous avons le devoir d'être au courant. Cette nouvelle économie va affecter toutes les entreprises. Dans notre cas, l'impact le plus rapide et le plus direct sera la transformation de nos relations avec nos fournisseurs et nos clients distributeurs, ce que l'on appelle le « *business to business* ». Par ces nouveaux réseaux informatiques, nous allons réorganiser notre chaîne d'approvisionnement. Notre connaissance de ce sujet est déjà bien meilleure qu'il y a douze mois. Cela devrait améliorer nos marges.

« Autre transformation, la nouvelle relation que nous révisons à tisser avec notre consommateur final via Internet. Nous sommes en pleine expérimentation. Nous avons conclu un partenariat avec Microsoft et AOL... J'espère, dans peu de temps, en annoncer d'autres, qui sont encore en négociation. Ces alliances permettent de diffuser l'information directement auprès d'un grand nombre de consommateurs. Irons-nous jusqu'à vendre directement au consommateur ? Il est trop tôt pour le dire.

- Etes-vous tenté ?
- La première difficulté est que cela nous mettrait en compétition avec nos clients distributeurs. Nous menons des tests au Mexique

et aux Etats-Unis pour les glaces ou le thé. Ce ne sont que des expérimentations. Le problème est de savoir quelle est l'efficacité de ces ventes. Nos consommateurs ne vont pas, de chez eux, acheter un paquet de margarine Unilever sur le net, car le coût de la logistique ne rend pas cet achat compétitif. Par contre, pour des produits avec une plus forte valeur ajoutée, comme les aliments, ou des produits qui possèdent un bon rapport valeur-volume, cela peut être intéressant.

- Changer de culture prend du temps. Comment, parallèlement, allez-vous innover ?

- L'an dernier, nous avons envoyé une vingtaine de jeunes gens, dans un groupe appelé Project Foresight [projet « Vision »], à

travers le monde pour identifier quelles étaient les tendances du futur. Ils sont revenus avec de nombreuses idées pour nous rapprocher des attentes de nos clients, par exemple la forte demande des consommateurs pour une planète propre. Cela nous conforte dans notre engagement pour le développement durable. Nous travaillons actuellement dans trois domaines, le maintien de la faune aquatique (avec le World Wild Fund), l'agriculture et l'eau. Ce sont des investissements à long terme. Aucune entreprise, dans dix ans, ne pourra se permettre de ne pas avoir une politique solide en matière d'environnement.

- Ce groupe de jeunes créatifs a, par exemple, prédit la fin de l'utilisation des poudres à laver par les consommateurs dans les pays développés. Des services de nettoyage peu onéreux, que vous testez déjà au Royaume-Uni, devraient les remplacer. Votre avenir est-il dans les services ?

- Pour préparer votre dîner, vous pouvez acheter un de nos produits, mais nous pouvons aussi vous donner la recette. Plus vous ajoutez d'information concernant votre produit, plus vous développez la notion de service. Nous ne voulons plus fournir uniquement un produit et une marque, mais des solutions. »

Propos recueillis par
Laure Belot

(Publicité)

IMERYS
Briseurs de
Syndicats aux
Etats-Unis
www.imerys-workers.org

de l'opérateur principal du territoire, il n'est pas sûr que les règles du jeu appartiennent au registre du capitalisme pur. Cable & Wireless, qui veut avant tout sortir de HKT, devra peut-être se plier à d'autres lois.

La question revient donc à savoir quels seront les alliés du « chevalier blanc » Richard Li. Les rumeurs vont bon train, et citent à peu près tous les grands opérateurs de télécoms. Curieusement, elles n'évoquent plus le scénario qui ne saurait être écarté compte tenu des enjeux : une alliance entre Richard Li et son père Li Ka-shing, en clair entre PCCW et le puissant groupe Hutchison Whampoa. Ce dernier, présent dans la téléphonie mobile, est devenu le premier actionnaire du groupe européen Vodafone-Mannesmann avec 5 % du capital, et il a réalisé à l'occasion de cette fusion une plus-value comptable de près de 60 milliards de francs. Papa, qui contrôle déjà une bonne partie de l'économie de Hongkong, va-t-il décider « pour la bonne cause » de voler à la rescousse de HKT... et par la même occasion de son fils ?

Valérie Brunschwig

EADS, futur géant européen de l'aéronautique, constitue son équipe avant sa création en juin

Le groupe est évalué à environ 20 milliards d'euros

Face aux géants américains Boeing et Lockheed Martin, l'Europe aura bientôt son propre champion, EADS. Le futur groupe, qui comprendra les

forces allemande, française et espagnole dans l'aéronautique et la défense, sera coté à Paris et à Francfort. Lundi 14 février a été annoncée la

composition de ses équipes dirigeantes, fruit d'un subtil dosage qui tient compte du poids respectif de ses actionnaires.

AMSTERDAM, de notre envoyé spécial

European Aeronautic Defense and Space (EADS), la nouvelle société regroupant les forces allemande, espagnole et française dans le domaine de l'aéronautique et de la défense, aura son siège aux Pays-Bas, sera cotée à Paris et Francfort, et communiquera en anglais. Si le groupe a choisi la neutralité pour son siège et sa langue de travail, il n'a pu en revanche que respecter scrupuleusement l'équilibre des nationalités pour pouvoir les 52 postes-clés. Officiellement, « c'est la meilleure personne qui a été choisie pour chaque poste ». Dans la pratique, après plusieurs mois de négociations et d'intrigues, l'état-major d'EADS présenté, lundi 14 février, est le fruit d'un savant dosage entre les équipes issues du français Aerospaciale Matra, de l'allemand DaimlerChrysler Aerospace (DASA) et de l'espagnol CASA (25 Français, 23 Allemands et 4 Espagnols). Côté français, ce sont les « Lagardère boys » qui se taillent la part du lion, laissant peu de place aux anciens dirigeants du groupe public Aerospaciale.

Au sein du comité exécutif, le même dosage a été appliqué, notamment pour les deux PDG « qui ne font qu'un », Philippe Camus et Rainer Hertrich. Les activités Airbus, l'espace (Astrium, Ariane), la stratégie et le marketing ont été dévolus à des Français (respectivement Noël Forgeard, François Auque, Jean-Louis Gergorin et Jean-Paul Gut), les finances, l'aéronautique (y compris un droit de regard sur Airbus), et les systèmes de défense sont confiés à des Allemands (Axel Arendt, Dietrich Russell, Gustav Humbert et Thomas Enders), tandis que le transport militaire échoit à l'espagnol Alberto Fernandez. Dans le camp fran-

çais, seul un représentant de l'ex-Aerospaciale (M. Auque) se retrouve au comité exécutif.

Airbus, la principale activité du groupe (36 % du chiffre d'affaires), n'est pas épargné par ce procédé diplomatique. M. Forgeard, déjà patron du Groupement d'intérêt économique (GIE) qui comprend

çais du nouveau groupe. Le dossier du lancement de l'A-3XX, le projet d'avion de 600 places d'Airbus, pourrait être l'occasion de l'affrontement de la vision des deux hommes. M. Camus sait qu'il ne pourra remplir ses engagements financiers auprès de ses actionnaires si cet avion est lancé au

moment d'une soule « dans un sens ou dans l'autre ».

EADS a besoin d'un accord rapide, avant sa création officielle et sa mise en Bourse, toujours prévue avant la fin du premier semestre. Les deux co-PDG ne voient que deux obstacles éventuels au déroulement normal du compte à rebours : les procédures d'approbation gouvernementale, notamment le feu vert de la Commission européenne et, à Paris, celui de la commission des participations et transferts. Mais l'absence d'accord entre EADS et BAe Systems sur Airbus pourrait également constituer un sérieux obstacle à la mise sur le marché de la société européenne : les investisseurs n'aiment pas l'incertitude et ils réclament la transparence des comptes de l'activité Airbus, principal contributeur d'EADS.

D'autant qu'à l'occasion de sa mise en Bourse, EADS compte lever environ 2,5 milliards d'euros d'argent frais, en plus des 2,5 milliards d'euros qui seront mis sur le marché par l'Etat français et, marginalement, par le groupe Lagardère pour obtenir les parités définies lors des accords d'actionnaires d'octobre, à Strasbourg, et de décembre, à Madrid. A l'issue de ces opérations, les investisseurs français détiendront 30 % d'EADS, dont la moitié pour l'Etat français, 37 % pour le groupe Lagardère et 13 % pour la BNP. Le groupe DaimlerChrysler en possèdera 30 % et la holding publique espagnole SEPI, 5,5 %. Le public détiendra 34,5 % d'un groupe évalué à environ 20 milliards d'euros (130 milliards de francs).

Christophe Jakubyszyn

Les Italiens invités à rejoindre le nouveau pôle

Le groupe aéronautique européen EADS a confirmé, lundi 14 février, qu'il avait déposé une offre en vue de créer une société commune avec l'italien Alenia-Finmeccanica. EADS propose à Alenia une société à 50/50 dans le secteur des avions militaires, comprenant notamment l'Eurofighter. Les Italiens ne souhaitent pas entrer au tour de table d'EADS, dans lequel ils n'auraient qu'une participation minoritaire. « Nous souhaitons collaborer et former une société commune dans le domaine de l'aéronautique, hors Airbus », a expliqué M. Camus, co-PDG d'EADS.

La société commune EADS-Alenia représenterait 63 % du volume d'affaires de l'Eurofighter et 70 % du futur Airbus A-400 M, l'avion de transport militaire européen, marginalisant le groupe britannique BAe Systems (ex-British Aerospace). Ce dernier étudie également la possibilité d'une alliance avec Alenia-Finmeccanica, avec lequel il a déjà un accord dans le domaine de l'électronique de défense.

EADS et le britannique BAe Systems, accède, comme il le souhaitait, à la direction de la division Airbus d'EADS. Mais il devra en partager la direction au jour le jour avec l'Allemand M. Humbert, nommé lui aussi au comité exécutif.

Ce « marquage » de M. Forgeard par un Allemand n'est sans doute pas pour déplaire à M. Camus, qui surveille le retour en force de cet ancien du groupe Lagardère. Nommé, comme lui, au conseil d'administration d'EADS aux côtés de Jean-Luc Lagardère et de Louis Gallois, président de la SNCF et ex-patron d'Aerospaciale, M. Forgeard est en mesure de lui disputer la conduite stratégique de l'entreprise. Et il a lui aussi l'oreille attentive de M. Lagardère, principal actionnaire privé fran-

çais des prochains mois. M. Forgeard estime qu'au-delà des considérations financières, ce projet est indispensable pour empêcher Boeing de réaliser ses profits sur ce segment du marché et pour faire vivre sur le long terme le constructeur européen.

EADS a décidé de donner rapidement son autonomie juridique à Airbus en créant une filiale distincte, sans toutefois lui accorder l'autonomie financière que lui aurait procuré une introduction en Bourse. EADS devra trouver un accord avec son partenaire BAe Systems. M. Camus a clairement indiqué qu'il n'était pas question de modifier la participation britannique, qui est actuellement de 20 % dans le GIE. Tout juste a-t-il concédé qu'un accord avec les Anglais pourrait faire l'objet du ver-

Ford sur les rangs pour le rachat du constructeur sud-coréen Daewoo Motor

Le numéro un mondial, GM, est aussi candidat

TOKYO

de notre correspondant

Deux « grands » de l'automobile américaine, General Motors (GM) et Ford, sont en concurrence pour racheter le constructeur sud-coréen en faillite Daewoo Motor. GM, qui avait autrefois une participation dans le capital de celui-ci, avait été le premier à manifester, en décembre, son intérêt à la reprise de son ancien partenaire, pour 6 milliards de dollars (6,06 milliards d'euros). Lundi 14 février, Ford a annoncé être également sur les rangs.

Selon l'agence de presse sud-coréenne Yonhap, DaimlerChrysler, Fiat et Volkswagen pourraient également participer à l'appel d'offres pour la reprise du second constructeur automobile coréen. Traînant une dette, estimée à 16 milliards de dollars, Daewoo Motor sera vendu aux enchères par ses créanciers coréens qui supervisent le démantèlement et la restructuration du groupe. Le premier constructeur coréen, Hyundai Motor, pourrait aussi être candidat, avec éventuellement un partenaire étranger.

UN MARCHÉ DES PLUS FERMÉS

Les deux constructeurs américains semblent déterminés à l'emporter et la bataille s'annonce serrée. Pourquoi cet engouement soudain ? La reprise de Daewoo Motor s'inscrit dans les stratégies de domination mondiale des deux géants américains, l'enjeu étant la conquête du marché asiatique. Au cours des cinq prochaines années, c'est d'Asie que proviendra les deux tiers de la croissance du marché automobile mondial. Dans cette perspective, la reprise de Daewoo Motor offre deux avantages : l'implantation sur un des marchés

les plus fermés, la Corée, qui peut devenir une plate-forme pour exporter, en particulier en Chine. Par ailleurs, Daewoo est fortement implanté en Pologne.

Ford, qui ne détient que 5 % du marché Asie-Pacifique, pourrait avec la reprise de Daewoo grossir de deux millions d'unités sa production globale. GM a, de son côté, pour objectif de détenir 10 % du marché asiatique. Des liens étroits ont existé entre le numéro un mondial de l'automobile et le groupe coréen, entre 1978 et 1992, jusqu'à la rupture provoquée par GM, effrayé par l'expansionnisme forcené du président de Daewoo, Kim Woochoong. Un héritage subsiste : la compatibilité de certaines pièces détachées.

La reprise de Daewoo Motor par un constructeur étranger ne manquera pas d'avoir des répercussions politiques. La presse sud-coréenne ne s'est pas privée de jouer les Cassandre en annonçant les licenciements qu'entraînerait une telle reprise. Les syndicats de Daewoo, qui demandent la nationalisation de l'entreprise, seront difficiles à convaincre. Des crispations nationalistes ne sont en outre pas à exclure à la veille d'élections générales, en avril, et la sélection de l'acquéreur de Daewoo ne sera vraisemblablement pas annoncée avant plusieurs mois. Pour douloureuse qu'elle puisse être politiquement, une reprise de Daewoo par un étranger pourrait en revanche confirmer la volonté de réforme et d'ouverture du gouvernement et inciter Hyundai à s'engager sur la voie des partenariats avec des entreprises d'outre-mer.

Philippe Pons

Le « Financial Times Deutschland » va attiser la concurrence dans la presse économique allemande

HAMBOURG

de notre envoyé spécial

Avec son allemand teinté d'accent britannique, Andrew Gowers est au diapason de la rédaction qu'il dirige. A quarante-trois ans, ce journaliste tout en rondeur est rédacteur en chef du *Financial Times Deutschland*, le nouveau quotidien économique allemand, dont le lancement est annoncé pour lundi 21 février. M. Gowers s'est installé à Hambourg, siège du nouveau journal, au printemps 1999, pour être la cheville ouvrière de l'ambitieux projet soutenu par deux éditeurs de renom, le groupe Financial Times (Pearson) et la maison Gruner & Jahr, filiale de Bertelsmann. Après plus d'un an de travail, M. Gowers peut savourer une première victoire, mais le plus dur reste à faire sur un marché allemand de l'information économique des plus disputés.

« Sélection et commentaire » : telles seront les deux qualités, selon M. Gowers, de l'édition allemande du *Financial Times*, imprimée sur le papier saumon de sa célèbre grande sœur : « Les faits sont accessibles partout, nous devons donc les mettre en

perspective, les analyser, dans un style rapide et clair pour des lecteurs qui ont d'autres choses à faire que de lire le journal », indique cet ancien journaliste du quotidien des affaires britannique. Le titre sera composé de quatre parties principales – entreprises, politique, finances et commentaires, chronique boursière et personnalités. Il coûtera 2,50 deutschemark, et sera destiné aux décideurs, investisseurs et aux petits actionnaires. Débauchés à prix d'or, les quelque 130 journalistes de la rédaction, dont 70 à Hambourg, 20 à Berlin et 20 à Francfort, travaillent en temps réel depuis quelques mois.

DES MUTATIONS SANS PRÉCÉDENT

Signe des temps, les rédacteurs seront susceptibles d'écrire à la fois pour l'édition imprimée et pour le site Internet du journal. « Nous n'offrons pas seulement un quotidien, mais un service d'information intégré », a souligné M. Gowers, lors de la présentation de son journal, lundi 14 février à Hambourg. Misant sur une diffusion de départ de 50 000 exemplaires, les promoteurs du titre escomptent parvenir à l'équilibre fi-

nancier d'ici « quatre à cinq ans », avec une diffusion de 120 000 exemplaires. L'investissement se situerait « largement en deçà » des 300 millions de deutschemark évoqués ici ou là (153 millions d'euros).

Le lancement d'un titre à vocation supra-régionale est une première depuis la naissance du *Tageszeitung*, le quotidien de la gauche berlinoise, dans les années 70. Cette fois, le contexte est différent : depuis l'entrée en Bourse de l'opérateur de télécommunication Deutsche Telekom, fin 1996, l'actionnariat populaire se développe. Le capitalisme allemand est l'objet de mutations sans précédent, à l'instar de la récente prise de contrôle d'un des ses fleurons industriels, Mannesmann, par le britannique Vodafone. La presse économique et financière connaît un développement très dynamique. Plusieurs magazines spécialisés sont apparus récemment. « Le marché allemand de l'information économique est de loin le plus important d'Europe et il était très endormi », estime Olivier Fleurot, directeur général du *Financial Times*. Le groupe, déjà présent en France (*Les Echos*) et en Espagne (*Expansion*), disposera d'un solide allié allemand avec Gruner & Jahr.

Toutefois, la partie n'est pas gagnée d'avance pour le *Financial Times Deutschland*. Depuis l'annonce du projet, début 1999, la concurrence s'est réveillée. Le *Handelsblatt*, jusque-là seul quotidien économique (160 000 exemplaires, à 3 deutschemark), a renouvelé sa formule. Le journal a passé une alliance avec un autre titre à vocation internationale, le *Wall Street Journal Europe* ; les deux rédactions coopèrent depuis quelques mois. Les quotidiens supra-régionaux généralistes ont musclé leurs cahiers économiques. La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* s'est rapprochée de l'*International Herald Tribune*. Et personne n'entend faire de cadeaux au nouveau venu.

Philippe Ricard

Sommer Allibert se lance à l'assaut du marché japonais

L'équipementier automobile français, Sommer Allibert, leader européen de l'habillage intérieur de véhicules, a conclu une alliance avec le groupe japonais Inoac, c'est ce qu'a révélé le président du directoire de la société française, Marc Assa, dans un entretien au journal *Les Echos*, mardi 15 février. Les deux groupes ont signé une lettre d'intention visant à créer deux sociétés communes. La première filiale sera spécialisée dans la conception et le développement de tableaux de bord ainsi que de panneaux de portes et de modules. La seconde sera centrée sur la production de ces produits. Inoac, dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à 10 milliards de francs (1,52 milliards d'euros), est spécialisé dans les produits en caoutchouc, en plastique, en polyuréthane et en composites, et a pour principal client Toyota. Cette alliance devrait permettre à Sommer Allibert de réaliser, d'ici quatre ans, un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs (152 millions d'euros) avec les constructeurs automobiles japonais.

RFM et  présentent

LES NOUVELLES AVENTURES

D'EDDY MITCHELL

Concert supplémentaire

DATE UNIQUE
LE 06/06
A BERCY

nouvel album

LOCATIONS : FNAC, CARREFOUR, FRANCE BILLET - 0 803 020 040 - 3615 RFM - WWW.FNAC.FR

RFM
la radio en or

Paris 103,9 - Lyon 107,3 - Marseille/Aix 89,2 - Bordeaux 99,6
Lille 96 - Toulouse 99,1 - Strasbourg 102,1 - Nantes 90,1 - Rennes 96,9
Nancy 102,3 - Saint Etienne 107,1 - Montpellier 99,3
Clermont Ferrand 106,4 - Toulon/Hyères 89,8 - Caen 89,4
Valenciennes 95,9 - Dijon 99,6 - Grenoble 94,1 - Le Mans 94,3
Perpignan 89,1 - Angers 100,1 - Orléans 93,3 - Pau 94,4

Toutes les fréquences de votre radio sur le 08 36 68 20 70 (2,23 la minute) et sur www.rfm.fr

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **AUTOMOBILE** : les immatriculations de voitures neuves en Europe occidentale ont augmenté de 3,6 % au mois de janvier par rapport à janvier 1999, selon les chiffres provisoires de l'Association des constructeurs automobiles européens, communiqués mardi 15 février. Le marché allemand est en chute de 14 %, celui d'Italie en hausse de 18,4 %.

● **TOTALFINA** : le groupe pétrolier français veut prendre le contrôle de l'espagnol Cepsa, dont il détient déjà 45 %, selon le quotidien économique madrilène *Cinco Dias*.

● **35 HEURES** : la fédération CGC de la Métallurgie a annoncé, lundi 14 février, avoir signé un avenant à l'accord sur la réduction du temps de travail dans la branche. Cet avenant, déjà paraphé par FO et la CFTE, est destiné à ajuster l'accord de juillet 1998 à la seconde loi sur les 35 heures (*Le Monde* daté des 30 et 31 janvier).

SERVICES

● **PRESSE** : le groupe de presse Expansion (Havas-Vivendi) a acquis 40 % du capital de Mieux Vivre, société éditrice du mensuel *Mieux vivre votre argent* (235 478 exemplaires de diffusion France payée), dirigée par Jean-Antoine Bouchez. Ce rapprochement vise à favoriser le développement de services financiers et de gestion de patrimoine sur le portail du site Internet d'Havas-Vivendi.

● **TRANSPORT AÉRIEN** : les compagnies aériennes européennes ont enregistré un taux record de 30,3 % de vols en retard pour l'année 1999 contre 22,8 % en 1998 et moins de 20 % les années précédentes, a annoncé un rapport de l'Association des compagnies aériennes européennes.

● **NORTHWEST AIRLINES** : la compagnie aérienne américaine serait prête à prendre 23 % du capital de la compagnie taiwanaise China Airlines (CAL), a indiqué, lundi 14 février, l'*Economic Daily News* de Taïpei.

● **AIR FRANCE** : le transporteur national est devenu le seul actionnaire de la compagnie aérienne régionale irlandaise Cityjet en rachetant, pour un

montant non révélé, sa part à l'actionnaire principal, Air Foyle Ireland.

● **LADBROKE** : le bookmaker britannique, filiale du groupe hôtelier Hilton, a annoncé lundi le lancement d'un site internet international détaxé en plusieurs langues ainsi qu'un projet avec le fabricant suédois Ericsson pour jouer à partir d'un téléphone portable. Ladbroke a prévu d'investir 100 millions de livres pour devenir numéro un sur les nouveaux médias.

● **AOL** : le service en ligne America Online pourrait prendre une participation majoritaire dans Net2Phone, spécialiste de la téléphonie via internet dans une transaction évaluée à 1,75 milliard de dollars, selon la chaîne financière *CNBC*.

FINANCE

● **NATIONAL MUTUAL HOLDING** : le président de filiale australienne d'Axa, Dean Wills, annonce mardi qu'il abandonnera ses fonctions en avril. Cette société a annoncé qu'elle anticipait des pertes de 15 à 20 millions de dollars australiens dans sa branche de protection des revenus.

● **BANCO BISEL** : la filiale argentine de la Caisse nationale du Crédit agricole a acheté pour 150 millions de dollars la participation du groupe argentin Roggio dans Banco del Suquia.

● **SOFTBANK** : le consortium japonais mené par l'éditeur de logiciels et investisseur en valeurs internet va racheter la banque japonaise en faillite Nippon Credit Bank actuellement sous tutelle publique, selon le quotidien *Nihon Keizai Shimbun* de mardi.

● **DEUTSCHE BANK** : la banque allemande serait en discussion pour prendre une participation dans sa consœur italienne Bipop-Carire, selon *La Repubblica* du 15 février.

RÉSULTATS

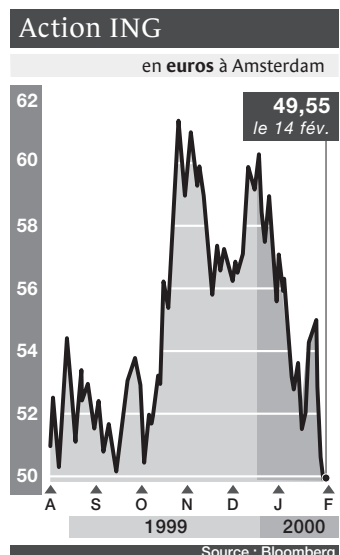
● **HAVAS ADVERTISING** : le 6^e groupe mondial de publicité a enregistré un chiffre d'affaires estimé à 8 milliards d'euros (52,8 milliards de francs). A taux de change et périmètre constants, la marge brute a augmenté de 12,7 % et le résultat net part du groupe avant amortissement des survaleurs devrait avoisiner 77,7 millions d'euros.

VALEUR DU JOUR

ING met en avant ses bons résultats

C'EST avec un plaisir non dissimulé que le bancassureur néerlandais ING a dévoilé au marché, un mois avant l'heure officielle, ses résultats 1999. La société cotée à Amsterdam a indiqué lundi 14 février : « En novembre, nous avions anticipé une progression de 40 % à 45 % du résultat d'exploitation pour l'année 1999. Grâce à une conjoncture meilleure que prévue au quatrième trimestre, il a finalement augmenté de 54 % par rapport à 1998 ». Quant au résultat net, il affiche une progression de 84 %, atteignant un montant record de 4,9 milliards d'euros (32,2 milliards de francs). Ce bénéfice inclut près de 1,7 milliard d'euros de plus-values exceptionnelles liées à la vente des participations qu'ING détenait dans le capital de l'opérateur de téléphonie mobile Libertel et dans la Banque nationale d'investissement des Pays-Bas (NIB).

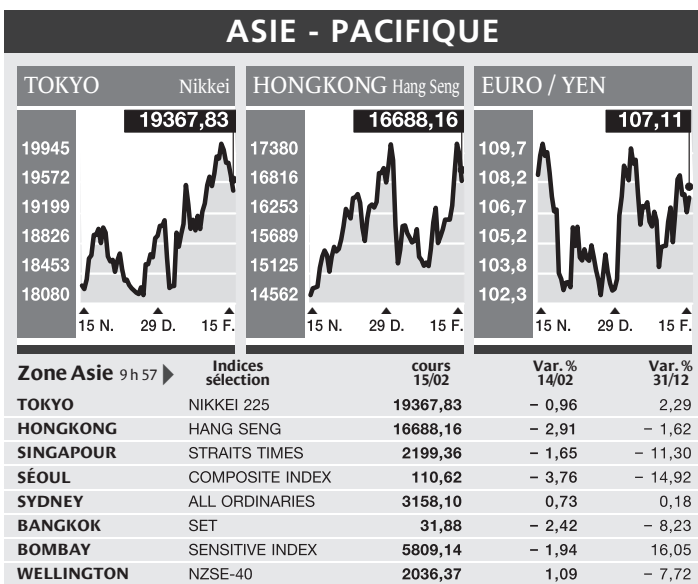
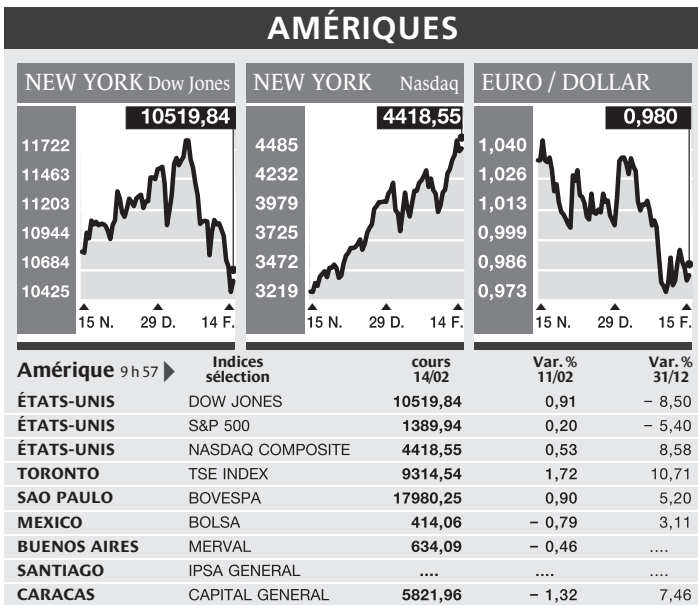
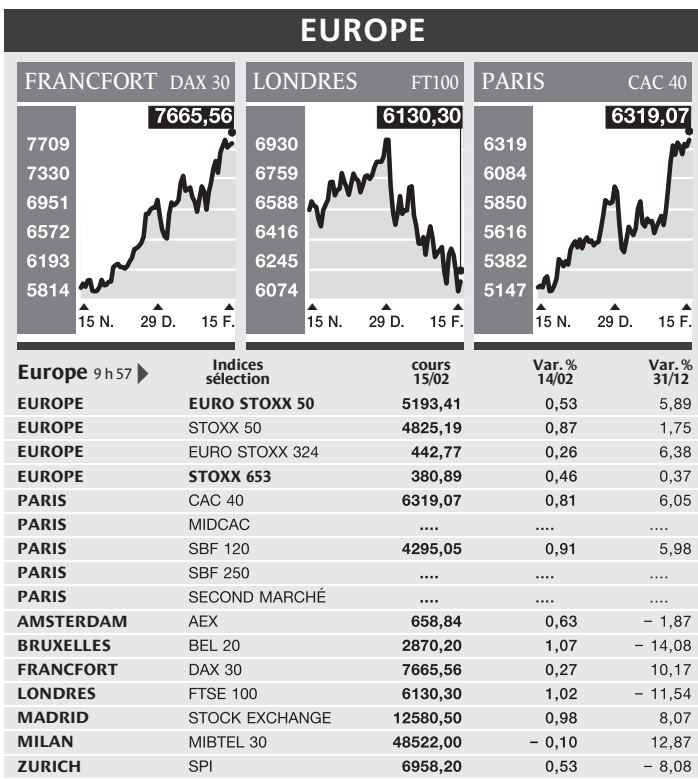
« Cette croissance plus rapide du résultat net d'ING en 1999 est essentiellement due au fait que les prévisions de novembre ont été faites avec prudence pour tenir compte des possibles effets négatifs liés qu'auraient pu avoir le passage à l'an 2000 sur l'activité ». Or le pôle bancaire a affiché une progression de son résultat d'exploitation de 171 % à 1,276 milliard d'euros, contre 470 millions d'euros l'année précédente. La restructuration d'ING Barings, la banque d'aff-



fares du groupe, a porté ses fruits. Le résultat d'exploitation du secteur assurances a augmenté de 20 % à 1,953 milliard d'euros.

Ce coup de clairon du groupe néerlandais, à deux jours du prochain conseil d'administration du Crédit commercial de France (CCF), sera à n'en pas douter clairement entendu par les dirigeants de la banque française, dont ING détient 19,2 %. Eux aussi se préparent à faire état d'un excellent exercice. Mais les bons chiffres seuls ne peuvent faire office de stratégie. Le titre ING, en recul de 16 % depuis le début de l'année, a perdu 1,18 % lundi. Mardi matin, il affichait une hausse de 2,9 %, à 51,5 euros.

Sophie Fay



SUR LES MARCHÉS

NEW YORK

WALL STREET a clôturé en hausse à l'issue de la séance du lundi 14 février, les investisseurs reprenant leurs achats après la forte baisse du marché vendredi 4 février. Le principal indice de la Bourse de New York, le Dow Jones, a terminé à 10 519,84 points, en hausse de 94,63 points, soit un gain de 0,91 %. L'indice Standard & Poor's 500 a affiché un modeste gain de 2,85 points (soit 0,21 %), à 1 389,97 points. Après avoir passé l'essentiel de la séance en territoire négatif, l'indice Nasdaq, qui regroupe la plupart des valeurs technologiques, a pris 23,12 points (soit 0,53 %) à 4 418,57 points, soutenu par des rumeurs de fusions dans le secteur des hautes technologies.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient stables, dans les premiers échanges mardi 15 février. Le rendement des emprunts d'Etat à 10 ans, qui évolue à l'inverse du prix, se situait à 5,65 % sur le marché français, tandis qu'en Allemagne, il atteignait 5,53 %.

MONNAIES

L'EURO était stable face au dollar, dans les premières transactions, mardi, en l'absence d'indicateurs économiques. Après avoir fortement baissé la veille, il s'échangeait à 0,9789 dollar. De son côté, le billet vert s'appréciait nettement face à la monnaie japonaise, à 109,20 yens.

ÉCONOMIE

M. Kuroda peu optimiste sur la croissance japonaise

LE VICE-MINISTRE japonais des finances pour les affaires internationales, Haruhiko Kuroda, a recommandé mardi 15 février au gouvernement de « ne pas adopter une vision trop optimiste » en ce qui concerne la croissance économique à attendre pour l'exercice 2000 qui débute en avril. En revanche, « à moyen terme, sur deux ou trois ans, le potentiel de croissance est, je dirais, substantiel, plutôt bon », a déclaré M. Kuroda. L'Agence de planification économique (EPA) et la Banque du Japon ont estimé que l'économie s'améliore, quoiqu'avec lenteur, et que quelques signaux positifs sont perceptibles dans le secteur privé, même si la consommation des ménages reste un point noir. « L'activité économique continue de s'améliorer modérément, comme le montrent des évolutions positives dans l'activité des entreprises [dues à] diverses mesures de politique économique et grâce à la reprise des économies asiatiques », a estimé l'EPA dans son rapport, présenté en conseil des ministres.

● **Le nombre de faillites** a bondi de 43,7 % au Japon en janvier par rapport au même mois de 1999, progressant pour le troisième mois consécutif, a annoncé mardi l'agence privée de recherche Teikoku Databank. Ce sont surtout les petites et moyennes entreprises qui ont le plus souffert, confrontées à une plus grande rigidité des banques et aux mesures de restructuration engagées par les grands groupes.

● **FRANCE** : la Banque de France prévoit une croissance de 0,8 % au premier trimestre 2000, après 1 % au dernier trimestre 1999, selon les projections de son indicateur avancé publié lundi. L'indicateur tient compte notamment des niveaux de prix, de la demande, et des stocks tels qu'ils ressortent de l'enquête qualitative de conjoncture.

● **L'activité industrielle** a continué de progresser en janvier, « à un rythme moins soutenu qu'au cours des mois précédents », selon l'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France publiée lundi. Le taux d'utilisation des capacités de production a « légèrement diminué ». Il se situe néanmoins toujours « nettement au-dessus de son niveau moyen de longue période », relève la banque.

● **ESPAGNE** : le taux de chômage a légèrement diminué au 4^e trimestre 1999, à 15,43 % de la population active contre 15,45 % au 3^e tri-

mestre, a indiqué lundi l'Institut national de la statistique. Le nombre de sans-emploi était de 2 562 000 personnes à la fin de 1999.

● **PORTUGAL** : les prix à la consommation ont enregistré, en janvier, une baisse de 0,2 % par rapport au mois précédent, a indiqué, lundi, l'Institut portugais de statistiques. Le taux d'inflation en glissement annuel s'est situé à 2,3 % en janvier 2000, contre 2,7 % en janvier 1999, selon l'institut.

● **ROYAUME-UNI** : la hausse des prix à la production est restée modérée en janvier pour atteindre 0,2 % par rapport à décembre et 2,5 % par rapport à janvier 1999 a annoncé, lundi, l'Office des statistiques nationales.

● **Le gouvernement britannique** aurait décidé d'augmenter de 10 pence par heure le salaire minimum garanti, à compter d'octobre, selon la radio BBC. Les services du premier ministre se sont refusés à commenter l'information, mais le ministre du commerce et de l'industrie devrait faire une déclaration à ce sujet dans le courant de la semaine.

● **EURO** : la faiblesse de la monnaie européenne n'a pas été un facteur décisif pour la hausse des taux du début du mois de février, a déclaré le chef économiste de la Banque centrale européenne, l'Allemand Otmar Issing, dans une interview à la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* de lundi.

● **POLOGNE** : le pays s'est hissé au 5^e rang des pays de prédilection des investisseurs étrangers, après avoir été classé 8^e il y a six mois, selon une enquête de la société de conseil américaine A. T. Kearney.

● **ÉTATS-UNIS** : les ventes des entreprises ont augmenté de 1,1 % en décembre tandis que leur stocks se sont accrus de 0,5 % pendant la même période. Les analystes tablaient généralement sur un gonflement de 0,4 % des stocks en décembre.

● **ÉQUATEUR** : le gouvernement a présenté lundi au Congrès un projet de loi prévoyant le remplacement de la monnaie nationale, le sucre, par le dollar américain. Ce projet de loi avait été à l'origine d'une révolte des Indiens d'Équateur, qui avait entraîné le renversement du président Jamil Mahuad le 21 janvier dernier. M. Mahuad avait présenté début janvier ce nouveau plan, prévoyant un taux de conversion de 25 000 sucres pour un dollar.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Euro contre	14/02	COURONNE DANOISE	7,4454
COUR. NORVÉGIENNE	8,0795	COUR. SUÉDOISE	8,4850
COURONNE TCHÈQUE	35,6450	DOLLAR AUSTRALIEN	1,5636
DOLLAR CANADIEN	1,4308	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0151
DRACHME GRECQUE	333,1000	FLORINT HONGROIS	255,8100
ZLOTY POLONAIS	4,0898		

Cours de change croisés						
15/02 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,91563	0,98050	0,14948	1,58860	0,61005
YEN	109,21500	107,11000	16,33000	173,54000	66,61500
EURO	1,01989	0,93362	0,15245	1,62055	0,62195
FRANC	6,88970	6,12415	6,55957	10,62780	4,08010
LIVRE	0,62949	0,57625	0,61720	0,09405	0,38390
FRANC SUISSE	1,63920	1,50110	1,60785	0,24495	2,60495

Taux d'intérêt (%)				
Taux 14/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,25	3,28	5,64	5,96
ALLEMAGNE	3,25	3,50	5,52	5,88
GDE-BRETAG.	5,94	6,04	5,59	4,68
ITALIE	3,25	3,44	5,80	6,16
JAPON	0,08	0,04	1,83	2,46
ÉTATS-UNIS	5,81	5,65	6,57	6,26
SUISSE	1,88	2,13	3,69	4,28
PAYS-BAS	3,21	3,44	5,71	5,98

Matif			
Cours 9h57	Volume 15/02	dernier prix	premier prix
National 5,5	22138	84,44	84,53
Mars 2000			
Euribor 3 mois			

En dollars		
	Cours 14/02	Var. % 11/02
BRENT (LONDRES)	28,75	+ 3,34
WTI (NEW YORK)	30,30	+ 0,17
LIGHT SWEET CRUDE	30,30	+ 1,32

Or		
En euros	Cours 14/02	Var. % 11/02
OR FIN KILLO BARRE	10000	- 1,77
OR FIN LINGOT	10000	- 2,82
ONCE D'OR (LO) \$	307
PIÈCE FRANCE 20 F.	56,20	- 3,44
PIÈCE SUISSE 20 F.	56,60	- 2,75
PIÈCE UNION LAT. 20	56,60	- 2,75
PIÈCE 10 DOLLARS US	200	- 0,99
PIÈCE 20 DOLLARS US	382,75	- 1,11
PIÈCE 50 PESOS MEX.	368	- 2,13

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du groupe britannique **Vodafone** a perdu 6,25 %, lors de la séance du lundi 14 février, après l'annonce d'une modification de sa pondération dans l'indice vedette de la Bourse de Londres, le FTSE 100, qui passerait à 13,5 %. Plus de 553 millions d'actions du groupe ont été échangées.

● L'action de la **Banco Bilbao Vizcaya Argentaria** a progressé, lundi, de 11,63 % à la suite de l'annonce d'un accord avec **Telefonica** destiné à développer les services bancaires sur Internet et par la téléphonie mobile.

● Le cours de Bourse de **Telecom Italia Mobile** (TIM) était en hausse, lundi, de 11,94 %, à 15,26 euros. Le

groupe a indiqué qu'il tablait sur une nette progression de son chiffre d'affaires à l'étranger en 2000 et comptait se développer au Brésil.

● L'action de la banque italienne **Unicredito Italiano** a perdu 3,60 %, à 3,83 euros, lundi. Le quotidien *La Repubblica* a indiqué dans son édition de dimanche que les discussions d'alliance entre Unicredito et l'espagnol BBVA étaient au point mort.

● L'action **Epcos** a gagné 5,17 %, lundi, après avoir remplacé Mannesmann dans la composition du DAX. Le groupe a par ailleurs relevé de 25 % à 30 % sa prévision de hausse de son chiffre d'affaires pour l'exercice en cours.

15/02 9h57

AUTOMOBILE

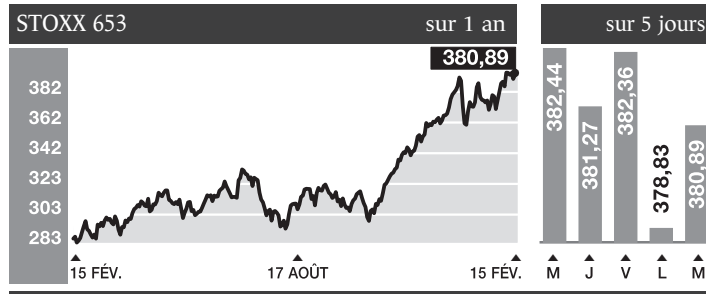
Code pays	Cours en euros	% Var. 14/02
AUTOLIV SDR	SE	27,70 + 0,21
BASF AG	BE*	43,35 + 1,52
BMW	DE*	25,60 + 1,79
CONTINENTAL AG	DE*	16,50 + 0,61
DAIMLERCHRYSLER	DE*	67,50 + 2,12
FIAT	IT*	32,45 + 2,20
FIAT PRIV.	IT*	15,45 + 1,11
MICHELIN /RM	FR*	36,32 - 0,36
PEUGEOT	FR*	216,50 + 1,28
PIRELLI	IT*	2,75 - 1,43
RENAULT	FR*	43,20 + 0,96
VALEO /RM	FR*	57,70 - 0,69
VOLKSWAGEN	DE*	46,10 + 0,22
VOLVO -A	SE	24,63 + 1,46
VOLVO -B	SE	25,34 + 1,42
► DJ E STOXX AUTO P		233,21 + 0,67

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	10,40 + 1,74
ABN AMRO HOLDIN	NL*	21,31 + 1,43
ALL & LEICS	GB	8,42 + 0,38
ALLIED IRISH BA	GB	14,14
ALPHA CREDIT BA	GR	79,56 - 1,05
ARGENTARIA R	ES*	21,97
B PINTO MAYOR R	PT*	23,53
BANK AUSTRIA AG	AT*	47,20
BANK OF IRELAND	GB	10,32
BANK OF PIRAEUS	GR	23,13 + 1,65
BK OF SCOTLAND	GB	8,90 - 2,30
BANKINTER R	ES*	65,55 - 0,68
BARCLAYS PLC	GB	24 + 2,76
BAYR.HYPO-UVER	DE*	61,80 + 0,49
BCA AG.MANTOVAN	IT*	8,12 - 0,49
BCA FIDEURAM	IT*	10,88 - 0,82
BCA INTESA	IT*	3,49 + 1,75
BCA LOMBARDA	IT*	9,62 + 1,26
MONTE PASCHI SI	IT*	3,27 - 1,80
BCA P.BERG.-CV	IT*	19,19 + 2,07
BCA P. MILANO	IT*	7,56 + 0,13
B.P.VERONA E.S.	IT*	11,25 - 0,88
BCA ROMA	IT*	1,16 - 0,85
BBVA R	ES*	15,73 + 0,51
ESPIRITO SANTO	PT*	28,20
BCO POPULAR ESP	ES*
BCO PORT ATLANT	PT*	4,39
BCP R	PT*	5,61
BIPOP CARIRE	IT*	108,90 + 2,45
BNL	IT*	3,22 - 1,23
BNP /RM	FR*	77,90 - 0,13
BSCH R	ES*	10,57 + 1,54
CCF /RM	FR*	125 + 2,80
CHRISTIANIA BK	NO	4,98
COMIT	IT*	4,41 - 0,23
COMM.BANK OF GR	GR	71,48 - 0,21
COMMERZBANK	DE*	37,70 + 1,34
CREDIT LYONNAIS	FR*	36,94 - 0,08
DEN DANSKE BK	DK	97,35 + 1,37
DEN NORSKE BANK	NO
DEUTSCHE BANK N	DE*	84,90 + 0,89
DEKIA	BE*	145,90 + 0,76
DRESDNER BANK N	DE*	52,10 - 0,38
EFG EURO BANK	GR	43,76 + 1,0
ERGO BANK	GR	90,03 - 0,03
ERSTE BANK	AT*	44,02
FOERENINGSSB A	SE	14,14 - 0,41
HALIFAX GROUP	GB	7,14 + 2,78
HSBC HLDG	GB	11,53 + 3,32
IONIAN BK REGS.	GR	50,44 + 1,69
KBC BANCASSURAN	BE*	42,70 + 1,67
LYOYDS TSB	GB	9,85 + 2
MERITA	FI*	5,70
NAT BANK GREECE	GR	76,25 - 0,66
NATEXIS BQ POP.	FR*	66,80 + 0,60
NATL WESTM BK	GB	18,69 - 0,09
NORDIC BALTIC H	SE	5,81 - 0,40
ROYAL BANCA 1473	IT*	15,97 - 0,68
ROYAL BK SCOTL	GB	13,01 - 3,47
SAN PAOLO IMI	IT*	11,90 - 0,83
S-E-BANKEN -A	SE	9,96 + 1,81
STANDARD CHARTE	GB	11,43 + 4,11
STE GENERAL-A/	FR*	198,40 + 1,74
SV HANDBK -A	SE	11,90 - 0,49
SWEDISH MATCH	SE	3,76 + 0,95
UBS REG	CH	253,64 + 0,37
UNICREDITO ITAL	IT*	3,80 - 0,78
UNIDANMARK -A	DK	58,29 + 1,40
XIOSBANK	GR	19,81 - 8,46
► DJ E STOXX BANK P		298,08 + 0,51

PRODUITS DE BASE

ACERINOX R	ES*	38,84 + 1,60
ALUSUISSE LON G	CH	725,13 + 1,48
ALUMINIUM GREEC	GR	45,05 - 2,56
ARJO WIGGINS AP	GB	2,60 - 0,62
ASSIDOMEN AB	SE	16,50 + 0,72
BEKAERT	BE*	46,90 + 1,06
BILLTON	GB	4,45
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	40,10
BUHRMANN NV	NL*	26,40 - 0,86
BUNZL PLC	GB	4,61
CORUS GROUP	GB	1,71 - 4,50
ELVAL	GR	12,25 + 0,74
ISPAT INTERNATI	NL*	12,75 - 3,04
JOHNSON MATTHEY	GB	11,53 + 1,71
MAYR-MELNHOF KA	AT*	55
METSÆ-SERLA -B	FI*	10 + 1,01
MODO -B	SE	33,94 + 1,35
OUTOKUMPU OY -A	FI*	13,20 + 0,15
PECHINEY-A	FR*	69,10 + 0,14
RAUTARUUKKI K	FI*	6,05
RIO TINTO	GB	16,67 + 0,88
SIDENOR	GR	15,64 + 1,46
SILVER & BARYTE	GR	42,34
SMURFIT JEFFERS	GB	2,56
STORA ENSO -A	FI*	13,70
STORA ENSO -R	FI*	13,95 + 1,82
SVENSKA CELLULO	SE	25,46 - 0,46
THYSSEN KRUPP	DE*	26,55 + 0,19
UNION MINIERE	BE*	35,63 - 1,03
UPM-KYMMENE COR	FI*	32,35 - 0,31
USINOR	FR*	14,76 - 0,27
VIOHALCO	GR	29,60
VOEST-ALPINE ST	AT*	34,50
► DJ E STOXX BASI P		221,01 + 0,50



PERSIMMON PLC	GB	2,92 - 3,21
PREUSSAG AG	DE*	44,35 + 1,49
RANK GROUP	GB	2,47 + 1,32
SAIRGROUP N	CH	197 + 1,28
SAS DANMARK AS	DK	10,81 + 0,63
SEB /RM	FR*	73,30 + 0,83
SODEXHO ALLIANC	FR*	143,30 - 0,97
THE SWATCH GRP	CH	1037,59 + 3,41
THE SWATCH GRP	CH	217,23 + 2,35
WWWUK UNITS	IR*	0,94
WILSON BOWDEN	GB	7,24
WOLFORD AG	AT*	35
► DJ E STOXX CYC GO P		175,80 + 0,04

PHARMACIE

ASTRAZENECA	GB	34,80 - 1,05
AVENTIS /RM	FR*	52,10 - 0,19
GLAXO WELLCOME	GB	24,11 - 0,13
NOVARTIS N	CH	1277,23 + 0,64
NOVO NORDISK B	DK	142,37 + 0,95
ORION B	FI*	25,60 + 0,31
ROCHE HOLDING	CH	13444,54
ROCHE HOLDING G	CH	11468,32 + 0,41
SANOFI SYNTHELA	FR*	39,37 - 0,33
SCHERING AG	DE*	121 + 1,34
SMITHKLINE BEEC	GB	11,29 + 0,86
UCB	BE*	37,99 + 1,31
► DJ E STOXX PHAR P		365,41 - 0,05

ÉNERGIE

BG	GB	5,40
BP AMOCO	GB	8,13 + 4,13
BURMAH CASTROL	GB	15,64
CEPSA	ES*	9,50 - 1,55
DORDTSCHE PETRO	NL*	52,30 + 3,26
ENI	IT*	5,35 + 2,10
ENTERPRISE OIL	GB	5,48 - 2,02
LASMO	GB	1,48 + 2,22
OMV AG	AT*	85,52
PETROLEUM GEO-S	NO	15,47
REPSOL	ES*	20,38 + 1,39
ROYAL DUTCH CO	NL*	56,75 + 3,46
SAIPEM	IT*	3,26 + 2,52
SHELL TRANSP	GB	7,42 + 2,91
TOTAL FINA /RM	FR*	139 + 2,13
► DJ E STOXX ENGY P		305,26 + 2,44

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	17,85 - 3,23
ALMANIJ	BE*	42,90 + 0,94

(Publicité)

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

recevez par mail les principaux sujets développés dans le prochain supplément hebdomadaire *Le Monde interactif*

www.lemonde.fr/listediffusion/

Avec **le Monde INTERACTIF**

ALPHA FINANCE	GR	65,75
AMVESCAP	GB	11,14 - 0,72
BPI R	PT*	3,94
BRITISH LAND CO	GB	5,39 + 0,60
CANARY WHARF GR	GB	5,26 - 0,91
CAPITAL SHOPPING	GB	5,32 + 0,30
CLOSE BROS GRP	GB	17,26
COBEPA	BE*	57,25 - 0,35
COMPART	IT*	1,20 + 0,84
CONSORS DISC-BR	DE*	99,48 + 0,99
CORP FIN ALBA	ES*	30,58 - 1
CS GROUP N	CH	183 + 0,17
EURAFRANCE /RM	FR*	487,80 - 0,06
FORTIS (B)	BE*	27,67 + 0,07
FORTIS (NL)	NL*	27,57 + 0,80
GECINA /RM	FR*	107,50 - 1,10
HAMMERSON	GB	4,98 - 0,32
ING GROEP	NL*	51,40 + 2,70
KAPITAL HOLDING	DK	38,82
LAND SECURITIES	GB	10,37 - 1,08
LIBERTY INTL	GB	6,53
MEDIOBANCA	IT*	9,51 - 2,46
MEPC PLC	GB	5,47 - 0,29
METROVACESA	ES*	14,72 + 3,30
PROVIDENT FIN	GB	8,66 - 0,37
RODAMCO CONT. E	NL*	40,95 + 0,49
RODAMCO NORTH A	NL*	37,25 - 0,53
SCHRODERS PLC	GB	21,06 - 5,16
SIMCON N /RM	FR*	77,90 + 0,26
SLOUGH ESTATES	GB	4,27
UNIBAIL /RM	FR*	134,20 - 0,59
VALLEHERMOSO	ES*	5,70 + 1,42
WCM BETELIGUNG	DE*	37,10
WOOLWICH PLC	GB	4,52 + 2,56
► DJ E STOXX FINS P		235 + 0,83

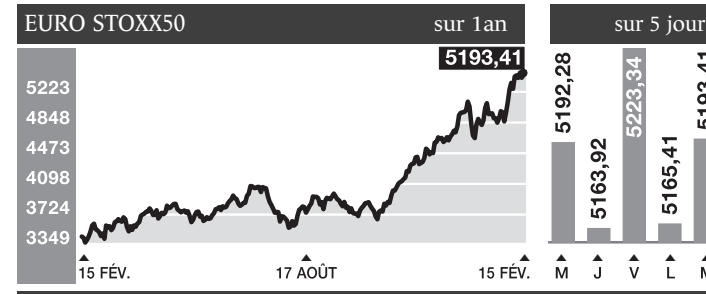
ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	4,08 - 1,94
ASSOCIAT BRIT F	GB	4,74 - 0,68
BASS	GB	9,89 + 2
BBAG OE BRAU-BE	AT*	39,80
BRAU-UNION	AT*	43,60
CADBURRY SCHWEPP	GB	5,31 + 2,49
CARLSBERG -B	DK	32,50 + 0,83
CARLSBERG AS -A	DK	30,22
DANISCO	DK	35,58 + 0,81
DANONA /RM	FR*	211,90 + 0,67
DELTA DAIRY	GB	31,28 + 0,19
DIAGEO	GB	7,58 + 0,43
ELAIS OLEAGINOUS	GR	36,03 - 1,88
ERID.BEGH.SAY /	FR*	91,50 + 0,55
HEINEKEN HOLD.N	NL*	32,30 + 2,38
HELLENIC BOTTLI	GR	22,17 + 1,15
HELLENIC SUGAR	GR	24,92 - 1,43
KERRY GRP-A	GB	19,11 - 1,25
MONTEDEON	IT*	1,77
NESTLE N	CH	1615,21 + 0,78
KONINKLIJKE NUM	NL*	32,22
ITALIA	IT*	1,15 + 2,68
PERNOD RICARD /	FR*	52,55 - 2,23
RAISIO GRP -V	FI*	3,69 + 5,43
SCOTT & NEWCAST	GB	5,63 - 0,85
SOUTH AFRICAN B	GB	8,69 + 4,66
TATE & LYLE	GB	3,66 - 3,40
UNIGATE PLC	GB	4,40 + 1,49
UNILEVER	NL*	43,20 - 0,23

UNILEVER	GB	5,53 + 1,78
WHITBREAD	GB	7,24 + 1,58
COCA-COLA BEVER	GB	2,02
DAILY MAIL & GE	GB	75,37
► DJ E STOXX F & BV P		186,13 + 0,59

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	125,42 + 2,15
ADECCO N	CH	756,26 + 0,41
ALSTOM	FR*	26,49 + 2,67
ASSA ABLOY-B	SE	16,74
ASSOC BR PORTS	GB	3,74 + 1,31
ATLAS COPCO -A	SE	24,75 - 1,64
ATLAS COPCO -B	SE	24,51 - 0,95
ATTICA ENTR SA	GR	17,38 - 0,09
BAA	GB	6,32 - 1,51
BBA GROUP PLC	GB	5,85 + 3,12
BRISA AUTO-ESTR	PT*	8,12
CAPITA GRP	GB	17,77 - 0,72
CMC	GB	105,40 + 0,97
COOKSON GROUP P	GB	3,83
DAMPSKIBS -A	DK	10073,33
DAMPSKIBS -B	DK	11147,82
DAMSKIBS SVEND	DK	15714,40
ELECTROCOMPONEN	GB	10,32
EUROTUNNEL /RM	FR*	1,17 - 0,85
FINNLINES	FI*	28,30
FKI	GB	4,42 + 5,79
FLS IND.B	DK	18,80
GLUHAFEN WIEN	AT*	39
GKN	NL*	11,40 + 0,14
HALKOR	GR	8,41 + 1,45
HAYS	GB	6,27 + 1,83
HEIDELBERGER DR	DE*	59,25
HUHTAMAEMI VAN	FI*	33
IFIL	IT*	9,10 + 1,11
IMI PLC	GB	3,39 + 1,45
IND.VAERDEN -A	SE	26,52 + 0,90
ISS INTL SERV-B	DK	75,89 + 1,80
KOEBENHAVN LUFT	DK	80,99
KONE B	FI*	60
LEGRAND /RM	FR*	196,60 + 1,08
LINDE AG	DE*	45,45 - 0,87
MAN AG	DE*	34,50 + 2,83
METALLGESELLSCH	DE*	19,60 - 0,51
METRA A	FI*	18,70
METSO	FI*	15,60 - 1,58
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,37
NETCOM -B	SE	77,55
NFC	GB	4,24
NKT HOLDING	DK	71,86 + 0,94
OCEAN GROUP	GB	15,16 + 4,21



STOREBRAND	NO	6,68
SUN LF & PROV H	GB	5,03 + 2,63
SWISS LIFE REG	CH	497,95 - 1,48
TOPDANMARK	DK	16,39
ZURICH ALLIED N	CH	456,87 + 0,55
► DJ E STOXX INSU P		378,33 + 0,22

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	29,14 + 3,14
CANAL PLUS /RM	FR*	306 - 0,65
CARLTON COMMUNI	GB	10,89 - 3,57
ELSEVIER	NL*	13,93 - 0,92
EMTV & MERCHAN	DE*	116 + 0

SCIENCES Disciplines « naturelles » et sciences humaines ont longtemps travaillé de façon cloisonnée. Elles rapprochent désormais leurs points de vue pour étudier,

avec une vision synthétique, les relations entre sphère naturelle et sphère sociale ● UN PROGRAMME interdisciplinaire du CNRS est consacré aux « systèmes écologiques et

actions de l'homme ». L'un des problèmes soulevés est la définition d'échelles spatiales et temporelles pertinentes pour analyser ces interactions et leur évolution ● LES

SCIENTIFIQUES espèrent la mise en place d'observatoires de longue durée. Ceux-ci pourraient faire partie d'un réseau international, que 19 pays viennent de décider. ● LE

CONTINENT antarctique, où la France exploite quatre bases scientifiques, constitue un laboratoire privilégié pour étudier l'impact des perturbations d'origine anthropique.

Les sciences de l'homme et de la nature croisent leurs regards

Un programme interdisciplinaire de recherche du CNRS vise à mieux connaître les interactions entre les sociétés humaines et les milieux naturels où elles vivent. Les scientifiques souhaitent la mise en place d'observatoires sur le long terme des « anthroposystèmes »

L'INUSABLE QUESTION de l'antériorité de l'œuf ou de la poule possède une variante, tout aussi discutée : celle de la primauté de l'homme ou de la nature. Vieille querelle, vaste débat.

D'une part, il est fermement établi, depuis Darwin, que l'adaptation au milieu est la clé de l'évolution des espèces, à commencer par celle de l'homme. De l'autre, il n'est pas moins solidement acquis, depuis qu'aux âges néolithiques, voilà près de 10 000 ans, nos ancêtres ont troqué la chasse et la cueillette pour l'élevage et l'agriculture, que l'espace naturel a été modelé par l'homme, à un rythme qui s'est accéléré avec le développement des technologies.

Pour rendre compte de ce déterminisme croisé, on a souvent représenté le système naturel et le système social comme deux ensembles se recoupant en partie. Le schéma a le mérite de la simplicité, mais il laisse penser que les deux systèmes coexistent, pour le reste, indépendamment l'un de l'autre. Certains théoriciens lui préfèrent donc l'image de l'œuf : le jaune, figurant la nature, baigne tout entier dans le blanc, symbolisant la société. Le postulat qui sous-tend cette analogie est qu'on ne trouve pas d'écosystème qui, d'une manière ou d'une autre, n'ait pas été altéré par les activités humaines. Mais la notion même d'environnement, qui, par définition, place l'homme en position centrale, ne renverse-t-elle pas la perspective ?

Ce problème de modélisation un peu formel illustre, à sa manière, la difficulté qu'ont longtemps éprouvée les sciences de la nature et celles de l'homme à se situer les unes par

rapport aux autres et, partant, à travailler ensemble. Le cloisonnement n'a pas tout à fait disparu. Les premières se limitent volontiers au fonctionnement de la machine Terre, sans inclure les sociétés humaines dans leur problématique. Une forme d'écologie participe de la même démarche réductrice, en n'intégrant pas l'homme comme élément à part entière de l'écosystème. Les secondes, de leur côté, continuent parfois à ignorer le milieu physique dans lequel vit l'homme.

« APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE »

Des ponts ont pourtant été jetés, ces dernières années, entre les disciplines. Les Américains ont ainsi développé le concept d'« approche écosystémique », prenant en compte la dimension sociale et économique des problèmes écologiques. En France, le CNRS poursuit, depuis 1994, un ambitieux programme interdisciplinaire de recherche sur les « systèmes écologiques et actions de l'homme », mettant en avant la notion d'« anthroposystème ». Celui-ci se caractérise par « les interactions entre la dynamique des systèmes naturels et celle des sociétés qui y vivent et les utilisent », explique Christian Lévêque, responsable du programme Environnement, vie et société du CNRS.

Les débats planétaires sur le « changement global », le développement durable ou la biodiversité ont banalisé l'idée de l'interdépendance de l'homme et de son milieu, de la nature et de la civilisation. Pour les chercheurs, toutefois, cette approche intégratrice s'avère extrêmement complexe.

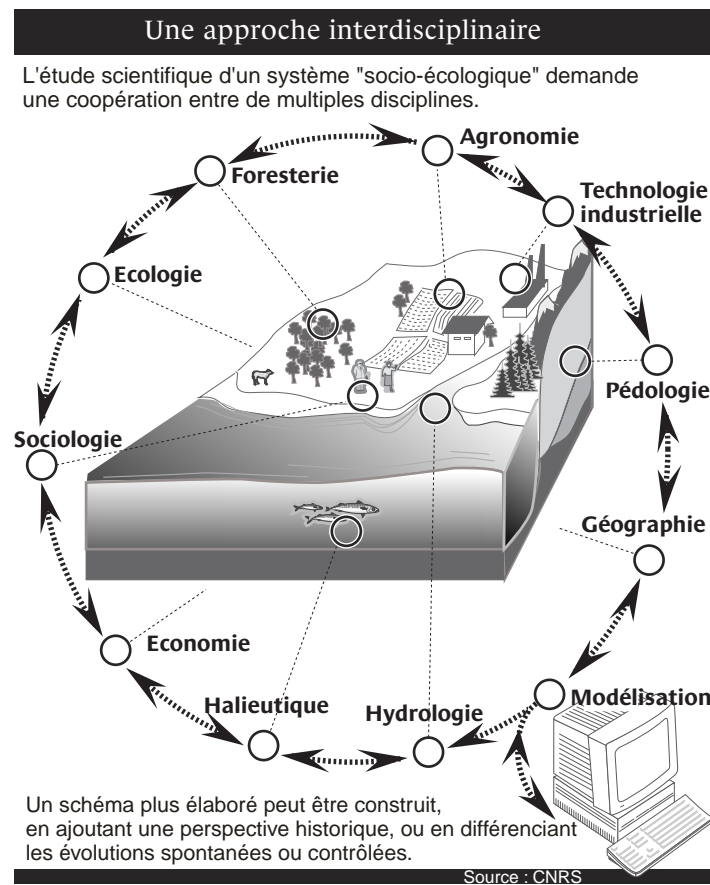
« On ne peut pas étudier l'environnement sans prendre en compte la

façon dont les sociétés le perçoivent, souligne Alain Pavé, spécialiste de biomathématiques et précédent directeur du programme. *La forêt ne signifie pas la même chose pour un Indien d'Amazonie à qui elle sert de garde-manger, un banlieusard parisien pour qui elle a une fonction récréative, ou un Africain qui attache à certains arbres une valeur sacrée.* »

De même, un élément aussi universel que l'eau devient un objet polysémique, selon que l'on s'intéresse à la ressource potable, à l'irrigation, à l'énergie hydraulique, aux risques de crues ou à la faune aquatique. Et le même gaz à effet de serre qui, en Occident, est chargé de menaces, vaut, dans le tiers-monde, promesse de progrès économique.

Au relativisme des points de vue s'ajoute la difficulté de démêler, au sein d'un « anthroposystème », les changements d'origine naturelle et d'origine humaine. L'étude des forêts tropicales amène ainsi, non pas à minorer l'impact des destructions anthropiques, mais à réévaluer celui des variations climatiques, naguère tenu pour négligeable. « La forêt tropicale, que l'on croyait relativement stable depuis 10 000 ans, a été en réalité affectée d'intenses modifications durant l'holocène [ère commençant il y a 10 000 ans] », notent les chercheurs. Ils prévoient donc, pour les siècles futurs, que « les effets de l'intervention de l'homme seront considérablement renforcés ou atténués en fonction de l'évolution future du climat ». A leurs yeux, « les incendies de forêts qui se propagent à la faveur des sécheresses liées au phénomène El Niño en donnent dès à présent une illustration spectaculaire ».

La question du réchauffement cli-



matique s'inscrit, de la même façon, dans un cycle naturel qui annonce... le retour d'une période glaciaire, dans 60 000 ans. La France retrouverait alors le visage qu'elle avait lors de la dernière grande glaciation, voilà 18 000 ans, lorsqu'elle était recouverte d'un pergélisol épais de plus de 100 mètres et que le bassin parisien était une toundra aride, tra-

versée de troupeaux de rennes, de bisons et de mammoths. Mais, si l'on considère que la température n'était alors inférieure que de 4,5° C à celle d'aujourd'hui, on imagine combien la simple hausse de 2° C que prévoit le scénario moyen des experts, d'ici à la fin du siècle prochain, peut infléchir le cours du temps.

« La recherche sur les relations entre nature et société relève d'un pari difficile », observent les scientifiques engagés dans ce projet. Il leur faut « coupler la dynamique des systèmes écologiques, gouvernée par des phénomènes physiques et climatiques agissant à grande échelle, à la dynamique des sociétés, qui concerne des échelles plus restreintes ». A mi-chemin entre les grands programmes internationaux s'intéressant au fonctionnement de la biosphère et les programmes locaux trop sectoriels, l'échelle géographique pertinente leur paraît être celle de la région, de l'espace de vie, de l'unité paysagère façonnée par son peuplement autant que par sa topographie.

Surtout, estiment les chercheurs, l'analyse des interactions entre les sociétés humaines et leur environnement nécessiterait la mise en place d'observatoires sur le long terme, tels qu'en ont déjà créés les Etats-Unis. Ces « zones-ateliers », que préfigurent des études menées sur quelques sites formant une entité – baie du Mont-Saint-Michel, cause Méjean ou bassin de la Seine –, permettraient de percevoir des phénomènes imperceptibles aux échelles de temps des travaux scientifiques habituels, mais visibles sur des durées de l'ordre de la décennie. Elles pourraient aussi aider à élaborer des modèles prévisionnels.

« Dans le domaine de l'environnement, on ne peut plus se contenter de prévisions au doigt mouillé, défend Christian Lévêque. La demande sociale de plus en plus forte ne se satisfait plus de réponses conjoncturelles et opportunistes de la part de la communauté scientifique. »

Pierre Le Hir

Un réseau international d'observatoires

Les Etats-Unis ont mis en place, depuis les années 80, un « réseau de recherche écologique à long terme », regroupant aujourd'hui vingt et un sites d'observation répartis sur l'ensemble de leur territoire, ainsi que sur le continent antarctique. Plus d'un millier de scientifiques y étudient l'évolution d'écosystèmes très différents, sur des échelles spatiales et temporelles relativement grandes. Certains de ces sites, considérés à l'origine comme des espaces naturels protégés, commencent à s'anthropiser ou même à être urbanisés.

En décembre 1999, dix-huit autres nations, dont le Canada, la Chine, la Grande-Bretagne, Israël, la Suisse, l'Ukraine et plusieurs autres Etats d'Europe centrale et d'Amérique latine, ont décidé de s'associer aux Etats-Unis pour installer un réseau international. Une quinzaine d'autres pays sont actuellement en train de mettre en place des réseaux d'observatoires nationaux.

« CES CONTRÉES désolées commencent à poser les problèmes classiques d'irréversibilité des perturbations anthropiques. » Les équipes du groupe de recherche « Écosystèmes polaires et anthropisation » du CNRS sont bien placées pour apprécier l'influence des activités humaines locales et des changements climatiques globaux sur les systèmes marins et terrestres des régions australes. Depuis quarante ans, la France y entretient un

réseau de quatre bases scientifiques permanentes – en Terre Adélie et sur les archipels de Crozet, Kerguelen et Amsterdam –, administrées par l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires (IFRTP).

Les îles australes constituent de merveilleux laboratoires naturels où, jusqu'à il y a peu, plantes et animaux ont évolué à l'abri des hommes et des mammifères terrestres, explique Henri Weimers-

kirch, qui étudie les populations d'oiseaux marins antarctiques. On y trouve des écosystèmes relativement simples mais extrêmement riches (à Crozet, la biomasse est de 60 tonnes d'oiseaux au km²), aux animaux peu farouches.

Ces milieux polaires, où étaient naguère recherchés le phoque, l'otarie et la baleine, sont aujourd'hui soumis à la pression des pêcheries, lorsque ce n'est pas au braconnage de poissons à forte valeur marchande, comme les légines (*Le Monde* du 15 mai 1997). Mais la colonisation par l'homme de ces territoires demeurés longtemps presque vierges est, elle aussi, source de bouleversements.

RATS, CHATS ET LAPINS

Dans la cale de leurs navires, les premiers colons amenèrent avec eux, au début du siècle, des lapins mais aussi des rats, qui causèrent des ravages sur les végétaux et les colonies d'oiseaux. Ces prédateurs ont été récemment éradiqués dans certaines îles. Quand les premières bases permanentes furent installées, après-guerre, on introduisit, pour exterminer les rats, des chats qui décimèrent aussi les peuplements d'oiseaux marins, avec une prédilection pour les pétrels.

Aujourd'hui, la quarantaine de bases scientifiques – toutes nations confondues – aménagées sur le continent antarctique, occupées en hiver par un millier de résidents et

fréquentées en été par plusieurs milliers d'autres, peuvent devenir également un élément perturbateur. Ainsi en est-il de la construction en Terre Adélie, à la fin des années 80, d'une piste d'aviation finalement abandonnée, non sans qu'un grand nombre de sites de nidification aient été détruits.

« Avec le développement des activités humaines au cours de ces dernières décennies, certaines espèces ont subi une diminution dramatique de leurs effectifs », notent les chercheurs. Le paradoxe serait alors que, sur ce continent dédié depuis 1961, par traité international, à la recherche et à la coopération scientifique, l'étude des changements d'origine humaine constitue elle-même un facteur d'altération.

Le risque est pourtant limité – même si le tourisme polaire devient une autre forme de menace – en regard de l'immensité de ces territoires glacés. Les scientifiques sont davantage préoccupés par l'impact des changements globaux, spécialement du réchauffement climatique, manifesté par le recul des glaciers : « Etant donné la simplicité des écosystèmes antarctiques et la lenteur des processus écologiques impliqués, les perturbations auxquelles ils sont soumis depuis quelques décennies sont, affirmant-ils, particulièrement inquiétantes. »

P. L. H.

Les rendez-vous à haut risque de la sonde Near et de l'astéroïde Eros

C'EST UN VÉRITABLE EXPLOIT que les Américains ont accompli avec la sonde spatiale Near (Near Earth Asteroid Rendez-vous). Une de ces premières qui mettent en avant des ingénieurs et des techniciens trop souvent oubliés : ceux qui calculent les trajectoires des objets spatiaux. Sans eux, pas de satellites autour de la Terre, pas de conquête de la Lune, pas d'exploration du système solaire, même si récemment une confusion entre des pouces et des mètres leur a fait perdre la sonde Mars Climate Orbiter. Cette fois, c'est un sans-faute. Near s'est placée, lundi 14 février, vers 15 h 30 (heure de Paris), en orbite autour de l'astéroïde Eros.

Tout le mérite en revient à ces rois de la mécanique céleste qui jonglent avec les équations, jouent sur la gravité des astres que la sonde croise tantôt pour la ralentir, tantôt pour l'accélérer ou la faire changer de direction en entamant le moins possible ses réserves de carburant. Depuis le 17 février 1996, date à laquelle Near a été lancée depuis Cap Canaveral (Floride), ils ont veillé avec

un soin jaloux sur la course de cette sonde d'environ 800 kilogrammes pour permettre aujourd'hui sa mise en orbite autour d'Eros. Un bloc de pierre de petites dimensions (33 x 13 x 13 km), riche en composés métalliques, en pyroxène et en olivine.

À LA SECONDE PRÈS

L'opération fut délicate parce que la satellisation d'une sonde spatiale autour d'un objet céleste est affaire de gravitation et de mises à feu minutées, et déclenchées à la seconde près, des petits moteurs de l'engin. Or, si les forces de gravité exercées par les grosses planètes sont bien connues, celles d'un astéroïde comme Eros sont d'autant plus difficiles à appréhender qu'elles sont faibles, voire très faibles, et que cet objet céleste, très irrégulier dans sa forme, est tout sauf homogène. Aussi, les équipes de la NASA et celles des centres de recherches qui travaillent pour elles ont-elles dû prendre quelques marges pour éviter que Near ne percute sa cible dans la phase finale de son approche. Des marges telles qu'on ne sait aujourd'hui si la sonde tournera

à 50 ou 500 kilomètres de ce corps sans vie. Quoi qu'il en soit, cette première étape du programme Near est un exploit d'autant plus grand que cette sonde de 125 millions de dollars (126,37 millions d'euros) a été, il y a plus d'un an, « rattrapée » par les basques.

Après avoir pris en juin 1997 des photos magnifiques de l'astéroïde Mathilde, une autre de ces reliques témoins de la formation du système solaire, Near a survolé la Terre en janvier 1998, puis, alors que tout allait bien, a rompu le contact le 20 décembre 1998, après avoir connu un problème de propulsion. Moins de deux jours plus tard, les liaisons étaient rétablies, mais la sonde était en mode de sauvegarde, batteries presque entièrement déchargées. On dut alors se contenter d'un passage lointain (3 800 km) d'Eros que l'on espère aujourd'hui rattraper avec l'espoir d'effectuer en décembre un survol à moins d'un kilomètre et demi.

Jean-François Augereau



<http://www.lemonde.fr>

Les archives en ligne : plus de 550 000 articles publiés dans *Le Monde* depuis 1987.

Un projet de Superligue régionale de football mobilise les déçus de l'arrêt Bosman

A l'initiative du PSV Eindhoven, plusieurs clubs évoluant dans des championnats économiquement faibles (Pays-Bas, Belgique, Ecosse, Portugal, Danemark), dépourvus de moyens pour garder leurs vedettes ou pour en faire venir de l'extérieur, souhaitent jouer une compétition transnationale

Alléchés par les performances économiques des grands championnats européens, un groupe de 12 clubs représentant 6 pays, dont les compétitions nationales manquent d'autant plus d'attrait que l'ar-

rêt Bosman a bouleversé l'équilibre des forces, a conçu le projet d'une ligue transnationale, baptisée « Atlantic League » ou « Sixième ligue ». « Ainsi regroupés, nous toucherions un bassin de population beau-

coup plus important. Le marché prendrait une autre dimension. Les sponsors et les télévisions paieraient davantage. Et les joueurs auraient moins la tentation de partir », explique le président du club néerlandais du PSV Eindhoven, Harry Van Raaij, à l'origine de la proposition. Le football européen n'est pas seul à chercher des solutions permettant aux équipes des « petits championnats » de profiter de la manne.

Certains clubs de basket-ball des pays d'Europe du Nord - Russie, Suède, Lituanie, Finlande, etc. - songent eux aussi à se regrouper pour imiter la rémunératrice NBA nord-américaine.

Si une petite dizaine de clubs ont déjà fait part de leur adhésion, le chemin menant à la concrétisation du projet semble encore bien long. A l'instar des promoteurs de la Superligue voilà deux ans, Harry Van Raaij se dit prêt à aller chercher la bénédiction de la Commission européenne, histoire de pousser l'UEFA à adopter ses vues.

EINDHOVEN et BRUXELLES
de notre envoyé spécial

En octobre 1998, sous la pression d'un certain nombre de grands clubs qui menaçaient de créer une Superligue privée, l'Union européenne de football (UEFA) avait été contrainte de modifier le format de sa principale compétition, la Ligue des champions, en la dotant de matches supplémentaires et de primes en très nette augmentation. A l'époque, le président de l'UEFA, le Suédois Lennart Johansson, s'imaginait sans doute que cette réforme en profondeur de l'ancienne Coupe d'Europe des clubs champions apaiserait l'esprit revendicatif de clubs s'apparentant de plus en plus à des entreprises de spectacles. Il se trompait. En ce début d'année 2000, deux dossiers attendent sur son bureau.

Le premier concerne une pétition signée par quatorze grands clubs européens - Milan AC, Inter Milan, Juventus Turin, Real Madrid, FC Barcelone, Manchester United, Liverpool,

Paris-Saint-Germain, Olympique de Marseille, Bayern Munich, Dortmund, PSV Eindhoven, Ajax Amsterdam, FC Porto -, regroupés sous l'appellation G14. Ils réclament que les matches de la prochaine Ligue des champions et de la prochaine Coupe de l'UEFA soient suspendus pendant la période des Jeux olympiques de Sydney, du 15 septembre au 1^{er} octobre. Syndicat occulte fonctionnant en vase clos, le G14 entend conserver un rôle d'aiguillon sur l'UEFA. Plusieurs autres exigences figurent dans le courrier envoyé, le 2 février, au siège de l'organisation européenne, comme l'attribution de compensations financières à chaque fois qu'un club se voit dans l'obligation de céder ses joueurs aux sélections nationales.

A ce lot de revendications émanant des plus riches entreprises sportives du continent s'ajoute aujourd'hui un nouveau projet de compétition « parallèle ». Lundi 21 et mardi 22 février, une quinzaine de

clubs doivent se réunir à Amsterdam dans le but d'en définir les grandes lignes. Si trois d'entre eux font également partie du G14 (Ajax Amsterdam, PSV Eindhoven et FC Porto), tous présentent la caractéristique d'être de « grands clubs dans des petits championnats ». Ils viennent de Belgique (Anderlecht, FC Bruges, Standard Liège), d'Ecosse (Celtic, Rangers), des Pays-Bas (Ajax, PSV, Feyenoord), du Portugal (Benfica, Porto, Sporting) et de Scandinavie (Brøndby, Rosenborg).

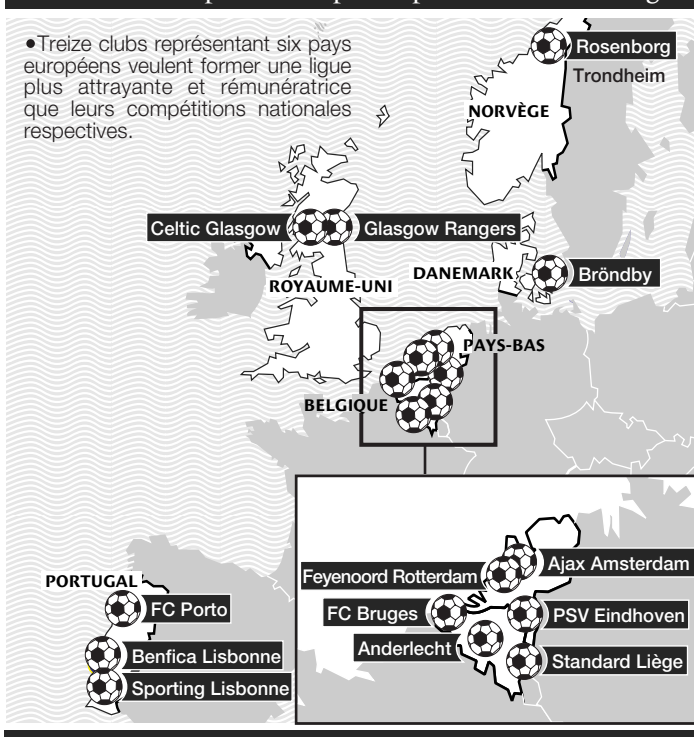
COUP D'ENVOI : 2002 OU 2003

Leur intention : se regrouper au sein d'un championnat transnational qui pèserait d'un poids équivalent à celui des cinq principales ligues professionnelles européennes que sont la Premier League anglaise, la Bundesliga allemande, la Serie A italienne, la Liga espagnole et la D1 française.

L'instigateur de ce projet, appelé pour l'instant « Atlantic League » ou encore « Sixième ligue », est le président du PSV Eindhoven, Harry Van Raaij. « Depuis l'arrêt Bosman, des clubs comme le nôtre ne sont plus en mesure de briller dans les compétitions européennes. Nos budgets sont inférieurs à ceux des clubs des grands championnats, nos droits télévisés représentent 10 % de ce qui se fait en Angleterre, par exemple. Quant aux joueurs que nous formons, les meilleurs partent tous à l'étranger. En Europe, nous sommes plusieurs clubs à rencontrer les mêmes problèmes. Pourquoi, alors, ne pas se regrouper au sein d'un même championnat ? », explique-t-il.

L'idée d'Harry Van Raaij consiste en une compétition qui comprendrait 14 ou 16 équipes et dont le coup

Les clubs susceptibles de participer à l'Atlantic League



Les clubs peuvent-ils ignorer le refus des fédérations ?

Selon l'article 53 de ses statuts, la Fédération internationale de football (FIFA) n'interdit pas formellement des regroupements transnationaux du type de ceux évoqués dans les projets d'Atlantic League et du championnat du Benelux. Une seule condition, toutefois, doit être requise : les différentes fédérations nationales concernées doivent être d'accord entre elles. « Si ce sont les clubs qui décident de monter eux-mêmes ce genre de compétition sans l'avis des fédérations, alors la FIFA s'y opposera », note l'avocat belge Jean-Louis Dupont qui conseille le footballeur Jean-Marc Bosman dans sa croisade contre les institutions sportives. « En cas de conflit, toute la question sera alors de savoir si les libertés du droit européen peuvent permettre à des clubs de passer outre le refus des fédérations », indique-t-il. Alerté sur cet aspect au moment du projet de Superligue, la direction de la concurrence de la Commission européenne n'y a toujours pas répondu.

d'envoi pourrait être donné en 2002 ou 2003. L'épreuve se déroulerait le week-end en matches aller-retour, parallèlement aux championnats nationaux auxquels les clubs ne prendraient donc plus part, à moins d'allouer une équipe réserve. « Ainsi regroupés, nous toucherions un bassin de population beaucoup plus important. Le marché prendrait une autre dimension. Les sponsors et les télévisions paieraient davantage. Et les joueurs auraient moins la tentation de partir », continue Harry Van Raaij.

Afin d'asseoir la future compétition sur des bases économiques solides, c'est sur invitation, et en dehors de tout critère sportif, que seraient sélectionnés les premiers participants. « On doit commencer avec les clubs qui ont un palmarès et une longue histoire derrière eux, sinon les télévisions ne suivront pas. Mais il y a aura, à terme, un système d'accession et de relégation avec les championnats nationaux. Ce ne sera pas une ligue fermée », promet le président du PSV.

Convaincre les six ou sept championnats nationaux existants de laisser partir leurs clubs phares vers cette « Atlantic League » ne sera pas une mince affaire, même avec la perspective d'accessions sportives. Obtenir des accords bilatéraux entre un nombre restreint de fédérations apparaîtrait moins compliqué. D'où l'idée que le projet d'Atlantic League pourrait servir de tremplin à un autre projet, moins ambitieux et plus ancien : un championnat du Bénélux, comprenant huit clubs néerlandais et huit clubs belges. Le directeur général d'Anderlecht, Michel Verschueren, est resté l'un des plus farouches partisans de cette alternative : « Depuis trois ans, le football est en recul en Belgique. Les Néerlandais n'ont pas cru que ce serait un jour le cas chez eux. Je suis heureux de constater que certains clubs hollandais sont désormais favorables à une modification des compétitions. Un championnat belgo-néerlandais me semble plus réalisable aujourd'hui qu'une ligue répartie sur un trop grand nombre de pays. »

« L'UEFA a fait de nombreuses concessions sur la Ligue des champions sous la pression des grands clubs. Pourquoi n'en ferait-elle pas pour nous ? », lance Michel Verschueren.

Frédéric Potet

Le basket européen découvre une NBA à la mode baltique

STOCKHOLM
de notre correspondant

D'un côté, quelques-uns des meilleurs clubs de basket-ball d'Europe, tel Kaunas (Lituanie), vainqueur de l'Euroleague 1999, ou le CSKA Moscou, riche de vingt-quatre titres de champion d'URSS et de six de champion de Russie ; de l'autre, des équipes à la renommée internationale quasi-inexistante : Luleaa de Suède, Espoo de Finlande, sans parler des « merveilleux Danois », une sélection de trois formations du royaume scandinave. Qu'ont-ils en commun, ces clubs de neuf pays du nord de l'Europe aux palmarès si disparates ? Précisément leur situation géographique, aux confins septentrionaux du Vieux continent. Là où le basket n'a pas acquis, par manque de moyens ou absence de traditions, l'assise financière ou populaire qu'il peut avoir plus au sud, en Italie, en Espagne, en Grèce ou même en France.

Ce dénominateur commun, allié à la volonté partagée de faire des bénéficiaires tout en promouvant ce sport, a suffi à quatorze équipes venues du froid à unir leurs forces pour donner jour en janvier, après une édition-test, à une nouvelle compétition, la Ligue nord-européenne de basket, la North European Basketball League (NEBL) pour reprendre sa dénomination officielle aux accents volontairement anglo-saxons.

Le mimétisme avec la principale Ligue nord-américaine, la NBA, a été poussé jusqu'à l'adop-

tion du concept et de règles qui régissent le championnat outre-Atlantique. A commencer par le principe d'une compétition financée par les droits de retransmissions télévisées et des sponsors, et où les critères économiques comptent au moins autant que les sportifs.

Pour être invité dans la NEBL, il faut non seulement avoir terminé son championnat national à la première ou à la deuxième place. Il faut aussi « remplir des exigences économiques », même s'il n'y a pas de frais d'entrée, et « être doté d'une bonne organisation interne et d'un personnel expérimenté », explique Liudas Rimkus, vice-directeur général de la ligue.

INFLUENCE LITUANIENNE

Des règles qui, en pratique, ne sont pas respectées à la lettre puisque la Lituanie compte trois représentants. Sans doute faut-il y voir là le résultat d'une forte présence de ressortissants de cette petite république balte, grande nation du basket, au sein du personnel administrateur de la NEBL. Celle-ci est d'ailleurs dirigée par l'un des meilleurs joueurs qu'ait jamais connus la Lituanie, Sarunas Marciulionis, trente-cinq ans, rentré au pays après huit saisons passées sur les parquets de la NBA.

Autre influence nord-américaine, la NEBL se veut une ligue « fermée » : aucun des participants ne risque la rétrogradation, dans la mesure où il reste rentable. Là encore, une entaille

à ce principe pourrait toutefois bien avoir lieu lors de l'arrivée de nouveaux membres. A en croire Liudas Rimkus, des clubs de Grande-Bretagne, de Norvège et de Pologne frappent à la porte. Or, pour des questions d'organisation, la NEBL ne veut pas dépasser 16 équipes. Il faudra réduire le nombre de participants d'un même pays. Outre les trois formations lituaniennes, il y en a deux lettones, deux suédoises et deux finlandaises, pour une seule en provenance respectivement de Russie, d'Ukraine, d'Allemagne, d'Estonie et du Danemark. Cette question ne semble pas trop soucier le responsable lituanien : « Dans cette région, ce sont toujours les mêmes équipes qui dominent. » Entendez, celles qui ont le plus de moyens. C'est le cas surtout dans les pays issus de l'ex-URSS.

Pour les clubs nordiques, l'enjeu est différent. « N'ayant pas assez l'expérience des compétitions internationales, ils préfèrent jouer autant de matches possibles », plaide Lars Nordmalm, le directeur de la Ligue suédoise. Ainsi huit clubs disputent-ils, depuis janvier, une autre compétition lancée cette année : la Ligue suédo-finlandaise. « Chaque nouvelle épreuve qui débute avec une participation suédoise détourne naturellement un peu plus l'attention portée à la ligue nationale, dont l'avenir apparaît pour le moins sombre », déplorait récemment un quotidien de Stockholm.

Antoine Jacob

Enquête ministérielle sur les centres de formation de l'OGC Nice et de l'AS Cannes

LA MINISTRE de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, n'a pas l'intention de laisser prospérer les pratiques de certains centres de formation de football français. Alors qu'elle rendait public son rapport sur la situation de ces établissements d'enseignement attachés aux clubs professionnels, on apprendait dans le même temps, lundi 14 février, que son ministère et celui de l'éducation nationale avaient diligemment auprès de l'inspection générale une enquête « ciblée » sur deux centres de formation de clubs de division 2 : l'OGC Nice et l'AS Cannes.

Des soupçons pèseraient sur l'existence de « structures parallèles à ces deux centres de formation et dont le but principal est de récupérer la taxe professionnelle ». La délivrance de « faux certificats scolaires » aux jeunes footballeurs figurerait également dans ce dossier constitué après les plaintes de certains organismes de formation professionnelle de la région. La nature de ces nouveaux éléments n'est pas évoquée dans le rapport sur « le recrutement, l'accueil et le suivi des jeunes étrangers dans les centres

de formation », que la ministre a présenté, lundi 14 février. L'enquête s'intègre principalement sur l'absence de législation concernant les centres de « préformation » et autres structures périphériques qui sont autant d'antichambres aux centres de formation des clubs professionnels. C'est en arrivant dans ces établissements non agréés, puis en les quittant pour rejoindre des clubs amateurs, que de jeunes étrangers peuvent se trouver dans des situations de clandestinité, une fois leur majorité atteinte.

Entourée de Noël Le Graët, président de la Ligue nationale de football (LNF), et de Claude Simonet, président de la Fédération française de football (FFF), Marie-George Buffet a rappelé les dispositions de la loi actuellement en discussion au Parlement visant à interdire les transactions sur les sportifs mineurs. Elle a également confié une mission au directeur technique national, Aimé Jacquet : faire des propositions visant à améliorer l'ensemble de la filière de la formation, d'ici au mois de juin.

F. P.

Ambiance top secret, à bord d'un bateau noir néo-zélandais, « defender » de la Coupe de l'America

AUCKLAND (Nouvelle-Zélande)
de notre correspondante

Le premier contact s'est fait dans la plus pure tradition des romans d'espionnage, sous la forme d'un avertissement, glissé à demi mots entre deux portes. « Quelqu'un vous contactera bientôt à propos d'une sortie en mer sur les bateaux noirs. N'en parlez à personne d'ici là. » Quelques jours plus tard, un homme à l'accent indéfinissable, apporte quelques précisions. La firme suisse Omega, chronométrier officiel de la Coupe de l'America, dont la finale doit commencer samedi 19 février, offre à quelques privilégiés, représentant la presse internationale, sa seule journée de sortie en mer avec Team New Zealand.

L'équipe néo-zélandaise vit depuis le début de la Coupe Louis-Vuitton

dans une réclusion monacale, à l'abri des regards et des questions indiscretes. La communication est minimale et extrêmement filtrée. « Si je vous réponds, je serai obligé de vous éliminer », dit l'un des responsables du syndicat, alors qu'un autre claque avec un grand sourire la porte à la caméra. Autant dire que l'on ne pénètre pas impunément dans l'antre des défenseurs de la Coupe de l'America.

La veille de la sortie sur les bateaux noirs, les heureux élus sont mis en condition avec une rencontre de Sir Peter Blake et son acolyte Allan Sifton, les deux fondateurs de Team New Zealand. « N'hésitez pas à poser des questions. Les garçons savent ce qu'ils n'ont pas le droit de dire », dit-on. Le syndicat néo-zélandais était en fait tellement nerveux à l'idée de recevoir ces quelques intrus, étrangers qui plus est, à bord de leurs bateaux que l'état-major avait exigé que les articles éventuels passent d'abord par le « bureau de censure ». Face à la réaction des « invités », la mesure fut

levée. Vers 10 heures, le jour J, dans la salle de réunion des bureaux de Team New Zealand, tandis que Peter Blake présente la philosophie de son approche dans cette compétition - « C'est bien pour une équipe de ne pas être trop riche et d'avoir un peu faim » -, un retard est annoncé dans le programme. Il a fallu installer un nouveau safran sur l'un des deux bateaux. D'habitude, les voiliers noirs quittent le port tous les jours à 11 heures. Le skipper Russell Coutts, lui-même, a déjà raté le départ de son bateau qu'il a dû rejoindre au large.

NÉGLIGÉ HIGH-TECH

Mais Sir Peter Blake n'est pas à court de récits pour faire passer le temps. Et quand il a fini avec ses tours du monde (il en a accomplis six), il embraye volontiers sur sa nouvelle cause : sauver la planète. Finalement, le signal est donné. Le long couloir qui permet de passer du « côté rue » au « côté mer » de la base kiwi est bordé de dessins d'enfants enthousiastes et de portes closes. Vus de près, les deux bateaux noirs sont encore plus impressionnants que de loin. Leur peinture mate, car poncée, leur donne un aspect négligé et high-tech à la fois.

Pendant qu'ils se font remorquer vers la zone de course, les équipiers sortent leur pique-nique. Chacun le sien. Fait à la maison ou acheté en route. L'un des « winchers », Andrew Taylor (102 kg, 1,87 m), attaque, à froid, sa boîte de flageolets-saucisses. Il fait partie des chanceux qui peuvent prendre du poids. Mais pour respecter la moyenne réglementaire par équipier de 86 kg, d'autres doivent se mettre au régime.

Le plan de pont est d'une simplicité remarquable. Rien ne traîne. La plupart des « bouts » disparaissent dans la coque. Et des petits micros sont installés devant la double barre à roue pour faciliter les échanges avec les équipiers d'avant ou en tête de mât. Détail surprenant : aucun équipier ne semble porter, comme il est

usuel dans les syndicats, des chaussures « d'uniforme ». De retour à la base, Peter Blake expliquera : « Il vaut mieux laisser chacun s'acheter sa nourriture et ses chaussures. Ce n'est pas bien de développer une mentalité d'assistés. »

A une heure et demie du port d'Auckland, voici les quelques kilomètres carrés du plan de course. Des petits manchots pointent régulièrement leur tête hors de l'eau. L'horizon est délimité par la côte néo-zélandaise à l'ouest et au sud, le volcan Rangitoto au sud-est, puis la péninsule de Coromandel et, loin au nord, d'autres îles aux noms maoris. Plus d'une dizaine d'embarcations « alliées » sont déjà sur zone. Mais les bateaux « espions », pour le moment assez loin, sont tout de suite identifiés. Là-bas, un Zodiac de Prada, sous couvert de faire des relevés météo, prend des photos et des vidéos.

Puis les bateaux passent à la phase « d'échauffement ». Ils régatent trois

fois par semaine, s'entraînent deux jours et assurent la maintenance le sixième jour. Repos le dimanche. Team New Zealand est l'un des rares syndicats de la Coupe de l'America à disposer de deux équipages complets avec deux cellules arrière de haut niveau. Et le bateau des anciens, sur lequel règne le redoutable duo Coutts-Butterworth, se fait de plus en plus souvent battre par le bateau de la génération montante Barker-Pepper.

La course va-t-elle commencer ? Apparemment non. Nouveau contretemps. Les journalistes n'ont encore rien vu qu'on les débarque sur l'une des vedettes en leur demandant de disparaître pendant une demi-heure, qui deviendra une heure et demie au cours de l'exercice. Secret oblige. La course aura finalement lieu ; dans un vent si léger qu'elle n'a guère d'intérêt ni pour les équipiers ni pour les spectateurs. La mise en scène était remarquable.

Florence de Changy

Le new Newburg

Alain Ducasse dans ses exercices de style et de rénovation du patrimoine

DU NEUF avec du vieux ? Nonagénaire... Cette fine astuce de mots croisés colle assez bien avec le récent travail d'Alain Ducasse, qui, sur sa carte d'hiver, se permet d'annoncer un homard à la Newburg, plat que même le Musée des antiquités nationales ne s'autoriserait plus à proposer à sa clientèle. Du neuf avec du vieux. Du côté de l'avenue Raymond-Poincaré, un provocateur en réhabilitation de recettes éteintes agite les grelots de son succès et invite les curieux à venir voir.

Le Newburg est une préparation dont on pourrait facilement retrouver la trace dans les livres d'or de chez Maxim's, ceux d'une époque où l'on commençait tout juste à apprendre à y danser le fox-trot. Un apprêt excentrique qui convenait parfaitement à des nocturnes à l'aise. Le plat avait mis du temps pour traverser l'Atlantique, mais finissait par tomber entre les mains de nos meilleurs agrégés de gastronomie, qui se penchaient avec intérêt sur sa traduction.

On devait cette étrangeté à un certain Alessandro Phillipini, restaurateur new-yorkais de la fin du XIX^e siècle, bonhomme créatif qui sévissait dans un établissement à l'enseigne du Delmonico's.

TAMERLAN OU COURT-BOUILLON

Le crustacé était accommodé de crème et de beurre, cuit longuement et servi avec un riz créole. Est-ce Auguste Escoffier (1846-1935) qui, en France, en fixe les règles essentielles d'urbanité ? Toujours est-il qu'on le retrouve - répertorié sous l'appellation de Newburg - en bonne place dans son *Aide-mémoire de la cuisine pratique*.

Il y est conjugué selon deux formules. Soit le homard est découpé à la Tamerlan, tout vif, soit préalablement court-bouillonné. Même éclairé, l'amateur a du mal à s'y retrouver. Il y a plus de vingt



DESSINS DESCLOZEAUX

ans, le premier qui sortait de nos ateliers bretons aurait pu être primé dans un concours international de pop art ; les deux autres faisaient penser à une bande-annonce d'une version pirate de *Freaks*. Décourageant. Comment Ducasse et son lieutenant général aux fourneaux, Jean-François Piège, allaient-ils s'en sortir ?

Terrible Ducasse. Après le coup de poker et le flush royal décroché, rue de Marignan, avec son Spoon et la gamme d'appeaux internationaux qu'il y fait triompher, le voici à la tête d'un ensemble symphonique et baroque, dirigeant sans baguette des solistes pratiquement laissés en liberté.

Langoustines rafraîchies et cavivar oscièrte, pièce de bœuf Rossini, poularde de Bresse façon demi-deuil, chevreuil de Sologne en cocotte, truffes noires en marmelade cassée sur truffes noires en lamelles. Du grand spectacle. Sans oublier le Newburg, présenté ici en vedette américaine, et qui, malgré un tarif d'entrée des moins confortables, commence à faire déjà beaucoup parler de lui. Rénover du corinthien est tou-

jours une entreprise délicate. Il faut être sorti des meilleurs séminaires classiques pour savoir jusqu'où l'on peut aller trop loin. Comment flirter avec l'hérésie sans tomber sous le coup de l'excommunication ? C'est un art dans lequel Ducasse excelle. Comme un jeu qui l'éloignerait chaque fois un peu plus de l'ennui, un ennemi qui semble lui être très personnel. New Newburg donc.

EAU FRISSONNANTE

Des deux mises à mort, c'est pour la moins brutale qu'il opte. L'animal rend l'âme à l'eau frissonnante, salée et sérieusement poivrée, aromatisée de fenouil sauvage. Deux minutes de cuisson dans le bain fatal. Pas plus. En gardant la carapace, on le tronçonne en médaillons raisonnables. Et l'on réserve. Arrivée d'un « beurre » de crustacés, préparation très limpide, très ambrée, réalisée à base d'autres homards, moins perfor-

mants que le natif des îles Chausey, pour le moment en train de s'assouplir. Déglaçage au cognac et vin de Xérès. De la recette initiale, il reste tout et déjà plus grand-chose.

Adjonction d'un fumet, à base de homard toujours, et du corail passé au tamis fin. Réduction de l'ensemble, qui sera bientôt cassé d'une cuillère de crème fouettée. Les médaillons auront été cuits trois minutes de plus, debout, sur ce qu'il leur reste d'armure, puis roulés dans la préparation, « sur le coin du feu », selon l'expression. Riz parfumé au citron de Menton en accompagnement.

Pourquoi ne pas le dire : assez fameux. Et pourquoi ne pas reconnaître à ce joueur qu'est Ducasse le sens aigu d'un courage amusé, qui, aujourd'hui, le fait certainement avancer un peu plus vite que les autres.

Jean-Pierre Quélin

★ Alain Ducasse, 59, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 01-47-27-12-27. Homard à la Newburg : 550 F, 83,84 €.

Le radis noir

De la nourriture pour les dinosaures, voilà à quoi ressemble le radis noir. Long, rugueux, informe : à l'époque où tous les légumes sont calibrés, pesés au gramme près, lui semble venu tout droit de la préhistoire. « C'est le grand problème de cette plante, elle est ingérable, raconte Thierry Briand, maraîcher à Milly-la-Forêt. Nous en avons deux hectares en culture, de la variété "poids d'horloge", mais je peux vous assurer que les légumes que nous sortons de terre sont loin d'avoir la régularité de ces contrepoids de fonte installés dans le coffre des vieilles horloges comtoises. En réalité depuis trente ans que l'on fait du radis noir dans ma famille, un quart de la récolte au moins est à chaque fois invendable parce que ces légumes sont trop gros, trop petits ou trop tordus. » Semé fin juillet ou début août, le radis noir est récolté entre octobre et novembre puis stocké en plein champ si le climat le permet ou en chambre froide. Yvon Baderé, grossiste à Rungis, en écoute toute l'année, « mais c'est l'hiver que ça part le plus,

précise-il, j'en expédie en ce moment entre 600 et 800 pièces chaque jour. Ce qui explique son succès en cette saison, c'est aussi que beaucoup de gens emploient encore ce remède de grand-mère qui consiste à couper un radis noir en rondelles dans une passoire, à le saupoudrer de sucre et à le laisser ainsi toute une nuit au-dessus d'une assiette creuse. Le jus récolté le matin est paraît-il très efficace contre le rhume et les maux de gorge ». Ce n'est en tout cas pas le seul emploi médicamenteux de cette plante, puisqu'une société de Roquefort-la-Bédoule, dans les Bouches-du-Rhône, commercialise un gel anti-crampe pour les sportifs, à base du même légume. Plus culinaires sont les propositions de Jean Bardet ou Michel Rostang. L'un et l'autre associent les radis noirs avec le foie gras, mais si le premier les fait poêler en tranches fines, et les mélange avec des rondelles de pommes clochard, elles aussi revenues dans du beurre, Michel Rostang pour sa part les taille en julienne, puis les fait confire dans du cidre, obtenant

ainsi une sorte de condiment, qu'il sert froid, en accompagnement. Cette confiture de radis noir est somme toute assez logique, car, sous sa livrée de deuil, ce légume cache une chair ivoire à la saveur à la fois piquante et sucrée. Cette plante que Jules Renard qualifiait de « taupe de velours de noir » fait le délice de nos voisins allemands plus que le nôtre. Outre-Rhin, il est mangé en crudité, en rémoulade, mais il est aussi haché, mélangé avec de la menthe et servi sur des toasts de pain grillé. Si vous voulez vous essayer à votre tour, choisissez des radis noirs au format un peu trapu, et soupesez-les. C'est souvent les formats les plus longs qui ont tendance à se dessécher et donc à être creux à l'intérieur. Enfin, si vous croisez sur les étals un long radis blanc, ne croyez pas qu'il s'agit d'une variante albinos. C'est un daïkon, un radis plus doux que son cousin noir et qui fait florès depuis longtemps en Chine et au Japon.

Guillaume Crouzet

BOUTEILLE

Corbières

HAUT-GLÉON ROUGE

■ Vaste zone particulièrement aride, où la vigne, pour vivre, est contrainte de s'enraciner, le comté de Durban peut s'enorgueillir d'être le berceau des Corbières. Le domaine de Haut-Gléon, propriété de la famille Duhamel, compte 35 hectares sur un ensemble huit fois supérieur de garrigues et de forêt. Carignan, grenache, syrah et aramon se partagent l'encépagement des vins rouges. La cuvée spéciale 1997 (80 % syrah et 20 % grenache avec un rendement de 25 hectolitres à l'hectare) est une bouteille de grand contraste à la robe pourpre sombre, et aux arômes de fruits rouges délicats, qui a inspiré le peintre Alberto Bali, lauréat du Prix Haut-Gléon qui signe la contre-étiquette de ce millésime. Cette bouteille présente une certaine fraîcheur d'attaque, mais son « corps », déjà puissant, devrait s'épanouir avec le temps. La bonne maîtrise des tanins n'exclut pas une sensation gustative d'astringence qui est aussi le propre des vins de cette appellation. Un vin riche et complexe qui convient aux gibiers, aux préparations de viandes en sauce, ou bien à une daube de thon au vin rouge fortement aromatisée.

★ Haut-Gléon rouge 1997 : 85 F, 12,96 € TTC départ château. Château Haut-Gléon, Villesèque-des-Corbières 11360 Durban, tél. : 04-68-48-85-95.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE DAUPHIN

■ Ils sont montés à Paris mais, comme autrefois les mousquetaires, ils ont gardé leur base arrière. Edgar Duhr et Didier Oudill partagent alternativement leur temps entre Biarritz (Le Café de Paris) et Le Dauphin, place André-Malraux, qui vient de se voir d'emblée propulser au palmarès du Guide Lebey 2000 des restaurants de Paris. Des Landes et du Pays basque, ils apportent la générosité avec des assortiments de viandes, de poissons ou de légumes grillés (*parilladas*). La *plancha*, décidément très à la mode, permet une cuisson à feu vif sans, ou presque, matières grasses et surtout sans le goût de grill. Ragoût d'escargots et artichauts barigoule, jambon séché un an de Montauzer et pain à la tomate, bouillon de champignon et rôti de foie gras aux cèpes, la carte offre une précieuse variété et une envolée de saveurs bien marquées. Même les « cantines » à déguster sur le pouce (terrines paysannes, rillettes d'oie, recuite de légumes et thon confit) portent la signature de ces talentueux cuisiniers. Exceptionnelle « côte d'un bœuf bien élevé » servie avec des sauces amusantes (125 F, 19,06 €) ; desserts gourmands, hors mode. Vins, d'AOC exclusivement, à partir de 120 F (18,29 €). A la carte, compter 200 F (30,49 €).

★ 167, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. : 01-42-60-40-11. Tous les jours.

LES COLONNES

■ Aux Colonnes, le bistrot de la mairie, on se souvient encore des frères Wright et des « Voisin ». Une maison toujours aussi bien tenue par la famille Nayrolles, deux générations encore derrière le comptoir, et la Coupe du meilleur pot en trophée. Le débat, auquel sont associés les habitués, porte sur le renouvellement du décor et sur la question de savoir s'il faut conserver les lambris de bois précieux. Vaste sujet, qui verra de nombreuses bouteilles de mâcon-chardonnay Les Combettes, du domaine Guillot-Broux, disparaître derrière le comptoir avant d'être tranché. En attendant, les charcuteries de l'Aveyron, les tripoux d'Auvergne, la viande de Salers - succulente - et le cantal continuent d'attirer les amateurs des nombreuses entreprises nouvellement installées à proximité. La carte des vins, réellement impressionnante, donne l'occasion à tous ceux qui ont connu le regretté Philippe Laurent, du domaine de Gramenon, de boire « la Sagesse 1998 ». De 5 h 30 (premier métro) à 21 heures. Déjeuner uniquement. Formule 80 F (12,20 €). A la carte, compter 150 F (22,87 €).

★ 65, avenue du Général-Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux, tél. : 01-46-42-25-33. Fermé dimanche.

Brasserie

LES TERRASSES DU PALAIS

■ C'est le nom d'un nouvel et vaste ensemble aux usages simultanés, à la fois bar, snack et brasserie, que le groupe Concorde vient d'inaugurer derrière la façade obtuse du Palais des congrès. Un vaste *emporium*, à la décoration multicolore, vigoureusement sonorisé. On y déguste quelques sushis au son d'une aria de *Madame Butterfly*, version *light*, ou bien la fameuse clam's chowder, soupe crémeuse aux coquillages, en vogue sur la côte est des Etats-Unis. Tajine d'agneau, canard à la mangue ou poulet sauté au wok (Kai pad king, plat thaïlandais), bœuf à la *plancha* (nom de code du filet de bœuf béarnaise, d'ailleurs excellent), tous les ingrédients de la « world cuisine » sont ici rassemblés pour donner en miroir à une clientèle cosmopolite l'image sans nuances d'une cuisine universelle. A ce jeu, malgré son habileté, le chef devra néanmoins méditer l'histoire, que racontait Cocteau, du caméléon mort d'épuisement après avoir traversé une couverture écossaise. Service primesautier, agréable et rapide. Cave de vins du monde entier, *of course !* Formule (dég.) 135 F (20,58 €). A la carte, compter 250 F (38,11 €).

★ 2, place de la Porte-Maillot, 75017 Paris, tél. : 01-55-37-70-80. Tous les jours de 8 heures à 24 heures.

Gastronomie

RUE BALZAC

■ La mode des restaurants new-yorkais gagne du terrain dans le quartier des Champs-Élysées. A la nuance près que Michel Rostang a conçu la carte et veille sur la cuisine. L'ancien appartement classique a gardé son ordonnance d'origine : une succession de salons, aux dominantes de couleur variées, certains maintenus dans une lumière douce, d'autres plus vivement éclairés. Mobilier à la fois minimaliste et maniéré, suffisamment « mode » pour les *happy few*, et pourtant confortable. La plus grande autonomie est laissée à chacun de commander une entrée ou un plat en demi-portion ou portion complète, parmi les œufs, tartines, poissons de lac, de mer ou de rivière, et les viandes. Le dernier « must » comme dans la Big Apple ! La différence tient à la qualité des produits, tous d'origine française, à l'exception du parmesan. Le choix est ample. C'est l'excellente tarte feuilletée de boudin noir et pommes fruit au romarin (petite portion : 45 F, 6,86 €, ou bien 62 F, 9,45 €), la terrine de lapin aux olives, très savoureuses, ou bien les petits encornets à la *plancha*, éclatants de fraîcheur, sans omettre le pied et jarret de cochon rôti aux lentilles. Le service est vif, déjà rodé ; la carte des vins, plurielle ; comme la clientèle, celle des Champs-Élysées, avide de nouveautés, qui plébiscite l'endroit. A la carte, compter 200 F (30,49 €). Le dimanche midi, formule 195 F (29,73 €).

★ 3, rue Balzac, 75008 Paris, tél. : 01-53-89-90-91. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1^{er}
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 180 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 5^e
TOUTOUNE
Un décor ensoleillé, tout le charme de la Provence... "Simple avec des produits frais et raisonnables" JC Ribaut.
Menu 138 F au déjeuner en semaine.
Carte menu à 198 F avec la souprière de Saison d'office - (Ouvert dim. / Fermé lundi)
5, rue de Pontoise - Tél. 01.43.26.56.81

PARIS 6^e
Vagenende Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 7^e
NEW JAWAD
HAUTE GASTRONOMIE
Spécialités Pakistantaises et Indiennes
A 100 m du Pont de l'Alma
Salle clim., insonorisée, cadre somptueux
Menu 99 et 140 F. Carte env. 200 F
12, av. Rapp 75007 Paris
Tlj - Tél. 01.47.05.91.37
NEW BALAL - 25 rue Tailbout
PARIS 9^e - Tél. 01.42.46.53.67

PARIS 8^e
CHEZ VONG CHAMPS-ÉLYSÉES et LES HALLES
HAUTE GASTRONOMIE CHINOISE
Spécialités vietnam et vapeur
• 27, rue du Colisée (8e)
01.43.59.77.12 - Voiturier
• 10, rue de la Gde Truanderie (1^{er})
01.40.39.99.89 - Park. Forum Sud
Salles climatisées - Ouvert T.L.J.

PARIS 7^e
LES MINISTÈRES
Depuis 1919 au cœur du quartier des antiquaires, LES MINISTÈRES, artisans dépositaires d'un savoir faire culinaire, élaborent sur place une cuisine de marché avec des produits frais et du terroir : confit de canard, foie gras, saumon fumé maison au bois de hêtre... et inventent une cuisine d'humeur au goût du moment : gratin de homard et d'écrevisses aux épinards Muscadine, assiettes gourmandes aux saveurs mélangées...
Un service courtois et bon enfant 7 jours sur 7 de midi à 23 heures en continu. Menu du jour 88 F et Menu du ministre 175 F apéritif et vin comp.
Menu étudié pour vos repas d'affaires ou familiaux de 10 à 150 couverts.
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE ÉPOQUE

PARIS 14^e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

Temps très agité

MERCREDI. Une vaste zone dépressionnaire se situe au nord de l'Europe. Une perturbation active glisse rapidement vers le sud du pays. Plus au nord, de l'air froid d'altitude s'engouffre et rend l'atmosphère très instable. La journée sera très agitée avec des pluies, des vents forts, de la neige et des orages.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - De nombreux nuages circuleront. Ils seront souvent porteurs d'averses. Celles-ci seront plus nombreuses sur les régions les plus au nord, et prendront parfois un caractère orageux. Les rafales de vent atteindront 90 km/h, il fera de 7 à 10 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Ciel très nuageux avec des averses et de fortes rafales de vent. Quelques orages accompagnés de grésil se produiront. Le vent soufflera jusqu'à 90 km/h en rafales. Il fera de 5 à 8 degrés.

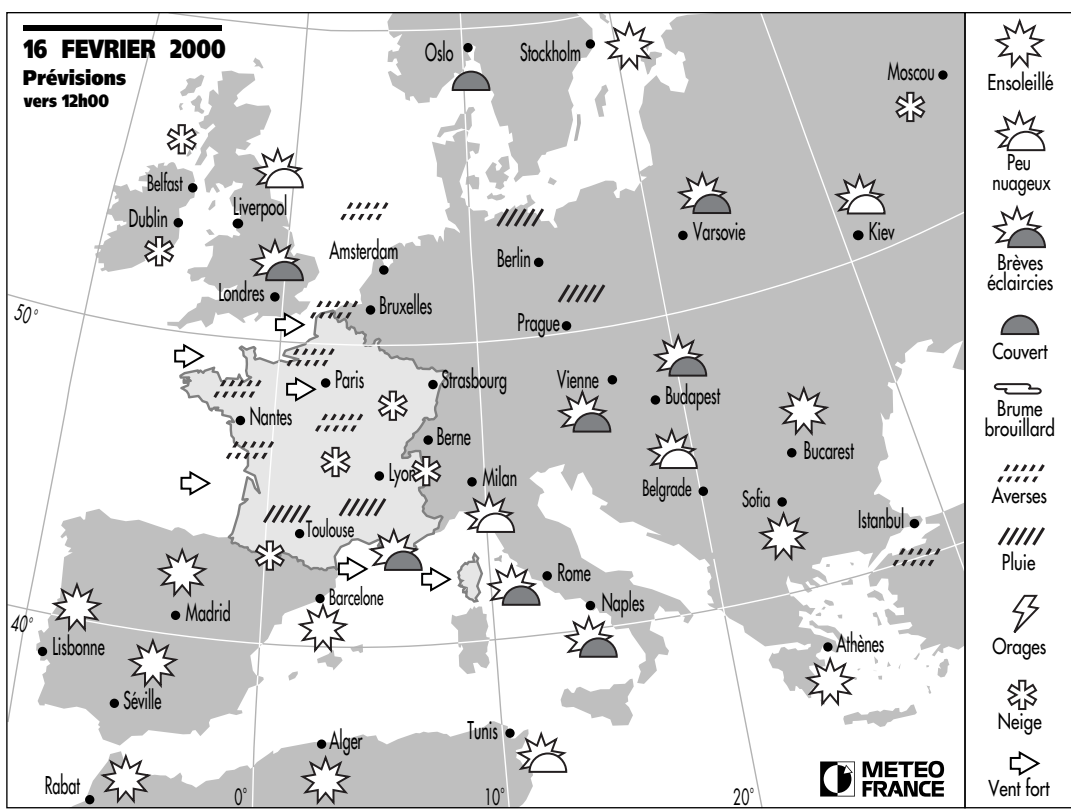
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La

journée sera maussade avec des pluies, de la neige et des orages. L'après-midi, la limite pluie-neige s'abaissera à 300 mètres. Le vent soufflera fort, avec des rafales jusqu'à 90 km/h. Il fera 6 ou 7 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le ciel sera très chargé toute la journée. Les nuages seront accompagnés de pluie ou d'averses. La limite pluie-neige sur les Pyrénées s'abaissera à 1 000 mètres l'après-midi. Il fera de 7 à 11 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le ciel sera très nuageux et souvent pluvieux. Le matin, il neigera au-dessus de 1 000 mètres sur l'Auvergne et les Alpes. L'après-midi, la limite pluie-neige s'abaissera à 600 mètres. Il fera de 5 à 8 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Les passages nuageux seront fréquents. La tramontane et les vents d'ouest sur les côtes varoises et corses seront forts. L'après-midi, ils atteindront 100 km/h en rafales. Il fera de 9 à 15 degrés.



(Publicité)

http://www.ebookers.com/fr

Paris 6°C

Bali 32°C

Ensoleillé
Peu nuageux
Brèves éclaircies
Couvert
Brume brouillard
Averses
Pluie
Orages
Neige
Vent fort

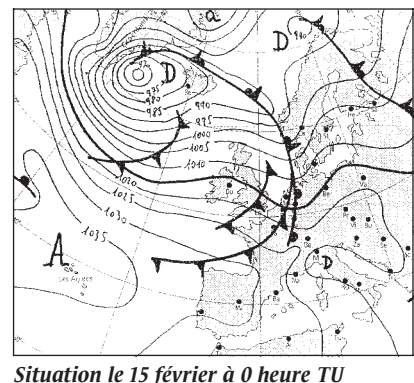
ebokers.com
aujourd'hui ici, demain là-bas

PRÉVISIONS POUR LE 16 FÉVRIER 2000

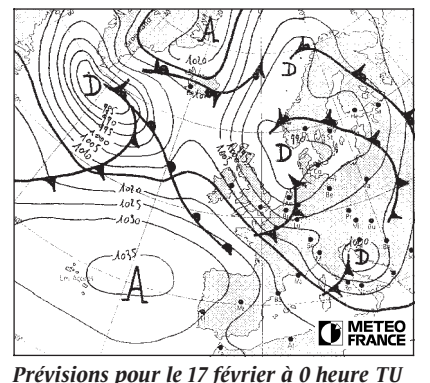
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			
AJACCIO	8/13 N	NANCY	3/6 *
BIARRITZ	8/11 P	NANTES	6/10 P
BOURDEAUX	6/11 P	NICE	7/15 N
BOURGES	4/7 P	PARIS	4/7 P
BREST	6/8 P	PAU	7/10 P
CAEN	5/7 P	PERPIGNAN	9/15 N
CHERBOURG	4/8 P	RENNES	5/8 P
CLERMONT-F.	4/8 P	ST-ETIENNE	4/8 P
DIJON	3/6 *	STRASBOURG	4/7 *
GRENOBLE	2/6 P	TOULOUSE	7/11 P
LILLE	2/6 *	TOURS	4/7 P
LIMOGES	4/6 P	FRANCE outre-mer	
LYON	5/9 P	CAYENNE	24/27 P
MARSEILLE	9/14 N	FORT-DE-FR.	23/27 S
		NOUMEA	25/29 S

PAPETE	24/31 S	KIEV	-4/0 S	VENISE	4/9 S	LE CAIRE	10/17 S				
POINTE-A-PIT.	22/27 S	LISBONNE	10/15 S	VIENNE	1/6 N	NAIROBI	16/31 S				
ST-DENIS-RE.	24/27 P	LIVERPOOL	1/6 S	AMÉRIQUES				PRETORIA	17/23 S		
EUROPE								BRASILIA	19/28 S	RABAT	10/18 S
AMSTERDAM	2/5 P	LONDRES	0/6 N	BUENOS AIR.	17/28 S	TUNIS	11/18 S				
ATHENES	7/14 S	LUXEMBOURG	-2/3 *	MADRID	21/27 S	ASIE-Océanie					
BARCELONE	8/13 S	MILAN	4/11 S	CHICAGO	-3/1 S	BANGKOK	24/31 P				
BELFAST	-1/4 *	MOSCOW	-4/-2 *	CARACAS	20/24 S	BEYROUTH	12/16 P				
BELGRADE	-3/11 S	MUNICH	0/4 P	LOS ANGELES	12/14 P	BOMBAY	21/31 C				
BERLIN	1/4 P	NAPLES	7/14 N	MEXICO	7/24 S	DJAKARTA	26/28 S				
BERNE	1/5 P	OSLO	-7/-3 C	MONTREAL	-10/-5 C	DUBAI	16/25 S				
BRUXELLES	1/5 P	PALMA DE M.	7/15 S	NEW YORK	-2/9 S	HANOI	18/20 C				
BUCAREST	-6/7 S	PRAGUE	-1/5 P	SAN FRANCISCO	9/12 P	HONGKONG	13/19 S				
BUDAPEST	-1/6 N	ROME	8/16 N	SANTIAGO/CHI	11/27 S	JERUSALEM	8/15 P				
COPENHAGUE	1/2 *	SEVILLE	-7/1 C	TORONTO	-6/2 S	NEW DEHLI	9/22 S				
DUBLIN	-1/6 *	SOFIA	-3/5 S	WASHINGTON	1/17 S	PEKIN	-8/1 S				
FRANCFORT	1/5 *	ST-PETERSB.	-4/-1 *	AFRIQUE				SEOUL	-11/-5 S		
GENEVE	3/7 P	STOCKHOLM	-3/0 S	ALGER	6/20 S	SINGAPOUR	24/29 S				
HELSINKI	4/0 *	TENERIFE	10/15 S	DAKAR	20/27 S	SYDNEY	19/25 S				
ISTANBUL	3/7 P	VARSOVIE	1/5 N	KINSHASA	22/28 P	TOKYO	1/6 S				



Situation le 15 février à 0 heure TU



Prévisions pour le 17 février à 0 heure TU

PRATIQUE

Un nouveau dispositif pour réguler la circulation sur les routes des Alpes

GRENOBLE et CHAMBÉRY

de nos correspondants

Attention bouchons. Samedi 19 février, qui coïncide avec la fin des vacances de la zone C (Paris, Ile-de-France et Bordeaux), le début de la deuxième semaine de la zone B (Aix, Marseille, Strasbourg, Lille) et l'entrée en piste des vacanciers de la zone A (Lyon, Grenoble, Clermont, Montpellier, Toulouse, Nantes, Rennes), devrait entraîner une affluence de véhicules sur les routes conduisant vers les stations de ski. Comme chaque année, les principales difficultés sont attendues dans les Alpes, notamment dans les vallées de l'Oisans (Isère), de la Maurienne et de la Tarentaise (Savoie), qui concentrent quelque 30 000 lits touristiques.

Un nouveau dispositif de régulation du trafic, géré à partir du poste de commandement d'Osiris installé à Albertville, est opérationnel depuis le week-end du 12 février. Baptisé Recita (régulation de la circulation en Tarentaise), il consiste à limiter le trafic à 2 200 véhicules par heure dans le sens montant, grâce à des feux tricolores destinés à retenir les automobilistes sur la RN 90 - ici à deux

fois deux voies - à la hauteur d'Aigueblanche et non aux entrées d'Albertville comme les années précédentes, c'est-à-dire au péage autoroutier de Sainte-Hélène-sur-Isère, ou sur la RN 212 en provenance d'Ugine. Un dispositif de télésurveillance (capteurs et caméras) permet ainsi d'intervenir en temps réel en fonction de l'évolution du trafic.

Le principal objectif est d'éviter

la formation de bouchons dans des zones à risques sujettes à des glissements de terrain ou à des chutes de blocs, comme celles de Ponserrand à l'entrée de Moutiers, ou de Plombière-Saint-Marcel et du Siaix, entre Moutiers et Bourg-Saint-Maurice. Autre avantage et non des moindres de Recita : la régulation ne pénalise pas la circulation dans la traversée d'Albertville ou les accès aux massifs du Beau-

fortin ou du val d'Arly, puisque les retenues de véhicules s'effectuent en amont.

Cela étant, le nouveau plan de régulation ne gomme pas l'ancien qui peut être réactivé si le besoin s'en fait sentir, notamment lorsque le bouchon formé sur la RN 90 devient trop important. Ce pourrait être le cas samedi 19 février, lors du deuxième grand chassé-croisé, traditionnellement le plus chargé

des vacances d'hiver, ou encore le 26 février. En 1999, les compteurs de la DDE avaient en effet enregistré 33 000 véhicules dans le sens de la montée aux stations. Mais c'est le dernier samedi des vacances scolaires qui avait connu les bouchons les plus importants, des chutes de blocs sur la RN 90, conséquence d'une météo désastreuse, ayant contraint des touristes bloqués entre Albertville et

Moutiers à passer près de huit heures dans leur voiture. La préfecture de la Savoie avait dû à cette occasion mettre en œuvre un plan d'hébergement d'urgence.

Sur l'accès qui conduit aux stations de l'Oisans et relie Grenoble à Gap par la route Napoléon, des bouchons sont prévisibles, en particulier sur l'A 48, au péage de Voireppe, sur l'A 480 au carrefour du Rondeau, à Grenoble ainsi que sur la RN 91, au péage de Vizille et à Bourg-d'Oisans. Une bonne nouvelle cependant, le traditionnel bouchon de Jarrie-Champ-sur-Drac, qui empoisonnait les vacanciers, devrait ne plus être qu'un souvenir. La déviation mise en place il y a quelques mois permet aujourd'hui de détourner le trafic de transit en portant la capacité de l'axe à 1 800 véhicules par heure.

Mais il suffit d'un éboulement, d'une manifestation de riverains ou d'opposants (comme il s'en est produit plusieurs durant le week-end du 12 février), ou d'une météo déplorable pour que les meilleurs dispositifs imaginés soient mis en échec.

Nicole Cabret et Philippe Revil

Renseignements

- **Téléphone.** Area Info trafic : 04-72-14-20-91. Infos routes de la DDE (état des routes, principaux chantiers, accès aux cols). Pour la Savoie : 04-79-37-73-37. Pour la Haute-Savoie : 04-50-66-10-74. Pour l'Isère : 08-36-69-19-77 (2,23 F/mn). Centre régional d'information et de coordination routière (CRICR) Rhône-Alpes-Auvergne : 04-78-54-33-33. Minitel : 3615 Route et 3615 Autoroute.
- **Radio.** Radio France Pays de Savoie : FM 103.9 et 95.2. Radio France Isère : FM 98.2, 101.8 et 102.8.
- **Prévisions de trafic.**

Dans le sens des départs, le week-end du 19 février devrait être le plus chargé. Un trafic dense est attendu dès le vendredi soir, de 16 à 20 heures, qui devrait s'intensifier au cours de la nuit, avec des pics de circulation samedi 19, le matin entre 8 et 11 heures et, l'après-midi, de 14 à 15 heures. Dimanche 20, la circulation devrait encore être chargée le matin, entre 9 et 12 heures. Le week-end du 26 février pourrait encore connaître un trafic important. La journée du samedi devrait enregistrer le plus grand nombre de ralentissements, notamment le matin, de 8 à 10 heures, et l'après-midi de 12 à 13 heures.

Dans le sens des retours, les difficultés commenceront samedi 19, où des bouchons et des ralentissements sont à craindre, entre 10 et 13 heures, avec une circulation qui devrait rester dense jusqu'à 20 heures. Dimanche 20, il est déconseillé de circuler le matin entre 10 et 12 heures et l'après-midi entre 17 et 20 heures. La journée la plus chargée dans le sens des retours est prévue pour samedi 26 février. La circulation devrait être dense dès 8 heures le matin et ira en augmentant dans la matinée, avec des risques d'embouteillages entre 9 et 13 heures. Les retours devraient se poursuivre dimanche, avec des pics de 10 à 12 heures et de 17 à 20 heures. Samedi 4 mars,

considéré comme la dernière journée à risque, la circulation devrait être dense de 8 à 20 heures, avec des bouchons possibles entre 10 et 13 heures et entre 15 et 16 heures. (Prévisions établies par le département Gestion de la route d'Area.)

- **Conseils.** Autant que possible, éviter de circuler le samedi et privilégier le vendredi au dimanche. Equiper son véhicule de quatre pneus neige, se munir de chaînes et les essayer avant de partir. Faire attention à la qualité des porte-skis et à l'arrimage des matériels. Porter des vêtements confortables et prévoir des effets chauds, des couvertures. Emporter nourriture et boissons chaudes.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 040

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Si ennuyeux qu'il peut nous faire sombrer. - II. Sa sagesse n'est qu'apparente, elle peut remuer. Montagne sacrée en Australie. - III. Réduction importante. Point de départ. - IV. Habitudes. Prise en compte. Lettres du shah. - V. Facile à donner, plus difficile à recevoir. Annonce le contenu. - VI. Roi de Juda. Mal présenté et illisible. - VII. Fait mal. Démonstratif. - VIII. Naturelles. Biens tranchés. - IX. Vieille bête. Fis des ef-

forts. Paresse dans les arbres. - X. Mouvement de foule. Qui ne peut rester en place. - XI. Personnel. Hâbler de demandes importunes.

VERTICALEMENT

1. Bons comédiens. - 2. Laissées de côté. Débordement. - 3. Protège les troupeaux et les bergers. Dressée. - 4. Sa méthode a facilité les rapports. Pris en connaissance. Voyelles. - 5. Roulent des mécaniques en stations. - 6. Note. Bien bâties. -

7. Nuisent gravement à leur santé et à leur entourage. Capitale arménienne. - 8. Personnel. Couverte de louanges. - 9. Conjonction. Interjection. Surveillance le territoire. - 10. Rayée de la carte en 1991. Après les grandes fêtes. - 11. Précipiter le départ.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 039

HORIZONTALEMENT

I. Ostentation. - II. Vairon. Roui. - III. Ippon. Pâtre. - IV. Pi. Façade. - V. Ottoman. - VI. Sermonneurs. - VII. Iu. Ange. - VIII. Trente. Info. - IX. Ester. Pleur. - X. Asexué. Se. - XI. Rat. Siestes.

VERTICALEMENT

1. Ovipositeur. - 2. Sapiteurs. - 3. TIP. Tr. Etat. - 4. Erotomanes. - 5. Non. Montres. - 6. Tn. Fange. Xi. - 7. Panne. Pue. - 8. Tracée. Iles. - 9. Iota. Urne. - 10. Ourdir. Fuse. - 11. Niée. Stores.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 161

Il est de sel attique assaisonné partout

- 1. Tirage : ABCEI??**
a) Trouvez 9 benjamins, c'est-à-dire 9 rajouts de trois lettres permettant d'atteindre la case rouge Ouest. Exemple : BA (N)QUETAIT, 54 points. Ecrivez sur la grille le rajout qui rapporte 63 points il est donné ci-dessous en d).
 - 2. Tirage suivant : EINORSZ**
b) Trouvez un quadruple dans la colonne 5 pour 64 points.
 - c) Trouvez un sept-lettres, malheureusement implaçable.
 - d) Avec ce même tirage, trouvez 6 mots de huit lettres en le complétant avec 6 lettres différentes appartenant au mot BECQUETAIT.
N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.
- 2. Préparation de la grille de la semaine prochaine**
a) A E H L N O T. Trouvez un sept-lettres A E F P R S U. Trouvez un sept-lettres.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A															
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

Solutions dans Le Monde du 23 février.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 9 février.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) SOCIETE, I 3, 77, en collante au dessous de PREVAUX

b) COGITTES A 8 158-COEXISTE, 12 E, 88-COEDITES, D 7, 74- EUTO-CIES, accouchements normaux, 11 G, 72-PICOTEES, 6 H, 70 ou l'anagramme ECTOPIES, anomalies de la position d'un organe, 6 D, 66- CO-TIERES, 7 C, 65, ou les anagrammes CRETOISE, COSTIERE, COTERIES et OSCIETRE, caviar-CETOINES, coléoptères, C 5, 62.

c) ATTIQUE

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde
PUBLICITE

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corré
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

CINÉMA Quantitativement pauvre en nouveautés (quatre sorties contre dix à quinze en temps ordinaire, vacances obligent...), cette semaine est fort contrastée. On passera rapidement sur les jeux hollywoodiens qui réunissent Leonardo DiCaprio et Virginie Ledoyen sur *La Plage* de Danny Boyle et *Le Diner transalpin* d'Ettore Scola. Deux événements marquants sont en revanche à signaler. La sortie de *License to Live* du Japonais Kiyoshi Kurosawa, qui plonge son cinéma dans les zones profondes d'un coma prolongé. Troisième film de l'auteur - après *Cure* et *Charisma* - à être distribué en France, il confirme brillamment sa réputation grandissante sur la scène internationale. Inaugurée le 9 février, la cinquantième édition du Festival de Berlin brille elle aussi de mille feux, essentiellement jetés par les stars venues d'Amérique. Ni l'impressionnante mais froide Potsdamerplatz, où il s'est installé cette année, ni la sélection officielle, dévolue prudemment aux grosses machines, ne semblent susciter de chaleur particulière. Comme à l'ordinaire, on doit à quelques rares exceptions (François Ozon en compétition) et à l'infatigable travail de défrichage du Forum les vraies surprises de la Berlinale.

Le triomphe de « Salam » à Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

S'il demeure un vivier d'auteurs et d'acteurs et une étape obligée dans le parcours des cinéastes, le court métrage n'est plus l'antichambre brouillonne du « long » et se distingue comme un genre à part entière. La 22^e édition du Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, qui a eu lieu du 4 au 12 février, en a fait une démonstration magistrale avec une moisson de films : 63 étaient présentés en compétition française sur 625 reçus lors de la sélection, et 72 en compétition internationale. L'ensemble se caractérise par une réelle maîtrise technique, des scénarios élaborés et des thèmes en prise directe avec les préoccupations actuelles.

Avec plus de quatre-vingts pays participants et 1 800 professionnels, la dernière édition du siècle a bien sûr été l'occasion de réflexions sur les nouveaux défis auxquels le genre est confronté : l'emploi des nouvelles technologies ; les systèmes de financement ; les circuits de diffusion. Mais le festival s'est surtout offert une première dans son histoire. Un même film, *Salam*, de Souad El Bouhadi (produit par Movimento Production ; acheté et diffusé par Canal+ le 5 février), a cumulé cinq distinctions : Grand Prix du palmarès natio-

nal, Prix spécial en section internationale, mentions des deux jurys « jeunes » - national et international -, Prix d'interprétation masculine à Benaïssa Ahaouri...

Salam est un premier film dépouillé et tenu (de 28 minutes), réalisé par

ZOOM

Ce film exalte dignité et simplicité, en rupture avec les clichés sur l'immigration

une jeune Toulousaine d'origine marocaine qui a travaillé quelques années en milieu social. Il raconte les derniers jours passés en France par Ali (Benaïssa Ahaouri), ouvrier retraité, avant son retour au Maroc, pays d'origine dont il est coupé depuis longtemps et dont il idéalise la douceur de vivre. Entre le foyer de travailleurs où il n'a plus sa place et les visites à son ami de toujours, Momo (Mohammed Damraoui), seul avec sa fille, Ali, homme « déplacé » ici et là-bas, fait le deuil d'une vie

d'exil et de travail. Ce déchirement plus visible que formulé s'inscrit dès le premier plan - Ali et Momo recueillis à l'aéroport devant le cercueil d'un ami avant son convoi pour l'Afrique -, et culmine dans l'émotion d'une scène éblouissante - après les adieux, Ali emportant une petite paire de nombreux souliers offerts au fil des années à la fille de Momo.

Au-delà du déracinement des immigrés de la première génération (*Mémoires d'immigrés*, de Yamina Benguigui, vient souvent en écho), le film de Souad El Bouhadi exalte la dignité et la simplicité, en rupture avec les clichés attendus autour du thème de l'immigration (drogue, délinquance, violence urbaine, etc). En cela, *Salam* est emblématique de l'émergence d'un nouveau paysage cinématographique, retrouvé dans *Premier Noël*, de Kamel Chérif, *Mon village d'Algérie*, d'Hakim Sahraoui, ou encore le superbe film d'Hassan Legzouli, *Quand le soleil fait tomber les moineaux*.

Valérie Cadet

★ Les films du palmarès 2000 du Festival de Clermont-Ferrand seront présentés les samedi 18 et dimanche 19 mars au Reflet République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11^e. Tél. : 01-48-05-51-33.

RENCONTRE

Hugo Verlinde, laborantin en cinéma expérimental

« Fondateur et animateur de l'association Braquage, vous mettez à la disposition de vos adhérents matériel de prise de vue et de montage. Pour faire quel cinéma ?

- Nous voulons accueillir les cinéastes non narratifs, non documentaires. L'association a été créée en 1997 pour aider à la création et à la diffusion du cinéma expérimental. Mais les notions de genre n'ont pas de valeur absolue. Nous voulons que nos adhérents soient à même de rentrer dans une pratique artistique indépendante des producteurs. Nous nous inscrivons dans un mouvement très vivant en France ces temps-ci et dont les racines remontent aux grands textes de Gance, d'Epstein ou de L'Herbier, qui revendiquaient de faire des films pour deux ou trois cents personnes. L'adhésion est de 150 F par an ; elle permet de louer une caméra super 8 pour 10 F par jour. Nous avons trouvé un lieu, un garage désaffecté, et on peut déjà y monter les films ou y réaliser des films sans caméra, en travaillant directement sur la pellicule. Nous allons bientôt installer un laboratoire de développement.

- Que deviennent les films tournés dans le cadre de l'association ?

- Nous disposons actuellement de 10 à 12 heures de programmation. Les films réalisés chez nous sont régulièrement montrés lors de séances destinées aux programmeurs de cinéma expérimental. Nous avons aussi conclu des accords avec les associations culturelles d'universités qui nous permettent de projeter ces films. D'ailleurs, une bonne partie de nos adhérents, ou des participants aux stages que nous organisons, viennent d'universités dans lesquelles l'enseignement du cinéma reste totalement théorique. Nous voulons aller chercher le public.

- Vous ne proposez aucun matériel de vidéo ?

- Ce n'est pas le même outil. Le film est un objet en soi. Il y a la pellicule qu'on a entre les mains, le cône de lumière de la projection, le côté lanterne magique. Les supports se rencontrent aussi : l'une de nos adhérentes enregistre les images en vidéo, les refilme en super 8 et retravaille sur la pellicule. »

Propos recueillis par Thomas Sotinel

★ Braquage, 16, rue de la Corderie, Paris 3^e. Tél. : 01-48-04-52-52.

Déluge de stars américaines sur le cinquantième Festival de Berlin

La compétition officielle multiplie les invitations aux films hollywoodiens décevants quand le Forum défend la plus haute cinéphilie

BERLIN

de notre envoyé spécial

Annoncée comme celle d'une renaissance, cette cinquantième édition de la Berlinale se tient, du 9 au 20 février, dans un périmètre restreint, encore cerné de chantiers et de grues métalliques. L'endroit, au cœur du nouveau quartier de la Potsdamerplatz, donne le sentiment d'être n'importe où et nulle part, agglomérat d'hôtels internationaux, d'une galerie commerciale sur trois étages, de multiplexes cinématographiques, d'immeubles gigantesques et froids. Cet environnement à la fois étouffant, monumental et étriqué a incité de nombreux festivaliers à se replier, au bout de quelques jours, sur le lieu historique du Festival, autour du Kurfürstendamm et de ses tavernes où l'on sert toujours un mémorable jarret de porc grillé. D'autant plus que les anciennes salles de projection (le Zoo Palast, le cinéma Delphi) continuent de présenter, en reprise, les films des sections parallèles.

Certes, le pari d'une parfaite maîtrise logistique, énoncé par le directeur du festival, Moritz de Hadeln, semble à peu près tenu si l'on excepte l'inconvénient, parfois sensible, d'une diminution de la taille des salles par comparaison avec celles utilisées les années précédentes. En ce qui concerne les films proposés, cette cinquantième édition a démarré mollement, après la présentation en ouverture du nouveau film de Wim Wenders, *The Million Dollar Hotel*. On pouvait, en raison de



Le hall du nouveau palais du festival, sur la Potsdamerplatz.

son demi-siècle d'existence et du déménagement de la manifestation dans ce nouvel îlot architectural post-moderne, espérer mieux qu'un début de compétition qui s'est révélé incertain, marqué par un sentiment de déception face à la plupart des œuvres présentées. Leur sélection témoigne au mieux d'un calcul (bénéficiaire de la présence de stars), au pire d'un jugement indéci-

Les films américains montrés durant la première moitié de la

manifestation, en particulier, se caractérisent moins par leurs qualités cinématographiques que par la venue subséquente de vedettes. George Clooney (*Les Rois du désert*), Leonardo DiCaprio (*La Plage*) ou Matt Damon (*Le Talentueux Mr. Ripley*) meublent les pages *people* des gazettes berlinoises. Mais pourquoi choisir un film aussi terne et convenu que *Boy's Choir*, réalisé par Akira Oga-ta, récit d'apprentissage situé dans les années 70 d'un jeune orphelin bègue intégré dans une

chorale d'enfants, pour représenter le Japon dont la production annuelle est, à nouveau, depuis quelques années, d'une richesse substantielle ?

LE POUVOIR DE FASSBINDER

Au rayon des déceptions majeures, il y a surtout le film du cinéaste hongkongais Stanley Kwan, dont, il y a deux ans, *Hold me tight* avait été une des bonnes surprises du festival. Cette fois, *The Island Tales* montre une poignée de personnages qui se

trouvent bloqués sur une île par une décision de quarantaine imposée par les autorités pour lutter contre la propagation d'un virus. C'est le prétexte dramatique à une succession de longues séquences dialoguées et posées, où des comédiens au talent pour le moins inégal s'ébattent sans nécessité visible. Surmonté d'une voix off égrenant des fragments de littérature métaphorique, le film se veut sans doute une méditation sur divers sujets comme la vie et la mort ainsi que le rapport à autrui...

Produit par le producteur français Marin Karmitz, l'Américain Jonathan Nossiter réalise avec *Signs and Wonders* son deuxième long métrage après *Sunday*. C'est une sorte de thriller conceptuel où autour d'une séparation (un homme quitte sa femme pour une autre puis tente de revenir. Trop tard...) se greffe une vague intrigue conspirationniste. Comme le suggère son titre, il s'agit avant tout d'un jeu sur les hasards et la détermination, les signes et l'absence.

La première bonne surprise de la sélection aura été le film de François Ozon. *Gouttes d'eau sur pierres brûlantes* est d'abord le titre d'une pièce de Rainer Werner Fassbinder, écrite alors qu'il avait dix-neuf ans. Un homme mûr séduit un adolescent. A l'acte 2, ils sont installés ensemble et reproduisent un quotidien conjugal peuplé d'agacement, de ressentiment, de cruauté mesquine. L'ex-fiancée du jeune homme revient pour récupérer son amoureux.

Sans doute le réalisateur français était-il attendu au tournant en présentant à la Berlinale une œuvre tirée du théâtre du cinéaste-dramaturge munichois. La puissance du matériau d'origine, fable cruelle sur l'usure conjugale, le pouvoir et la soumission d'autrui par le sexe et la séduction, demeure quasiment intacte, finement servie par la mise en scène. Et en choisissant délibérément de situer le récit dans les années 70, Ozon parvient à poser, de façon inédite, dans ses partis pris de décors, de costumes, de direction d'acteurs, des questions sur le statut des images, sur le réalisme et sur la reconstitution, sur le passage de l'authentique au kitsch.

Mais c'est, comme les années précédentes, au Forum international du jeune cinéma, sélection parallèle dirigée par Ulrich Gregor, que les cinéphiles ont pu faire leurs meilleures emplettes. A ce jour, en dehors de l'hilarante satire du film croate *Marsal*, de Vinko Bresan (*lire ci-dessous*), ce sont les films asiatiques qui se taillent une fois de plus, la part du lion.

ENCHANTEMENT MUSICAL

Avec tout d'abord trois œuvres de Johnny To, prolifique cinéaste de Hongkong (les trois titres présentés ont été réalisés dans l'année). On retient surtout un polar élégamment minimaliste et brutal, *La Mission*, témoignant d'un savoir-faire modeste, inspiré, et d'un respect pour les personnages (cinq gardes du corps embauchés pour protéger un truand menacé) que n'atteint plus depuis longtemps le cinéma hollywoodien de série. *One piece!*, des Japonais Shinobu Yaguchi et Takuji Suzuki, est une succession de courtes saynètes tournées en vidéo selon le principe du plan fixe. La contrainte adoptée libère ainsi diverses potentialités comiques qui atteignent leur but.

Enfin *Nabbie's Love*, de Yuji Nakae, est la découverte d'un Japon ludique et distancé, humoristique et mélancolique. C'est un récit simple, situé sur l'île d'Okinawa, où deux amants, désormais des vieillards, séparés soixante ans plus tôt, se retrouvent et décident de tenir leur promesse de s'enfuir ensemble. Cette minuscule histoire est ainsi littéralement enchantée par une utilisation de la musique (on y joue de toutes sortes d'instruments qui viennent interrompre le cours des événements, les chansons traditionnelles japonaises côtoient des berceuses irlandaises et Bizet) qui vient non seulement illustrer le récit mais l'enrichir, lui apporter sa respiration, lui donner enfin sa dimension modestement mythologique.

Deux visages, l'un comique, l'autre tragique, de l'ex-Yougoslavie

BERLIN

de notre envoyé spécial

Le cinéma, lieu commun, vient parfois nous donner des nouvelles du monde, ou plus exactement nous tenir régulièrement informés des représentations imaginaires que se font les pays de leur histoire et de leur présent. Les hasards de la programmation ont fait que l'ex-Yougoslavie est présente à la Berlinale cette année avec au moins deux films. Dans le cadre de la sélection du Forum international du jeune cinéma est présenté le film croate *Marsal*, réalisé par Vinko Bresan. Le passé de la Yougoslavie y resurgit sous la forme de fantômes impossibles à enterrer, mauvaise conscience d'un présent amnésique. Un petit village croate, oublié du monde et surtout de l'économie de marché qui transforme progressivement le pays, est le théâtre d'événements inquiétants : le spectre du maréchal Tito apparaît certains soirs aux alentours du cimetière. Ces apparitions surnaturelles vont évidemment

bouleverser la vie de la communauté. Les anciens communistes, vétérans confits dans le souvenir de la lutte des partisans antinazis, y voient le signal d'une reconquête du pouvoir qui peut commencer par le village. Le maire, dans le délire d'une alliance objective avec ceux-ci, voudrait en profiter pour créer une sorte de Disneyland tâtiste afin de développer un tourisme susceptible de sortir sa collectivité locale de l'oubli.

FORCE SATIRIQUE

Drapeaux rouges, faucilles et marteaux ressortent des greniers poussiéreux. Les parades du 1^{er} mai avec tracteurs décorés tirant des allégories vivantes sont organisées sous les yeux médusés des rares personnages restés lucides. *Marsal* renoue avec une tradition de farce satirique qui fut celle d'un certain cinéma des pays de l'Est dans les années 60, resurgissant ici tel un revenant. L'inventivité déployée dans les situations burlesques, les dialogues absurdes, la mise en

scène qui utilise volontiers le grand angle pour créer des perspectives grotesques, les trognes pittoresques évoquent le cinéma d'un observateur ricanant qui aurait un peu forcé sur le pétard. C'est en tout cas très drôle.

Dans un tout autre registre et pour un résultat artistique moins palpitant, *Nebeska Udica*, de Ljubisa Samardzic, présenté en compétition officielle, suscite une curiosité véritable. Il s'agit d'une production serbe dont l'action se situe en mai 1999, à Belgrade, pendant les bombardements de l'OTAN. Les civils serbes, semble dire le film, ont aussi une histoire. Un couple, dont l'enfant, traumatisé par les bombes, a perdu l'usage de la parole, est en crise. La femme rend visite régulièrement à sa mère à l'autre bout de la ville. L'homme aidé d'une poignée de copains, des traîne-lattes grands consommateurs de bière, décide de reconstruire un terrain de basket-ball récemment détruit par la chute d'un missile.

Nebeska Udica s'est visiblement donné comme objectif de filmer la vie quotidienne à Belgrade sous les bombes. La peinture des différents protagonistes, la mise en scène, la description psychologique ne témoignent vraiment pas d'une grande invention dramaturgique, mais le film, évidemment, en favorisant le sentiment d'une proximité immédiate avec ses personnages, en insistant sur les réflexes retrouvés d'une solidarité agissante entre des protagonistes à première vue dissemblables, voire antagonistes, cherche à favoriser un mécanisme d'identification suffisant chez le spectateur pour que celui-ci ressent une empathie authentique pour les personnages. Nos héros sans qualités, malgré la mort et la destruction tombées du ciel, atteindront-ils leur objectif ? Accessoirement, l'enfant retrouvera-t-il la parole ?

Scandé par le bruit des sirènes qui annoncent les attaques nocturnes, le récit s'organise autour

du projet collectif de cette reconstruction d'un terrain de basket-ball dont on devine rapidement la dimension allégorique. C'est la résistance et la détermination du peuple serbe, dans toutes ses composantes - les pères de famille côtoient les petits trafiquants -, à s'unir dans une tâche qui refuse les contraintes et les humiliations venues d'ailleurs. Ici, les personnages ne sont que les victimes d'une fatalité, qui viendra frapper le personnage principal, de façon absurde mais en favorisant un sentiment de révolte chez le spectateur frustré et ému par sa mort.

Lorsque celui-ci, avant sa disparition, rêve au ralenti - le cinéaste n'a pas hésité devant les procédés les plus simples - de retrouver son maillot de champion et aux victoires de la glorieuse équipe yougoslave, toute la rhétorique du film apparaît alors dans son plus simple appareil.

J.-F. R.

Jean-François Rauger

Les confidences de Régis Wargnier

POUR LE MEILLEUR et pour le pire, Régis Wargnier est bien obligé de penser aux Césars dont la cérémonie 2000 aura lieu le 19 février. En 1987, *La Femme de ma vie*

PORTRAIT

Son dernier film « Est-Ouest » est nommé quatre fois aux Césars

obtint celui de la première œuvre. En 1993, *Indochine* fut nommé huit fois et remporta quatre récompenses avant de recevoir l'Oscar du meilleur film étranger à Hollywood. Pour l'édition 2000, *Est-Ouest* est nommé quatre fois : meilleur film, meilleur réalisateur, meilleure actrice – Sandrine Bonnaire – et meilleure musique. *Est-Ouest* n'a pas été jusqu'ici un succès commercial et les Césars pourraient lui donner une deuxième vie : « Pour *Indochine*, ça a été un phénomène de rebonds. On a commencé avec les Golden Globes (attribués par les correspondants étrangers à Hollywood), on a continué avec les Césars et terminé avec l'Oscar. La presse relayait les bonnes nouvelles du film, qui a fait 1 million d'entrées supplémentaires. Mais ça n'arrive qu'une fois, il ne faut pas rêver. »

S'il est par expérience convaincu du poids commercial des petites statuettes, Régis Wargnier ne

croit pas à leur importance professionnelle. Contrairement aux Etats-Unis où les Oscars influent sur la carrière des récipiendaires, le cinéma français ne fera pas de pont d'or aux détenteurs de compressions dorées. « *Parce qu'on est en général dans l'ordre de la consécration, pas de la création* », estime le réalisateur de *Je suis le seigneur du château* – une seule nomination en 1990 ; « *Jusqu'à Est-Ouest, les gens me disaient que c'était mon meilleur film.* » « *Si Nathalie Baye a le César cette année, ça confirmera ce que nous disons dans le milieu depuis un an au sujet de Vénus Beauté Institut et d'Une liaison pornographique : elle est forte, elle fait partie des grands qui finissent toujours par ressortir de l'eau. S'il va à Karine Viard, ce sera plus inattendu, ce sera de toute façon justifié, mais ce serait le donner à l'aube de quelque chose, et c'est rare.* »

« MAL AIMÉ »

A deux reprises, Régis Wargnier a raté sa rencontre avec le public. *D'Une femme française*, le cinéaste se contente de dire : « *Quand un film est mal aimé, il est mal aimé jusqu'au bout.* » Mais il ne désespère pas d'*Est-Ouest*. Cette histoire d'amour lors de la guerre froide doit sortir aux Etats-Unis et en Russie ; elle fait partie de la présélection des films proposés à l'Oscar du meilleur film étranger. Et puis il y aura peut-être quel-

ques Césars qui permettraient un rebond – « *pour moi ou pour Leconte* » dont *La Fille sur le pont* n'a pas non plus été un grand succès commercial.

VITESSE EXTRAORDINAIRE

« *En juin 1999, nous avons fait une projection pour Cinétudes, cet organisme qui vous dit à qui ça plaît et pourquoi, quelle est votre cible idéale. Ça s'est passé de manière éblouissante, avec 85 % de taux de satisfaction. Ils nous ont dit : "Vous êtes dans les deux ou trois films qui peuvent déclencher un bouche-à-oreille ravageur, mais n'oubliez pas que ça ne peut marcher que si vous démarrez autour de 8 000 à 10 000 entrées le premier jour, en dessous, on ne peut pas évaluer l'impact du bouche-à-oreille, il n'y a pas assez de bouches." On a démarré à 6 000... »*

Le temps de parcourir le monde pour défendre *Est-Ouest*, et Régis Wargnier s'attellera à son prochain film. « *On pouvait faire en 1994 un film qui avait le goût d'un film de 1985, et ça passait. Aujourd'hui, on ne peut plus faire un film qui a un goût de 1995. Les choses se démodent à une vitesse extraordinaire, un certain style de comédie, certaines recettes.* »

Après quatre films d'époque, Régis Wargnier s'appête donc à tourner un thriller contemporain.

T. S.



Régis Wargnier : « Quand un film est mal aimé, il est mal aimé jusqu'au bout. »

Une épopée kafkaïenne racontée par Kiyoshi Kurosawa

License to live. Réalisé entre « Cure » et « Charisma », ce film épaissit le mystère du jeune prodige du cinéma japonais

Film japonais de Kiyoshi Kurosawa. Avec Hidetoshi Nishijima, Shun Sugata, Lily, Kumiko Asou, Koji Yakusho. (1 h 49.)

A l'instar de son compatriote Takeshi Kitano, Kiyoshi Kurosawa fait partie de ces très rares cinéastes dont l'univers est à la fois d'une puissance et d'une originalité telles qu'on éprouve l'envie, sans hystérie prophétique mais avec la simple conviction de l'évidence, de parier sa chemise sur la pérennité de son œuvre. Né en 1945 à Kobé, auteur à ce jour de vingt longs métrages réalisés à partir de 1983, Kurosawa a été très récemment découvert en France grâce à la programmation de dix de ces films dans le cadre du Festival d'Automne à Paris en novembre 1999, et la distribution concomitante en salles de *Cure* (1997), puis de *Charisma* (1999), lesquels ont attiré quelque 22 000 spectateurs.

C'est déjà beaucoup si l'on considère la nouveauté de son apparition sur la scène internationale, c'est évidemment dérisoire eu égard à l'étendue de son talent. Sans doute « l'installation » d'un auteur dans la conscience et les habitudes de fréquentation du grand public est-elle une affaire de temps. Plus encore, il manque au-

jourd'hui à cette œuvre un coup d'éclat susceptible de conjuguer les faveurs du plus grand nombre à l'onction cinéphilique, comme ce fut le cas pour le *Hana-Bi* de Takeshi Kitano, dont le Lion d'or vénitien fut le véritable détonateur de sa découverte rétrospective.

ÉTRANGÉTÉ RADICALE

License to live n'est pas le *Hana-Bi* de Kurosawa. Il est trop ésotérique pour y prétendre. Il n'en serait pas moins dommage d'attendre une hypothétique consécration internationale de son auteur pour découvrir ce film réalisé en 1998, l'un des plus ambitieux et des plus mystérieux de son auteur. Il marque le tournant d'une œuvre qui, longtemps nourrie aux sources de la série B américaine et du film de genre (polar, fantastique, porno), fait désormais imposer ce cadre au profit d'une étrangeté radicale qui relève de la pure inquiétude métaphysique. Inutile de chercher midi à quatorze heures pour en administrer la preuve. Elle éclate d'emblée dans le titre du film qui, en suggérant l'absurde nécessité d'un « permis de vivre », renvoie directement, entre rire et angoisse, aux abîmes kafkaïens.

Le Joseph K. de Kiyoshi Kurosawa se nomme Yoshii Yutaka. Il est âgé d'une vingtaine d'années et se

réveille subitement, au début de cette histoire, d'un coma prolongé de dix ans consécutif à un accident. De cet accident, et de la vie antérieure de Yoshii, on ne saura rien. Seule importe la quête qui désormais le meut, dans la solitude de son amnésie et les bouleversements d'un monde devenu méconnaissable. Il s'agit pour lui de réunir sa famille dissolue (ses parents ont divorcé, sa sœur a quitté le foyer familial) et de reconstruire le ranch-hôtel de son enfance converti en centre de pisciculture par un ami de son père, Fujimori, qui l'a recueilli à sa sortie de l'hôpital. Arpentant à l'infini cet enclos envahi par les mauvaises herbes, le jeune homme apparaît bientôt comme le héros somnambulique d'un western mental, qui aurait déplacé la tentation du *Château* et l'attraction de *L'Amérique* dans le Japon moderne.

ÉPOPÉE SPIRITUELLE

Plus encore que la présence de quelques grands motifs modernes (la culpabilité, la solitude, le doute...) qui permettent à cette histoire somme toute très prosaïque de se transformer en épopée spirituelle, c'est leur stupéfiant agencement qui fait toute l'originalité de ce film. Car non seulement il ne dispose jamais de la moindre avance sur le spectateur

– qui tâtonne au même rythme que le héros dans l'obscurité de ses reminiscences et de ses désirs – mais il semble être à lui-même une énigme, mais non moins terrifiante : comment s'orienter dans un univers dont on a perdu la clé ? Comment réapprendre le monde ? A cette question, Yoshii Yukata, talmudiste du soleil levant, répond par une autre question : « *Si je ne sais pas ce que j'ai perdu, comment le retrouver ?* » Revenant d'entre les morts hanter notre conscience, le personnage de Yoshii partage le film entre l'impassé de la table rase et l'impossibilité de reconstruire sur des fondations pourries. Grâce à quoi *License to live* ne ressemble ni ne prétend à rien de précis, suggérant tout au plus que la vraie vie n'est peut-être que la prolongation du coma, sous une autre forme.

Jacques Mandelbaum

Deux heures de vacances avec Leonardo DiCaprio

La Plage. Le réalisateur transforme la star en héros de jeu vidéo évoluant dans un décor de catalogue touristique

Film américain de Danny Boyle. Avec Leonardo DiCaprio, Virginie Ledoyen, Guillaume Canet, Robert Carlyle, Tilda Swinton. (1 h 59.)

On sait depuis *Bangkok aller simple*, une série B américaine avec Claire Danes, que la Thaïlande n'est plus une terre d'accueil pour le touriste américain. Leonardo DiCaprio, alias Richard, est un adolescent américain fatigué de notre société de consommation et de notre monde virtuel. Ce jeune homme sain aux idées pures débarque en Thaïlande à la quête de sensations fortes. Il les trouve immédiatement.

A peine arrivé, il tombe sur un Thaïlandais dans un marché couvert qui lui propose de boire du sang de serpent. De retour dans son auberge de jeunesse, il aperçoit une femme de ménage qui passe, en toute inconscience, sa serpillière sur des ampoules, au risque de s'électrocuter. Les Thaïlandais seraient-ils donc bêtes ? Oui, et dangereux en plus. Les autres autochtones aperçus dans *La Plage* sont des prostituées, des flics idiots et

des trafiquants de drogue. Une vraie racaille. On se croirait dans un vieux *Tarzan* des années 30 où l'indigène s'assimilait nécessairement à un sauvage. On y est. Dans ce film néo-colonial, l'« autre » – c'est-à-dire celui qui n'est pas américain – ressemble, au mieux, à un benêt qui n'a pas encore bénéficié des bienfaits de la civilisation.

CARTE MYSTÉRIEUSE

Dans son auberge de jeunesse, Richard fait la connaissance de Daffy, un Anglais siphonné en proie à des crises de délirium, interprété par Robert Carlyle. Ses tourments doivent être profonds car Richard le retrouve le lendemain matin la gorge tranchée. Avant de se donner la mort, Daffy colle sur la porte de Richard une mystérieuse carte, indiquant le chemin à suivre pour retrouver une île, absente des atlas, où se trouverait une plage magnifique.

Richard propose à un couple de jeunes Français, interprétés par Virginie Ledoyen et Guillaume Canet, de l'accompagner. L'offre est beaucoup plus courageuse qu'elle ne le paraît, tant le film considère le Français comme un être à part,

mystérieux – on ne se rend pas compte à quel point l'exception culturelle suscite des inquiétudes chez nos partenaires américains –, séducteur, séduisant, libéré sexuellement, conforme en tous points aux clichés qui ont cours de l'autre côté de l'Atlantique.

La plage en question sort du catalogue d'un tour-opérateur. Elle ressemble à celle que Bernardin de Saint-Pierre décrivait dans *Paul et Virginie*. Dans *La Plage*, Leonardo (DiCaprio) et Virginie (Ledoyen) débarquent dans un paradis de sable blanc où la mer d'un bleu cobalt côtoie les arbres centenaires. Bernardin de Saint-Pierre avait imaginé un couple livré à lui-même, Danny Boyle met en scène une communauté peuplée d'éphèbes blonds qui cohabitent dans leur île dans le plus grand secret. On peut cependant y apercevoir un Noir, mais celui-ci n'a rien de sauvage : il croit en Dieu et joue au cricket.

Le paradis, selon Danny Boyle, ressemble à un clip de MTV. Il consiste à fumer des joints, jouer au volley, écouter de la musique, pêcher, et rigoler. Ce rêve comporte aussi des inconvénients :

la présence encombrante de requins que Leonardo DiCaprio tue d'un coup de couteau, et l'autoritarisme forcené d'un chef de village qui décide de la transformer en une prison dorée dont n'arrivent pas à s'échapper ses habitants.

EMPLOI PASSIF

Entièrement centrée autour de sa star, *La Plage* fait un usage pour le moins particulier de celle-ci. Dans une scène onirique, l'acteur américain se transforme en un personnage de jeu vidéo. Rarement un metteur en scène aura cantonné sa star dans un emploi aussi passif. DiCaprio est un éphèbe que tout le monde s'arrache. Virginie Ledoyen le tire de son sommeil pour l'emener au bord de l'eau et lui faire des bisous. La chef du village part avec lui sur le continent et lui offre de lui faire l'amour. Ce comédien, d'un genre nouveau, ne décidant de rien, et s'offrant docilement au désir des autres, n'est en fait que le protagoniste d'un jeu vidéo avec lequel il devient possible de s'accoupler virtuellement l'espace de deux heures.

Samuel Blumenfeld

Bal tragique au restaurant

Le Dîner. L'auteur de « Nous nous sommes tant aimés » tente de mêler les recettes de deux de ses anciens succès, « La Famille » et « Le Bal ».

Film italien d'Ettore Scola. Avec Fanny Ardant, Giancarlo Giannini, Vittorio Gassman, Antonio Catania. (1 h 48.)

Où est passé le cinéaste de *Nous nous sommes tant aimés* (1974), *d'Affreux, sales et méchants* (1976) et *d'Une Journée particulière* (1977) ? Celui qui avait si bien su évoquer, par la chronique sociale au long cours, la farce tragique ou l'exploration d'un passé proche et douloureux, la réalité et les turpitudes de son pays. Voilà la question qu'on se pose depuis quelques années déjà, sans gaieté de cœur, en assistant au progressif affadissement d'une œuvre qui ne semble plus pouvoir offrir aujourd'hui que le brassage nostalgique de questionnements et de recettes devenus aussi obsolètes les uns que les autres.

Si *Le Roman d'un jeune homme pauvre* (1995), son film précédent, pouvait encore être perçu comme une tentative de renouveler sa manière et son inspiration, que penser de ce *Dîner* sans substance, sans saveur et sans âge, qui semble cette fois seulement repasser les plats ? Resucée synthétique du *Bal* (1983) et de *La Famille* (1987) dans le cadre d'un dîner au restaurant, ce film ressemble avant toute chose à un terrible aveu d'impuissance. On se souvient du principe qui, à la suite de la pièce de Jean-Claude Penchenat, présidait au *Bal* : rassembler dans un même espace – un dancing – et dans un même temps des personnages qui étaient autant d'échantillons de la société italienne et traverseraient, au rythme des changements de chorégraphies, de costumes et de couples, l'histoire de ce siècle. *La Famille* mettait en présence plusieurs générations d'une dynastie de grands bourgeois italiens à travers un siècle d'histoire.

MICROCOSME AUX CHANDELLES

Le dispositif du *Dîner*, le spectacle de la danse en moins et la lourdeur de la digestion en plus, mixe les deux approches, en disposant, le temps d'un repas dans une sympathique auberge d'une ville non identifiée, des consommateurs représentatifs des diverses générations et catégories sociales de la société italienne (du moins ceux qui parmi eux ont les moyens de se payer le restaurant) et le personnel de cet établissement.

Ce microcosme aux chandelles comporte une patronne (Fanny Ardant) qui cache sous une avenante élégance sa lassitude de femme mariée à un vieil homme sans avoir jamais eu le courage de tout plaquer, un serveur méridional qui ne saurait la courtiser que grossièrement, un chef de salle à l'ancienne qui veille heureusement au grain, un cuisinier râleur qui menace de faire grève et, *last but not least*, une flopée de clients plus ou moins réduits, dans cette œuvre plus radiographique que cinématographique ou gastronomique, à l'état de spectres parlant davantage qu'ils ne mangent. Quitte à mettre les morts à table, le menu infiniment plus incarné de Marco Ferreri dans *La Grande Bouffe* était diablement préférable.

PESANTEUR ET INCOHÉRENCE

En le regrettant amèrement au passage, il ne reste qu'à énumérer les convives du *Dîner*. Un vieux professeur solitaire (Vittorio Gassman), habitué des lieux, qui jette un regard apaisé et philosophique sur les tablées alentour ; un couple illégitime, composé d'un autre professeur (Giancarlo Giannini) et d'une jeune étudiante qui l'ennuie profondément et lui révèle la vanité de ses frasques ; une mère fellinienne (Stefania Sandrelli) et sa fille qui, par esprit de contradiction, veut entrer au couvent ; deux couples de nouveaux riches dont la femme de l'un a pour amant l'homme de l'autre ; une jeune beauté insouciant qui a donné rendez-vous à ses quatre amants pour une « explication » collective ; un père et ses deux grands enfants en plein psychodrame familial ; un couple d'acteurs qui répètent non sans difficulté leur prochain spectacle, adapté de Dostoïevski ; un jeune homme timide qui invite à sa table un médium sans le sou et affamé ; une tablée d'adolescents qui fêtent dans la salle attenante l'anniversaire de la nièce de la patronne ; enfin, en guise de chœur grec, une famille japonaise qui, lorsqu'elle ne sourit pas bêtement, photographie tout ce qui bouge.

Passant de table en table et d'histoire en histoire, la mise en scène de Scola ne parvient à éviter ni la futilité du propos, ni l'absence de cohérence du projet, ni la pesanteur d'un dispositif que ce papillonnage s'efforce en vain de rendre léger.

J. M.

HORS CHAMP

■ La Fox veut apaiser les écologistes thaïlandais, qui protestent violemment contre les déprédations commises pendant le tournage de *La Plage*. Le studio a annoncé à Bangkok qu'il consacrerait une partie – dont le montant n'a pas été précisé – des revenus du film aux parcs nationaux thaïlandais. Selon les écologistes, l'équipe du film a déboisé la plage de Maya Bay du parc national de Phi Phi Leh au mépris des règlements et au risque de provoquer une érosion rapide du littoral. – (AP)

■ Le prix du billet de cinéma est en chute libre à Bordeaux, où les grands complexes de la périphérie ont fait successivement baisser le tarif de 25 à 20 francs avant que les salles du centre-ville ne proposent l'entrée à 15 francs. Cette guerre des prix a provoqué la protestation des salles d'art et d'essai qui accusent les grands circuits de transformer les films en « produits d'appel » pour les confiseries et les boissons vendues dans les salles.

■ Julianne Moore remplacera Jodie Foster dans le rôle de l'agent Clarice Starling, l'héroïne du *Silence des agneaux*. Jodie Foster avait annoncé qu'elle ne souhaitait pas jouer dans *Hannibal*, la suite du *Silence*. Dans le nouveau roman de Thomas Harris, dont le producteur Dino de Laurentiis a acquis les droits pour 9 millions de dollars (9 millions d'euros environ), l'agent Starling passe du côté du docteur Lecter, le psychiatre cannibale.

Les extrémistes hindous contre le tournage de « Water »

Deepa Mehta devra réaliser son film dans un autre Etat

NEW DELHI
de notre correspondante

Réalisatrice indo-canadienne, Deepa Mehta connaît de nouveaux déboires dans son pays d'origine. Avant même le premier tour de manivelle, son nouveau film, *Water*, qui traite du sort affligeant des veuves dans la société hindoue des années 30 à Varanasi (Bénarès), a déclenché une polémique en Inde. Les autorités d'Uttar-Pradesh ont interdit son tournage sur les lieux d'origine, affirmant que celui-ci menaçait « l'ordre et la sécurité publics ».

Ce n'est pas une première pour Deepa Mehta qui avait déjà connu la célébrité il y a deux ans pour avoir déchaîné les extrémistes hindous. Par leur violentes actions de protestations, ceux-ci avaient donné à *Fire*, film qui évoque une relation lesbienne, une audience qui, selon nombre de critiques, dépassait largement son intérêt intrinsèque.

A l'époque toutefois, ceux-ci n'étaient intervenus qu'au niveau de la diffusion qu'ils avaient tenté d'empêcher. Aujourd'hui, c'est avant même le tournage et alors que le script n'est pas connu qu'ils ont manifesté et obtenu du gouvernement d'Uttar-Pradesh dirigé par les nationalistes hindous du BJP (Parti du peuple indien) que soit interdit le tournage à Vara-

nasi. Les extrémistes hindous accusent Deepa Mehta de donner une image négative de l'Inde et de dénaturer les hindous en sous-entendant que des « prêtres » puissent abuser de ces veuves confinées par la société à vivre dans l'ombre des temples.

FONCTIONNAIRE DÉPITÉ

Au-delà toutefois d'une accusation à caractère religieux, l'origine de l'affaire remonte, selon la cinéaste elle-même, au refus qu'elle a opposé à un fonctionnaire du gouvernement local de disposer de certains droits de diffusion du film, produit par David Hamilton. Ce fonctionnaire dépité avait menacé d'interdire le tournage du film à Varanasi, ce qu'il a réussi à faire en mobilisant une poignée d'extrémistes prompts à se déchaîner contre toute action présentée comme menaçant l'hindouisme.

L'affaire est d'autant plus grave que le gouvernement central avait, comme l'exige la loi pour des films à capitaux étrangers, vu et approuvé le script avant de donner son accord et d'assurer la production qu'il n'y aurait pas de problèmes. « La leçon est que même après avoir signé un contrat avec le gouvernement, personne ne peut être sûr qu'il sera autorisé à tourner en Inde », affirme aujourd'hui

David Hamilton. La cinéaste, qui n'a pas renoncé à réaliser *Water*, pourrait maintenant le faire au Madhya-Pradesh ou au Maharashtra, deux Etats qui lui ont assuré de bonnes conditions de tournage mais dans lesquels il sera nécessaire de reconstituer les bords du Gange tels qu'ils sont à Varanasi.

Reste le climat d'intolérance que fait régner en Inde une minorité extrêmement agissante et bruyante que le gouvernement central, dirigé par les nationalistes hindous, ne veut pas contredire directement. Cette attitude constitue une réelle menace pour la liberté de création dans un pays multiculturel et multiethnique. Si Bollywood – les grands plateaux de Bombay qui produisent des centaines de films par an – n'a pas beaucoup réagi pour défendre une réalisatrice que certains accusent de se complaire dans la polémique, les intellectuels dénoncent l'emprise de plus en plus grande que tentent d'acquiescer les extrémistes hindous sur la culture. En attendant, Shabana Azmi, la tête tonde pour les besoins du film, et Nandita Das, deux actrices déjà à l'affiche de *Fire*, attendent les résultats des entretiens de Deepa Mehta pour enfin faire leur métier : actrices.

Françoise Chipaux

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Toy Story 2	2	755 520	694	▲ + 1 %	1 682 482
2 Sleepy Hollow	1	649 108	375		649 108
3 Sixième Sens	6	451 175	592	▼ - 11 %	5 731 153
4 American Beauty	2	251 417	264	▼ - 7 %	600 686
5 Anna et le roi	3	139 350	346	▼ - 13 %	634 300
6 L'Extraterrestre	2	109 794	477	▼ - 33 %	308 091
7 Salsa	1	94 038	251		94 038
8 Himalaya ...	9	93 589	394	▼ - 9 %	2 078 320
9 American Pie	10	86 183	268	▲ + 6 %	1 815 597
10 Accords et désaccords	3	76 260	307	▼ - 44 %	529 012

* Période du mercredi 9 février au dimanche 13 février inclus

Les films américains continuent de régner sur le box-office. *Toy Story 2* arrive en tête avec 750 000 entrées et une moyenne très satisfaisante de 1 089 spectateurs par écran. Le film Disney profite des vacances scolaires et gagne 1 % de spectateurs supplémentaires par rapport à la semaine dernière. Mais le véritable triomphateur de la semaine est *Sleepy Hollow*. Avec une critique très favorable, et une star, Johnny Depp, particulièrement prisée par le public adolescent, le film de Tim Burton attire 649 000 spectateurs. Sorti sur 375 écrans, alors que les grosses machines américaines sont distribuées sur plus de 500, *Sleepy Hollow* enregistre une moyenne très impressionnante de 1 731 spectateurs par écran. *Sixième Sens* et *American Beauty* se maintiennent confortablement dans les hauteurs du classement. *Salsa* est la seule sortie française qui réussisse à se frayer une place, mais n'attire que 94 000 spectateurs dans une combinaison pourtant importante de 251 salles. Sa moyenne de spectateurs par écran (375) ne semble lui promettre qu'une carrière brève.

Source : "Ecran total"

CAHIERS DU CINÉMA

ROBERT BRESSON
SUPPLÉMENT 32 PAGESTIM BURTON
VISAGES DE LA PEUR :
SLEEPY HOLLOWANIMATION :
MANGA JAPONAIS
ET TOY STORY AMÉRICAINE543
FÉVRIER 2000

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 35 F

Abonnement
découverte
6 numéros, 99 F*Offre réservée aux lecteurs du Monde
non abonnés aux Cahiers du cinéma.

NOM _____
Prénom _____
Adresse _____
Commune _____
Code postal _____
Bureau distributeur _____

RÈGLEMENT :
 Chèque bancaire C C P
 CB _____

Date d'expiration.....

Signature :

Bulletin à retourner aux :
CAHIERS DU CINÉMA - SERVICE ABONNEMENT
24, avenue du Général Leclerc - 60646 Chantilly cedex

M002/00

*Offre encadrée réservée aux nouveaux abonnés et limitée à la France métropolitaine. Envoyer : 150 F. Valable jusqu'au 30/06/2000

Les studios abordent prudemment la Toile

Les majors hollywoodiennes s'interrogent sur l'incertaine logique économique d'un nouveau média qui risque de déstabiliser la distribution actuelle

LOS ANGELES
correspondance

Le premier studio hollywoodien à annoncer qu'il envisageait de distribuer certains de ses films sur l'Internet, en partenariat avec la chaîne vidéo Blockbuster, a été la Metro-Goldwyn-Mayer. Mais la démarche de la MGM est entourée de prudence. « Nous abordons ce nouveau marché lentement », précise David Bishop, le président de MGM Home Entertainment, parce que nous en ignorons les développements. » Avec les films d'United Artists, d'Orion, et de Polygram, le catalogue MGM comprend 4 100 titres. Le « broadband pour tous », qui ouvrira le grand multiplexe du futur, promet le téléchargement d'un film en quelques minutes, mais actuellement le nombre de consommateurs raccordés à Internet et équipés de cette connexion rapide reste encore minoritaire.

« Nous n'en sommes même pas à discuter des titres de films qui seraient lancés ainsi, poursuit le porte-parole du studio. Nous envisageons pour le moment de diffuser des bandes-annonces et des programmes télé. Nous devons nous assurer que les systèmes de cryptage nous protègent et que la qualité de diffusion convienne à celle de nos films. Les moyens nouveaux et innovateurs, c'est bien, mais le challenge va consister à ce qu'ils ne « cannibalisent » pas nos sources de revenus existantes comme le pay-per-view et la vente traditionnelle au détail. »

Les majors hollywoodiennes s'interrogent sur l'incertaine logique économique d'un nouveau média qui risque de déstabiliser la distribution actuelle. Le cinéma

sur la Toile grignoterait-il des parts de marché aux sorties en salle, à la vidéo et au DVD, à la télévision et au satellite ? C'est un distributeur de cassettes vidéo comme Blockbuster (présent dans 26 pays, avec 6 900 magasins aux Etats-Unis), visé par la concurrence du cinéma en ligne, qui a convaincu un studio de tenter l'aventure.

RISQUES DE PIRATAGE

Le modèle actuel de distribution internationale conçu par Hollywood consiste à imposer des « fenêtres de distribution » qui orchestrent la chronologie des sorties par territoire. La diffusion sur Internet apparaît en revanche plus incontrôlable. La Toile ignore les frontières et les territoires du marketing. Les risques de piratage sont considérables. En janvier dernier, dix studios et trois networks ont porté plainte contre iCraveTV.com, une société canadienne soupçonnée de diffuser des versions pirates de films et programmes sur le Net.

Et qui va imposer sa technologie ? Sightsound.com (Le Monde du 15 septembre 1999), la société qui a déposé un brevet de location et de vente de films en ligne, et exprimé son intention de le défendre devant la justice, se positionne comme la voie de passage obligée pour les majors. « Nous sommes en négociations », explique un de ses patrons, Scott Sander. Les internautes sont prêts. Sightsound est prêt. Mais les studios nous font attendre ! » Le plus grand cinéma du monde sur la Toile n'est pas vraiment pour demain.

Claudine Mulard

LES NOUVEAUX FILMS

LE VILLAGE DE NADYA

■ Nadya, huit ans, est la plus jeune habitante du village de Dudichi, à proximité de Tchernobyl. Dudichi est un « village interdit », mais où il reste parfaitement licite d'aller et de résider. Un village comme il en existe des centaines de milliers dans le monde, même si sa proximité avec la centrale nucléaire accidentée dramatise l'archaïsme paisible, uniquement tissé du cours des saisons, des travaux et des jours, des mariages et des deuils. On pourrait s'intéresser à cette réalité simple, presque immuable, si le réalisateur ne s'encomrait pas d'images outrancièrement décoratives, ainsi que d'un commentaire et d'un point de vue ridiculement passés.

De ce fait, de ce fait seulement, deux heures de paysages photographiés comme autant de pages du calendrier des Postes paraissent un peu longues pour faire savoir que le printemps succède à l'hiver, cinquante francs la place de cinéma semble un peu cher pour s'entendre déclarer qu'il n'y a rien de tel que la saucisse faite maison – fût-ce une saucisse biélorusse. J.-M.F. Film japonais de Seichi Motohashi. Avec les habitants du village de Dudichi. (1 h 58.)

LICENSE TO LIVE

(Lire page 29)

LE DINER

(Lire page 29)

LA PLAGE

(Lire page 29)

SORTIR

PARIS

Moby

Pionnier éclectique de la scène techno américaine, Moby réussit à hisser ses performances live à la hauteur d'un récent album – *Play* – pétri de références aux incantations blues primitives. Un jeu de scène, une variété instrumentale, une intensité qui se rapprochent des meilleurs concerts de rock.

Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18°. M° Anvers. Le 16, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 110 F.

Daniel Larrieu

De la soie et du feutre. L'amour des matières et le sens plastique du chorégraphe Daniel Larrieu se conjuguent dans *Feutre*, une pièce enveloppante comme un cocon mais toujours grande ouverte sur l'extérieur. La grâce retenue, l'élégance distante du directeur du Centre chorégraphique de Tours

n'empêchent pas son sens aigu du vivant de s'exprimer. De l'abstraction sensorielle bien maîtrisée.

Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9°. M° Opéra. Les 16, 17, 18 et 19, 20 heures ; le 20, 16 heures. Tél. : 01-53-05-19-19. De 70 F à 160 F.

Le Garage Rigaud

A coups de vents – clarinette basse, tuba, accordéon... – et de tensions délicates – guitare sèche, xylophone... –, ces disciples indociles de la chanson « néoréaliste » (Têtes Raides, La Tordue, Les Hurlleurs...) font valser des fables et des blues doucement cruels. Des humeurs de cabaret aussi à l'aise sur scène que dans un premier album, intitulé *Eponyme* (Mélodie distribution).

L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17°.

M° Place-de-Clichy. Les 15, 16 et 17 février, 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 90 F.

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Le Pirate de Vincente Minnelli, avec Gene Kelly, Judy Garland. Américain, 1948, copie neuve (1 h 42). VO : Grand Action, 5° (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17° (01-43-80-24-81).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Amer Indien

de Jean-Luc Debattise, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Luc Debattise, Luc Artero (guitare, flûtes, percussions et compositions).

Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3°. M° Rambuteau. Du 16 février au 19 mars. Du mercredi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, 17 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.

Mo' Jazz

Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er°. M° Châtelet. Le 16, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Michel Graillier

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er°. M° Châtelet. Le 16, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36.

Moby

Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18°. M° Anvers. Le 16, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 110 F.

Graeme Allwright

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11°. M° Bastille. Les 16, 17 et 18, 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59.

Etna

Limonaire, 18, cité Bergère, Paris 9°. M° Rue-Montmartre. Les 16 et 17, 22 heures. Tél. : 01-45-23-33-33. Entrée libre.

RÉSERVATIONS

Serge Hureau

interprète Rimbaud et Verlaine. Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry. Du 24 février au 19 mars. Tél. : 01-46-70-21-55. De 70 F à 110 F.

Calvin Russel & Jesse Taylor

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11°. Le 21 février, 19 heures. Tél. : 01-40-21-70-70 et 01-47-00-57-59. 150 F.

Fanfares

écrit et mis en scène par Georges Lavaudant, avec Gilles Arbona, Christiane Cohendy, Patrick Pineau. Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris 6°. Du 23 février au 25 mars. Tél. : 01-44-41-36-00. De 30 F à 180 F.

DERNIERS JOURS

19 février :

Le Décaméron des femmes

d'après Julia Vosnesenskaya, mise en scène de Julie Brochen.

La Cabane de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, 36-38, quai de la Loire, Paris 19°. Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 120 F.

Tokyo Notes

d'Oriza Hirata, mise en scène de Frédéric Fisbach.

Parc de La Villette. 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19°. Tél. : 01-40-03-75-75. 70 F et 90 F.

Douce France, dure France...

de et par Fred Personne, avec Violetta (accordéon). Musique de François Farugia.

Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue rue Saint-Martin, Paris 3°. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.

20 février :

Turner et la Seine

Pavillon des arts, porte Rambuteau, terrasse Lautréamont, Paris 1er°. Tél. : 01-42-33-82-50. De 11 h 30 à 18 h 30. Fermé lundi et fêtes. De 18 F à 35 F.

Dada-surréalisme - avant-gardes : un siècle de collages en Belgique. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, Paris 4°. Tél. : 01-53-01-96-96. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi et fêtes. 10 F.

LE MONDE DES LIVRES

avec Le Monde
DATÉ VENDREDI

MARDI 15 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 18.20** Nulle part ailleurs. Avec Eels, Danny Boyle et Guillaume Canet, Cristina Aguilera. **Canal +**
- 18.30** et **21.30** L'Invité de PLS. **LCI**
- 19.00** Archimède. **Arte**
- 19.00** Le Grand Journal. **LCI**
- 20.15** Le Journal de l'histoire. **Histoire**
- 20.50** Les Moments de vérité. **M 6**
- 21.00** Le Gai Savoir. Faut-il brûler Sartre ? Invités : Bernard-Henri Lévy ; Serge July ; Claude Imbert ; Alain Renaut ; Benny Lévy. **Paris Première**
- 22.25** 100 % 2000. Maris qui découchent et femmes sur la touche. Invitée : Michèle Bernier. **TSR**
- 22.30** Sud. La Foire annuelle à la truffe, à Aups. Le Château de Berner. L'Abbaye du Thoronet. L'Abbaye de La Celle. Invités : Alain Ducasse, Bruno de Lorgues. **TMC**
- 22.45** 52 sur la Une. Supers films pour casseurs de choc. **TF 1**
- 22.45** La Vie à l'endroit. Les plaisirs du palais. **France 2**
- 23.50** Texto. Bateaux-livres : la littérature et la mer. Invités : Hervé Harmon ; Irène Frain ; Mathieu Belez ; Serge Joncour ; Michel Le Bris. **France 3**
- 0.25** T'as pas une idée ? Philippe Torreton. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

- 19.00** L'Ecole des tortionnaires. **Planète**
- 19.05** Lima, prise d'otage en direct. **Odyssee**

Le Monde TELEVISION

CANAL+

18.14 Les Lascars
Le générique de cette série ne dure que six secondes, mais sa qualité mérite qu'on s'y attarde. Conçu à partir de photos et de dessins travaillés par ordinateur, il pose d'emblée le cadre des saynettes qui vont suivre (30 x 1 min) diffusés juste avant « Nulle part ailleurs ». Une chronique urbaine de la génération hip-hop réalisée par de jeunes auteurs qui, visiblement, connaissent bien cet univers.

- 20.05** La Terre en question. Technologie, la rançon de la gloire ? **Odyssee**
- 20.30** Rugby, histoire d'un jeu. [3/4]. Le rugby à la française. **Planète**
- 20.30** Voix d'ange, voix de castrat. **Odyssee**
- 20.35** Thema. Une histoire d'amour en Amérique. **Arte**
- 21.00** Les Grands Commandants. [2/6]. Jules César. **Histoire**
- 21.25** La Légende napoléonienne. [1/2]. **Planète**
- 22.45** L'Ame du gospel. **Planète**
- 23.00** Huang Shan, la forteresse des brumes. **Odyssee**
- 23.30** Joe Cocker : Have a Little Faith. **Canal Jimmy**
- 23.55** Sam Sheppard. **Odyssee**
- 0.55** Mumia Abu-Jamal, victime de la « justice » américaine. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

- 18.30** Football. D 1 : Nantes - Lyon. **Canal + vert**
- 20.45** Football. D 1 : Marseille - Paris-SG. **Canal +**
- 21.00** Boxe. Poids lourds. Jean-Marc Mormeck (Fra) - Rob Bleakeley. A Epinal. **Eurosport**

MUSIQUE

- 21.00** Prokofiev et Ravel, par Celibidache. Concert enregistré en 1975 et interprété par l'Orchestre de la Suisse italienne. **Muzzik**

- 23.10** André Ceccarelli, West Side Story. Concert enregistré au café de la Danse, en 1998. **Muzzik**
- TÉLÉFILMS**
- 20.30** Une mère en colère. Gilles Béhat. **Festival**
- 21.20** Victoire ou la douleur des femmes. Nadine Trintignant [2/3]. **RTBF 1**

COURTS MÉTRAGES

- 23.50** Scénarios pour la drogue. Speed Ball. Laurent Bouhnik. **O. TF 1**
- 0.40** Libre Court. Coupures. F. Carpentier. **France 3**
- 1.40** Scénarios pour la drogue. T'en as ? Antoine de Caunes. **France 3**

SÉRIES

- 20.45** Le Caméléon. Coup double. Le poids du passé. **Série Club**
- 20.50** La Vie à cinq. Nouveaux horizons. Le couloir de la mort. **Canal Jimmy**
- 21.40** Ally McBeal. Love's Illusions (v.o.). **Téva**
- 21.50** That 70's Show. Château d'eau. **Canal Jimmy**
- 22.15** Friends. The One Where Joey Loses His Insurance (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.40** Les Soprano. A bout de souffle. **Canal Jimmy**
- 22.45** The Practice, Donnell & associés. Dans la bataille (v.o.). **Série Club**

FESTIVAL

1.10 Les Fables de La Fontaine
Au début des années 60, la télévision passa commande d'une série de courts métrages (13 x 26 min) pour mettre au goût du jour l'œuvre du fabuliste. La réalisation fut confiée à des cinéastes connus, tels que René Clair, et la distribution réunit quelques noms de l'époque : Poiret et Serrault, Charles Aznavour, Leslie Caron... Ne pas manquer *La Mort et le Bûcheron* ni *Le Lièvre et la Tortue*.

FILMS

- 14.05** Le Lit conjugal ■■■ Marco Ferreri (France - Italie, 1963, N., 90 min). **Ciné Classics**
- 14.10** Les Années-lumière ■■■ Robert Enrico (Europe, 1989, 165 min). **Ciné Cinémas 3**
- 14.15** La Valse de Paris ■■■ Marcel Achard (France, 1949, N., 95 min). **Mezzo**
- 16.40** Lila, Lili ■■■ Marie Vermillard (France, 1999, 110 min) **Canal + Vert**
- 17.15** Le Roman de Mildred Pierce ■■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 110 min). **Ciné Classics**
- 17.20** Maudite Aphrodite ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 3**
- 19.05** Usual Suspects ■■■ Bryan Singer (Etats-Unis, 1994, 100 min). **Cinéfaz**
- 20.30** Le Voyage fantastique ■■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1966, 100 min). **Ciné Cinémas 1**
- 20.30** Les Fugitifs ■■■ Francis Veber (France, 1986, 90 min). **Cinéstar 1**
- 

- 20.45** Razzia sur la chnouf ■■■ Henri Decoin. Avec Jean Gabin, Marcel Dalio (France, 1954, N., 105 min). **Cinéfaz**
- 22.30** Versailles, rive gauche ■■■ Bruno Podalydès (France, 1991, 45 min). **Paris Première**
- 22.30** Les Tontons flingueurs ■■■ Georges Lautner (France, 1963, N., 110 min). **Cinéfaz**
- 0.30** Casablanca ■■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1942, N., 100 min). **Cinétoile**
- 1.55** Fort Saganne ■■■ Alain Corneau (France, 1984, 175 min). **Ciné Cinémas 3**
- 2.55** La Passion Béatrice ■■■ Bertrand Tavernier (France - Italie, 1987, 125 min). **Ciné Cinémas 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 18.25** Exclusif.
- 19.00** Etre heureux comme...
- 19.05** Le Bigdil.
- 20.00** Journal, Météo.
- 20.50** L'Animal. Film. Claude Zidi.
- 22.45** 52 sur la Une. Supers films pour casseurs de choc.
- 23.50** Scénarios sur la drogue. Speed Ball. Laurent Bouhnik. **O.**
- 23.55** Minuit sport.
- 0.40** Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 18.45** Friends.
- 19.15** Qui est qui ?
- 19.50** Un gars, une fille.
- 20.00** Journal, Météo.
- 20.50** Nimitz, retour vers l'enfer. Film. Don Taylor.
- 22.40** Un livre, des livres. Les plaisirs du palais.
- 22.45** La Vie à l'endroit.
- 0.20** Journal, Météo.
- 0.45** La Cavale d'un père. Téléfilm. Chuck Bowman.

FRANCE 3

- 17.40** Le Kadox.
- 18.13** Comment ça va aujourd'hui ?
- 18.20** Questions pour un champion.
- 18.46** Un livre, un jour.
- 18.50** Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05** Fa si la. Spéciale Juniors.
- 20.35** Tout le sport.
- 20.55** Eurovision 2000.
- 23.15** Météo, Soir 3.
- 23.50** Texto. Bateaux-livres : la littérature et la mer.
- 0.40** Libre Court. Coupures. Frédéric Carpentier.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.45
- 18.15** Flash infos.
- 18.20** Nulle part ailleurs.
- 20.15** Football. Marseille - Paris-SG.
- 22.49** Le Monde selon Glup. **O.**
- 22.50** Best Men. Film. T. Davis (v.o.). **O.**
- 0.15** Football. Nantes - Lyon.
- 2.00** Au cœur de la tourmente ■ Film. Beeban Kidron (v.o.). **O.**

ARTE

- 19.00** Archimède.
- 19.45** Arte info, Météo.
- 20.15** La Vie en feuilleton. [2/4].
- 20.35** Thema. Une histoire d'amour en Amérique. **20.40** Pour le meilleur et pour le pire. **22.00** Le Choc africain. **23.05** Fêtes de Noël en famille. **23.15** Premier flirt. **0.30** L'Amour plus fort que tout. **0.35** Du riffi chez Karen et Bill. **1.45** Et si c'était à refaire...

M 6

- 18.30** Sliders, les mondes parallèles.
- 19.15** Cosby Show.
- 19.54** Le Six Minutes, Météo.
- 20.05** Une noumou d'enfer.
- 20.40** Décrochages info, E = M 6 découverte.
- 20.50** Les Moments de vérité.
- 22.55** Le Piège de la vengeance. Téléfilm. Mark Sobel. **O.**
- 0.35** Zone interdite. Jeunes, jolies mais seules.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30** Accord parfait. L'Opéra des Gueux de Benjamin Britten d'après un texte du XVIII^e.
- 21.30** Fiction 30. [1/4].
- 22.10** Multipistes.
- 22.30** Surpris par la Nuit. **0.00** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00** Un mardi idéal.
- 22.30** Jazz, suivez le thème. This Can't Be Love.
- 23.00** Le Conversatoire. **0.00** Tapage nocturne. Le muet sonore.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15** Les Soirées. *Sonatine pour violon et piano* D 385 n° 2, de Schubert. **20.40** Bach au XX^e siècle. Œuvres de Reger, Bach, Poulenc, Stravinsky, Schoenberg, Casella, Honegger, Villa-Lobos.
- 22.30** Les Soirées... (suite). Œuvres de Bach, Bartok, Chostakovitch, Hindemith, Villa-Lobos, Weill.

MERCREDI 16 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00** Milosevic et le rêve d'une « grande Serbie ». Invités : Florence Hartmann ; Kosta Christich ; Catherine Samary ; Paul-Marie de la Gorce. **Forum**
- 22.00** Bowles, « Mémoires d'un nomade ». **Forum**
- 23.00** Les Drogues et la médecine. **Forum**

MAGAZINES

- 17.00** Les Lumières du music-hall. Gilles Vigneault. Sylvie Vartan. **Paris Première**
- 18.20** Nulle part ailleurs. Invités : Moby ; Matt Damon ; Guy Savoy ; Paul Personne. **Canal +**
- 20.45** Les Mercredis de l'Histoire. La jeunesse sous Hitler [2/5] : Dévouement. **Arte**
- 20.50** Combien ça coûte ? Les impôts. Invités : Enrico Macias ; Marc Jolivet. **TF 1**
- 20.55** La Marche du siècle. On peut s'en sortir. **France 3**
- 22.40** Ça se discute. Y a-t-il un âge pour tomber amoureux ? **France 2**
- 22.45** La Route. Invités : Yolaine de la Bigne ; Jacques Salomé. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

- 17.30** Un étalon en or. **Planète**
- 17.40** L'Histoire des grands ballets. [5/20]. Cendrillon. **Mezzo**
- 17.40** Sur la terre des dinosaures. **TSR**
- 18.00** L'Actors Studio. Donald Sutherland. **Paris Première**
- 18.15** Les Grands Commandants. [1/6]. Alexandre le Grand. **Histoire**
- 18.20** Les Grandes Expositions. L'Islam. **Planète**
- 18.20** Histoire de chevaux. Parbudice, une course en enfer. **Odyssee**
- 18.30** Le Monde des animaux. Le Limule. **La Cinquième**
- 18.50** Les Ailes de légende. [2/6]. Le Warthog A-10. **Planète**
- 19.00** Connaissance. Pomodoro, la légende de la tomate italienne. **Arte**
- 19.05** La Jungle de verre. Préserver son espace. **Odyssee**
- 19.10** Roger Caillois. [7/8]. **Histoire**
- 19.30** Costa Rica. **Odyssee**
- 19.40** Drogues hallucinogènes, un espoir thérapeutique. **Planète**
- 20.15** La Vie en feuilleton. Bonjour bébé ! [3/4]. Mais que fait donc le docteur Schäfer ? **Arte**

Le Monde TELEVISION

CINÉ CLASSICS

20.30 Le Roman de Mildred Pierce ■■■ En 1945, Joan Crawford a quarante et un ans. Bien que depuis 1939, elle n'ait pas cessé de tourner, elle a perdu son statut de star. Elle va alors, dans ce film dirigé par Michael Curtiz, effectuer un surprenant rétablissement, en assumant un rôle de femme mûre marquée par la vie et victime d'un amour maternel inconsideré. Renouvelée, Crawford est admirable. En v.o.

- 20.30** Un âge passé. Autoportrait en vieil ours. **Planète**
- 21.00** Histoires secrètes de la deuxième Guerre mondiale. [16/26]. Les chasseurs de mines. **Histoire**
- 21.25** Sans frontières. Les Chats du soleil. **Odyssee**
- 21.35** Perspectives américaines. [7/8]. De l'abstrait au pop art. **Planète**
- 22.00** Le « Guernica » de Pablo Picasso. **Histoire**
- 22.30** Sloba et Mira. **Planète**
- 22.50** La Conquête spatiale en Union soviétique. [3/3]. **Odyssee**
- 22.55** Enquêtes médico-légales. Erreur judiciaire. **13^{ème} RUE**
- 23.05** Profil. William Kentrige. Dessiner l'éphémère. **Arte**
- 23.25** Les Visages de l'Amazonie. [3/5]. Rainer Grecco, le visage de la destruction. **Planète**
- 23.55** Rugby, histoire d'un jeu. [3/4]. Le rugby à la française. **Planète**
- 0.00** Chroniques de l'Afrique sauvage. Le retour de Douma. **Odyssee**

SPORTS EN DIRECT

- 17.00** Tennis. Tournoi féminin de Hanovre. **Eurosport**
- 17.00** Basket-ball. Euroligue féminine. Ruzomberok - Bourges. **Pathé Sport**
- 20.00** Basket-ball. Euroligue masculine. Olympiakos - Pau-Orthez. **Eurosport**
- 20.00** Volley-ball. Ligue des champions : Poitiers - Friedrichshafen. **Pathé Sport**
- 20.00** Football. Championnat de D 1 : Monaco - Bordeaux. **Superfoot**

DANSE

- 21.00** Le Lac des cygnes. Chorégraphie de Patrice Bart. Musique de Tchaïkovski. Par le ballet du Deutsche Staatsoper Unter den Linden de Berlin. **Muzzik**
- 23.00** Coppélia. Chorégraphie de Maguy Marin. Musique de Delibes. Avec Maria Brown, Nerses Boyadjian, Françoise Jouillé, Josu Zabala. Par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano. **Mezzo**

MUSIQUE

- 18.30** Concert à la mémoire d'Herbert von Karajan. Œuvres de Mozart. Avec Rachel Harnisch, soprano ; Karita Mattila, soprano ; Sara Mingardo, mezzo-soprano ; Bryn Terfel, baryton-basse ; Michael Schade, ténor. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin et le Chœur de la radio suédoise, dir. Claudio Abbado. **Mezzo**

- 19.35** Mozart. *Symphonie n° 41 en do majeur*. Par l'Orchestre d'Europe, dir. Nikolaus Harncourt. **Mezzo**
- 21.00** Musique autour du monde. **Mezzo**
- 21.45** Musica. Yo-Yo Ma Inspired By Bach (quatrième partie : *Sarabande*). Avec Yo-Yo Ma, violoncelle ; Lori Singer. **Arte**
- 21.55** Motown Live. Spécial Saint-Valentin. **Paris Première**
- 21.55** Tableaux berbères. Fés 1996. **Mezzo**
- 0.10** Ohad Talmor Septet featuring Lee Konitz. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 19.50** Un chevalier hors du temps. Robert Young. **Disney Channel**
- 20.40** Le Prix de la gloire. Douglas Barr. **RTL 9**
- 20.50** Tépape nocturne. Gérard Cuq. **O.**
- 20.55** La Petite Absente. José Pinheiro. **O.**
- 20.55** Enquête mortelle. Jeremy Kagan. **France 2**
- 21.15** Double trahison. Peter Levin. **RTBF 1**
- 22.00** Adieu la vie. Maurice Dugowson. **Festival**
- 22.25** Meurtre sur écoute. E. W. Swackhamer. **RTL 9**
- 23.00** Les Galons du silence. Jeffrey A. Bleckner. **O.**
- 23.30** Psychose 4. Mick Garris. **O.** **France 3**

COURTS MÉTRAGES

- 0.45** Scénarios sur la drogue. Speed Ball. Laurent Bouhnik. **O.** **France 2**
- 1.00** Scénarios sur la drogue. Coke. Jean-Louis Tribes. **France 3**
- 1.10** Scénarios sur la drogue. La Rampe. Santiago Otheguy. **TF 1**

SÉRIES

- 17.55** Angela, 15 ans. Bruits de couloir. **France 2**
- 18.30** Sliders, les mondes parallèles. Un monde de stress. **M 6**
- 20.50** St Elsewhere. Histoire de famille. Remission. **Téva**
- 22.40** The Practice. Cache-cache **O.** Envers et contre tout. **M 6**
- 23.10** Columbo. Etat d'esprit. **TF 1**
- 0.25** The PJ's, les Stubbs. The Door (v.o.). **Série Club**
- 1.00** Les Soprano. A bout de souffle (v.o.). **Canal Jimmy**
- 1.45** Friends. The One Where Joey Loses His Insurance (v.o.). **Canal Jimmy**

ARTE

23.05 Profil : William Kentrige
Maria Anna Tappeiner et Reinhard Wulf se sont intéressés à William Kentrige réalisateur de courts métrages d'animation, laissant de côté l'homme de théâtre et le cinéaste. Suivi dans son atelier, l'artiste montre sa technique *Drawings for Projection*. Il dessine au fusain des scènes en noir et blanc soulignées d'ombres et traversées de lignes bleues qu'il fixe avec la caméra au fur et à mesure.

FILMS

- 13.55** Razzia sur la chnouf ■■■ Henri Decoin (France, 1954, N., 100 min). **Cinéfaz**
- 14.00** Un été 42 ■■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1971, 105 min). **Cinétoile**
- 14.10** L'Ennemi public n° 1 ■■■ Henri Verneuil (France, 1953, N., 105 min). **Ciné Classics**
- 15.20** Les Eaux printanières ■■■ Jerzy Skolimowski (Fr - It., 1988, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 3**
- 15.40** Les Années-lumière ■■■ Robert Enrico (Europe, 1989, 170 min). **Ciné Cinémas 1**
- 15.45** Les Cavaliers ■■■ John Ford (Etats-Unis, 1959, 120 min). **Cinétoile**
- 16.40** Les Fugitifs ■■■ Francis Veber (France, 1986, 90 min). **Cinéstar 1**
- 17.00** Le Voyage fantastique ■■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1966, v.o., 95 min). **Ciné Cinémas 3**
- 17.10** Le Lit conjugal ■■■ Marco Ferreri (France - Italie, 1963, N., 95 min). **Ciné Classics**
- 17.20** Les Tontons flingueurs ■■■ Georges Lautner (France, 1963, N., 110 min). **Cinéfaz**



- 20.30** Le Roman de Mildred Pierce ■■■ Michael Curtiz. Avec Joan Crawford, Zachary Scott (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 115 min). **Ciné Classics**
- 20.40** Le Patient anglais ■■■ Anthony Minghella (Etats-Unis, 1996, 160 min) **O.** **Cinéstar 1**
- 20.50** Crying Freeman ■■■ Christophe Gans (Fr - Can., 1995, 105 min) **O.** **Cinéfaz**
- 21.00** La Vie rêvée des anges ■■■ Erick Zonca (France, 1998, 109 min) **O.** **Canal +**



- 21.40** New York, New York ■■■ Martin Scorsese. Avec Liza Minnelli, Robert De Niro (Etats-Unis, 1977, v.o., 165 min). **Cinétoile**
- 23.45** Guerre et Paix ■■■ Serge Bondartchouk [2/4] (Urss, 1962, 120 min). **Histoire**
- 0.05** Guantamamera ■■■ Tomas Gutiérrez Alea et Juan Carlos Tabío (Cuba, 1995, 100 min). **Ciné Cinémas 2**
- 0.25** La Tendre Ennemie ■■■ Max Ophüls (France, 1936, N., 65 min). **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 14.40** Alerte Cobra.
- 15.40** Le G.R.E.C.
- 16.40** Mission sauvetages.
- 17.35** Melrose Place.
- 18.25** Exclusif.
- 19.05** Le Bigdil.
- 20.00** Journal, Météo.
- 20.50** Combien ça coûte ? Les impôts.
- 23.10** Columbo. Série. Etat d'esprit. **0.35** Formule foot.
- 1.10** Scénarios sur la drogue.

FRANCE 2

- 14.45** Le Renard.
- 15.45** Tiercé.
- 15.55** La Chance aux chansons.
- 16.50** Des chiffres et des lettres.
- 17.20** Un livre, des livres.
- 17.25** Cap des Pins.
- 17.55** Angela, 15 ans.
- 18.45** Friends.
- 19.15** Qui est qui ?
- 19.55** et **20.45** Tirage du Loto.
- 20.00** Journal, Image du jour, Météo.
- 20.55** La Petite Absente. Téléfilm

Châteaux en France

par Pierre Georges

UNE GRANDE VILLE, qu'est-ce, politiquement, sinon un magnifique château fort ? Et, manifestement, il y a déjà de la demande sur le château fort. Une vraie reprise du marché immobilier et féodal.

Toulouse, par exemple. Dominique Baudis, le châtelain, encore jeune, inamovible, sinon de son propre chef, a décidé de se retirer en 2001. Toulouse, donc, était à reprendre. Miracle ! Cela n'a pas traîné. Philippe Douste-Blazy, qui s'ennuyait vaguement à Lourdes, ville trop étroite, et songea un instant à Paris, ville trop large, a trouvé cité à son pied. A nous deux Toulouse donc, rêve en rose sur mesure. Si les électeurs veulent bien avoir l'amabilité de faire un transfert d'affection, voici un Capitole qui s'offre pour pas cher et le seigneur Douste-Blazy comme installé dans ses meubles.

On ne dira jamais assez les charmes des promontoires régionaux, avec vue dominante, en ces périodes compliquées de cumul des mandats. Lyon par exemple, qui offre de si jolies perspectives et une vue imprenable sur le champ politique. Seigneur de Fourvière et de la Croix-Rousse, cela pose notablement son homme. Il fut un temps d'ailleurs, où, après Edouard Herriot et son destin national, le maire de Lyon se suffisait à son bonheur et se satisfaisait de son mandat, en un assez souverain mépris pour les agitations de la Cour et de sa capitale. Ainsi vécurent, maires, un peu députés, et fiers de l'être, Louis « Zizi » Pradel et son successeur Francisque Collomb.

Puis vint - après la chute de la maison Noir, saisie et emportée par la transe nationale -, Raymond Barre, en une démarche in-

verse et centrifuge. De Paris vers Lyon, de Matignon naguère vers la place des Terreaux. Raymond Barre ne se représentera plus. C'est un fait acquis. C'est bien le seul. La place est à prendre. Et, sous chaque pierre soulevée, à droite, surgit un candidat plus ou moins fondé dans ses espérances nobiliaires. Ce qui, outre le bonheur du prétendant socialiste, suscite l'inquiétude et l'appétit des états-majors. Lyon, mazette, jolie bourgade politique !

D'où la rumeur qui courut très vite et fut tout aussi vite démentie d'une possible candidature de François Bayrou. On prétendit même que Lyon valait bien, pour le Palois comme pour l'auteur, une messe ! Ces rumeurs odieuses seront jugées. Mais alors qui ? François Bayrou en une reposable recandidature redémentie ? Tout autre ?

Reste enfin le château des châteaux, le plus beau. Et la guerre d'approche y fait rage. Les assiégeants se déclarent, en des approches hannibalesques. Les éléphants veulent entrer dans Paris. Eléphant de droite, Philippe Séguin qui, pour peu que « MAM » le lui demande gentiment, est tout prêt à offrir sa puissance, son savoir-faire et son corps à la cause. Eléphant de gauche, Jack Lang, qui se ferait une douce violence en son immense désespoir de quitter Blois, forteresse secondaire. Donc, les prétendants sont prêts à se dévouer. Etat d'esprit que ne partage pas vraiment les tenants. Qu'il règne jusqu'à l'absurde, façon Jean Tiberi, ou qu'il patiente depuis si longtemps dans l'opposition, à la manière de Bertrand Delanoë. Bref, le siège s'annonce grandiose et sanglant.

Les parents d'enfants handicapés en colère contre l'assureur Axa

La compagnie veut doubler le coût d'une garantie décès

« UN SCANDALE. » C'est ainsi que plusieurs parents d'enfants handicapés résumant une décision prise par l'assureur Axa et révélée par *L'Humanité* du mardi 15 février.

Dans le cadre du contrat de prévoyance passé entre la compagnie d'assurance et l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées (Unapei), qui prévoit que, en cas de décès des parents, les enfants handicapés reçoivent une rente jusqu'à leur mort, les adhérents ont eu la mauvaise surprise de recevoir, fin janvier, une lettre d'Axa leur « proposant » soit de réduire la rente de moitié, soit de doubler leur prime, soit de souscrire un nouveau contrat, beaucoup plus cher. Ce contrat d'assurance a été passé entre la Caisse nationale de prévoyance et l'Unapei en 1963, l'UAP l'ayant repris en 1980, jusqu'à son rachat par Axa en 1996. Le contrat avait été revu en 1995. Pas moins de 7 000 personnes l'ont souscrit, pour 3 500 enfants.

La maman de Jérémie, trisomique âgé de vingt et un ans, citée

par *L'Humanité*, qui a souscrit cette garantie il y a quinze ans, aura versé 180 000 francs pour rien si elle refuse les nouveaux termes du contrat ! Les adhérents de l'Unapei dénoncent le fait de ne pas avoir été prévenus. L'association a eu de son côté, en juillet 1999, la mauvaise surprise de voir Axa lui « tomber dessus comme un bulldozer », en annonçant des augmentations allant jusqu'à 180 %, nous rappelle Patrick Gohet, directeur général de l'Unapei. L'association a négocié jusqu'en décembre, essayant, en vain, de trouver un autre assureur. « Je comprends le profond mécontentement et la colère des parents », affirme M. Gohet.

RECOURS À L'ÉTAT ?

Pour sa défense, Axa explique qu'après avoir racheté l'UAP, il a passé tous les contrats au peigne fin. Sur celui de l'Unapei, les tarifs auraient dû être augmentés de 6 % chaque année depuis quinze ans, explique l'assureur. Résultat : Axa affirme avoir accumulé sur ce contrat un manque à gagner esti-

mé, fin 1999, à 500 millions de francs, en raison de l'allongement de la durée de la vie. « L'assureur ne peut pas casser sa cassette chaque année », plaide Rémi Grenier, directeur chargé de l'assurance collective chez Axa, cité par *L'Humanité*.

Certes, la compagnie d'assurances n'a pas vocation à être philanthrope. Mais comment justifier de doubler les primes d'assurance, sans autre avertissement, de parents d'enfants handicapés, surtout quand une des devises édictées par le groupe dirigé par Claude Bébéar est : « L'entreprise ne peut rester indifférente à son environnement social » ? « Il est clair que cela ne peut pas plaire, mais il est clair aussi que l'assureur ne gagnera pas d'argent », résume M. Grenier dans *L'Humanité*. « On sait qu'humainement c'est dur mais on doit faire notre métier d'assureur », renchérit une porte-parole d'Axa, interrogée mardi matin. La balle pourrait être renvoyée du côté de l'Etat.

Pascale Santi

La Commission européenne va lever l'immunité d'Edith Cresson

LA COMMISSION européenne devait, mardi 15 février, lever l'immunité de l'ancienne commissaire européenne Edith Cresson. La décision devait être prise lors de la réunion hebdomadaire du collège des commissaires, organisée à Strasbourg, où se déroule la session plénière du Parlement européen. Cette décision fait suite à la demande de la justice belge d'interroger M^{me} Cresson sur l'affaire Berthelot, qui fait l'objet d'une instruction pour « faux en écriture, escroquerie, corruption et abus de confiance ». René Berthelot, dentiste à Châtelleraut, avait été engagé comme visiteur scientifique par les services de M^{me} Cresson de juillet 1995 à février 1997. L'ancien premier ministre français a fait savoir la semaine dernière qu'elle acceptait la levée de son immunité pour la période où elle a été commissaire, soit de janvier 1995 à septembre 1999. Les membres et les fonctionnaires de la Commission européenne bénéficient d'une immunité d'ordre diplomatique que seule la Commission est habilitée à lever. (AFP, Corresp.)

FMI : les Etats-Unis rejettent le candidat allemand

BRANLE-BAS de combat en Europe. La crainte de voir le poste de directeur général du Fonds monétaire international, qui leur est traditionnellement réservé, leur échapper au profit d'un candidat non européen a provoqué, lundi 14 février, un sursaut de solidarité au sein des Quinze. Mis à l'ordre du jour du déjeuner des ministres des affaires étrangères à la demande des Allemands, le délicat sujet de la succession du Français Michel Camdessus à la tête du FMI a donné lieu à un tour de table destiné à mesurer le soutien existant autour du seul candidat déclaré, Caio Koch-Weser, secrétaire allemand aux finances, fermement appuyé par le gouvernement allemand.

Le résultat a été digne des diplomates. Si le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, a affirmé qu'« aucune opposition ne s'est manifestée à la candidature de Caio Koch-Weser à la direction générale du Fonds », précisant « qu'aucun Etat, France comprise, ne s'est opposé à cette candidature », les propos de ses collègues ont été plus nuancés. Le ministre français, Hubert Védrine, a déclaré que « la France souscrirait à un consensus européen s'il y en avait un ». Son homologue britannique, Robin Cook, s'est abstenu en renvoyant aux ministres des finances de l'Union le soin de confirmer le consensus. La présidence portugaise a pu ainsi annoncer « que le principe d'un

consensus s'était dégagé » sur le candidat allemand et laissait au conseil Ecofin du 28 février le soin de confirmer ce choix.

La position des Européens devient de plus en plus intenable. Depuis le début de la semaine, le numéro deux du FMI, l'Américain Stanley Fischer, a pris les rênes de l'institution et ils craignent que cet intérim ne se prolonge jusqu'à devenir définitif si aucun candidat ne fait l'unanimité. L'apparent consensus des Quinze ne change pourtant pas grand-chose au jugement que portent les Américains sur M. Koch-Weser. Interrogé sur ce candidat, le secrétaire au Trésor, Larry Summers, a plusieurs fois déclaré que le nouveau patron du FMI devait avoir une envergure et une expérience que n'offrirait apparemment pas, selon lui, le secrétaire allemand. Lundi, un porte-parole du Trésor a confié à l'AFP qu'« un candidat européen devra bénéficier d'un important soutien hors d'Europe, ce qui n'est toujours pas le cas avec M. Koch-Weser ».

La démarche des chefs de la diplomatie européenne a un mérite : elle donne un répit aux Européens et bloque toute velléité de Washington de pousser officiellement M. Fischer. Il leur reste une quinzaine de jours pour faire le tour des capitales et obtenir le soutien le plus large possible sur un candidat... qui pourrait ne pas être M. Koch-Weser.

Babette Stern



NOTRE MEILLEUR SERVICE TRANSATLANTIQUE.

MOINS CHER QU'UNE CLASSE AFFAIRES.

Avec Trans World One[®], TWA vous propose en ce moment des sièges spacieux et inclinables, des menus gourmets et des vidéos individuelles, pour un prix imbattable.

Pour profiter de ces offres exceptionnelles, prenez contact avec votre agent de voyages.



TWA
ONE MISSION. YOURS.
WWW.TWACOM

* Une Mission : La Vôtre.

DÉPÊCHES

■ **RUGBY** : le demi d'ouverture du XV de France, Christophe Lamaison, victime d'une entorse à un genou, a déclaré forfait, lundi 14 février, pour le match France-Angleterre du Tournoi des six nations, qui se disputera samedi au Stade de France. Le Toulousain Alain Penaud devrait le remplacer.

■ **THÉÂTRE** : la direction du Théâtre des Célestins de Lyon a été confiée, lundi 14 février, à Claudia Stavisky, qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre. Claudia Stavisky a une double carrière de comédienne et de metteur en scène. Elle est actuellement metteur en scène associé à la direction de la Comédie de Reims. Marcel Maréchal, qui était candidat, a estimé, « en tant qu'homme de théâtre et Lyonnais », qu'il s'agissait d'« un mauvais choix pour [sa] ville ».



HOMMES
Chercheur spécialisé dans les réseaux, Jean-Claude Guédon défend Linux et veut résister à toute planification du Web. P. IV

TECHNIQUES

EDF étudie l'utilisation de câbles supraconducteurs refroidis à -196 °C pour remplacer les lignes à haute tension. P. V



CANAL+

Logiciel de traitement de texte de référence, Word dispose de multiples fonctions, souvent mal connues. Visite guidée dans la version 2000. P. VII

MÉTIERS

Les entreprises cherchent à transformer les données en informations exploitables. Profession : chef de projet datawarehouse. P. VIII

ENTREPRISES

Avec la multiplication des services, le téléphone portable se métamorphose peu à peu en boîte à tout faire.

P. VI



ENQUÊTE

La téléphonie en ligne

Téléphoner sur Internet coûte moins cher. Mais la qualité des communications reste à améliorer

TÉLÉPHONER sur le Web, c'est simple comme un coup de fil. Ou presque. Il suffit d'un ordinateur, du logiciel adéquat, d'un microphone, d'enceintes et d'une connexion Internet. Sans oublier, bien sûr, l'indispensable interlocuteur, pareillement équipé. Et c'est tout. On peut dès lors converser en direct, de vive voix, aussi facilement que l'on s'enverrait du courrier électronique ! L'intérêt de tout cela ? Evident : quelle que soit la distance qui sépare les deux correspondants, leur conversation ne leur coûtera - à chacun cependant - que le prix d'une communication locale.

Mieux : s'ils sont l'un comme l'autre connectés à une ligne spécialisée, telle qu'on en trouve, par exemple, dans la plupart des entreprises, ce dialogue ne sera pas facturé. De quoi signer l'arrêt de mort du bon vieux téléphone ! Sauf qu'en réalité les choses sont plus complexes. Et que, précisément, téléphoner sur Internet ne ressemble pas tout à fait à un coup de fil. Cela suppose en effet un équipement multimédia moins pratique que le traditionnel combiné, cela suppose encore que les deux protagonistes soient connectés au même moment, que leurs logiciels

soient compatibles, qu'enfin ils ne soient pas trop regardants sur la qualité d'une conversation hachée, alternative, interrompue souvent. Bref, sans raison impérieuse, le procédé pourrait vite être relégué au rang de simple hobby, réservé à qui veut exploiter toutes les ressources du Réseau. Si l'on en était resté là, on ne parlerait pas, ou peu, de « téléphonie IP » (Internet Protocol). « Si le réseau Internet reste à peu près dans sa configuration actuelle, notait ainsi en avril 1999 le rapport du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie « Téléphonie sur Internet », présenté par Jean-Claude Merlin, c'est-à-dire s'il reste un réseau tout juste dimensionné pour une qualité de service moyenne en transfert de données, il est probable que la téléphonie sur Internet restera un marché de niche. » « En revanche, poursuivait ce même rapport, la technologie IP elle-même a toutes les chances de se généraliser, y compris sur les réseaux mis en œuvre par les opérateurs de télécommunications. »

Une nuance qu'il convient en effet de souligner : en dépit d'évolutions récentes ou promises pour un avenir très proche, de débits toujours plus importants, téléphoner d'un ordinateur personnel vers un autre, procédé assez peu ergonomique, demeure aujourd'hui cantonné à des utilisations spécifiques. Ainsi, le commerce électronique s'en empare, pour proposer aux internautes un contact de vive voix, avec un conseiller ou un vendeur, par exemple, durant la visite d'un site Web. La téléphonie IP, elle, d'un combiné vers un autre combiné, mais utilisant le protocole, le mode de transmission d'Internet, est sur le point de bouleverser totalement le marché et l'industrie des télécommunications.



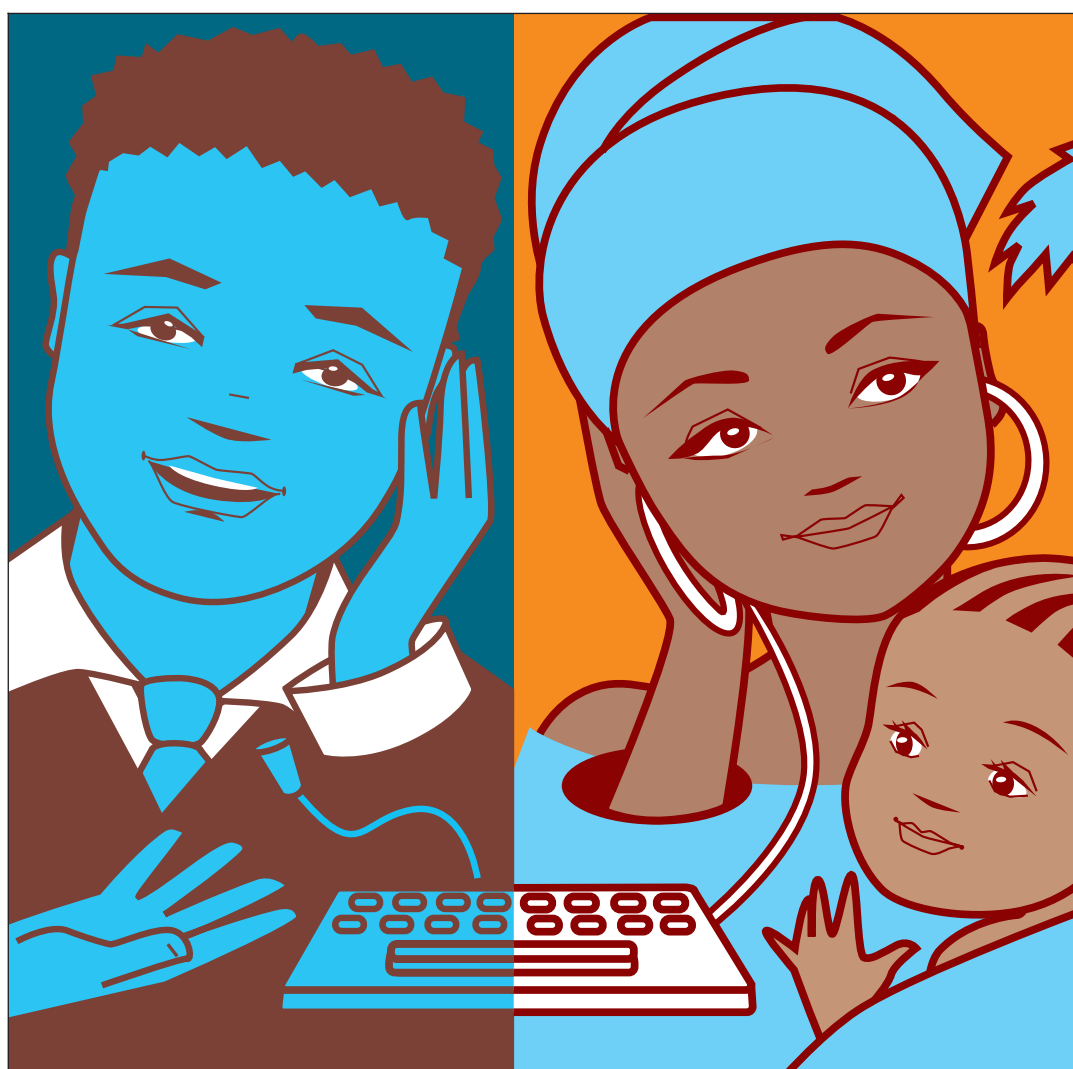
STRATÉGIE

La bataille a commencé entre les opérateurs pour s'assurer le contrôle de ce nouveau marché.

Etat des forces en présence.

P. II

Olivier Zilbertin



MARIE CAILLOU/PRIMA LINEA

L'apparition de nouveaux services de vidéoconférence et de commerce électronique, et l'augmentation du débit sur le Net vont permettre au transfert de la voix de connaître un développement spectaculaire

10 heures gratuites Internet + téléphone inclus

AOL est un service de cegetel

* Seul la toute première connexion lors de l'ouverture de votre compte. ** Au tarif habituel d'une communication téléphonique. RCS Numéro de 19477

La multiplication des « paquets »

OLIVIER : « Bon...our...co...ment...as-tu ? » **Guillaume :** « ...ien...toi ? » Voilà à quoi ressemble souvent une conversation téléphonique via Internet, à un jeu en forme de devinette. Pourquoi ? Pour faire passer de la voix sur le Net, il faut la numériser pour la transformer en « paquets » de type IP (Internet Protocol) qu'il s'agit ensuite de transporter sur le Web. Or cette opération comporte deux difficultés : comprimer suffisamment la voix pour qu'elle se faufile entre les mailles d'un réseau déjà fort encombré et la transporter d'un bout à l'autre sans perdre de paquets, c'est-à-dire sans la dégrader. Si les progrès réalisés dans la compression permettent aujourd'hui de surmonter le premier obstacle sans trop de problèmes, le second donne encore beaucoup de travail aux spécialistes de la téléphonie IP.

Dans la course que se livrent équipementiers et organismes de recherche pour décrocher « la » solution, une équipe de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), à Sophia-Antipolis, possède une longueur d'avance. Sa découverte : un système de « corrections d'erreurs par codage redondant » qui permet de pallier la perte de paquets. Plus concrètement, « quand on enlève les voyelles à un texte écrit, on comprend quand même son sens en raison de la présence d'informations redondantes. Pour comprendre une parole, il n'est pas plus nécessaire d'entendre toutes les syllabes », explique Jean Bolot, qui a dirigé les travaux de l'équipe de l'Inria avant de partir aux Etats-Unis pour monter sa start-up et tirer avantage de son avance technologique.

« La technique consiste à encoder la voix de façon plus robuste. Dans chaque paquet, on rajoute une version très comprimée du paquet précédent. Ainsi, si on perd un paquet, il suffit d'attendre le paquet suivant pour récupérer le paquet perdu », poursuit le chercheur. Le paquet est le nœud du problème, on l'aura compris. « Toute la difficulté est de déterminer quelles sont les meilleurs types d'informations redondantes en termes de qualité auditive », précise le tout nouveau PDG, qui s'était entouré pour l'occasion de psycho-acousticiens. Le résultat est plutôt convaincant, et plusieurs sociétés, au premier rang desquelles l'israélien Vocaltec, commencent à expérimenter la technologie mise au point par les chercheurs de l'Inria. Cependant, si le système a fait ses preuves en ce qui concerne la qualité d'écoute, les retards de transmission sont encore fréquents. « D'une source vers une autre, la technique est au point. Elle est encore hésitante dans le cadre d'une transmission entre plusieurs interlocuteurs », ajoute Thierry Turletti, chercheur à l'Inria, qui entend prolonger les travaux menés par son ancien collègue et les étendre au transport de la vidéo. Autant dire que pour les visioconférences à trois, en direct sur le Web, il faudra encore patienter.

Stéphane Mandard

Sur la Toile

- www.vocaltec.com : logiciel et solutions complètes de voix sur IP.
- www.callworks.com : logiciel pour call centers.
- www.aplio.com : boîtiers pour téléphones.
- www.net2phone.com : passerelle installée aux Etats-Unis.
- www.voncom.com : webzine spécialisé.

Glossaire

IP

Abréviation d'« Internet Protocol ». Mis au point par Vinton Cerf et Robert Kahn au début des années 70, ce protocole de communication est en quelque sorte un espéranto des réseaux. A chaque machine et réseau, il attribue une adresse qui permettra l'échange d'informations, qui sont transmises par « paquets », à la différence de la voix sur un réseau téléphonique classique, qui est acheminée en continu. C'est l'IP qui a assuré le succès d'Internet, réseau de réseaux.

Paquets

Il existe un certain nombre de réseaux qui transmettent les données par paquets. Mais tous ne fonctionnent pas de la même façon. Le Minitel et les réseaux téléphoniques, par exemple, utilisent la notion de circuit. Sur Internet, en revanche, peu importe le chemin emprunté. Les paquets transportent avec eux des informations sur leur destination finale et leur place dans un document. Ce sont les « routeurs » qui se chargent de les aiguiller, mais sans garantir de délai de transmission sur les architectures IP actuelles. Ce qui peut poser problème dès lors qu'il s'agit d'acheminer de la voix.

Routeurs

Ces nœuds sur les réseaux IP sont l'équivalent des commutateurs dans les réseaux téléphoniques classiques (RTC ou réseaux à commutation de paquets, comme le X25). En plus intelligents puisque, sur Internet, ce sont eux qui décident par quelle route ils font passer un paquet en fonction des indications qu'ils reçoivent sur l'encombrement de certaines voies. Alors que, sur un réseau commuté, la circulation est décidée de manière centralisée par le Réseau.

PBX ou PABX

Sigles pour « Private Automatic Branch Exchange ». C'est un autocommutateur privé, c'est-à-dire un équipement qui permet de diriger les appels téléphoniques automatiquement dans une entreprise. Il est dit « multiservice » quand il est capable de commuter des données comme de la voix. Certains sont capables de commuter des paquets. Et, aujourd'hui, la tendance est à leur interfaçage avec les réseaux IP à travers des passerelles.

Co. M.

La bataille des opérateurs est engagée

OBJET D'ANNONCES récentes des opérateurs et de curiosité des consommateurs, le transport de la voix sur le protocole de communication utilisé par Internet (IP) fait réfléchir les industriels. Dans les laboratoires de recherche, la transmission de la voix sur IP est en effet un objet de travail depuis le début des années 80. Toutefois la téléphonie IP n'a commencé à prendre une dimension industrielle qu'à compter de 1996. Le développement du Web et l'augmentation de la puissance de calcul des ordinateurs ont permis une retransmission de la voix à un niveau de qualité suffisant pour être exploitée.

De nouveaux opérateurs se sont alors lancés dans l'exploitation de ce marché en utilisant le réseau des réseaux pour transporter la voix d'un bout à l'autre de la planète. En Grande-Bretagne, par exemple, l'américain RSL Com a pu très rapidement offrir aux internautes un système de téléphonie par carte via IP jusqu'à 70 % moins cher que son concurrent British Telecom. Les nouveaux venus rentraient dès lors en concurrence directe avec les opérateurs classiques. IP contre RTC (réseau téléphonique commuté), la bataille était engagée. Le premier argument de séduction de la téléphonie IP est le prix. Pour une communication internationale, le coût reste celui de l'appel à son fournisseur d'accès : le coût d'une communication locale en France, la gratuité en Amérique du Nord, lorsque les appels locaux sont compris dans le prix de l'abonnement. Un quart d'heure de conversation entre Paris et la Réunion coûte 26,50 francs (4,04 euros) via France Télécom. En utilisant NetMeeting, le logiciel de téléphonie par internet de Microsoft, le montant de la facture reste inférieur à 2,50 francs (0,38 euros).

Les raisons du très faible coût de la voix sur IP sont multiples. Sur le plan technique, la transmission des données par « paquets » sur Internet permet d'optimiser les liaisons de communication, alors que la technique de commutation (RTC) vampirise un circuit de bout

Les entreprises circonspectes

FRILEUSES, les entreprises françaises, face à la téléphonie sur IP ? Circonspectes, en tout cas. Voire soucieuses. En mars 1999, une enquête du cabinet d'études Dataquest révélait que 45 % d'entre elles ne voyaient aucun intérêt à utiliser leur réseau informatique pour le téléphone. Si en un an la tendance a sans doute évolué, le sentiment général reste néanmoins à l'expectative.

Certains pourtant ont pris les devants. C'est le cas des Laboratoires pharmaceutiques Pierre Fabre, dont le siège est situé à Castres (Tarn). Le lieu n'est pas anodin : la ville a décidé de raccorder, d'ici à 2001, ses trente-huit bâtiments municipaux en services voix-données-images sur IP. Une initiative inédite, puisque seuls quelques campus américains disposent d'une infrastructure similaire. Chez Fabre, la convergence est déjà opérationnelle en matière de transport de données. La suite – terminaux multimédias, intégration d'applications, messagerie unifiée –, notamment, viendra en plusieurs étapes.

Entre le coût des nouvelles infrastructures et la baisse du prix des télécommunications classiques, l'argument économique n'est pas toujours suffisant pour convaincre une société de faire immédiatement le grand saut. Sauf à considérer que, à terme, cette convergence signifie également celle des équipes techniques et des prestataires. Mais, en attendant, beaucoup hésitent à franchir le pas. Pourquoi, en effet, changer ce qui fonctionne et donne satisfaction ?

Chez le voyageur Nouvelles Frontières, la téléphonie IP vient d'être mise en place sous forme d'un « web call center » pour aider de vive voix les internautes égarés ou désirant un complément d'in-



MARIE CAILLOU/PRIMALINÉA

Une guerre des prix et des services qui se livre sur plusieurs fronts

en bout sans tenir compte des phases de silence des conversations. En outre, des modes de compression des données numériques permettent de réduire la bande passante à moins de 7 Kbits/s alors que le débit standard est de 64 Kbits/s. France Télécom explique également que la différence de prix est le résultat de nombreuses charges indirectes que la téléphonie IP n'a pas à supporter, tels les frais commerciaux et de structure (mise en place d'un réseau), la gestion des clients, la facturation et le recouvrement...

Enfin, des accords internationaux et bilatéraux entre opérateurs classiques obligent ces derniers à reverser une taxe de répartition à l'opérateur qui reçoit

les appels. N'étant pas soumis au respect de ces accords, les opérateurs de réseaux IP peuvent casser les prix et offrir de nouvelles prestations. A l'image de Qwest, Level3 ou RSL Com, qui s'appuie sur un réseau mondial de 127 000 kilomètres de fibres optiques, ces nouveaux opérateurs construisent à l'heure actuelle des infrastructures IP capables de supporter la croissance du trafic mondial sur le Web. Dès 2001, la voix sur IP pourrait représenter 7 % du chiffre d'affaires de la téléphonie et 8 % à 12 % des conversations téléphoniques internationales, d'après le cabinet de consultants américain McKinsey.

Les opérateurs traditionnels ne restent évidemment pas insensibles aux développements de ces nouveaux concurrents, et à l'émergence d'un marché mondial qui pourrait atteindre plus de 6 milliards de francs (1 milliard d'euros) d'ici à 2002 selon les experts de Forrester Research. « Les opérateurs classiques ne pourront baisser leur prix jusqu'à la gratuité. Il leur faudra adopter une technologie qui permettra de baisser encore les

coûts, et cette technologie, c'est la voix sur IP », assure Jeanne Bechade, directrice marketing de RSL Com en France. En effet, Alcatel a d'ores et déjà annoncé son basculement dans l'univers IP pour les mobiles. Pour sa part, France Télécom a clairement défini sa stratégie. « La voix sur IP va progressivement faire partie des techniques de réseau qu'il faudra considérer parmi les alternatives possibles », analyse Jean-Jacques Damlamian, directeur de la branche développement de France Télécom. Le premier opérateur national a lancé le projet « Tullip ». Ce dernier vise à évaluer les solutions IP disponibles sur le marché et à étudier la faisabilité de nouveaux services.

Toutefois, si l'avenir de la téléphonie est sur Internet, elle ne sera pas forcément à bon marché, assure-t-on chez France Télécom. Dans un Internet à gros débit, la voix ne sera qu'un élément parmi d'autres. Le maître mot est « convergence », c'est-à-dire la combinaison de voix, données et vidéo qui donnera naissance à de nouveaux outils de travail et services. « L'essentiel de la téléphonie IP se situe peut-être moins dans les économies qu'elle est censée faire réaliser que dans l'enrichissement du téléphone de base : outils de travail collaboratifs, téléformation, télémaintenance... », peut-on lire dans *Recherches & Développement*, la revue interne de France Télécom. Le premier opérateur français vise donc une offre de service à forte valeur ajoutée. « L'avenir de l'IP se trouve dans les réseaux de grandes entreprises, qui seront utilisatrices de voix sur IP sur leur intranet lorsqu'elles auront atteint une certaine maturité dans la maîtrise de leurs besoins », explique Jean-Jacques Damlamian. Un calcul que nuance Jean-Louis Melin, consultant chez Acte Ingénierie : « Les entreprises cherchent à réduire leurs charges de télécommunication, mais sans coût de mise en œuvre et d'exploitation supplémentaire, donc sans changer de technologie. » Guerre des prix aujourd'hui, guerre des services demain, l'affrontement entre opérateurs est inévitable.

Eric Nunès

Trois questions à...

Bruno Salgues, animateur du Critic (Centre de recherche interdisciplinaire pour les technologies de l'information et de la communication)

1 Les questions techniques sont-elles, selon vous, un véritable frein à la généralisation de la téléphonie IP ?

Je crois que dire que la technique et les débits ne permettent pas de faire de la téléphonie IP est faux. Aujourd'hui, sur Internet, on peut écouter de la musique et regarder de la vidéo dans de bonnes conditions, par exemple. Dans les différents rapports qui ont été publiés, il y a une suite d'a priori techniques qui, à mon avis, masquent l'essentiel, qui est plus d'ordre financier. Il faut en effet savoir que le transport de la voix représente 80 % des revenus pour les opérateurs historiques comme France Télécom et que, par conséquent, ceux-ci n'ont pas envie de perdre cette importante manne financière. C'est un point essentiel du débat. Je remarque aussi que certains opérateurs sont capables de proposer des solutions IP pour les entreprises ou pour des applications très spécifiques, mais que, dès qu'il s'agit de téléphonie IP grand public, ils mettent en avant des problèmes techniques. Cette situation résulte du fait que les opérateurs ne savent pas comment facturer la voix sur IP.

2 La téléphonie sur protocole IP est-elle une menace si forte pour les opérateurs ?

Pour les opérateurs comme France Télécom ou Deutsche Telekom, le passage du réseau commuté traditionnel au réseau IP se fera sans trop de problèmes. Pour les très jeunes opérateurs, ceux qui n'ont pas encore de réseaux, le basculement se fera plus facilement, car ils adopteront directe-

ment l'IP. En revanche, pour des opérateurs comme Cegetel, dont le réseau est très récent, le changement technologique sera très difficile à digérer, en termes de coût. A moins, bien sûr, d'avoir des équipements compatibles avec les nouvelles technologies qui permettent d'adapter l'IP sur un réseau classique, mais cela n'est qu'une solution de rechange.

3 Comment se positionne la France sur ce marché de la téléphonie IP ?

Il est souvent dit que la France est en retard ; mais, si vous allez chez Auchan, vous pouvez acheter des cartes de téléphone prépayées qui fonctionnent sur des réseaux IP. On oublie aussi de remarquer qu'une grande majorité des aéroports français utilisent le réseau IP de la société Equant pour leurs communications. Il y a aussi les réseaux virtuels privés des entreprises qui fonctionnent grâce à Internet et ne nécessitent pas la pose de câbles supplémentaires. Siemens propose également à la vente, en France, des téléphones IP qui s'utilisent exactement comme des téléphones traditionnels, à condition, bien sûr, de prendre un opérateur compatible IP. Preuve également du dynamisme de la France, France Télécom va investir en l'an 2000 plus de 300 millions de francs dans la technologie IP adaptée à la téléphonie mobile, car c'est là un enjeu d'importance en attendant l'UMTS [le futur standard des téléphones mobiles, NDLR], qui devrait être entièrement IP.

Propos recueillis par Guillaume Fraissard

O. Z.

cite OFFRE DE PARTENARIAT

Fête de l'Internet

La Cité des sciences et de l'industrie organise la « **sem@ine de l'Internet** », du mardi 14 au dimanche 19 mars 2000, avec le soutien des services publics et d'entreprises du secteur privé. Cet événement, qui s'associe à la dynamique de la Fête de l'Internet (17-19 mars), est destiné à sensibiliser le grand public à l'utilisation d'Internet dans la vie quotidienne de chacun. Plus de 60 000 visiteurs sont attendus à la Cité des sciences et de l'industrie au cours des six jours de l'opération.

► Les conditions commerciales de partenariat pour les entreprises sont disponibles sur simple demande auprès de : mh.vatbot@cite-sciences.fr

TÉLÉPHONIE IP : INTERNET OUVRE LA VOIX

L'un des principaux atouts de la téléphonie sur Internet est de pouvoir très sensiblement diminuer sa facture de téléphone.

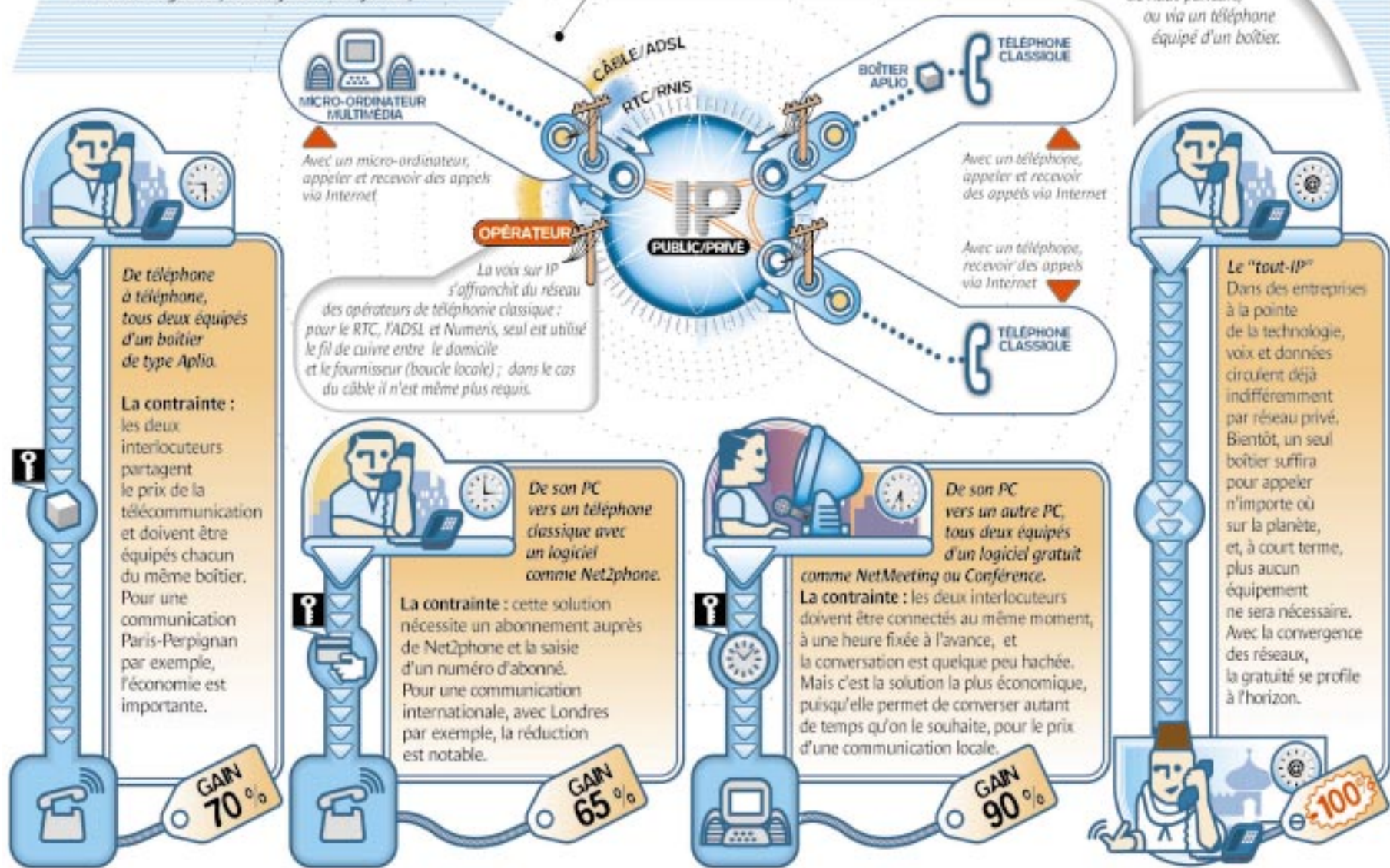
A condition d'accepter quelques contraintes.

En voici plusieurs exemples ci-dessous (le prix de référence est celui d'une communication France Télécom à l'heure signalée, hors options tarifaires).

PRINCIPE

La voix, compressée en "paquets" par le logiciel, accède par connexion locale à Internet, utilise ensuite le réseau IP (Internet Protocol) public ou privé pour finir sur la boucle téléphonique locale du correspondant, où elle est décompressée.

La connexion à Internet (téléphone, câble ou ADSL) peut se faire via un ordinateur équipé d'un micro et de haut-parleurs, ou via un téléphone équipé d'un boîtier.



La voix du service

ACHETER sur la Toile sans se déplacer dans les magasins, c'est bien. Pouvoir parler avec un vendeur ou un assistant tout en passant sa commande, c'est encore mieux. Partant de ce principe, de nombreux sites de commerce électronique ont adopté le transport de la voix sur Internet. Sur les pages de La Redoute ou de Nouvelles Frontières par exemple, les consommateurs peuvent désormais entrer en contact avec un conseiller tout en gardant ouverte leur connexion Internet. Plus besoin d'une deuxième ligne téléphonique.

« Pour créer un magasin virtuel qui soit le plus proche possible du magasin idéal, explique Jean-Marie Boucher, directeur du commerce électronique pour La Redoute, il faut lui redonner une dimension humaine et y apporter un peu de chaleur. La notion d'expertise est également importante pour le client. » Baptiste Alloweb, le service du géant de la vente par correspondance propose une gamme d'outils qui permettent aux consommateurs en ligne de communiquer avec un centre d'appels spécialement dédié à Internet (« web call center »). Après plusieurs mois de fonctionnement, force est de reconnaître que la solution que représente la téléphonie sur Internet n'arrive qu'en dernière position, loin derrière le « chat », les appels téléphoniques classiques et les appels depuis mobiles.

Il faut dire que la procédure pour téléphoner par le Web reste moins conviviale que les autres modes de communication. Tout d'abord, il faut être équipé d'un logiciel spécifique, en général NetMeeting, édité par Microsoft. Ensuite, il est nécessaire de posséder un micro et des haut-parleurs reliés à l'ordinateur. Enfin, il faut savoir que la qualité de la communication dépend de la bande passante du fournisseur d'accès, de l'encombrement du Réseau et de la vitesse du modem.

Si la technique qui consiste à parler tout en restant connecté semble séduisante, elle reste donc encore très peu utilisée par les internautes. « Chez Capitol, la voix sur IP [Internet Protocol] ne représente que 2 % des appels, reconnaît Lionel Chatellenace, consultant chez Coheris-Atix, la société qui a installé le « web call center » de ce courtier en ligne. Ce chiffre devrait augmenter avec l'amélioration de la qualité. Mais, aujourd'hui, il est vrai que la voix sur IP est avant tout un avantage pour l'entreprise. »

Parmi les nouveautés qui vont bientôt arriver sur le marché, France Télécom teste le service Wanadoo-phone, qui permettrait de téléphoner tout en surfant sur une même ligne. Un signal visuel avertira l'internaute sur son écran d'ordinateur qu'un interlocuteur téléphonique cherche à le joindre, et la communication pourra s'établir par voix sur IP en simultanéité avec la session Internet.

Enfin, c'est sans doute du côté de la téléphonie mobile qu'il faudra chercher les futures applications les plus prometteuses de la téléphonie IP pour le grand public (voir articles en page VI). D'ores et déjà, les téléphones portables se transforment peu à peu en ordinateurs capables de surfer sur Internet. Une perspective qui pourrait faire de la voix sur Internet la petite touche de convivialité et d'humanité qui manque souvent dans les nouvelles technologies.

Les outils indispensables pour téléphoner sur le Web

J'ai appelé le 22@Asnières

POUR CONVERSER de vive voix grâce à son micro-ordinateur en empruntant les chemins d'Internet, nul besoin de posséder un équipement coûteux. La configuration minimale ne diffère guère de celle qui est aujourd'hui nécessaire sur le Web ; un PC d'entrée de gamme récent est tout à fait à la hauteur. S'il en est dépourvu, il faudra toutefois lui adjoindre une carte son, une paire d'enceintes ou un casque et un microphone. Il faut évidemment que le PC soit relié à Internet. La méthode importe peu : connexion par modem classique, par liaison Numeris, par câble ou avec un accès ADSL. Les plus bavards préféreront ces deux derniers types de liaison, qui n'entraînent aucun coût de communication à la durée.

Les logiciels

Pour établir la liaison téléphonique entre deux PC ou entre un PC et un téléphone du réseau traditionnel (commuté), il faut utiliser un logiciel de communication spécifique. Grâce à l'explosion d'Internet dans les foyers et au développement de la visioconférence personnelle, de nombreux produits, gratuits comme payants, peuvent être trouvés désormais sur le Web. Il suffit donc de les télécharger à partir du site de leur éditeur ou d'un distributeur de logiciels comme Download.com (www.download.com) ou Tucows (www.tucows.com). Les logiciels qui sont dédiés aux communications entre un PC et un téléphone classique sont, quant à eux, fournis gratuitement par les opérateurs de Net-téléphonie. Pour découvrir la téléphonie sur Internet et passer un premier appel, deux témoins sont incontournables : Internet Phone et NetMeeting. Internet Phone est le pionnier, qui fonctionne sous Windows et Mac OS. Il gère les appels de PC à PC et de PC à téléphone, et coûte environ 330 francs (50,3 euros).

Parler à son interlocuteur via un PC, c'est possible, à condition de bien s'équiper

Une version d'évaluation de deux semaines est proposée sur le site www.vocaltec.com.

Livré gratuitement avec Windows, NetMeeting autorise les conversations vocales et la visioconférence entre deux PC. A télécharger à l'adresse www.microsoft.com/france/netmeeting ou en actionnant la fonction Windows Update de Windows 98. D'autres logiciels valent aussi le détour, comme buddyPhone (www.buddyphone.com, gratuit), VDO-Phone (www.vdo.net, environ 330 francs, version d'essai de trente jours), MediaRing Talk (www.mediarings.com, gratuit) ou Video VoxPhone Gold (www.voxphone.com, environ 200 francs, 30,4 euros, version d'essai de trente jours).

Appeler un PC

Les données constituant la voix numérisée sont envoyées directement entre les deux correspondants internautes, chacun étant identifié par son adresse IP, unique sur le Réseau. Cette adresse constitue en quelque sorte le numéro de téléphone Internet. Pour appeler quelqu'un, il faut que le même logiciel soit actif sur les deux PC. L'appel est initié soit en indiquant l'adresse IP, soit par l'intermédiaire d'un service d'annuaire qui assure la translation à partir du nom de manière transparente. La procédure d'appel est très simple, quel que soit le logiciel utilisé. Seule contrainte : il faut que les deux correspondants soient connectés au Réseau, voire au même service d'annuaire.

Appeler un téléphone

Pour déclencher, à partir du PC, un appel sur un téléphone (réseau commuté), la procédure est légèrement différente et implique la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur de téléphonie. Celui-ci assure la passerelle entre Internet et le réseau téléphonique traditionnel, moyennant évidemment finances, mais à des prix souvent imbattables pour les appels à l'étranger. Parmi les nombreuses sociétés qui proposent ce type de service, Net2Phone (www.net2phone.com) et Deltathree (www.deltathree.com) figurent parmi les plus dynamiques. Deltathree offre en outre la possibilité de passer des appels à partir d'un simple téléphone. Cela permet de bénéficier des tarifs extrêmement compétitifs de la téléphonie IP pour des communications traditionnelles. Le fonctionnement est alors semblable à celui des cartes prépayées proposées par les opérateurs télécoms classiques.

Il existe enfin un matériel très original qui permet de bénéficier des avantages tarifaires de la téléphonie IP sans PC : le boîtier Aplio. Ce dispositif autonome se branche directement sur la ligne téléphonique. Il permet d'établir des contacts téléphoniques par l'intermédiaire d'une liaison Internet soit avec un destinataire muni du même boîtier, soit avec un internaute connecté sur Internet avec un PC et exploitant NetMeeting. Une prochaine version, attendue d'ici quelques mois, devrait aussi permettre des liaisons vers des téléphones non équipés du même boîtier. Compatible avec la plupart des fournisseurs d'accès Internet et distribué en direct par son constructeur (www.aplio.com) et par quelques distributeurs, dont la Fnac, le boîtier Aplio coûte environ 1 500 francs (229 euros).

Jean-Marc Gimenez

SUR N'IMPORTE quel moteur de recherche américain, il suffit de chercher « telephone IP » pour voir des dizaines de résultats s'afficher. Un nombre sans cesse croissant de vendeurs proposent des outils de téléphonie sur le Web, avec des promesses de baisse du coût de communication.

Un essai in situ s'imposait, afin de savoir à quoi ressemble ce nouveau téléphone et si ses performances valent la qualité d'une conversation téléphonique classique. C'est avec Net2phone, l'un des opérateurs de téléphonie sur IP les plus importants, que j'ai tenté cette nouvelle expérience.

Dans un premier temps, il me faut télécharger le logiciel sur mon PC (un service gratuit sur www.net2phone.com), une opération qui ne prend que quelques secondes. Un assistant d'installation vient ensuite me guider pour tester la carte son et le micro de ma machine. Pour un résultat optimal, c'est-à-dire pour que le niveau d'écho soit relativement court, le PC doit disposer d'une bonne carte son, incluant la fonction de « full duplex » intégral. L'enregistrement peut alors se faire en même temps que la diffusion de la voix, et le décalage n'est pas plus important que celui d'une communication par satellite.

En dernier lieu, je vérifie la connexion à Internet (notamment pour détecter la présence éventuelle d'un « firewall »). Les tests ont réussi, il ne me reste plus qu'à acheter du temps de communication par carte bancaire. Après avoir rempli un long formulaire (qui assure une protection de mon numéro de carte), un compte personnel m'est automatiquement attribué, comparable à un compte bancaire (avec numéro de compte et code personnel). Le premier achat est d'un montant de 8,95 \$ (environ 60 F), puis on alimente son crédit par tranches de 25 \$ (environ 170 F). Ainsi, à tout moment, je peux suivre mes consom-

Pas à pas, un mode d'emploi du coup de téléphone sur Internet

mations ou consulter mon solde. Un téléphone apparaît ensuite sur l'écran. Il suffit de composer le numéro du correspondant et, après une dernière confirmation, la connexion est effectuée. L'interlocuteur ne doit pas avoir nécessairement un ordinateur. La connexion est même meilleure entre un micro et un téléphone qu'entre deux micros. Je suis agréablement étonné par la qualité sonore, particulièrement en portant un casque. Appeler l'Amérique, par exemple, est probant : « La plupart des relais de Net2phone sont aux Etats-Unis », m'explique Aymeric de La Vaisière, consultant nouvelles technologies pour France 2.

Il ne m'en coûtera que 10 cts (environ 70 c) par minute. En passant par France Télécom, la même communication m'aurait été facturée entre 1,25 F et 1,70 F la minute. En outre, l'option « Aller faire du shopping » me permet, par exemple, de réserver sans frais de communication une voiture pour un prochain voyage à New York. Net2phone a même mis en place, aux Etats-Unis, un système de validation de commande avec reconnaissance vocale. Ce premier essai est encourageant. Une telle installation réduit les factures téléphoniques. D'un autre côté, la téléphonie sur Internet nécessite un matériel plutôt onéreux. Il y aurait bien un compromis : m'équiper d'un boîtier relié à Internet que je brancherais directement sur mon téléphone. L'aspect ludique du téléphone sur PC serait absent, mais l'économie resterait la même...

Sylvie Chayette

G. F.

Carnet interactif

Agilent Technologies

Alain Couder, ancien directeur général de Bull et PDG de Packard Bell, devient directeur général d'Agilent Technologies, société regroupant les actifs de Hewlett-Packard dans le domaine des tests et mesures, d'instruments pour la chimie, les semi-conducteurs et le secteur médical.

Shared Value

Patrick Storhay, ancien directeur du développement des ressources humaines et de la mobilité groupe de Groupama-GAN, et Jean-Yves Jarril, précédemment directeur informatique de CPR-E*Trade, viennent de rejoindre Shared Value, éditeur du site www.RHinfo.com, la communauté des professionnels du management et des ressources humaines sur Internet, regroupant aujourd'hui environ 1 500 décideurs RH issus de grands groupes et de PME.

ON Semiconductor

Jean Caprais est nommé directeur général d'ON Semiconductor France. Il avait auparavant pris la direction financière de la société en Europe.

Terra Networks

Abel Linares Palacios devient directeur général de Terra Networks, la filiale Internet de Telefonica. Il était auparavant directeur général de la filiale de Telefonica Pages Jaunes et Publicité.

Agenda

Le rendez-vous des nouvelles technologies

7 mars

Le Forum de la relation client

Panorama des technologies actuelles et émergentes au service de la relation client, qui concerne tous les départements de l'entreprise. Exemples de la BNP et du groupe E-Laser.

■ CNIT, Paris-la Défense.

■ www.forumrc.com

Du 8 au 10 mars

Solutions ressources humaines

Ce Salon des dirigeants d'entreprise, des responsables de ressources humaines et de la formation regroupe l'ensemble des acteurs de la fonction personnel autour de quatre grands secteurs : l'informatique appliquée à la gestion des ressources humaines, le conseil en management, la formation, et la protection sociale.

■ CNIT, Paris-la Défense, hall Marie-Curie.

■ Tél. : 01-44-39-85-00.

■ www2.humana.com/srh2000/default.htm

■ www.cnit.fr

Du 13 au 15 mars

Eurosec 2000

Séminaire dédié à la sécurité des systèmes d'information, Eurosec réunira les professionnels de la sécurité et de l'information stratégique.

■ Palais des congrès, Paris.

■ www.xpconseil.com

Du 15 au 16 mars

BI Europe 2000

Salon de l'intelligence économique (« business intelligence » ou BI), des solutions et outils informatiques pour l'entreprise. Il y sera question des technologies en la matière : du stockage de données et d'OLAP aux outils en matière de « webreporting » et de portails d'information. Egalement abordés : les domaines d'application clés de la BI, tels que la gestion de la relation client, les tableaux de bord financiers, la gestion des connaissances.

■ CNIT, Paris-la Défense.

■ Renseignements : (44) 181-879-3300.

■ www.bieurope.com

Du 17 au 20 mars

Le SIPI 2000-Mondial de l'image

Célébration du média roi de l'an 2000.

■ Paris Expo, porte de Versailles, hall 7/2.

■ Tél. : 01-44-19-64-44.

■ e-mail : OPHA@wanadoo.fr

Du 22 au 23 mars

Seca 2000

Le Salon européen des centres d'appels.

■ CNIT, Paris-la Défense.

■ www.seca2000.com

Du 27 au 29 mars

Intr@net 2000

Deux mille entreprises et organismes professionnels devraient se réunir autour du thème de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le cadre des intranets.

■ Paris, Cité des sciences et de l'industrie.

■ Organisateur : l'Afuu (Association française des utilisateurs d'Unix et des systèmes ouverts).

■ www.afuu.fr

Du 28 au 30 mars

Solution EDI

Salon des échanges de données informatisées et solutions de commerce électronique.

■ Paris Expo, porte de Versailles.

■ www.groupe-solutions.fr/f_info.htm

Micad 2000

Quatre séminaires aborderont les thèmes de l'ingénierie commune (« collaborative »), le « tolérancement », la réalité virtuelle et la gestion des données techniques ; six sessions de conférences traiteront les questions de la gestion de la connaissance, la simulation numérique, la réalité virtuelle et la maquette numérique, l'ingénierie concurrente, la gestion des processus.

■ Paris Expo, porte de Versailles.

■ www.birp.com

Rendez-vous notés par Claire Sassus

■ Vous pouvez nous signaler vos manifestations et nominations à l'adresse électronique agenda@lemonde.fr

Rectificatif

Dans le précédent numéro du « Monde interactif », une erreur s'est produite au moment du bouclage dans le texte de la page « Hommes » consacré à Yacine Aït Kaci. Dans l'avant-dernier paragraphe il fallait lire : « (...) ceux qui ont déjà des connaissances artistiques et les néophytes. » et non pas « (...) les néophytes pour la diffusion. ».

« Chiendent » intellectuel

DIFFICILE de dire de quoi il s'agit. D'une personne sympathique, certainement. D'un intellectuel, c'est moins évident. Rien dans son allure, du trench-coat à la cravate, ne trahit l'appartenance à un groupe quelconque. Jean-Claude Guédon est inclassable. Et ce n'est pas son curriculum vitae, pour lequel l'explication de texte s'impose, qui dira le contraire. Car l'homme jovial que l'on croise au fil des colloques consacrés à la société en réseaux enseigne dans un département de littérature comparée au Canada quand sa formation initiale est celle d'un chimiste.

Depuis quelques années pourtant, Jean-Claude Guédon éclaire de ses points de vue originaux l'avenir d'Internet, n'hésitant pas à tourner en dérision quelques-uns de ses acteurs forcés – opérateurs de télécommunications et constructeurs informatiques –, comme dans le dernier numéro du magazine scientifique *La Recherche*. Il connaît dans les moindres détails les différences et les similitudes des systèmes d'exploitation et des normes de transmission de données.

Comment, diable, le Réseau l'a-t-il pris dans ses filets ? Jusqu'à le faire venir du Québec à Paris militer pour Linux – le système d'exploitation libre reconnaissable à son manchot symbole – le temps d'un Salon, et prendre la défense de Jon Johansen, ce jeune Norvégien de 16 ans poursuivi par la justice de son pays pour avoir cracké le code de protection des DVD, qu'il ne pouvait lire sur son PC équipé de Linux. C'est une longue histoire. Mais pour peu qu'on lui offre quelques cigarettes – en Amérique du Nord, fumer est presque un vice ! –, Jean-Claude Guédon se prête au jeu et se raconte de bonne grâce.

Il est donc né au Havre, en 1943. Ville proche des plages du Débarquement, dotée d'un « port qui mène directement à New York ». Dans la famille, dit-il, il y avait des gens qui naviguaient. Tout ça lui a donné envie de prendre le large. A



LAETITIA DUARTE/AGNES

Portrait Fervent supporteur de Linux, Jean-Claude Guédon croit aux vertus d'une intelligence distribuée

17 ans, il traverse donc l'Atlantique pour terminer ses études secondaires dans la banlieue de Buffalo (Etat de New York). La chimie est sa passion de l'époque. Mais, très vite, elle ne suffira pas pour répondre aux questions que le jeune Jean-Claude se pose. C'est donc l'histoire des sciences qu'il retiendra pour son doctorat. Doctorat qu'il effectue à l'université du Wisconsin, car il n'est plus question pour lui de quitter le continent nord-américain.

Linux dans la cour des grands

LES ORGANISATEURS du Salon Linux Expo/LinuxWorld, qui s'est tenu à Paris du 1^{er} au 3 février 2000, sont satisfaits. La deuxième édition de cette manifestation dédiée aux logiciels libres a réuni près de 8 700 visiteurs professionnels. Une belle performance pour un système d'exploitation qui, il y a un an encore, était plus considéré comme un sujet de curiosité qu'une réelle alternative aux solutions propriétaires. Mais la situation a rapidement évolué. Bon nombre d'éditeurs et de constructeurs informatiques ont en effet décidé de proposer une version de leurs produits compatible avec ce système d'exploitation. A Linux Expo, étaient ainsi présents Compaq, Oracle, Silicon Graphics, Bull et Sun. Autre signal, le ministère de la culture français vient d'annoncer la migration de ses serveurs sous Linux. Principales raisons invoquées, une meilleure maîtrise des développements technologiques et des économies substantielles sur l'achat du matériel et le support technique (30 à 50 %). Sans compter la motivation que susciterait Linux au sein de l'équipe informatique.

A bon droit

La responsabilité des hébergeurs devant le Sénat

LA QUESTION de la responsabilité des hébergeurs de sites ou, plus précisément, des prestataires techniques n'en finit pas de marquer les oppositions. Lorsque le tribunal de grande instance de Paris avait condamné l'hébergeur Altern.org à verser à Estelle Hallyday la somme de 300 000 francs (45 735 euros) de dommages et intérêts (voir *Le Monde interactif* du 22 décembre 1999), de nombreux internautes s'en étaient vivement émus. Cette condamnation inédite avait été ressentie comme un coup d'arrêt à la liberté d'expression régnant sur Internet, en même temps qu'elle posait – en y répondant – la question de la sécurité et de la responsabilité des opérateurs de la société de l'information.

C'est à l'occasion de cette affaire, et dans le cadre de la discussion du projet de loi relatif à la liberté de communication, que le député Patrick Bloche avait présenté devant l'Assemblée nationale un amendement destiné à clarifier la responsabilité des hébergeurs. Cet amendement, adopté par les députés, prévoyait notamment que les prestataires techniques n'étaient responsables du contenu des services que s'ils avaient « eux-mêmes contribué à la

création ou à la production de ce contenu » ou si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'avaient pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

Lors de la séance du 19 janvier 2000, les sénateurs ont modifié cet amendement en accroissant considérablement la responsabilité des hébergeurs. Dans la nouvelle version du futur article 43-6-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, ces derniers sont tenus de « s'assurer de l'identité de [leurs] abonnés et de celle du directeur de la publication (...) de chacun des services » hébergés, et de « conserver les données de connexion aux services » hébergés pendant un délai qui sera fixé par décret. Mais, surtout, ces prestataires techniques peuvent être tenus pour responsables des contenus illicites des services hébergés, « dès lors qu'ils sont à l'origine de la transmission ou de la mise à disposition de ces contenus, ou qu'ils ont participé à leur création ou à leur édition » ou « qu'ils ont refusé de révéler l'identité des auteurs (...) de ces contenus aux tiers justifiant d'un intérêt légitime » et non plus seulement sur demande d'une autorité judiciaire. Le nouvel amendement rend éga-

Deux années à Toronto et le voici qui débarque à Montréal pour un poste à l'Institut d'histoire et sociopolitique des sciences. « *Un endroit merveilleux, où l'on avait compris qu'il y avait, à la croisée de ces disciplines, un ensemble qui ne pouvait être désagrégé* », se souvient-il.

L'Institut ferma pourtant en 1986. Jean-Claude Guédon se lie alors à une équipe de l'université de Montréal chargée de conseiller l'opérateur Bell Canada pour une réplique du Minitel. Car, au cours de l'un de ses brefs passages en France, il a joué de ce terminal. Et a découvert – ô surprise ! – qu'il pouvait accéder, grâce à cet outil, à d'immenses bibliothèques. Le virus des réseaux l'a pris. Et en 1991, attentif à la moindre nouveauté, il sera l'un des premiers à publier une revue électronique, *Surfaces*, qui existe toujours.

Acteur sans oublier d'être observateur, Jean-Claude Guédon s'enthousiasme pour Linux dès lors qu'il prend connaissance de son existence, en 1996. Car, dit-il, il reconnaît dans le développement « coopératif » de ce logiciel libre la philosophie d'Internet, ce qui a permis au réseau des réseaux de se développer et de l'emporter sur des groupes puissamment constitués qui prônaient d'autres technologies que l'IP (Internet Protocol). A savoir, la philosophie d'une « *intelligence distribuée* », ce « *chiendent intellectuel* » qui prend racine en marge du système et finit par avoir raison des « *jardins de Versailles de l'esprit* », les solutions planifiées.

Linux n'en serait que la dernière illustration. Car, avant la bataille pour le code source en libre accès contre la solution propriétaire, tel le

fameux Windows de Microsoft, d'autres luttes auraient marqué l'émergence des réseaux. Unix, dont dérive Linux, aurait ainsi été développé par dérision, après l'abandon d'un projet baptisé Multics, financé par l'opérateur américain AT&T. La technologie IP aurait, pour sa part, dû tordre le cou à un autre mode de transmission des données par paquets, le protocole X25, symbole des divergences de vues entre informaticiens et ingénieurs des télécommunications.

« *Internet nous oblige à repenser l'individualisme* », explique Jean-Claude Guédon. Fini la définition atomique, sur les réseaux, l'individualité s'apparenterait au phénomène, non plus caractérisé par des propriétés mais par des différences stables avec les autres. Dès lors, de vraies communautés se constituent, basées sur la distinction, comme jadis la république des lettres, et donnent naissance à une économie à deux niveaux. Caractérisée par le don, dans un premier temps, cette économie capitaliserait sur le service et les applications, dans un second temps.

Utopiste, Jean-Claude Guédon ? Non. Simplement persuadé que nous ne sommes jamais vraiment sortis du féodalisme et qu'Internet, en amplificateur, nous donne enfin la possibilité de mettre un peu de démocratie partout. Alors, il s'attarde sur les « *signes positifs* » de cette évolution.

Corinne Manoury

■ *Internet, le monde en réseau*, de Jean-Claude Guédon. Nouvelle édition. A paraître chez Gallimard fin février.

lement responsables les hébergeurs qui, ayant eu connaissance du caractère illicite des contenus hébergés, n'ont pas fait toute diligence pour mettre en demeure leurs auteurs de les retirer ou pour en rendre l'accès impossible. Ces dispositions sont en outre assorties de sanctions pénales.

Autrement dit, l'hébergeur est contraint d'exercer une censure des contenus et doit lui-même apprécier leur caractère éventuellement illicite. C'est principalement sur ce point que le groupe socialiste s'est déclaré opposé à cet amendement, en faisant observer par ailleurs que la question de la

responsabilité des prestataires techniques devait davantage être discutée dans le cadre de la directive communautaire sur le commerce électronique.

Quoi qu'il en soit, le projet de réforme de la loi sur l'audiovisuel doit à nouveau être soumis aux députés, et on peut imaginer que l'étendue de la responsabilité des hébergeurs sera rediscutée.

■ www.jurisweb.citeweb.net/dossiers/1/index.htm

■ www.senat.fr

Alain Hazan est avocat à la cour

L'Actualité Multimédia sur France Info
tous les samedis dans "Multimédia"
avec Jérôme Colombain

FRANCE info 105.5

Avec les matériaux supraconducteurs l'électricité viendra du froid

Invisibles et si présents

COMMENT enterrer les lignes à haute tension? Pour répondre à cette question, EDF travaille sur une utilisation des matériaux supraconducteurs. Ces derniers ont la propriété physique de n'offrir aucune résistance électrique quand ils conduisent un courant. Tout d'abord destinés à des applications dans l'électronique, ils sont maintenant développés pour transporter le courant de haute tension.

« Quand il s'agit d'amener de la puissance dans les grandes villes, on peut envisager de remplacer par un ou deux de ces circuits les autoroutes électriques que l'on voit à l'entrée de certaines agglomérations », expliquent les responsables du service de recherches d'EDF, en fixant l'échéance de tels projets à 2010 ou à 2020.

Si les immenses forêts de pylônes à très haute tension ne sont donc pas encore près de disparaître du paysage rural, le fournisseur d'électricité se penche sérieusement sur la réalisation de lignes de transport d'énergie par supraconducteurs en milieu urbain, là où il faut beaucoup de puissance et où l'espace disponible est limité. « L'idée est de réaliser un prototype d'une cinquantaine de mètres pour 2001 », selon EDF. Ce prototype est construit en partenariat industriel entre EDF et Pirelli Câbles sur du courant de très haute tension de 225 000 volts tandis qu'Alcatel met en place à Jeumont (Nord) une unité de production de câbles supraconducteurs.

Energie Des câbles d'un nouveau type pourraient servir au remplacement des lignes à haute tension

Aux Etats-Unis, à Detroit, cinq gros câbles enterrés ont déjà été remplacés en zone urbaine par un câble utilisant les supraconducteurs refroidis artificiellement.

L'utilisation de ces technologies comme vecteurs d'énergie offre un avantage énorme pour EDF. Aujourd'hui, 10 à 20 % de l'énergie transportée sur le réseau de distribution sont dissipés sous forme de chaleur le long des lignes (effet Joule). Alors que, sans résistance du conducteur, cette énergie perdue peut être conservée sur le réseau. Un gain immédiat pour le fournisseur, mais seulement si la technologie nécessaire pour refroidir les supraconducteurs n'est pas trop gourmande en énergie. En effet, pour maintenir les céramiques qui composent ces matériaux en état de supraconductivité, il faut qu'elles baignent dans le froid. Au delà d'un certain seuil, les matériaux n'offrent plus de résistance électrique. Jusqu'ici, les recherches pour cryogéniser les supracon-

ducteurs dans des applications industrielles se sont orientées vers l'azote liquide, un gaz largement disponible et dont la température critique est de -196 °C ou 80 °Kelvin.

Par ailleurs, l'introduction de ces nouvelles technologies obligera l'architecture physique du réseau de distribution d'électricité à être totalement modifiée. Ce ne sont plus des câbles classiques qu'il s'agira d'enterrer ou de suspendre dans les airs, mais bien un câble qu'on équipera de tout son long de moyens de refroidissement. « C'est un changement de culture et de métier, des compétences de frigoriste sont nécessaires », note Guy Bernard, de Pirelli Câbles.

En plus, de nouveaux moyens, jusque-là inconnus, pour contrôler les puissances sur les lignes sont apportés par des limiteurs supraconducteurs. « Le limiteur agit comme un superfusible en haute tension qui est en plus réarmable », confie Pascal Tixador, chercheur au CNRS, qui travaille sur ce nouveau type de fonctions.

Mais à quoi ressemblent ces fils d'une nouvelle ère? « La solution retenue est celle d'un câble creux dans lequel on fait circuler un flux cryogénique [de l'azote]. Bien évi-

demment, il faut fournir de l'énergie pour maintenir l'azote liquide à un niveau de température de -196 °C; sinon, si la température augmente, les céramiques perdent leurs propriétés supraconductrices », confie Jean-Marc Poncet, chercheur au CEA (Commissariat à l'énergie atomique) de Grenoble.

D'aspect, un câble supraconducteur ressemble à ses congénères de la vieille garde technologique. Sauf que les matériaux supraconducteurs sont tressés en spirale et placés dans un flux sibirien d'azote liquide. Mais ces céramiques supraconductrices ne se plient pas facilement aux exigences de la vie d'un câble. En effet, celui-ci doit se tordre, se lover, se faufiler dans les contraintes d'un réseau. Pour pouvoir se contorsionner sans se briser, les céramiques sont donc apposées sur des rubans d'argent. De plus, en ajoutant une deuxième couche externe de supraconducteurs dans la structure du câble, celui-ci, quelle que soit la puissance circulant, ne dégage aucun champ magnétique. Un atout technologiquement séduisant pour ces fils à haute tension venus du froid.

Alain Thomas

LE 11 FÉVRIER 1800, Sir William Herschel pouvait-il imaginer la portée de sa trouvaille? Il y a exactement deux cents ans, cet éminent astronome étudiait le Soleil quand il eut l'idée de mesurer la chaleur de ses différents rayons en les décomposant en arc-en-ciel. La lumière rouge lui donna les meilleurs résultats. Mais il fut surpris de mesurer une chaleur encore plus forte au-delà de cette extrémité du spectre alors qu'aucune lumière n'était visible. Il venait de découvrir les infrarouges.

Depuis, ces rayons, qui sont toujours utilisés en astronomie, ont largement étendu leur champ d'action. On les retrouve dans des appareils aussi divers que les jumelles, les caméras, les télécommandes ou les assistants numériques personnels (PDA). Ce sont encore eux qui acheminent nos données ou notre voix dans les fibres optiques. Pourtant, ce ne sont pas toujours les mêmes propriétés qui sont exploitées.

La chaleur des infrarouges ne concerne en effet que les systèmes de vision, de détection d'une présence humaine. Car, en vertu d'une grande loi sur les interactions entre la lumière et la matière, tous les corps chauffés rayonnent. Et plus ils sont chauds, plus la lumière qu'ils émettent a une courte longueur d'onde. Le Soleil est ainsi jaune quand notre rayonnement est invisible, parce que situé au-delà de la lumière rouge. Dans les infrarouges,

Anniversaire Les rayons infrarouges, une découverte qui a 200 ans

précisément. Dans les télécommunications, c'est une autre histoire, qui dépend de la nature des fibres optiques, de l'arrangement des atomes qui les composent. Seuls les infrarouges seraient capables de limiter les vibrations de leurs liaisons. Et ce détail n'est pas anodin, puisque du phénomène de vibration dépendent l'absorption ou la transmission de la lumière. Les spécialistes des télécommunications optiques peuvent ainsi parler de « multiplexage », d'une quarantaine de couleurs capables de circuler simultanément sur une même fibre, il ne s'agit jamais que d'infrarouges.

Du coup, seuls les systèmes de télécommande seraient tombés dans les infrarouges par hasard. « Pour des raisons économiques, tout simplement », remarque Pierre Chavel, directeur du laboratoire Jacques Fabry à l'Institut d'optique. Les composants utilisés pour la conception de diodes à infrarouges seraient en effet parmi les plus robustes, les plus simples à produire et les moins chers.

Co. M.

XML, l'espéranto des serveurs Web

C'EST SOUVENT dans l'ombre que se trament les petites révolutions technologiques du Net. Le langage XML (Extensible Markup Language) ne fait pas exception. Il est né sans faire de bruit, en février 1998, sous la forme de spécifications publiées par le W3C (World Wide Web Consortium). Cette organisation mondiale, qui regroupe la quasi-totalité des fournisseurs informatiques et préside aux destinées des technologies sous-jacentes du Web, avait déjà donné naissance au langage HTML (Hyper Text Markup Language), qui sert à l'affichage des pages des serveurs Web. Mais, face à l'explosion du nombre de serveurs et du volume d'informations qu'ils gèrent, le HTML a tout à coup fait preuve de rigidité. Il était temps d'y remédier et de lui trouver un successeur plus souple : le XML.

Avec le langage HTML, en effet, les pages créées sur le serveur sont lues et affichées par le navigateur du poste client, qui « parle » lui aussi HTML. Inconvénient majeur, à chaque page correspond un fichier qui contient à la fois les données à afficher et les éléments relatifs à leur présentation (taille des caractères, couleurs, emplacement des images...). D'où un regrettable mélange entre le fond et la forme. Changer un logo sur toutes les pages d'un site oblige alors à modifier chacune d'elles.

Le XML répond à cette préoccupation en opérant une séparation entre le contenu d'une page et sa présentation. Cette fois, le changement de logo s'effectuera en une seule opération dans un fichier de présentation. Toutes les pages de données faisant appel à ce fichier verront alors le logo automatiquement modifié lors de leur affichage. Le fichier de présentation est voué généralement à une tâche précise : affichage dans un navigateur, impression papier, etc. Ainsi, le XML procure une plus grande souplesse dans la gestion des données. De plus, son adoption par la plupart des fournisseurs qui comptent sur le Net augure d'une simplification des échanges d'informations entre sites. Pour l'internaute, il représente aussi

Langage Le XML repousse les limites de son aîné HTML pour une meilleure gestion des données des sites

l'espoir de voir ses recherches d'informations sur le Net facilitées.

S'il est jeune, l'XML n'est pourtant pas né de la dernière pluie. Il s'appuie en effet sur l'expérience de son ancêtre SGML (Standard Generalized Markup Language), un langage normalisé depuis 1986 et devenu incontournable dans le domaine de la gestion électronique de documents. SGML s'est imposé dans les entreprises confrontées à la gestion de gros volumes de documents.

Mais trop complexe pour une utilisation généralisée, le SGML a dû être décliné dans une version expurgée pour donner naissance à l'XML. Parmi les plus ardents promoteurs de XML, se trouve Microsoft, qui y voit un excellent moyen de contrer le langage Java de son rival Sun. « XML permettra de gérer les données indépendamment de tout système informatique. Nul besoin d'un langage prétendument universel comme Java », souligne Charles Fitzgerald, responsable du développement chez Microsoft.

Mais, pour faciliter la transition du HTML vers l'XML, le W3C avait besoin d'un intermédiaire. Il vient donc de présenter son dernier-né : le XHTML (Extensible Hyper Text Markup Language). Hybride des deux langages, le XHTML correspond à la dernière version 4.0 du HTML, formulée avec la syntaxe de l'XML. Son objectif est de préparer les informations pour différents modes de présentation, dont XML et WML (Wireless Markup Language), le langage Internet des téléphones mobiles.

Pascal Bertin



La Net Economie, une réalité pour les entreprises à la conquête de nouveaux marchés, impose, en matière de sécurité, des choix technologiques stratégiques. Votre système d'information d'entreprise, vos serveurs web, vos applications de commerce électronique sur Internet, doivent en effet répondre aux exigences les plus strictes en terme de sécurité. Comme les 50 millions d'utilisateurs qui ont mis en œuvre les services d'annuaire NDS® de Novell (Novell Directory Services®), bénéficiez d'une infrastructure réseau globale simple à administrer, fiable et sécurisée. Avec Novell, soyez prêt, dès à présent, à entrer dans la Net Economie.

Pour plus d'informations, visitez notre site

ou appelez Allô Novell au

Novell

En magasin

Le GSM le plus intelligent

Il vous écoute et vous l'écoutez

Livré avec un kit écouteur et une minuscule télécommande, le téléphone mobile Samsung Anycall MP, qui se porte à la ceinture, s'utilise comme un baladeur MP3 ou un Dictaphone. Environ 40 minutes de musique numérique, transférée en quelques minutes à l'aide d'un câble, du PC vers le téléphone, peuvent être écoutées en se promenant. Les enregistrements vocaux durent jusqu'à 120 minutes. L'AnyCall MP convient à la fois aux amateurs de musique et aux hommes d'affaires.

■ Disponible vers avril en France. Prix non fixé.
■ www.samsung.com



SAMSUNG

Sur le bon chemin

Compagnon des randonnées, le téléphone mobile Benefon Esc! est équipé d'un système de navigation GPS (Global Positioning System) qui indique précisément à l'écran où vous vous trouvez. Des cartes géographiques, adaptées à chaque lieu (montagne, mer ou ville), vous guident en vous montrant le chemin à parcourir pour aller à un endroit donné. Le Benefon Esc! est résistant aux chocs et aux projections d'eau.

■ Disponible au dernier trimestre 2000.
■ www.benefon.com

Ils font la paire

Le grand écran du bibande Siemens S35i est prêt à recevoir de courts messages SMS (Short Message Service) de 7 lignes x 16 caractères que l'on peut transmettre par liaison infrarouge au très petit PDA (assistant de poche) Siemens IC35. Au total, ce bureau de poche pèse 243 g : 99 g le téléphone et 144 g le PDA. Des cartes de visite composées sur l'écran du S35i peuvent être envoyées par courrier électronique. Ce téléphone supporte la norme WAP 1.1.

■ Disponible vers mars 2000. Prix non fixé.
■ www.siemens.de



SIEMENS

Achat à distance

Premier téléphone mobile WAP 1.1 à offrir la possibilité de faire du commerce électronique depuis de nombreux endroits dans le monde, le GSM (Global System par Mobile Communications) tribande Motorola Timeport™ P7389e possède un double lecteur de cartes acceptant une carte à puce bancaire et une carte SIM (carte d'identification de l'abonné). Pour faire des achats sécurisés, le consommateur, qui aura au préalable pris une option « commerce mobile » auprès

d'un opérateur proposant ce service, insère la Carte bleue et tape son code secret. Ce système est actuellement en expérimentation chez France Télécom (ItiAchat).

■ Disponible au premier semestre 2000. Prix non fixé (moins de 3 000 F, 457 euros).
■ www.motorola.com

Le doigt de son maître

Situé à dos du téléphone portable GSM bibande Sagem MC 959 ID, un système automatique de reconnaissance d'empreintes digitales, qui se substitue au code PIN, reconnaît jusqu'à cinq doigts appartenant à cinq personnes différentes. L'accès est totalement sécurisé en cas de vol. L'utilisation est simple : on place son doigt sur la plaque métallique. On peut ainsi prêter son téléphone en toute tranquillité, tout en limitant son usage.

■ Disponible en juin 2000. Prix non fixé.
■ www.sagem.com



SAGEM SA

Produits sélectionnés par Agnès Batifoulier

Le téléphone portable devient boîte à tout faire

VOUS SEREZ plus d'un demi-million d'abonnés à un opérateur de mobiles à surfer sur Internet d'ici à l'an 2003. Ces prévisions expliquent la surenchère de moyens technologiques et financiers à laquelle se livrent les acteurs du secteur (téléphonie et informatique), qui étaient plus de 260 à exposer au 2000 GSM World Congress de Cannes début février. Leur objectif est de suivre au mieux l'évolution du marché en élargissant la clientèle des abonnés (20 millions actuellement en France).

Equipement de plus en plus léger et sophistiqué, le téléphone mobile tend à devenir un instrument à usage multiple. Aujourd'hui, il fait office de fax, d'enregistreur, de navigateur Internet, de calculatrice, de système de paiement pour faire ses courses (en expérimentation), d'agenda... Au Japon, c'est déjà le Visualphone (Kyocera), sur lequel on peut voir son correspondant, et un appareil photo numérique (Seiko-Epson). Au printemps prochain en Europe, il se transforme en baladeur MP3 ou en instrument de localisation géographique GPS (Global Positioning System). Demain, il pourra aussi recevoir des émissions de télévision...

Première tendance, dans cette explosion de produits et de services : la multiplication des messages. « A ce soir », « La séance de cinéma est à 16 heures »... Le nombre de messages courts SMS (Short Message Service) qui est échangé en Europe d'un téléphone portable à l'autre dépasse le niveau d'un milliard et continue à croître. Pour les opérateurs, cela représente déjà de 5 à 10 % de leurs revenus. Pour séduire la clientèle des jeunes, les messages sont égayés par des dessins (Philips). Ericsson a lancé, l'automne dernier, un minuscule clavier très apprécié des adolescents, le Chatboard, qui se fixe sur le téléphone pour faciliter la saisie des messages.

Autre tendance : les services de proximité. Il est midi à Cannes et vous avez faim : consultez votre téléphone mobile. Selon l'endroit où vous vous trouvez, des restaurants vous envoient des propositions de menus. Des démonstrations de localisation étaient présentées sur les stands Alcatel, avec la gamme One Touch DB, de Hewlett-Packard et de Philips.

Le service sera prêt à fonctionner dès qu'un opérateur le proposera. Le téléphone transmet par message court des informations radio qui sont transformées en coordonnées longitude et latitude par un serveur



MARIE CAILLOU/PRIMA LINEA

Services Pour séduire leurs clients, les opérateurs multiplient les fonctions de leurs produits

mis en place par l'opérateur. « C'est le concept du village dans la poche, précise Laurent Guyot, marketing manager mobile phone division chez Alcatel, l'utilisateur sait à tout moment où se trouvent le restaurant, la banque les plus proches... Fournir à l'utilisateur les services dont il a besoin au moment opportun se révèle être la meilleure des stratégies pour personnaliser la relation avec le client. Ce service, qui ne nécessite pas le WAP dans un premier temps, pourra avec [celui-ci] être enrichi de tout le contenu Internet. »

Avec ces quelque 400 grammes environ de plastique et d'électronique, l'utilisateur peut donc disposer d'un minuscule bureau itinérant composé d'un téléphone mobile, avec modem intégré, sous WAP, couplé à un PDA (assistant personnel [3 Com, Psion, Hewlett-Packard, Compaq, Siemens...]). Il exploite ainsi les informations qu'il reçoit quels que soient le lieu et le moment. Prévenu d'un rendez-vous

par SMS, il travaille en synchronisation avec son entreprise. Dans cet esprit, France Télécom va expérimenter un tel service sur des mobiles couplés au PDA Palm Pilot V via Itineris et les serveurs et logiciels IBM.

« Le consommateur entre dans un nouvel univers, où l'ordinateur personnel commence peu à peu à perdre de son importance, explique Naji Najjar, directeur pervasive computing pour la région Ouest chez IBM. Moins chère, l'informatique liée à la téléphonie devient abordable par un plus grand nombre. » Les transmissions vont aussi aller de plus en plus vite. « Par comparaison, pour réserver une chambre sous WAP, vous lirez les tarifs sur l'écran du mobile, avec GPRS/EDGE, vous regarderez des photos des lieux, mais avec UMTS vous vous promenez virtuellement dans l'hôtel », explique Laurent Guyot.

Mais la généralisation des services est un défi pour tous les constructeurs et les fournisseurs, car le modèle économique n'est pas défini. Tous se demandent comment gagner de l'argent et combien d'abonnés seront intéressés par ces services. Car le choix d'un système (WAP, GPRS, EDGE, UMTS) (voir le glossaire ci-dessous) conduira les acteurs industriels à procéder à des investissements très lourds pour véhiculer des services réellement multimédias.

A. Ba.

Start-up



Siria Technologies

Des logiciels pour l'environnement

SOUS LA PRESSION de la réglementation et de l'opinion publique, les industriels et les collectivités locales ont compris qu'en matière de risque environnemental, il vaut mieux prévenir que guérir. Fort de ce constat, Christian Kelma, ancien ingénieur des travaux publics chez Bouygues et Freyssinet (Vivendi), a créé en 1997 Siria Technologies. Sa société s'adresse aux industries qui veulent prendre en compte l'impact de leur activité sur l'environnement. Elle vise aussi les collectivités locales dans leurs projets d'aménagement (insertion d'un carrefour, d'une zone paysagère, etc.). Selon le Bureau d'Informations et de Prévisions Économiques (BIPE), le marché des éco-industries aurait atteint 151 milliards de francs (23 milliards d'euros) en 1999, soit une croissance de 4,5 % sur 1998.

Depuis février 1997, Siria édite des logiciels permettant de visualiser différentes formes de pollution (de l'air, de l'eau, du sol, etc.), les phénomènes de dispersion de particules dans l'atmosphère ou les effets liés aux nuisances sonores. Elle développe aussi des logiciels pour le marché de l'urbanisme et pour celui des études d'hydrologie et de géologie.

« Nous avons débuté en travaillant avec les logiciels de simulation disponibles sur le marché, admet Christian Kelma. Mais nos clients nous ont demandé de développer nos propres solutions. Nous avons donc créé une équipe "recherche et développement" de trois personnes. Ils sont aujourd'hui douze, sur les trente personnes que compte l'entreprise. »

Olivier Kirchgessner, consultant informatique au sein de la société de services Altran, utilise les solutions de Siria pour le compte du Centre national des équipements thermiques d'EDF. « Pour présenter à des clients mexicains leurs futures centrales thermiques, nous avons utilisé les solutions de modélisation de Siria, explique-t-il. Dans ce domaine, une bonne animation vaut mieux qu'un long discours. » La propreté est devenue un concept porteur et qui fait vendre.

Cependant, Siria n'est pas la seule société à se positionner sur le marché de la simulation liée à l'environnement. Divers bureaux d'études investissent le domaine. Comme l'explique Olivier Kirchgessner : « Siria n'est pas la seule à faire de l'image de synthèse, mais elle a l'avantage de connaître l'univers industriel. » Pour étendre ses activités, Siria va porter ses solutions sur Internet, en hébergeant et en exploitant ses logiciels sur ses ordinateurs pour le compte de clients qui y accèdent via le Web. « Ainsi, [ils] peuvent utiliser les programmes de simulation sans avoir à prendre de licence complète de nos produits. »

C'est cette nouvelle orientation qui a séduit les investisseurs. L'entreprise a réussi à lever, par l'intermédiaire de Chausson Finances, 13,3 MF auprès d'investisseurs comme Innovacom, le groupe Bolloré, les AGF et un industriel du Nord. « Ils sont dans l'air du temps, à la croisée de l'environnement et de l'Internet, confirme Jérôme Lecœur, qui suit le dossier Siria chez Innovacom. Le cadre juridique est de plus en plus contraignant. Les pollueurs de demain devront prévoir les retombées de leurs futures activités. »

Brice Pedroletti (à Tokyo)

Pierre Bouvier

Glossaire

WAP (Wireless Application Protocol)

Ce protocole, utilisé depuis un an environ (service e-media d'Alcatel et SFR), convertit une page Internet dans un format qui peut être lu sur l'écran d'un téléphone mobile. Une nouvelle version logicielle WAP 1.1 va améliorer la réception des données, mais ce protocole a l'inconvénient d'être très lent. Sa vitesse est limitée à 9,6 Kbits/s, ce qui équivaut à celle d'un modem de première génération. Par comparaison, les modems les plus performants ont actuellement un débit de transmission fixé à 56 Kbit/s. A sa vitesse actuelle, le WAP convient à la consultation d'informations, de comptes bancaires et l'achat à distance.

GPRS (General Packet Radio Service)

Ayant un débit de transmission des données en moyenne de 30 Kbits/s mais pouvant monter jusqu'à 114 Kbits/s, cette solution, basée sur l'envoi de paquets d'informations à haut débit, apporte de la vitesse et permet d'améliorer la qualité des services offerts par le WAP. Pour les opérateurs, c'est une façon peu coûteuse d'introduire immédiatement des services Internet dans les téléphones mobiles. Le courrier électronique avec pièces jointes sera enfin accessible rapidement via son portable.

EDGE (Enhanced Data Rate for GSM Evolution)

Cette norme intermédiaire entre le GPRS et l'UMTS utilise une nouvelle technique de modulation des émetteurs-récepteurs radio qui améliore l'efficacité spectrale et permet des débits en moyenne de 100 à 150 Kbits/s pouvant aller jusqu'à 384 Kbit/s.

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System)

Téléphoner et accéder à toutes sortes de services multimédias (vidéo, musique hi-fi, e-commerce...) de n'importe quel point du globe avec peu ou pas d'interruption et à un coût relativement faible, telles sont les promesses de l'UMTS, préparé par plus de 200 acteurs dans plus de 30 pays. Ce système est basé sur de nouveaux équipements : relais radio et téléphones mobiles 3 G (troisième génération) à inventer (par exemple, un grand écran tactile et pas de clavier). La rapidité de transmission atteindra 384 Kbit/s en situation mobilité et jusqu'à 2 Mbits/s, soit 200 fois la vitesse actuelle du GSM (Global System for Mobile Communications) en intérieur. L'utilisateur pourra passer d'un réseau à l'autre (public, privé, terrestre, satellite). De nombreux essais de réseaux, d'équipements et de services sont en cours. L'opérateur NTT DoCoMo devrait inaugurer, au Japon, le premier réseau UMTS en l'an 2001. Mais la mise en place de l'UMTS suscite des problèmes : choix des normes radio entre les européens, les américains et les japonais, et rentabilité d'investissements énormes (de 30 à 40 milliards de francs [4,5 à 6,1 milliards d'euros] pour un opérateur français), auxquels s'ajoutent les partenariats et les acquisitions pour constituer un réseau mondial.

Japon : le mobile à la « i-mode »

Réseau Téléphoner et surfer sur son portable, c'est désormais possible

naires de sites, que de créer une version « i-mode » de leurs pages. Le nombre croissant d'utilisateurs, d'un côté, et de sites, de l'autre, alimente un cercle vertueux. En moins d'un an depuis son lancement, « i-mode » est arrivé à regrouper plus de 20 % de quelque 17 millions d'internautes japonais et permet d'accéder à plus de 5 000 sites.

Simplifiés et dépourvus de toutes les fioritures qu'on trouve sur la Toile, les sites « i-mode » se lisent facilement sur le petit écran du portable, qui compte une dizaine de lignes. Transferts bancaires, consultations de comptes et achats en ligne sont un jeu d'enfant : ces opérations y sont même plus rapides et moins chères qu'à partir d'un ordinateur.

L'utilisateur paie ainsi, pour « i-mode », 300 yens (18 F) de plus par mois sur l'abonnement de base de son portable, soit dix fois moins que l'abonnement à un fournisseur d'accès standard. Ensuite, la facturation des communications téléphoniques de navigation sur l'« i-web » est calculée non pas selon le temps passé, mais selon la quantité de données reçues, par paquets de 128 octets. En moyenne, il en coûte

1 franc pour consulter son compte et 25 centimes pour envoyer un message de 500 lettres, la longueur maximale. La vitesse actuelle de chargement d'« i-mode » est de 9,6 kilobytes par seconde, et la taille moyenne d'un site « i-mode » de 1,2 kilobyte.

De plus, 10 % des sites font payer leur accès 300 yens (environ 18 F) supplémentaires par mois, payables sur sa facture téléphonique pour les sites partenaires de NTT DoCoMo (environ 300), ou séparément avec une carte de crédit pour les sites indépendants. Outre les services classiques de banques et de voyages, des centaines de microsites pratiques, adaptés au mode « nomade » de l'utilisateur, sont en train de voir le jour. Les informations de ces sites vont de l'état des vagues sur les plages, pour les surfeurs, à l'enneigement des stations de ski, en passant par les annonces de soldes de son magasin préféré.

Cinquante pour cent des utilisateurs d'« i-mode » ont moins de 30 ans et 90 %, moins de 40 : le produit fait un tabac auprès de la génération « pokebellu », ces « pagers » qui ont mis en réseau les 15-20 ans. Et le marché des applications ludiques explose : Bandai a déjà 600 000 inscrits à Chara-Pa!, le service qui envoie quotidiennement, pour 100 yens par mois (environ 6 F), une figurine animée à l'abonné. Sans qu'il ait même besoin de se connecter.

« L'idée d'origine est d'utiliser le langage HTML, le standard mondial de facto, et de l'adapter aux portables », explique Takeshi Natsuno. Dès lors, rien de plus facile, pour les gestion-

Mieux utiliser Word 2000

PERSONNALISER LA BARRE DE BOUTONS

Toutes les fonctions de Word sont disséminées dans ses menus et sous-menus. La barre d'icônes qu'il affiche juste en dessous n'en reprend qu'une toute petite partie. Celle-ci n'est pourtant pas figée et peut être complètement modifiée pour en afficher d'autres. Pour la personnaliser, cliquez sur le menu « Outils » et choisissez « Personnaliser ». Dans la fenêtre qui s'affiche cliquez sur l'onglet « Commandes ». La zone « Catégories » affiche les différents menus de Word. Cliquez sur un des menus dans la liste pour voir les fonctions qui y sont liées dans la colonne « Commandes ». Cliquez enfin sur une des commandes, faites-la glisser jusqu'à la barre des boutons de Word et relâchez le bouton de la souris pour qu'elle s'ajoute aux autres icônes. Si la fonction que vous venez d'ajouter ne présente pas d'icône, vous avez la possibilité d'en créer une vous-même, en cliquant sur le bouton Modifier la sélection et en choisissant « Editeur de boutons ».



Mieux utiliser Word 2000

Logiciel de référence dans la famille des traitements de texte, Word propose de nombreuses fonctions qui permettent à chaque utilisateur de personnaliser le logiciel selon ses propres besoins. Souvent sous-exploité, Word offre de nombreuses possibilités de gagner un temps précieux. Visite guidée.

Personnaliser la barre de boutons

Toutes les fonctions de Word sont disséminées dans ses menus et sous-menus. La barre d'icônes qu'il affiche juste en dessous n'en reprend qu'une toute petite partie. Celle-ci n'est pourtant pas figée et peut être complètement modifiée pour en afficher d'autres. Pour la personnaliser, cliquez sur le menu « Outils » et choisissez « Personnaliser ». Dans la fenêtre qui s'affiche cliquez sur l'onglet « Commandes ». La zone « Catégories » affiche les différents menus de Word. Cliquez sur un des menus dans la liste pour voir les fonctions qui y sont liées dans la colonne « Commandes ». Cliquez enfin sur une des commandes, faites-la glisser jusqu'à la barre des boutons de Word et relâchez le bouton de la souris pour qu'elle s'ajoute aux autres icônes. Si la fonction que vous venez d'ajouter ne présente pas d'icône, vous avez la possibilité d'en créer une vous-même, en cliquant sur le bouton Modifier la sélection et en choisissant « Editeur de boutons ».

Créer vos propres styles

Comme tous les traitements de texte et les logiciels de mise en page, Word utilise ce que l'on appelle des « styles » pour mettre en forme plus rapidement les documents. Les styles sont liés aux différents modèles de documents livrés avec le logiciel. Chaque fois que vous créez un nouveau document (Menu « Fichier », « Nouveau... »), le traitement de texte vous propose un certain nombre de modèles classés par genres (lettres et télécopies, mémos, etc.). A chaque modèle correspond des styles, accessibles une fois le nouveau document ouvert, dans le ruban de Word, cette ligne qui affiche notamment la police et la taille de caractères utilisés. Par défaut, c'est le style « Normal » qui est actif

« Mon titre ») et de valider en appuyant sur la touche « Entrée » du clavier. Dorénavant, en sélectionnant une phrase ou un paragraphe, vous pourrez lui appliquer le style « Mon titre » en sélectionnant ce dernier dans la liste de styles.

MODÈLE PAR DÉFAUT

Pour profiter des styles que vous avez créés dans d'autres documents, il est possible de les enregistrer dans un modèle. C'est ce dernier que vous utiliserez à l'avenir pour créer de nouveaux documents. Pour cela, effacez le texte du document que vous voulez enregistrer comme modèle. Puis dans le menu « Fichier », choisissez « Enregistrer sous... ». En bas de la fenêtre qui s'affiche cliquez sur la flèche noire à droite du champ « Type de fichier » et choisissez « Modèle de document ». Donnez un nom à votre

modèle (par exemple « MonModèle ») et cliquez sur « Enregistrer ». Dorénavant, en cliquant sur « Fichier/Nouveau », vous pourrez choisir le modèle que vous avez créé afin de retrouver vos styles.

ENREGISTREMENT PAR DÉFAUT

Word est programmé pour enregistrer par défaut tous les documents qu'il crée dans le dossier « Mes documents », placé sur le disque C:/. Rien ne vous empêche de définir un autre répertoire pour tous les documents Word que vous créerez. Pour cela, cliquez sur le menu « Outils », choisissez « Options » et cliquez sur l'onglet « Dossiers par défaut ». Cliquez sur la ligne « Documents » puis sur le bouton « Modifier » et choisissez le dossier du disque dur dans lequel vous souhaitez à l'avenir enregistrer systématiquement

quement tous les documents créés avec Word. Cliquez enfin sur « OK », et à nouveau sur « OK » pour sortir de la fenêtre d'« Options ».

PARAMÉTRER LA CORRECTION AUTOMATIQUE

Word est aussi en mesure de corriger l'orthographe et la grammaire des textes saisis. Une icône surmontée des trois premières lettres de l'alphabet ABC est ainsi présente par défaut dans la barre de boutons, à droite du bouton d'« Aperçu avant impression ». Mais une première correction peut aussi être activée en cours de frappe. Pour ce faire cliquez sur le menu « Outils » et choisissez « Correction automatique ». Dans la fenêtre qui s'affiche deux onglets permettent d'optimiser la correction orthographique. Cliquez pour commencer sur « Correction automatique » et cochez la case « Correction » en cours de frappe. Puis jetez un coup d'œil à la longue liste présentée en dessous : il s'agit des fautes de frappe les plus courantes, que Word se chargera à l'avenir de corriger automatiquement au fil de vos saisies. Vous noterez au passage que certaines combinaisons de caractères seront remplacées automatiquement par de petits symboles. C'est le cas des smileys présents en tête de liste. Cliquez ensuite sur l'onglet « Lors de la frappe » et cochez la case « Correction automatique ». Rien ne vous empêche de définir un autre répertoire pour tous les documents Word que vous créerez. Pour cela, cliquez sur le menu « Outils », choisissez « Options » et cliquez sur l'onglet « Dossiers par défaut ». Cliquez sur la ligne « Documents » puis sur le bouton « Modifier » et choisissez le dossier du disque dur dans lequel vous souhaitez à l'avenir enregistrer systématiquement

Louis Carreau (Canal+)

Tout s'explique Le logiciel phare du traitement de texte dispose d'une kyrielle de fonctions souvent sous-exploitées

à l'ouverture d'un document. En cliquant sur la petite flèche noire pointée vers le bas juste à droite, Word déroule la liste des styles disponibles. Pour créer le vôtre, il suffit de sélectionner une ligne ou un paragraphe que vous avez mis en forme, puis de surligner le mot « Normal » dans la case des styles, de taper à la place le nom que vous souhaitez donner à ce style (par exemple

CRÉEZ SES PROPRES STYLES

Comme tous les traitements de texte et les logiciels de mise en page, Word utilise ce que l'on appelle des « styles » pour mettre en forme plus rapidement les documents. Les styles sont liés aux différents modèles de documents livrés avec le logiciel. Chaque fois que vous créez un nouveau document (Menu « Fichier », « Nouveau... »), le traitement de texte vous propose un certain nombre de modèles classés par genres (lettres et télécopies, mémos, etc.). A chaque modèle correspond des styles, accessibles une fois le nouveau document ouvert, dans le ruban de Word, cette ligne qui affiche notamment la police et la taille de caractères utilisés. Par défaut, c'est le style « Normal » qui est actif

Indiana Jones contre Lara Croft

TOMB RAIDER - LA RÉVÉLATION FINALE

Editeur : Eidos
Support : CD-ROM pour PC
Prix : 369 F (56 €)

INDIANA JONES ET LA MACHINE INFERNALE

Editeur : Lucas Arts
Distributeur : Ubi Soft
Support : CD-ROM pour PC
Prix : 349 F (53 €)

DANS SES VERSIONS féminine ou masculine, l'aventure en jeu vidéo demande une tête bien pleine dans un corps de culturiste. Lady Lara nourrit sa tête et sa ligne dans son manoir anglais. Son parc, moins anglais, est un parcours du combattant comme en rêverait le sergent de *Full Metal Jacket*. De son côté, Indiana a sans doute clandestinement fréquenté le gymnase de son université entre deux cours sur la civilisation précolombienne. Ils sont donc en forme(s) – surtout elle – pour sauver le monde. Et pas n'importe quel monde, celui dont les photographies de *Géo* et les reportages du *National Geographic* ont fait un objet de désir, une inépuisable source d'images, à mi-chemin de la géographie et de la magie. Lui, cependant, vient du cinéma tandis qu'elle doit sa réputation de star au seul jeu vidéo.

Mais tous deux n'existent que dans le cadre mobile de caméras Louma virtuoses qui magnifient chacun de leurs mouvements, tandis que la bande-son ponctuée les plus spectaculaires. Avec Lara et In-

Aventures Deux personnages de légende reviennent pour le plus grand plaisir des amateurs de sensations fortes

diana, l'érudition se fait son cinéma interactif. D'où la nécessité d'un monde beau comme un phantasme : alliages de la roche brute et des colonnades sculptées, de l'air des cimes et des profondeurs océanes aux squalas agressifs, la nature est la scène d'une vision babylonienne ou pharaonique du monde : elle est « un temple où de vivants piliers... », elle est le décor qu'a pu rêver Cécil B. De Mille ou, comme disait ironiquement Oscar Wilde, « elle imite l'art ». En fait, elle n'est elle-même qu'une imitation, une nature virtuelle, tout comme les temples, les monastères et autres cryptes oubliées qui forment un pendant de culture virtuelle.

Dans le monde du jeu, nature et culture servent une tierce rime : l'aventure. C'est là que le joueur entre en scène pour accomplir une performance double : sportive et cérébrale. Comme athlète, il se muscle par délégation à son doigté : économie de sueur. Mais, s'il n'entraîne que sa dextérité pour ce qui est du sport, c'est lui qui traduit en actes la part savante des person-



nages : c'est lui qui trouve comment franchir les obstacles, déjouer les pièges, assortir les clefs et les serrures ; et voilà un reste de « pensée » rationnelle. Est-ce là tout son plaisir ? Comme spectateur, il voyage dans l'espace nostalgique d'une monumentalité disparue qu'il espère provisoirement ensommeillée : nostalgie fin de siècle des dieux qui avaient le sens des cérémonies. Voilà qui semble cette fois une trace de pensée magique.

Mais est-ce là tout ? Comment comprendre, par exemple, la pré-

sence sonore des personnages ? Ainsi des soupirs de Lara quand il faut la soigner, des petits grognements expirés sous l'effet d'un effort violent... Qu'est-ce donc que cette langue primitive directement modulée par le corps, sinon un signe du charnel ? Chair inaltérable comme les pixels, soumise à la rudesse des combats, des escalades, des sauts, des plongées en apnée... Indiana a, lui aussi, les accents du mâle dans l'effort avec un accessoire en plus : son fouet. Chaque fois qu'il claqué à bon es-

cient, la musique du film accompagne l'envol du héros pardessus quelque précipice. Les soupirs de Lara et le claquement du fouet, voilà peut-être un dernier couple plus figuratif d'une intimité du joueur, voilà peut-être de quelle aventure Lara comme Indiana sont les fétiches modernes, celle du désir à la tête bien pleine qui ne rêve jamais si bien qu'au bord aventureux des perversions.

Patrick Longuet (Canal+)



Pixel

Dans le sabir cyber courant, un *pixel* est l'unité de base d'une image, d'une photo numérique, d'une image de synthèse ou, par extension, d'un écran informatique.

En réalité, l'étymologie nous livre une nature un peu plus complexe et plus décevante que cela. *Pixel* est en effet, au départ, la contraction anglaise de *picture element*, « pix » étant, dans le jargon américain de l'image, le diminutif de *picture*. Mais cet élément d'image, notion technologique, n'est un *point*, notion sensible, que dans le cas d'une image noir et blanc.

En revanche, le point d'une image couleur est, en général, obtenu par le mélange de trois pixels, respectivement rouge, vert et bleu. D'où de fréquentes confusions entre la « résolution en points » (le nombre de points par ligne sur une sortie imprimante, par exemple) et le nombre de pixels d'une image. Mais on ne peut pas toujours en déduire que 1 point vaut 3 pixels, car il existe de multiples techniques de synthèse de la couleur.

De toute façon, le but de la manœuvre, c'est que l'image apparaisse continue au public. Car le multimédia est hanté par le spectre de sa préhistoire, où les images étaient assemblées en une laborieuse juxtaposition d'éléments discontinus, visibles encore sur l'écran d'un Minitel.

Mais, voilà, il est difficile de lutter contre sa nature, le discontinu est le principe même du numérique : découper la musique, la photo ou le cinéma en une suite discrète de 0 et de 1. Et restituer le tout ensuite avec une telle profusion d'informations que la ruse du découpage devienne invisible. C'est-à-dire continue. Ce tour de passe-passe, qui est l'usine secrète de tout le multimédia, s'avoue encore par des notions aussi ambiguës, derrière leur apparente technicité, que celle de *pixel*.

Or le passage du *pixel* au *point*, dans le cas d'une image couleur, n'est rien face aux questions que posent les deux techniques de sens contraire que sont la compression et l'interpolation. Dans l'image JPEG d'un appareil photo, un fichier vidéo MPEG2 ou encore les actuels fichiers de musique MP3, la compression réduit les éléments du signal en une bouillie dans laquelle l'informatique saura retrouver ses petits. L'interpolation, celle d'un scanner ou d'un zoom numérique, fait le travail inverse en engendrant des informations qui n'ont pas été perçues mais sont plausibles. Au final, dans les deux cas, son ou image, même s'ils paraissent réalistes, sont en fait d'impurs produits de synthèse, dans lesquels le grain – le nombre de pixels, par exemple – est une bien trompeuse mesure de la fidélité.

Ainsi, au-delà des subtilités étymologiques, est-il assez utile et sage de se souvenir qu'un *pixel* n'est pas un *point* : cela évite de prendre tout à fait les vessies numériques pour des lanternes sensibles.

Cléo (Canal+)



<http://www.lemonde.fr>

La lettre hebdomadaire des nouvelles technologies : recevez par mail les principaux sujets développés dans le prochain supplément hebdomadaire *Le Monde interactif*. Avec **INTERACTIF**

Profil

Le curriculum vitae idéal

Age : 25-30 ans.

Formation : niveau bac + 5. Ecoles d'ingénieurs ou diplôme universitaire complété par un DESS spécialisé en aide à la décision.

Compétences : double, voire triple, savoir-faire : informatique, marketing et sectoriel.

Qualités appréciées : grande capacité de synthèse et d'écoute pour comprendre les besoins des utilisateurs finaux.

Expérience : chez un éditeur ou une SSII (société de services et d'ingénierie en informatique), pour connaître les produits.

Lieux de travail : éditeurs informatiques, SSII, entreprises utilisatrices et sociétés spécialisées dans l'intégration de systèmes décisionnels.

Langue : anglais obligatoire.

Salaires : de 180 KF pour les débutants à 250 KF après cinq ans d'expérience et jusqu'à 400 KF pour des profils de seniors avec dix ans d'expérience.

Les formations

La tension sur le marché des compétences informatiques pousse les entreprises à faire feu de tout bois. Ecoles d'ingénieurs spécialisées ou pas, écoles de commerce et formations universitaires de niveau bac + 4 ou 5 sont les principales sources de recrutement. Il existe aussi des DESS spécialisés en aide à la décision qui sont, pour la plupart, ouverts aux étudiants en informatique, économie, gestion, économétrie et statistiques.

DESS SIAD (systèmes d'information et d'aide à la décision)

Université Lille-I.

■ Renseignements : 03-20-43-67-51.

■ www.univ-lille1.fr

DESS IIIDE (ingénierie informatique de la décision et de l'évaluation économique)

Université Lyon-II (Louis-Lumière).

■ Renseignements : 04-78-77-23-77.

■ iidee-10.univ-lyon2.fr

DESS Nouvelles technologies et aide à la décision

Université Aix-Marseille-II, Ecole de journalisme et de communication.

■ Renseignements : 04-91-24-32-00.

■ mediterrane.univ-aix.fr

DESS Ingénierie de l'aide à la décision

Université Paris-IX - Dauphine.

■ Renseignements : 01-44-05-41-21.

■ www.dauphine.fr

Exploiter la mine d'informations

LES ALCHEMISTES rêvaient de transformer les métaux en or. Les entreprises sont en passe de faire la même chose avec leurs données grâce à une pierre philosophale d'un nouveau genre : le datawarehouse. Littéralement « entrepôt de données », le datawarehouse désigne une base de données dans laquelle sont rassemblées des informations provenant de tous les services de l'entreprise.

Avec un tel outil, l'utilisateur peut interroger les bases de données et manipuler les informations de façon interactive et en temps réel, puis visualiser les résultats sous forme graphique directement sur son écran d'ordinateur. L'information brute devient alors de l'or.

Une banque peut ainsi, par exemple, consulter son « entrepôt de données » pour identifier des profils de clients et leur adresser des offres commerciales adaptées. « Le principe du datawarehouse est né dans le secteur banque-finances-assurance. Aujourd'hui, il s'étend aux entreprises de tous les secteurs, car il permet de construire une relation de plus en plus personnalisée avec le client », explique Hervé Gourgeon, directeur marketing d'Europstat, une société de services spécialisée dans le décisionnel.

Pourtant, si l'enrichissement de la relation client - « lui parler comme s'il était unique » - est un des principaux domaines d'appli-

Profession : chef de projet datawarehouse

Les entreprises veulent tirer profit de leur stock de données

cation du datawarehouse, il n'est pas le seul. Aujourd'hui, ces outils informatiques touchent aussi bien les services de contrôle de gestion que les ressources humaines. Pour les premiers, il s'agira, par exemple, en moulinant les données financières des différents services de l'entreprise, de mieux maîtriser ses dépenses, et les seconds les utiliseront pour organiser la mise en place des 35 heures.

Une tendance confirmée par Alain Chagneau, PDG d'Univers informatique, une société de services spécialisée en informatique décisionnelle : « Depuis deux ans, les projets de datawarehouse que nous mettons en place se répartissent assez équitablement entre le commercial, le marketing, le contrôle de gestion et les ressources humaines. Le secteur des télécoms, en particulier la téléphonie mobile, et celui des médias et de la commu-

nication sont très friands de ses outils. » Et le filon ne semble pas près de s'épuiser. Tous les observateurs de ce marché sans exception prédisent en effet que le développement du commerce électronique accentuera le besoin d'outils pour connaître notamment les modes de consommation de chaque cyberclient.

C'est peu dire que le secteur est en pleine expansion et qu'il devrait le rester encore pendant quelque temps. Selon le cabinet d'analystes IDC, le marché français pour les éditeurs d'outils décisionnels devrait connaître un rythme de croissance supérieur à 30 % dans les années à venir. Cette perspective chauffe-t-elle les esprits ? Quoi qu'il en soit, le monde du décisionnel est depuis un certain temps le théâtre d'un mouvement d'alliances, qui s'est accéléré ces derniers mois avec des fusions/acquisitions entre éditeurs spécialisés : Hyperion et Arbor, Ardent et Prism, Hummingbird et Leonard's Logic, Brio et Scribe...

L'informatique décisionnelle a incontestablement le vent en poupe, et les recrutements dans ce domaine vont en bénéficier. Editeurs, SSII (sociétés de services et d'ingénierie en informatique) et entreprises utilisatrices recherchent des spécialistes des bases de données. « Nous avons besoin de toute une palette de métiers qui va du spécialiste de l'alimentation du datawarehouse, chargé de collecter, nettoyer et rassembler des données, à l'expert outils ou métiers, en passant par des fonctions plus classiques de chef de projet », indique Patrick Bensabat, PDG de la SSII Business & Décision. Des pro-

files très divers, certes, mais qui nécessitent à doses plus ou moins fortes une réelle capacité à raisonner à partir du métier des entreprises, afin de bien décoder les applications du datawarehouse.

« Chez la plupart de nos clients, notre interlocuteur principal appartient à une direction opérationnelle. Il faut donc avoir des consultants capables de raisonner d'abord en termes de besoins plus que de techniques », confirme Hervé Gourgeon, directeur marketing d'Europstat. Les entreprises et les sociétés de services recrutent donc, et en nombre. La plupart des SSII spécialisées en informatique décisionnelle n'hésitent pas à annoncer des prévisions d'embauches à trois chiffres. Business & Décision, qui compte actuellement 200 salariés, devrait recruter 120 à 130 personnes, et Univers informatique annonce le prochain passage de ses effectifs de 250 à 400...

Tous les profils sont bienvenus ou presque. Scientifiques comme commerciaux. Les éditeurs, notamment, recherchent en masse des ingénieurs pour le support vente et avant vente. « Sur la cinquantaine de personnes que nous recrutons chaque année, une bonne moitié concernent ce type de poste », note Caroline Escoffier, DRH chez l'éditeur SAS Institute. Enfin, dernier maillon de la chaîne, l'administrateur de données, chargé dans les entreprises utilisatrices d'adapter la base de données à la demande, est tout aussi recherché. Ses compétences sont essentielles pour que cette nouvelle mine d'or ne se tarisse jamais.

Catherine Rollot

L'homme qui a les clés de l'« entrepôt »

IL NE TIEN pas en place. Hier à Bordeaux, aujourd'hui à Paris, demain à Limoges, Jean Dupont sillonne la France après avoir longtemps arpenté les provinces du Canada. Car si ce « commis voyageur » possède un nom bien de chez nous, son passeport porte la mention « nationalité canadienne ». A Montréal, il a appris le métier d'informaticien, a été embauché comme analyste-programmeur dans une grande société d'informatique avant de graver les échelons un à un pour devenir consultant datawarehouse chez Progiware, une société spécialisée dans l'intégration des systèmes décisionnels.

Fraîchement débarqué à Paris pour une mission de trois ans au sein de la filiale française du groupe québécois, Jean Dupont entend, à 36 ans, conquérir « un marché français en émergence » et mettre son expérience au service des entreprises hexagonales pour les aider à améliorer la gestion de leur trésor de guerre : l'« entrepôt de données ». « Nous transformons des données brutes en informations pertinentes capables de guider les dirigeants dans leurs prises de décision quotidiennes ou à moyen et long terme », répond le consultant quand on lui demande en quoi consiste son métier, tout en précisant qu'il procède toujours par étapes.

Premier objectif : identifier les données qui vont offrir le meilleur « pilotage ». « Avec l'avènement du commerce électronique, nous privilégions désormais les données sur le client, explique Jean Dupont. En retraçant, par exemple, l'historique du comportement d'achat d'un internaute sur plusieurs semaines ou plusieurs mois, on permet à une entreprise de proposer à ses clients des offres en fonction de leurs habitudes d'achat. » Une fois ces données re-

Portrait

Jean Dupont aide les sociétés à gérer leurs bases de données

pérées, il s'agit ensuite de mettre en place les systèmes qui permettront de les extraire, de les organiser et de les gérer au quotidien.

Autant dire que ni l'administration des bases de données ni les procédés d'extraction et de modélisation, et encore moins les architectures clients-serveur, ne lui sont étrangers. Mais si le consultant admet que sa tâche exige de solides connaissances en informatique et en programmation, il insiste avant tout sur la nécessité de posséder un brillant esprit de synthèse. « Quand on entre dans une entreprise, on doit rapidement pouvoir se faire une vision globale de ses besoins en termes d'analyse décisionnelle et identifier les secteurs où le retour sur investissement sera le plus intéressant. »

La solution : croiser les requêtes émanant des différents acteurs de l'entreprise (services financiers, commerciaux, marketing ou informatiques) pour en tirer un plan de bataille. Dès lors, le temps d'une mission peut varier de deux mois à deux ans en fonction du degré d'implication des équipes informatiques internes et de l'envergure du projet. Ce qui n'empêche cependant pas Jean Dupont de conseiller deux ou trois entreprises à la fois, avec l'aide de ses assistants. Banques, assurances, groupes de télécommunications, sociétés de services sur Internet... A chaque entreprise, son aventure.

Stéphane Mandard

www.pagesjaunes.fr



UN ACCÈS RAPIDE ET CLAIR AUX SITES WEB DES PROFESSIONNELS.

LES PAGES JAUNES®

Beaucoup d'histoires commencent avec Les Pages Jaunes.

France Telecom